



# Redresser les finances publiques





# Redresser les finances publiques

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2013), *Redresser les finances publiques*, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264179608-fr>

ISBN 978-92-64-17955-4 (imprimé)

ISBN 978-92-64-17960-8 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © Istockphoto/@ rekemp.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/editions/corrigenda](http://www.oecd.org/editions/corrigenda).

© OCDE 2013

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@efcopies.com](mailto:contact@efcopies.com).

---

## *Avant-propos*

Lors de la réunion annuelle de 2011 des Hauts responsables du budget de l'OCDE, le Secrétariat de l'OCDE a été invité à actualiser son rapport 2010-11 sur les stratégies de redressement budgétaire des pays membres de l'OCDE intitulé « Redresser les finances publiques ». En réponse, un questionnaire a été adressé aux pays en décembre 2011 (l'« Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire »). Sur la base de leurs réponses et des informations publiquement disponibles, le Secrétariat a établi 31 notes nationales (voir chapitre 2) sur lesquelles s'appuie le chapitre 1.

Le chapitre 1 décrit la portée et la composition des plans nationaux et les compare aux besoins calculés d'assainissement. Il donne aussi des informations sur le déroulement temporel et le contenu détaillé des plans. Ce chapitre permet aux pays de comparer leurs progrès dans la réalisation de l'assainissement des finances publiques et l'évolution future des plans de redressement.

Les notes nationales du chapitre 2 présentent la situation budgétaire actuelle et les trajectoires annoncées, les plans d'assainissement ainsi que le détail des mesures portant sur les dépenses et les recettes, si possible quantifié. Les données relatives au déficit budgétaire et à la dette publique brute, surtout pour les pays de l'Union européenne (UE), sont actualisées au regard des chiffres effectifs pour 2010 et 2011 ; on tient compte des mesures de correction prises récemment, en particulier pour certains pays qui n'avaient pas adopté le budget de 2012 avant la date limite de l'enquête.

L'étude est fondée sur les déclarations des gouvernements eux-mêmes. Dans son évaluation de la viabilité budgétaire à plus longue échéance, elle se trouve limitée par l'horizon temporel des plans d'assainissement (2015 pour la plupart des pays) et n'appréhende pas les effets à long terme des changements paramétriques en matière de protection sociale, de santé et de pensions. Certains pays n'ont pas communiqué de données sur l'assainissement effectué (2009/10-11). Le Secrétariat a intégré le redressement effectué en 2009-11 en se référant au rapport de 2011 dans les cas les plus simples. Pour les pays n'ayant pas fourni de données cumulées, il les a recalculées quand c'était possible. En outre, certains pays n'ont pas communiqué de données quantifiées pour l'ensemble de la période d'assainissement, même si des mesures étaient spécifiées. Celles qui étaient spécifiées, mais non chiffrées, ne sont pas comptabilisées dans les chiffres qui indiquent l'incidence de l'assainissement.

En 2012, 32 pays ont répondu à l'enquête. Le Chili a fait savoir qu'il n'était pas concerné par l'assainissement budgétaire ; Israël n'a pas fourni de données complètes dans les délais permettant de les faire figurer dans cette publication ; la Norvège a fait part de certaines mesures concrètes de réduction des dépenses applicables en 2012, mais n'a pas de plan d'assainissement. Pour les États-Unis et l'Italie, le Secrétariat a établi les notes nationales à partir des données publiquement disponibles.

Les sources des données figurant aux chapitres 1 et 2 de cette publication sont, sauf indication contraire, l'« Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire » et « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries » (OCDE, 2011).

Le chapitre 3 donne des informations concrètes sur la situation financière et les besoins d'assainissement des administrations infranationales des pays de l'OCDE et sur les politiques conduites – aux différents échelons des pouvoirs publics – pour atteindre les objectifs. Ce chapitre repose sur une enquête adressée aux délégués du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration et à ceux du Groupe de travail des Hauts responsables du budget.

Les chapitres 1 et 2 du rapport du Secrétariat ont été établis par Knut Klepsvik (responsable) et Joung Jin Jang, avec l'assistance en matière statistique d'Alessandro Lupi, sous le contrôle de Jón Ragnar Blöndal et d'Edwin Lau de la Division du budget et des dépenses publiques. Nous remercions de leurs remarques Mario Marcel (Directeur adjoint de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial), Eckhard Wurzel (Économiste principal au Département des affaires économiques) et les collègues spécialistes des pays du Département des affaires économiques de l'OCDE. La contribution de Natalia Nolan Flecha à la mise au point du questionnaire a été également précieuse. Aux chapitres 1 et 2, des données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91) sont utilisées pour présenter les indicateurs économiques et les besoins d'assainissement budgétaire à long terme. Dans les graphiques et dans tout le texte de ce rapport, la moyenne de l'OCDE se réfère à la moyenne arithmétique non pondérée des pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données. Lorsque les données sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE*, la moyenne de l'OCDE est pondérée (sauf indication contraire).

Le chapitre 3 a été élaboré par Camila Vammalle, de la Division des politiques de développement régional de l'OCDE, et a bénéficié des remarques de Mario Marcel, Claire Charbit, William Tompson, Dorothee Allain-Dupré et Karen Maguire. Claudia Hulbert a apporté une utile contribution.

## *Table des matières*

<i>Éditorial</i> .....	9
<i>Préface</i> .....	11
<b>Résumé</b> .....	13
<b>Chapitre 1 Objectifs, plans et mesures d’assainissement budgétaire dans les pays de l’OCDE</b> .....	17
Introduction.....	18
Quatre catégories au regard de l’assainissement budgétaire.....	24
Évolution des déficits budgétaires et de la dette brute.....	26
Plans d’assainissement budgétaire des pays de l’OCDE.....	33
Principales mesures d’assainissement budgétaire.....	41
Notes.....	70
Références.....	71
<b>Chapitre 2 Assainissement budgétaire : Situations des pays de l’OCDE</b> .....	73
Allemagne.....	75
Australie.....	80
Autriche.....	86
Belgique.....	92
Canada.....	98
Corée.....	103
Danemark.....	107
Espagne.....	112
Estonie.....	119
États-Unis.....	125
Finlande.....	130
France.....	137
Grèce.....	145
Hongrie.....	152
Irlande.....	161
Islande.....	167
Italie.....	175
Japon.....	180
Luxembourg.....	184
Mexique.....	189
Nouvelle-Zélande.....	193
Pays-Bas.....	198
Pologne.....	204
Portugal.....	211
République slovaque.....	218
République tchèque.....	224



Royaume-Uni .....	230
Slovénie.....	239
Suède.....	246
Suisse.....	250
Turquie.....	255
Références .....	259
<b>Chapitre 3 Participation des administrations infranationales à l’assainissement budgétaire .....</b>	<b>261</b>
Introduction.....	262
Pourquoi il importe de prendre en compte les administrations infranationales dans le cadre de l’analyse des mesures d’assainissement.....	263
Les plans d’assainissement à l’échelon national peuvent affecter les administrations infranationales directement ou indirectement .....	268
Le rôle des administrations infranationales dans les plans d’assainissement des différents pays.....	270
Intérêt renouvelé pour les réformes du fédéralisme budgétaire .....	273
Notes .....	275
Références.....	276
<b>Tableaux</b>	
Tableau 1.1. Durée des plans d’assainissement (2009-15) .....	35
Tableau 1.2. Objectifs de réduction des rémunérations .....	51
Tableau 1.3. Objectifs de réduction des effectifs.....	51
Tableau 1.4. Aperçu général sur les mesures de réforme des retraites (septembre 2007 à février 2012).....	69
Tableau 3.1. Exemples de réductions discrétionnaires des transferts .....	269
Tableau 3.2. Objectifs de déficit des administrations infranationales (en % du PIB).....	270
Tableau 3.3. Objectifs de réduction des dépenses des administrations infranationales .....	270
<b>Graphiques</b>	
Graphique 1.1. Principaux indicateurs économiques – zone OCDE.....	20
Graphique 1.2. Rendements d’obligations à long terme.....	21
Graphique 1.3. Un effort d’assainissement substantiel est nécessaire pour stabiliser ou réduire la dette publique à l’horizon de 2030.....	24
Graphique 1.4. Variations des soldes budgétaires des administrations de 2009 à 2011 .....	27
Graphique 1.5. Différence entre solde budgétaire réalisé et programmé en 2010 et 2011 .....	28
Graphique 1.6. Variation de la dette brute de 2007 à 2011.....	29
Graphique 1.7. Évolution du déficit budgétaire attendue de 2011 à 2014.....	30
Graphique 1.8. Tendances des déficits (2011-2015).....	31
Graphique 1.9. Évolution de la dette brute dans les pays de l’OCDE (2007-2015) .....	32
Graphique 1.10. Révision du montant total de l’assainissement (2009-15) .....	34
Graphique 1.11. Assainissement appliqué (2009-11) et programmé (2012-15) .....	36
Graphique 1.12. Plans d’assainissement pour 2012-15 .....	38
Graphique 1.13. Une amélioration plus importante des soldes budgétaires est nécessaire pour ramener la dette publique à 60 % du PIB .....	39
Graphique 1.14. Part des mesures chiffrées dans l’assainissement appliqué/programmé (2009-2015).....	41



Graphique 1.15. Action sur les dépenses et action sur les recettes (2009-2015) .....	42
Graphique 1.16. Dépenses des administrations publiques (2007-2011) .....	43
Graphique 1.17. Structure des dépenses des administrations publiques (2007-2010) .....	44
Graphique 1.18. Charges d'intérêts des administrations publiques (2007-2011) .....	44
Graphique 1.19. Rémunérations versées par les administrations publiques (2007-2011) .....	45
Graphique 1.20. Réductions chiffrées des dépenses (2009-2015) .....	47
Graphique 1.21. Mesures chiffrées de réduction des dépenses – composition (2009-2015) .....	48
Graphique 1.22. Mesures de réduction des dépenses de fonctionnement – fréquence (2009-2015) .....	48
Graphique 1.23. Mesures de réduction des dépenses de fonctionnement – incidence (2009-2015) .....	50
Graphique 1.24. Principales mesures portant sur les programmes – fréquence (2009-2015) .....	52
Graphique 1.25. Protection sociale et santé – incidence des réductions (2009-2015) .....	53
Graphique 1.26. Infrastructures et retraites – incidence (2009-2015) .....	55
Graphique 1.27. Recettes des administrations publiques (2007-2011) .....	56
Graphique 1.28. Structure des recettes fiscales (2007-09) .....	57
Graphique 1.29. Poids relatif des différentes sources de recettes fiscales .....	57
Graphique 1.30. Mesures visant à augmenter les recettes – fréquence (2009-2015) .....	58
Graphique 1.31. Mesures visant à augmenter les recettes – chiffrage (2009-2015) .....	60
Graphique 1.32. Impôts sur la consommation .....	61
Graphique 1.33. Hausses des taux de la TVA (2009-2015) .....	62
Graphique 1.34. Impôts en rapport avec les revenus .....	63
Graphique 1.35. Incidence des autres mesures d'accroissement des recettes .....	65
Graphique 3.1. Évolution des soldes budgétaires des administrations infranationales, part du PIB (2007-2010) <sup>1</sup> .....	264
Graphique 3.2. Évolution de la dette des administrations infranationales, part des recettes (2007-2010) <sup>1</sup> .....	264
Graphique 3.3. Écart budgétaire des administrations infranationales (jusqu'en 2007) .....	265

## Ce livre contient des...



**StatLinks** 

**Accédez aux fichiers Excel®  
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



## Éditorial

de  
Angel Gurría  
Secrétaire général de l'OCDE

Partout dans le monde, le débat sur la manière de restaurer la santé des finances publiques après la crise reste au premier plan des programmes d'action des pouvoirs publics. Avant même la crise actuelle, la zone OCDE prise dans son ensemble a toujours – sauf une année – été en déficit depuis le milieu des années 70, et a ainsi fortement accru son endettement. Ce lourd fardeau et les hausses futures des dépenses liées au vieillissement de la population compliqueront encore la soutenabilité des dettes publiques à plus long terme.

Le besoin d'informations rigoureuses sur les programmes d'assainissement en cours et sur leur mise en œuvre est donc plus pressant que jamais. En 2010, les Hauts responsables du budget ont demandé à l'OCDE de recueillir des données complètes sur les mesures d'assainissement budgétaire adoptées dans les pays, et de procéder à leur analyse comparative. « Redresser les finances publiques 2011 » a ainsi créé un socle transparent de mesures comparatives des progrès réalisés dans l'application de ces programmes d'assainissement.

La mise à jour 2012 de *Redresser les finances publiques* brosse un tableau détaillé des stratégies d'assainissement en vigueur dans les pays de l'OCDE. L'ouvrage montre que la plupart des pays ont intensifié leurs efforts en prenant de nouvelles mesures et en étendant leur durée d'application : l'effort global d'assainissement budgétaire a augmenté d'un demi-point de pourcentage pour atteindre en moyenne 5.5 % du PIB dans la zone OCDE. La Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République slovaque et la Slovaquie, qui sont les pays les plus touchés, ont adopté de vastes programmes qui ont accru leur effort d'assainissement de 1.8 point de pourcentage et l'ont porté à 9.2 % du PIB.

La plupart des pays de l'OCDE sont aujourd'hui confrontés à une reprise économique en demi-teinte à laquelle est associé un risque non négligeable de retournement. Concilier avec justesse l'assainissement budgétaire et le besoin urgent de stimuler la croissance est donc un défi complexe. Il apparaît dès lors essentiel de sélectionner les instruments d'assainissement les moins préjudiciables à la croissance et de bien avancer dans les réformes structurelles susceptibles de participer à l'assainissement en stimulant la croissance et l'emploi à plus long terme.

La crise a par ailleurs contribué à renouveler de manière significative les cadres institutionnels de budgétisation. Plusieurs pays ont créé des organismes indépendants de surveillance – conseil budgétaire, office parlementaire budgétaire – en les complétant souvent par des règles budgétaires nouvelles ou renforcées. Bien que leur mandat, leurs fonctions et leur taille varient beaucoup d'un pays à l'autre, ces institutions visent toutes à améliorer la discipline budgétaire et à promouvoir plus de transparence et de responsabilité budgétaires.

La crise a entraîné, dans de nombreux pays, une budgétisation plus centralisée. Il importe par conséquent d'impliquer davantage les citoyens et la société civile dans le processus budgétaire, afin de favoriser la transparence de l'administration et de gagner le public à la cause de l'effort d'assainissement budgétaire.

L'OCDE aide ses pays membres et partenaires à relever ces défis de fond en leur apportant, sur tous ces fronts, des analyses et des éléments sur les bonnes pratiques. Elle continuera dans cette voie pour aider les gouvernements à élaborer de meilleures politiques pour une vie meilleure.



Angel Gurría  
Secrétaire général  
OCDE

## *Préface*

*de*

*Gerhard Steger*

*Président du Groupe de travail des Hauts responsables du budget de l'OCDE, et  
Directeur général du budget et des finances publiques, ministère des Finances, Autriche*

### **Un assainissement intelligent lie discipline budgétaire et croissance**

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les finances publiques ont été durement touchées par la crise économique. Les déficits et les ratios d'endettement se sont envolés jusqu'à des niveaux insoutenables, obligeant les gouvernements à mettre en œuvre des plans d'assainissement crédibles.

À la 31<sup>ème</sup> réunion annuelle du Groupe de travail des Hauts responsables du budget de l'OCDE (HRB) en 2010, les délégués ont souligné la nécessité de donner une vue d'ensemble de la manière dont les pays membres de l'OCDE mettent en œuvre des plans d'assainissement afin de redresser les finances publiques. La première édition de « Redresser les finances publiques » a ainsi été publiée en 2011 et bien accueillie dans le monde entier. C'est pourquoi la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE et le Groupe de travail des HRB ont estimé utile de l'actualiser. On espère que cette deuxième édition aidera les décideurs à poursuivre les efforts d'assainissement à tout moment et partout où ils sont nécessaires. En outre, cette publication souligne l'importance du Groupe de travail des HRB comme tribune permettant des échanges entre pairs à propos des meilleures pratiques budgétaires.

Au fur et à mesure que la crise économique évolue et que certains pays en particulier éprouvent de grandes difficultés à la surmonter et à retrouver des perspectives de reprise, le débat public, après avoir mis en avant les besoins d'assainissement, se réoriente sur les moyens de trouver un équilibre entre la discipline budgétaire et les incitations à la croissance.

Certains soutiennent qu'il existe une contradiction entre l'assainissement budgétaire et le soutien à la croissance. En tant que praticiens, les responsables budgétaires des divers pays de l'OCDE peuvent aisément trouver des exemples convaincants du contraire. Les inefficiences administratives (par exemple les doubles emplois ou les organisations surdimensionnées) et les dispositifs de transfert inopérants (par exemple les pertes dues à un mauvais ciblage des bénéficiaires) sont deux exemples parmi bien d'autres de la manière dont un « assainissement intelligent » pourrait trouver des leviers ingénieux permettant d'économiser l'argent public, sans nécessairement entraîner une crise sociale qui freinerait sensiblement la demande et donc la croissance. Le produit de ces économies pourrait être affecté à un double usage : redresser le budget et soutenir des initiatives de stimulation de la croissance ciblées avec soin. Sachant que l'assainissement des finances publiques renforce la confiance des marchés financiers dans chaque pays, la discipline budgétaire est une condition préalable de la réussite économique et ne doit pas être perçue comme un obstacle à la croissance.

Le Groupe de travail des HRB a contribué en particulier à encourager les meilleures pratiques en mettant l'accent sur le rôle des cadres institutionnels comme élément clé de l'amélioration des politiques budgétaires. La budgétisation descendante, les cadres de dépenses à moyen terme et les prévisions budgétaires à long terme ont été au centre des activités du Groupe de travail. Son expérience unique amène à se demander si des règles budgétaires intelligentes peuvent contribuer à ce que la discipline en ce domaine soutienne la croissance. La réponse est oui. On peut par exemple concevoir les cadres de dépenses à moyen terme de façon à laisser jouer les stabilisateurs automatiques – pas seulement lorsque la conjoncture est mauvaise, mais aussi quand elle est bonne. De plus, la budgétisation axée sur les performances peut attirer l'attention des décideurs sur la bonne utilisation de l'argent public, ce qui est de nature à renforcer l'efficacité de la dépense publique.

Ainsi, un assainissement intelligent permet de dégager une marge de manœuvre pour améliorer le solde du budget en réduisant au minimum les effets négatifs sur la demande. Il consiste aussi à mettre au point des règles budgétaires contribuant à rendre la rigueur compatible avec la croissance.

En 2010, l'expérience des HRB a été résumée dans un document qui tirait 19 leçons à l'intention du secteur public en vue de rétablir la viabilité budgétaire.<sup>1</sup> Le présent rapport, *Redresser les finances publiques*, constitue également une contribution essentielle des HRB à une bonne gouvernance budgétaire dont on espère qu'elle incitera les décideurs à mener à bien la tâche nécessaire, bien que pas toujours populaire, d'assainissement budgétaire.

## Note

1. OCDE (2010), « Restaurer la viabilité des finances publiques : Leçons pour le secteur public », OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/gov/44473989.pdf](http://www.oecd.org/fr/gov/44473989.pdf).

## Résumé

À la suite de la crise financière mondiale et des mesures de stimulation budgétaire qu'elle a entraînées, de nombreux pays de l'OCDE ont adopté des programmes d'assainissement budgétaire. C'est la première fois depuis longtemps qu'autant de pays tentent en même temps de réduire leurs déficits et leur endettement.

Ces efforts ont donné des résultats concrets. En général, les soldes budgétaires se sont améliorés depuis le point culminant de la crise financière. De 2009 à 2011, le déficit budgétaire des pays de l'OCDE a diminué à hauteur de 1.8 point de PIB. Toutefois, il représentait encore 6.3 % du PIB en moyenne en 2011 et la dette brute des pays de l'OCDE continue à augmenter, passant de 92.5 % du PIB en 2009 à 103 % en 2011, comme le prévoyait le rapport de 2011. Plusieurs pays ont accentué leur effort de redressement des comptes publics en prenant de nouvelles mesures et en allongeant leur durée d'application (graphique 1.10).

Dans les pays de l'OCDE, les administrations infranationales représentent en moyenne 15 % de la dette publique et 13 % des déficits, mais les pourcentages dépassent 50 % et 70 % dans certains des plus décentralisés. La plupart des pays exigent donc leur participation aux plans nationaux d'assainissement en durcissant les règles d'emprunt et de déficit, en imposant des limitations de dépenses ou en faisant appliquer plus rigoureusement les règles budgétaires existantes.

L'assainissement budgétaire prend surtout la forme d'économies (graphique 1.15). Toutefois, sachant que les politiques budgétaires expansionnistes menées de 2007 à 2009 privilégiaient les dépenses et que près d'un tiers des dispositifs de redressement s'appuient sur un accroissement des recettes, les secteurs publics des pays de l'OCDE vont probablement rester plus amples qu'en 2007 (graphique 1.16).

Après trois années d'assainissement, à peu près la moitié du redressement annoncé dans les plans allant de 2009 à 2015 a déjà été réalisée (graphique 1.11). Néanmoins, si l'on se réfère au rapport de 2011, on constate que le redressement effectué en 2009-11 est un peu inférieur au projet de départ. Les pays de l'OCDE ont procédé pendant cette période à une correction budgétaire représentant 2.8 % du PIB, alors que l'on prévoyait en 2011 3.3 %, de sorte que l'effort est légèrement plus étalé. Après révision, le redressement programmé dans les pays de l'OCDE de 2012 à 2015 reste substantiel avec une moyenne de 2.8 % du PIB (graphique 1.12).

Depuis le rapport de 2011, les critères de classement des pays ont quelque peu évolué : trois appliquent des programmes soutenus par la Commission européenne (CE), la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI) ; plusieurs pays ayant des besoins d'assainissement relativement importants subissent des pressions des marchés mesurées par les rendements des obligations d'État à long terme ; la plupart des pays ont adopté de nouvelles mesures et allongé la période d'application. Compte tenu de la nature différente des tensions et de la rapidité de l'assainissement budgétaire, ce rapport divise les pays en quatre catégories :



- A. Les pays soumis à des programmes FMI/UE/BCE : Grèce, Irlande et Portugal.
- B. Les pays subissant des pressions distinctes de la part des marchés : Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Pologne, République slovaque et Slovénie.
- C. Les pays accusant un déficit et/ou un endettement substantiels, mais moins sujets aux pressions des marchés : Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Islande, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République tchèque et Royaume-Uni.
- D. Les pays n'ayant pas ou ayant très peu de besoins d'assainissement : Australie, Chili, Corée, Estonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Suède, Suisse et Turquie.

Les trois pays appartenant à la catégorie A ont prolongé leurs plans de redressement depuis 2011. À l'exception de la Grèce, ils ont augmenté le montant total de leurs projets d'assainissement couvrant la période 2009-15. Depuis le rapport de 2011, le montant moyen de l'effort a été relevé d'un point et porté à 16.2 % du PIB. En outre, ces pays ont réalisé près de la moitié de l'effort annoncé pour la période 2009-15. L'assainissement supplémentaire programmé de 2012 à 2015 va de 3.7 % à 8.2 % du PIB, soit une moyenne de 6.6 % du PIB (graphique 1.12).

Depuis le rapport de 2011, les sept pays de la catégorie B ont augmenté le montant total de leurs plans d'assainissement 2009-15 de 2.2 points de PIB en moyenne, le portant à 6.1 % du PIB. À l'exception de la Belgique, ils ont effectué plus du tiers du redressement annoncé pour cette période. L'assainissement supplémentaire programmé s'échelonne de 2.3 % à 4.6 % du PIB, soit une moyenne de 3.7% du PIB.

Parmi les 14 pays de la catégorie C, on relève des différences dans la démarche d'assainissement budgétaire. Certains, comme l'Allemagne, ont connu une reprise conjoncturelle plus forte que les autres. L'Allemagne n'a pas communiqué de nouvelles données sur l'assainissement à partir de 2012. À l'opposé, les États-Unis et le Japon ont des ratios dette/PIB élevés, mais ni l'un ni l'autre n'ont encore adopté un plan spécifique de redressement budgétaire pour remédier à cet état de fait. Entre les deux, on trouve un certain nombre de pays de l'UE qui font l'objet de procédures de déficit excessif et qui sont évalués par la Commission européenne. Parmi ces derniers, la République tchèque et le Royaume-Uni ont annoncé les dispositifs de correction les plus importants (respectivement 6.1 % et 7.1 % du PIB). Les autres pays de la catégorie C (Canada, Finlande, Islande, Israël et Nouvelle-Zélande) ont annoncé des dispositifs très différents représentant de 9.1 % (Islande) à 1.6 % du PIB (Canada) en fonction de leur situation spécifique. Pour les pays de la catégorie C, le montant des plans d'assainissement augmente en moyenne de 0.9 point de PIB pour s'élever à 4.3 % de PIB. Ces 14 pays ont programmé pour la période 2012-15 un redressement budgétaire à hauteur de 2.6 % du PIB en moyenne.

Les dix pays de la catégorie D n'ont pas besoin d'une correction substantielle, mais certains d'entre eux, comme le Luxembourg, ont annoncé des mesures d'assainissement.

Comme on l'a indiqué en 2011, les plans d'assainissement ne sont pas toujours précis et quantifiés (graphique 1.14). Ainsi, le Royaume-Uni a spécifié des mesures, mais il a été difficile d'évaluer l'effet chiffré de celles concernant les dépenses de fonctionnement.

Comme il a aussi été dit en 2011, les pays où les mesures portant sur les dépenses sont chiffrées continuent à agir plus sur les programmes que sur les charges courantes. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les dépenses liées aux programmes représentent l'essentiel des charges publiques totales. La plupart des pays qui ont présenté

les dispositifs les plus importants portant sur les dépenses (Espagne, Grèce, Irlande et Royaume-Uni) visent surtout les programmes (graphique 1.21). Dans les pays de la catégorie A, les mesures chiffrées concernant les programmes représentent en moyenne 4.9 % du PIB contre 1.6 % pour les mesures concernant les charges courantes. Dans la catégorie B, les moyennes sont de 2.3 % et 1.6 % respectivement. La protection sociale, la santé, les pensions et les infrastructures sont les quatre catégories de programmes le plus fréquemment ciblées par les mesures d'assainissement (graphiques 1.24 à 1.26).

Parmi les pays qui ont pris des mesures chiffrées d'accroissement des recettes publiques, l'incidence la plus forte est dans ceux de la catégorie A, avec une moyenne de 5.3 % du PIB (graphique 1.31). Les pays ayant pris des mesures de cette nature comptent surtout sur la fiscalité, les impôts sur la consommation étant le plus souvent utilisés, devant les impôts directs et les réductions des dépenses fiscales (graphique 1.30). S'agissant des impôts sur la consommation, la priorité est donnée aux droits d'accise sur le tabac et l'alcool, à la TVA et aux taxes environnementales (graphique 1.32). S'agissant des impôts directs, les mesures concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont les plus répandues, devant celles relatives à l'impôt sur les bénéfices des sociétés et aux cotisations sociales (graphique 1.34).

Si les besoins d'assainissement des administrations infranationales sont souvent massifs, leur marge de manœuvre pour augmenter leurs ressources propres est habituellement restreinte (par exemple autonomie fiscale limitée et forte dépendance à l'égard des transferts de l'État central). Sur le plan des charges, ces administrations représentent en moyenne 30 % des dépenses publiques et 65 % des investissements publics, tout en étant souvent des prestataires essentiels de services publics importants (elles effectuent près de 60 % des dépenses d'éducation et plus de 30 % des dépenses de santé). Pour atteindre leurs objectifs d'assainissement (auto-imposés ou fixés par le gouvernement central), les administrations infranationales prennent diverses mesures : relèvement de leurs impôts et redevances propres (lorsqu'elles ont une autonomie suffisante pour le faire), lutte contre l'évasion fiscale, recherche de gains d'efficacité (notamment au moyen de coopération entre municipalités) et réduction de dépenses.

Les obligations d'assainissement des administrations infranationales peuvent avoir des effets en cascade sur les marchés du travail locaux (surtout par la voie des commandes publiques) et mettre en péril les possibilités de croissance sur place (en raison de la baisse des investissements). Ces contraintes peuvent aussi susciter ou aggraver des inégalités en matière d'accès aux services publics locaux et de qualité de ces services. Pour réaliser les objectifs d'assainissement tout en s'efforçant d'atténuer ces risques, de nombreux pays ont adopté (ou envisagent) des réformes de décentralisation budgétaire (réorganisation territoriale, système de financement des administrations infranationales, répartition des responsabilités, etc.).



## *Chapitre 1*

### **Objectifs, plans et mesures d'assainissement budgétaire dans les pays de l'OCDE**

*Ce chapitre présente les efforts d'assainissement des pays de l'OCDE dont on avait connaissance en décembre 2011. Les données de déficit budgétaire et d'endettement brut des pays de l'Union européenne sont actualisées sur la base des chiffres effectifs de 2010 et 2011, et on tient compte des mesures récemment prises, surtout pour les pays qui n'avaient pas adopté le budget de 2012 avant la date limite de l'enquête.*

*Le chapitre analyse les situations budgétaires actuelles, les stratégies annoncées, les plans d'assainissement, les projets de réduction du déficit, les mesures spécifiques destinées à réduire les dépenses et à accroître les recettes ainsi que les réformes en matière de pensions.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Introduction

### *Les finances publiques restent fragiles dans de nombreux pays membres de l'OCDE*

Cinq ans après la crise financière mondiale et deux ans après le début de la crise de la dette souveraine en Europe, la plupart des pays de l'OCDE ont adopté des dispositifs d'assainissement budgétaire et mettent en œuvre des initiatives importantes en ce domaine. Chez certains, la crise a entraîné un niveau de chômage record, la stagnation économique et l'affaiblissement des banques. Dans plusieurs cas, un changement de gouvernement est intervenu et les politiques d'austérité et de réduction de la dette publique y ont largement contribué<sup>1</sup>.

L'orientation actuelle de la politique budgétaire de la plupart des pays de l'OCDE, confortée par la reprise conjoncturelle de 2010 et 2011, s'est renforcée pendant cette période. Toutefois, la reprise se heurtant à des difficultés et faisant même place à une récession dans certains pays, on entend davantage ceux qui préconisent de remettre l'accent sur la croissance pour compléter les mesures d'austérité. Ce point de vue trouve un écho sur les marchés financiers dont les craintes vont maintenant au-delà de la seule austérité budgétaire.

Ce rapport expose de façon comparative et transparente les projets de redressement budgétaire des pays de l'OCDE. Dans ceux qui les ont adoptés, leur horizon est généralement 2015. L'enquête présente les situations budgétaires actuelles, les stratégies annoncées, les plans d'assainissement et un inventaire détaillé des actions sur les recettes et les dépenses décidées dans 32 des pays membres de l'OCDE<sup>2</sup>.

#### Encadré 1.1. Définitions

En quoi consiste l'assainissement ? Dans ce rapport, il est défini comme les mesures concrètes ayant pour but de réduire le déficit budgétaire et l'accumulation de la dette publique, par exemple les actions destinées à améliorer le solde budgétaire. La simple annonce d'un objectif ambitieux de contraction du déficit à moyen terme n'est pas considérée comme un effort d'assainissement si elle ne s'accompagne pas d'un plan expliquant comment cet objectif sera atteint. Les plans d'assainissement et les mesures détaillées qui en font partie sont exprimés en pourcentage du PIB nominal. Les mesures sont autant que possible chiffrées.

Les déficits peuvent aussi être résorbés par la croissance économique, qui engendre des recettes supplémentaires tout en réduisant les dépenses, par exemple les indemnités de chômage lorsqu'un nombre accru de personnes trouve un emploi (effets cycliques). Les réformes générales des marchés du travail et des produits sont importantes pour stimuler la croissance (par exemple la modification de la réglementation du travail ou le renforcement de la concurrence sur les marchés de produits). Toutefois, il n'a pas été tenu compte dans le rapport de ces réformes et des effets cycliques.

Il n'existe pas de définition claire et unanimement acceptée de ce qui constitue une mesure ayant pour objet de réduire les dépenses ou d'accroître les recettes (portant par exemple sur les dépenses fiscales) dans un plan d'assainissement. Dans la présente analyse, les mesures sont présentées sous la forme indiquée par les pays. Normalement, elles se rapportent au budget de l'année précédant le début du plan d'assainissement (ou de la première année d'assainissement) ou à une base de référence prévue en supposant que les politiques sont inchangées. On présente l'effet cumulé pendant la période d'assainissement des plans de redressement et des mesures chiffrées.

### ***Au cours des deux dernières années, l'économie de la zone OCDE a connu un certain redressement et les déficits ont diminué***

Cette sous-section présente certains indicateurs économiques essentiels tirés des dernières prévisions des *Perspectives économiques de l'OCDE* (OCDE, 2012a).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la reprise de l'activité en 2010 a été suivie d'une croissance modeste en 2011, due au ralentissement qui a suivi la crise de la dette dans la zone euro (graphique 1.1A). Au début de 2012, l'économie des pays de l'OCDE a connu une phase de stagnation et les anticipations se sont dégradées au cours des mois suivants. L'OCDE prévoit que le Canada, les États-Unis et le Japon continueront à bénéficier d'une croissance raisonnable, alors que les perspectives restent médiocres en Europe. L'OCDE s'attend à une reprise de l'expansion en 2013.

Grâce aux restrictions, aux réformes structurelles et à la reprise économique générale, le déficit budgétaire des pays de l'OCDE est passé de 8.1 % du PIB en 2009, à 7.5 % en 2010 et à 6.3 % en 2011 (graphique 1.1B). Ces déficits seraient insupportables à long terme, mais on s'attend à ce qu'ils continuent à se réduire, passant à 5.6 % du PIB en 2012 et à 4.2 % en 2013. L'augmentation future des dépenses liées au vieillissement de la population dans les pays de l'OCDE aggravera encore le problème de la viabilité des finances publiques.

La plupart des pays de l'OCDE mettent en œuvre des mesures d'assainissement conformes à leurs plans révisés, l'effort consenti d'emblée étant un peu moindre que ne le disait le rapport de 2011. Bien que la plupart des mesures de redressement soient structurelles, certains pays ont aussi prévu des dispositions ponctuelles et des changements des pratiques de comptabilisation qui pourraient avoir un effet éphémère. Il subsiste un défi structurel majeur dans la grande majorité de pays de l'OCDE, non seulement en raison des réactions à la crise budgétaire, mais aussi à cause des déficits structurels antérieurs (graphique 1.1C). Cela se traduit notamment sur l'encours de la dette, qui a continué à s'élever au cours des deux dernières années, de sorte que la dette brute dans la zone OCDE a atteint 103 % du PIB en 2011 et on prévoit une nouvelle hausse dans les deux prochaines années (graphique 1.1D).

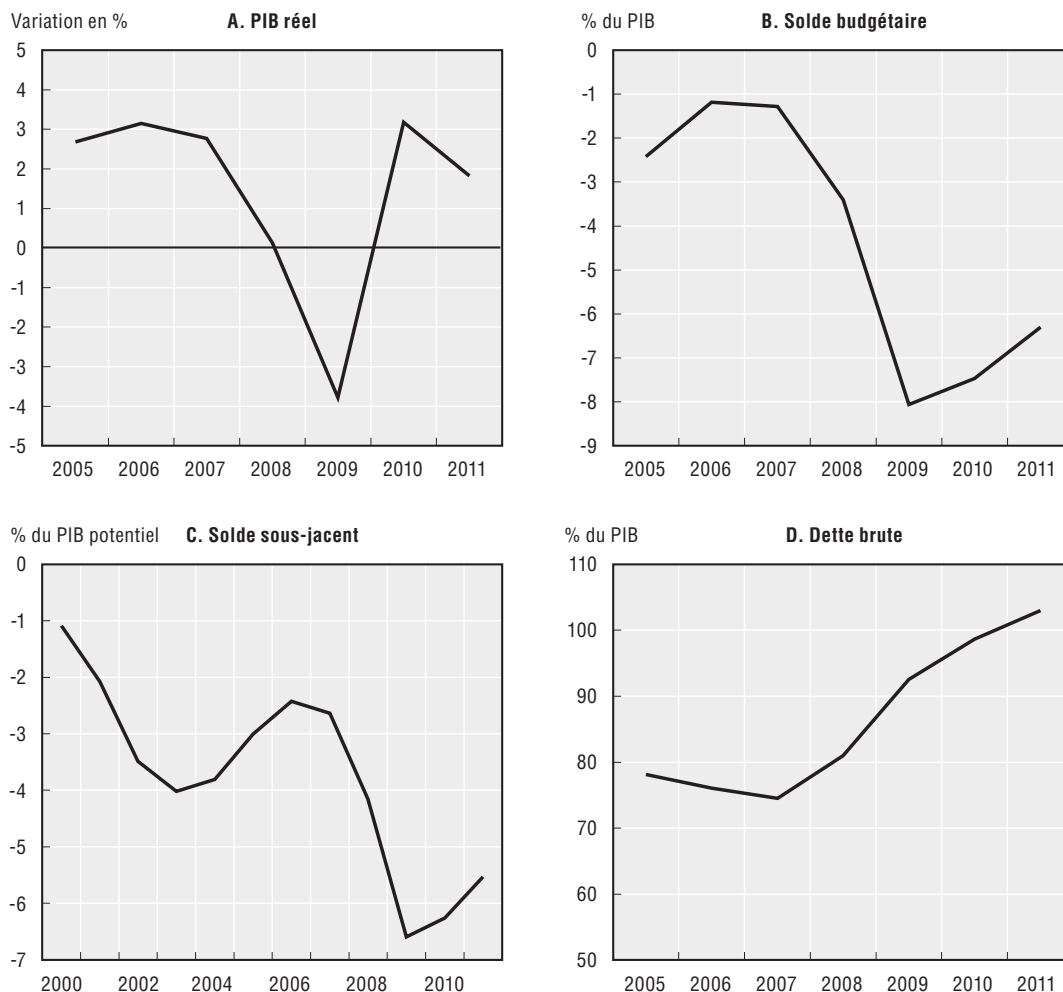
### ***Les marchés financiers et la politique influent sur l'assainissement***

À un moment où la croissance est encore fragile et où certains pays membres de l'OCDE sont en récession ou au bord de la récession, il n'est pas aisé de concilier le souci d'assurer la croissance économique à court terme et l'impératif d'assainissement des finances publiques.

Les pressions en faveur du redressement budgétaire restent fortes. Plusieurs pays européens risquent encore de connaître de sérieuses difficultés financières. Les rendements élevés des obligations d'État à long terme dans certains cas indiquent les réactions des marchés financiers aux signes d'instabilité de la situation budgétaire en l'absence de mesures substantielles d'assainissement. Le niveau des rendements montre que les marchés financiers doutent de l'aptitude des États à rembourser leurs dettes. Trois pays de l'OCDE appartenant à la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal) ont connu de sérieux problèmes financiers et conclu des programmes avec la Commission européenne (CE), la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI) pour être sûrs de pouvoir se procurer des fonds. En revanche, un pays (l'Islande) a mené à bien son programme FMI depuis le rapport de 2011. De plus, tous sont suivis de très près par les marchés et soumis à une évaluation des risques financiers par les agences de

notation, certains membres de l'OCDE risquant un abaissement de leurs notes. En 2011, des pays de l'OCDE ont perdu leur notation triple A et d'autres ont été placés sous surveillance avec perspective négative.

Graphique 1.1. Principaux indicateurs économiques – zone OCDE



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879066>

Notes : le solde budgétaire correspond au solde financier des administrations et la dette brute aux engagements financiers des administrations en % du PIB nominal. Le solde sous-jacent est le solde financier des administrations ajusté pour tenir compte des effets cycliques et des mesures ponctuelles en % du PIB potentiel. Il s'agit de moyennes pondérées.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

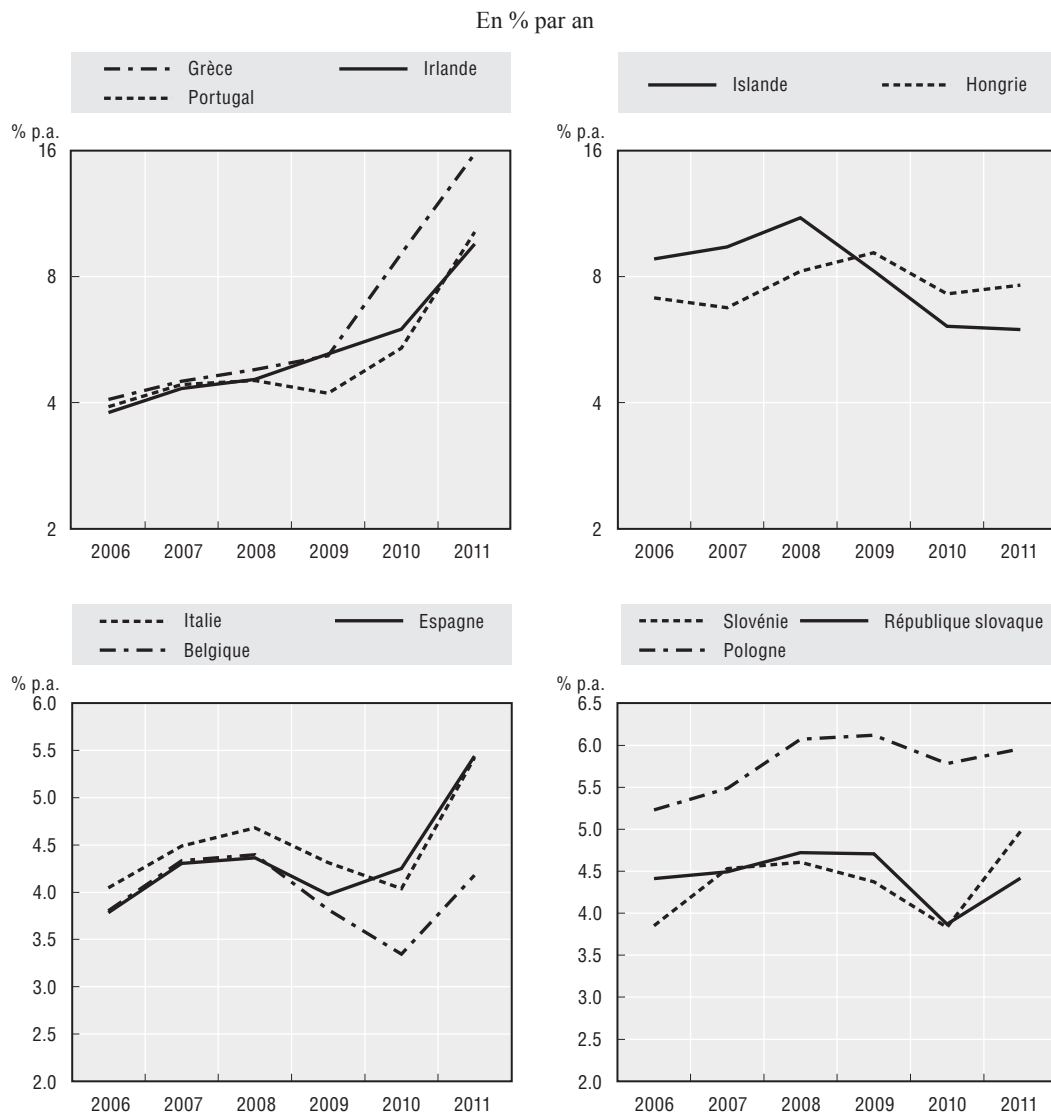
Le graphique 1.2 montre l'évolution des rendements des obligations d'État à long terme (dix ans) dans différentes catégories de pays. On distingue d'abord trois pays qui font l'objet de programmes avec l'UE et/ou le FMI (graphique 1.2A). La situation est particulièrement sombre en Grèce et au Portugal. Ensuite, les rendements à long terme restent très élevés en Hongrie et en Islande – le premier de ces pays cherchant à conclure un programme avec le FMI, tandis que le second en a achevé un (graphique 1.2B).




Les grandes économies membres de longue date de l'UE ont été traitées différemment par les marchés financiers. Alors que la France et le Royaume-Uni ont réussi à présenter des plans d'assainissement crédibles suscitant une confiance suffisante, l'Espagne et l'Italie se sont heurtées à des réactions négatives des marchés qui ont entraîné des réactions de la politique économique. La Belgique a aussi connu une hausse des taux d'intérêt à long terme en 2011 (graphique 1.2C).

De même, certains membres récents de l'UE qui appartiennent aussi à l'OCDE ont éprouvé de sérieuses difficultés en 2011 du fait d'un manque de confiance des marchés financiers qui a fait monter les rendements des obligations d'État (graphique 1.2D).

Graphique 1.2. Rendements d'obligations à long terme



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879085>

Notes : les taux d'intérêt à long terme sont les rendements (généralement à dix ans) des obligations d'État sur le marché secondaire en pourcentage par an. Les données annuelles sont la moyenne des données mensuelles qui sont calculées comme la moyenne des taux arithmétiques pondérés ou non pondérés de tous les jours ou de jours spécifiés du mois ; elles peuvent aussi se référer à un jour ou à la fin d'un mois.

Source : Statistiques financières et monétaires mensuelles, OCDE StatExtracts.

La hausse de l'endettement et des taux d'intérêt à long terme risque de peser sur la croissance économique future, rendant les finances publiques plus vulnérables aux sautes d'humeur des marchés et réduisant la capacité de la politique budgétaire à contrecarrer les récessions futures.

### Encadré 1.2. Le redressement de l'Islande

En 2011, l'Islande a achevé avec succès en trois ans son programme d'ajustement soutenu par le FMI. Ce programme, d'un montant de 2.1 milliards USD, était destiné à stabiliser le taux de change, à rétablir la viabilité des finances publiques et à restructurer le système financier. Les trois objectifs ont été atteints.

L'économie islandaise a retrouvé une croissance dynamique, d'un rythme supérieur à 3 % en 2011. On prévoit qu'elle se modère en 2012 avec un taux de 2.75 %. Le chômage devrait tomber à 5 % à la fin de 2013 et l'inflation s'orienter en baisse vers l'objectif des autorités (OCDE, 2012a).

Avant la crise, le secteur bancaire islandais représentait à peu près dix fois le PIB. La restructuration des banques par l'État a entraîné une forte hausse de sa dette et imposé un redressement rapide des finances publiques. La dimension du secteur bancaire a été ramenée à deux fois le PIB, le cœur du système a été recapitalisé et fonctionne intégralement.

Le gouvernement poursuit l'assainissement budgétaire nécessaire et s'est engagé à dégager un excédent en 2014 sous certaines conditions relatives surtout à la stabilité du secteur financier et à l'abondance des réserves officielles de change. La crise lui a donné l'occasion de remodeler les règles budgétaires et le cadre à moyen terme des finances publiques. On trouvera des précisions dans la note sur l'Islande au chapitre 2 de ce rapport.

### ***Le retour de la croissance sera utile mais ne suffira pas à stabiliser la dette***

La croissance réduira les déficits et les ratios dette/PIB, mais ne suffira pas pour interrompre la dynamique de la dette dans de nombreux pays. Certains pourraient recourir à l'inflation, ce qui allégerait la charge de la dette à court terme, mais, en règle générale, l'inflation est suivie d'une hausse des taux d'intérêt pour compenser la perte de pouvoir d'achat du capital. En principe, l'inflation gêne aussi l'activité économique d'autres façons. Il faut donc poursuivre l'assainissement budgétaire.

Dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n°91) (OCDE, 2012a), l'OCDE a estimé, en partant du solde primaire structurel de 2011, l'assainissement budgétaire nécessaire dans les pays de l'OCDE pour stabiliser les ratios dette/PIB en 2030. L'assainissement budgétaire est défini ici comme l'amélioration du solde primaire structurel.

Les obligations d'assainissement estimées sont substantielles, mais très variables. Selon ces estimations, la zone OCDE a besoin d'un redressement budgétaire représentant 3.9 % du PIB potentiel pour stabiliser la dette à l'horizon de 2030. Mais, en comparaison du rapport de 2011 qui présentait l'assainissement permettant de stabiliser la dette en 2025 (en commençant en 2010), l'effort requis diminue de 1.4 point.

### Encadré 1.3. Calcul de l'effort d'assainissement budgétaire nécessaire

L'OCDE a calculé l'effort d'assainissement nécessaire pour stabiliser la dette brute des administrations ou cibler un ratio dette/PIB de 60 % dans une perspective à long terme. On indique l'amélioration requise du solde primaire structurel des administrations publiques, c'est-à-dire du solde corrigé des variations cycliques et excluant les mesures ponctuelles portant sur les recettes et les dépenses ainsi que le paiement des intérêts. Ces calculs reposent, entre autres, sur des hypothèses plausibles, mais simplifiées, de croissance économique, de taux d'intérêt et de chômage.

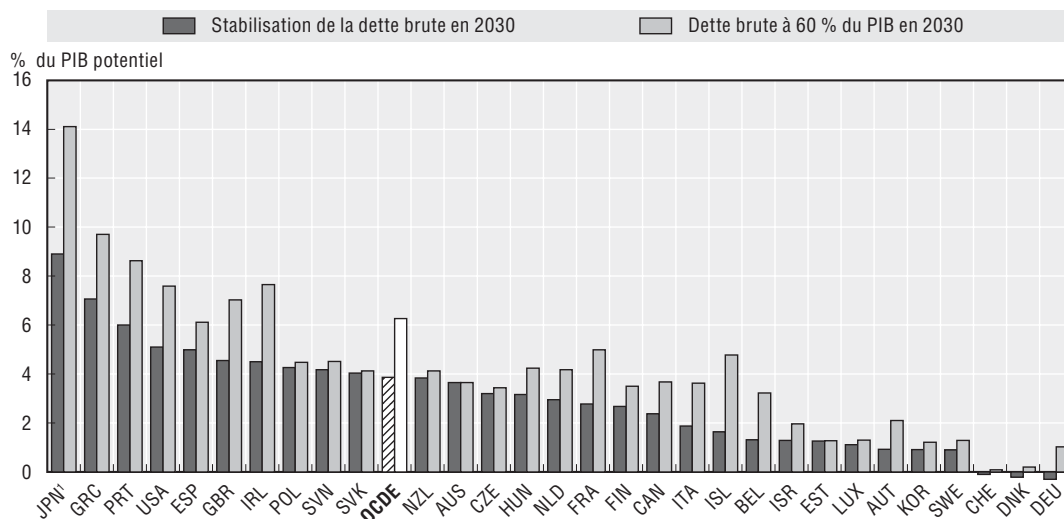
Le graphique 1.3 montre l'effort d'assainissement total nécessaire pour stabiliser le ratio dette brute des administrations/PIB à 60 % du PIB en 2030, en supposant que l'amélioration du solde primaire structurel prévue de 2011 à 2013 soit conforme aux projections à court terme des *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91) (OCDE, 2012a) ; il y aurait ensuite une nouvelle amélioration constante du solde primaire structurel à hauteur de 0.5 % du PIB (1 % par an au Japon) chaque année de 2013 à 2030 calculée, de façon à réaliser l'objectif de dette en 2030 (en 2040 au Japon). Les besoins d'assainissement dus à l'augmentation des dépenses publiques liées à la santé et au vieillissement ne sont pas explicitement intégrés au calcul du redressement nécessaire.

Le graphique montre l'amélioration moyenne du solde primaire structurel de 2011 à 2030 nécessaire pour stabiliser les ratios dette des administrations/PIB ou pour les ramener à 60 % du PIB. Quand on se contente de les stabiliser, l'amélioration moyenne du solde primaire structurel pendant cette période correspond à peu près à l'amélioration maximale. Si l'on cible 60 %, l'augmentation maximale sera sensiblement supérieure à l'augmentation moyenne, mais, passé le point haut, on pourra assouplir la politique budgétaire et le solde primaire structurel pourra se dégrader avant que le ratio d'endettement se stabilise à 60 % du PIB. On trouvera plus de prévisions sur les calculs et les hypothèses essentielles dans OCDE (2012a) (en particulier dans l'encadré 4.2 consacré aux hypothèses du scénario de base à long terme et au graphique 4.1).

Selon ces estimations, la Grèce devra améliorer le solde primaire structurel à hauteur de 7 % du PIB de 2011 à 2030 pour stabiliser le ratio de dette en supposant que le déficit primaire ait représenté 5.8 % du PIB en 2011 (on estimait en 2011 qu'une amélioration de 3.8 % permettrait de stabiliser la dette en 2025). Avec le même mode de calcul, il apparaît qu'un resserrement représentant plus de 4 % du PIB est requis en Espagne, aux États-Unis, en Irlande, au Japon (d'ici à 2040), en Pologne, au Portugal, en République slovaque, au Royaume-Uni et en Slovénie (graphique 1.3).

Dans beaucoup de pays, la simple stabilisation de la dette la maintiendrait à un niveau élevé qui les placerait dans une situation financière vulnérable. Une solution plus viable consisterait à ramener le ratio dette/PIB à 60 %, niveau de référence conforme au Pacte de stabilité et de croissance européen. Dans ce scénario, la Grèce devrait procéder à un assainissement total de 9.7 % du PIB potentiel pour atteindre en 2030 le ratio de dette servant de référence. Un resserrement représentant plus de 6 % du PIB devrait avoir lieu en Espagne, aux États-Unis, en Irlande, au Japon, au Portugal et au Royaume-Uni. Les pays suivants devraient effectuer un redressement compris entre 4 et 6 % du PIB d'ici à 2030 : la France, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne et la Slovénie. La zone OCDE devra effectuer un assainissement représentant 6.3 % du PIB potentiel pour ramener la dette à 60 % du PIB d'ici 2030 (soit une hausse de 0.1 point par rapport à l'estimation pour 2025 figurant dans le rapport de 2011).

Graphique 1.3. Un effort d'assainissement substantiel est nécessaire pour stabiliser ou réduire la dette publique à l'horizon de 2030



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879104>

Notes : le graphique indique l'amélioration moyenne du solde primaire structurel de 2011 à 2030 nécessaire pour stabiliser les ratios endettement des administrations/PIB et les ramener à 60 %. Dans ce graphique, l'assainissement est défini comme l'amélioration moyenne du solde primaire structurel de 2011 à 2030.

1. Dans le cas du Japon, l'assainissement indiqué suffirait à stabiliser le ratio dette/PIB, mais seulement après 2030.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

## Quatre catégories au regard de l'assainissement budgétaire

Les pays de l'OCDE sont confrontés à des besoins d'assainissement inégaux et ils y répondent différemment. Depuis le rapport de 2011, les critères de regroupement des pays ont un peu changé : trois pays participent à des programmes soutenus par la Commission européenne (CE), la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI) ; plusieurs pays ayant des besoins d'assainissement relativement élevés subissent des pressions des marchés mesurées par les rendements des obligations d'État à long terme ; enfin, la plupart des pays ont adopté de nouvelles mesures et prolongé la période d'application. Pour appréhender cette hétérogénéité, le rapport classe les pays en quatre catégories décrites ci-après.

### *Catégorie A. Pays engagés dans des programmes FMI/UE/BCE*

Cette catégorie comprend les pays appliquant actuellement un programme officiel sous l'égide du FMI, de la BCE et/ou de la CE. Trois pays de l'OCDE sont dans cette situation : la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Ils se sont engagés formellement à prendre des mesures d'assainissement substantielles et à effectuer de vastes réformes structurelles. Ce sont eux qui ont adopté les dispositifs d'assainissement les plus ambitieux pour la période 2012 à 2015, représentant de 5.2 % à 8.2 % du PIB, soit en moyenne 6.6 % du PIB. Selon les calculs de l'OCDE, il leur faudra procéder à une correction représentant en moyenne 8.7 % du PIB pour parvenir en 2030 à un ratio dette/PIB de 60 %.

### ***Catégorie B. Pays sous la pression des marchés***

Cette catégorie comprend les pays de l'OCDE où le redressement budgétaire moyen requis pendant la période 2012-2030 dépasse 3 % du PIB et dans lesquels la variation des taux d'intérêt à long terme de 2006 à 2011 a été égale ou supérieure à zéro. On y trouve la Belgique, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République slovaque et la Slovaquie.

Ces pays sont observés de très près par des marchés financiers volatils, mais ont pu financer leurs dettes sans recours à des programmes externes. En Espagne et en Italie notamment, les taux d'intérêt à long terme ont augmenté à partir de la fin de 2011. La pression des marchés s'est quelque peu atténuée grâce à l'intervention de la BCE en 2012. Toutefois, les taux à long terme se situent très haut en comparaison de l'Allemagne. En Islande, ils restent élevés après l'achèvement du programme avec le FMI, mais ce n'est pas une situation nouvelle dans le pays et ils ont en fait baissé pendant la période 2006-2011. En Belgique et en Pologne, l'évolution des taux d'intérêt à long terme a été favorable, ce qui indique un regain de confiance des marchés financiers. Néanmoins, l'écart avec l'Allemagne demeure important.

Dans ces pays, les taux d'intérêt ont augmenté de 2006 à 2011. En outre, leurs besoins d'assainissement à long terme calculés par l'OCDE sont importants : ils s'échelonnent de 3.2 % à 6.1 % du PIB avec une moyenne de 4.3 %. Ils doivent faire la démonstration d'une politique budgétaire déterminée et crédible de réduction des déficits. Sauf en Pologne, les difficultés éprouvées pour concevoir et adopter les mesures d'assainissement ont entraîné des turbulences politiques et la chute de gouvernements. Ces sept pays ont mis en place des dispositifs de redressement couvrant la période 2012-15 qui représentent de 2.3 % à 5.2 % du PIB, avec une moyenne de 3.7 %.

### ***Catégorie C. Pays ayant des déficits et/ou un endettement substantiels mais subissant une moindre pression des marchés***

La catégorie C comprend les pays de l'OCDE qui répondent à un ou plus des critères suivants : un besoin d'assainissement moyen de 2012 à 2030 supérieur à 3 % du PIB, un déficit moyen des administrations estimé à plus de 3 % du PIB en 2011-12 ou une dette brute des administrations de plus de 60 % du PIB en 2011.

Plusieurs pays de l'OCDE, membres de l'UE et qui font actuellement l'objet d'une procédure de déficit excessif de la Commission européenne, appartiennent à cette catégorie. Outre les sept pays de l'UE de la catégorie B et les trois pays de la catégorie A, les sept pays suivants sont évalués par la Commission européenne dans le cadre de leurs efforts pour ramener le déficit de leurs administrations à moins de 3 % du PIB : Allemagne<sup>3</sup>, Autriche, Danemark, France, Pays-Bas, République tchèque et Royaume-Uni. Selon les calculs de l'OCDE, ces sept pays ont des besoins variables d'assainissement à long terme, le maximum étant de 7 % du PIB. Tous ont adopté des dispositifs de redressement applicables à la période 2012-15 qui s'échelonnent de 1.4 % à 4.3 % du PIB, les chiffres les plus élevés étant pour la France et le Royaume-Uni.

Les autres pays n'ont pas subi le même degré de pressions extérieures que ceux qui viennent d'être mentionnés. Toutefois, quatre d'entre eux ont lancé des plans d'assainissement ou des stratégies budgétaires destinés à réduire le déficit et/ou la dette : Canada, Finlande, Israël et Nouvelle-Zélande. L'Islande a terminé le programme FMI destiné à freiner sa dette. Ces pays ont soit un déficit supérieur à 3 % du PIB, soit une dette brute dépassant 60 % du PIB, soit un besoin moyen d'assainissement à long terme

supérieur à 3 % du PIB. La plupart d'entre eux ont aussi des besoins substantiels d'assainissement à long terme, qui vont de 2 % à 4.8 % du PIB. La grande majorité a pris des mesures de correction applicables en 2012 et au-delà à hauteur de 1.5 % à 4.1 % du PIB dans le but de diminuer le déficit ou de freiner l'endettement.

Les États-Unis et le Japon ont aussi d'importants besoins d'assainissement à long terme, des ratios dette/PIB élevés et persistants ainsi que de lourds déficits, mais ils n'ont pas encore défini des stratégies de redressement.

Le montant des mesures de correction adoptées par les pays de la catégorie C pour la période 2012-15 représente 2.6 % du PIB, ce qui se compare à un besoin d'assainissement de moyen à long terme de 4.5 % du PIB.

### ***Catégorie D. Pays n'ayant pas ou ayant peu de besoins d'assainissement***

Enfin, dix pays ne poursuivent pas de politique d'assainissement ou ont annoncé des mesures très limitées en ce sens pour la simple raison que ce n'est pas nécessaire à la viabilité budgétaire : Australie, Chili, Corée, Estonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Suède, Suisse et Turquie. Ces pays ont de faibles besoins d'assainissement à longue échéance (1.5 % du PIB en moyenne), leurs taux d'intérêt à long terme ont baissé de 2006 à 2011, et ils ont à la fois des déficits modérés (ou des excédents) et de bas ratios dette brute/PIB.

## **Évolution des déficits budgétaires et de la dette brute**

Dans ce rapport, l'assainissement budgétaire est défini comme une « politique visant à améliorer le solde budgétaire » (voir encadré 1.1 ci-dessus). Ce principe directeur exclut toute diminution prévue du déficit due à une augmentation des recettes et/ou à une diminution des dépenses sociales liées à une reprise conjoncturelle. De même, comme les changements d'orientation budgétaires découlant de mesures ayant pour but de promouvoir la croissance, bien qu'importants et souhaitables, sont plus difficiles à prévoir et à quantifier de façon sûre, on n'en tient pas compte dans ce rapport.

Cette section commence par étudier l'évolution des déficits et de la dette jusqu'en 2011, puis elle examine les objectifs sur ce point. La section suivante présentera les plans d'assainissement budgétaire et la place qu'y occupent les mesures chiffrées et spécifiques.

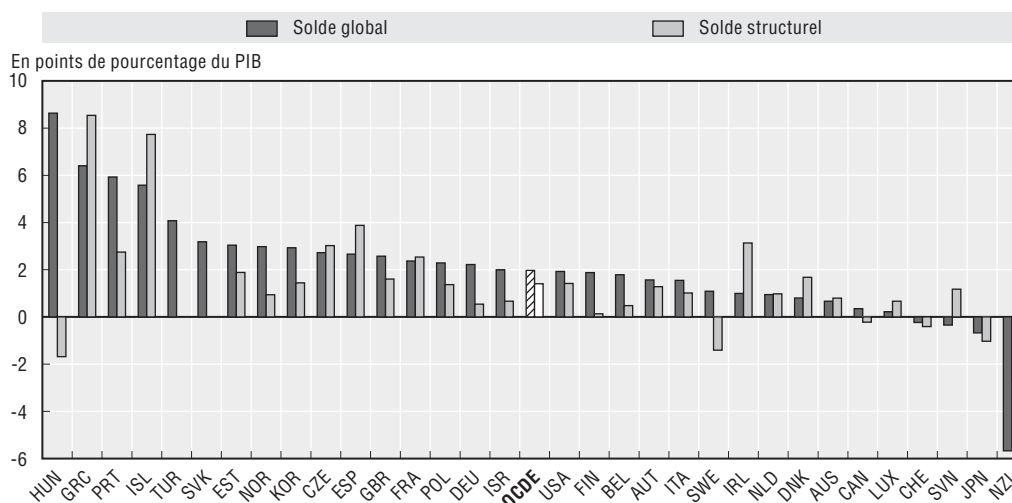
### ***Redressement de la situation budgétaire après deux ou trois ans d'assainissement***

#### ***Amélioration substantielle des soldes budgétaires de 2009 à 2011***

La plupart des pays de l'OCDE ont réduit sensiblement les déficits depuis 2009, année pendant laquelle ces derniers ont été le plus élevés sous le double effet de la crise financière et des mesures de stimulation destinées à relancer l'activité. La contraction moyenne du déficit global a été de l'ordre de 2 % du PIB dans la zone OCDE. La Hongrie (catégorie B), la Grèce et le Portugal (catégorie A), suivis de l'Islande (catégorie C) et de la Turquie (catégorie D), ont réduit le plus les découverts. La Grèce, la Hongrie et le Portugal sont les trois pays qui ont obtenu les améliorations les plus impressionnantes du solde budgétaire, soit respectivement 6.4, 8.6 et 5.9 points de PIB (à partir de déficits de 15.6 %, 4.5 % et 10.2 % respectivement). L'Islande et la Turquie ont réalisé un redressement de près de 4 points de PIB de 2009 à 2011 (graphique 1.4).



Graphique 1.4. Variations des soldes budgétaires des administrations de 2009 à 2011



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879123>

Notes : le solde budgétaire est le solde financier des administrations en % du PIB. Le solde financier global inclut des facteurs ponctuels, comme les cessions de licences de téléphonie mobile, et se compose donc du solde sous-jacent (structurel) et du solde cyclique. Le solde sous-jacent, ou structurel, est ajusté pour tenir compte du cycle conjoncturel et des facteurs ponctuels. La moyenne de l'OCDE est non pondérée (la République slovaque et la Turquie ne sont pas incluses).

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr (*Perspectives économiques de l'OCDE* n° 90 pour la Turquie).

En revanche, un seul pays, la Nouvelle-Zélande, a vu augmenter sensiblement son déficit budgétaire pendant cette période, et cela surtout à cause du tremblement de terre dans la région de Canterbury en 2010. Parallèlement, le déficit a faiblement augmenté au Japon et en Slovaquie.

La contraction des déficits intervenue de 2009 à 2011 ne peut être attribuée seulement aux mesures d'assainissement. La plupart des économies dans la zone OCDE se sont redressées, ce qui a eu aussi une incidence sur le solde budgétaire liée à l'amélioration de la conjoncture. Dans des pays comme l'Allemagne et la Turquie, l'amélioration du solde budgétaire global a été plus forte que ne le prévoyaient leurs plans d'assainissement.

L'impression change un peu quand on examine le solde sous-jacent (structurel). Tous les pays de la catégorie A ont réalisé des progrès substantiels sur ce plan, représentant plus de 2.8 points de PIB. En Grèce et en Islande, l'amélioration du solde structurel a été respectivement de 8.5 et 7.7 points de PIB. Dans la catégorie B, tous les pays, sauf la Hongrie, ont réalisé une amélioration qui s'est échelonnée de 0.5 point (Belgique) à 3.9 points (Espagne). Dans la catégorie C, la République tchèque a amélioré son solde structurel à hauteur de 3 points de PIB. L'Estonie (catégorie D) l'a redressé de 1.9 point.

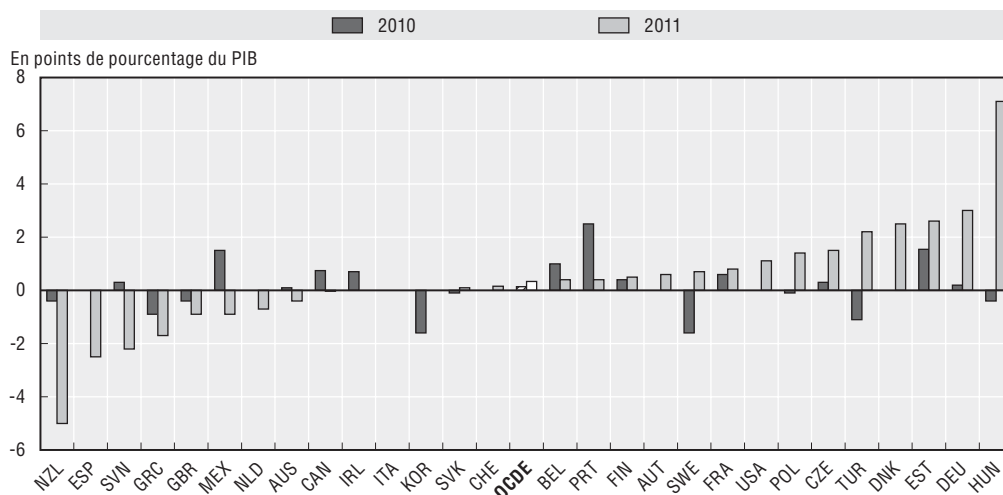
*En 2010-11, les écarts par rapport aux objectifs de déficits sont variables*

L'OCDE a calculé l'écart entre le solde budgétaire effectif en 2010-11 et les objectifs de solde présentés dans le rapport de 2011. L'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la Hongrie et la Turquie ont réussi à obtenir un écart positif substantiel par rapport aux chiffres programmés. À l'exception de la Hongrie, ces pays appartiennent aux catégories C et D et ne pratiquent pas un assainissement très poussé. La Hongrie a nettement amélioré son solde grâce à des mesures ponctuelles adoptées en 2011,



notamment le transfert des actifs des fonds de pension du secteur privé à l'État. En Allemagne, au Danemark, en Estonie et en Turquie, la reprise conjoncturelle a été plus forte que prévu, ce qui a permis une amélioration supérieure du solde budgétaire. La Belgique, la Pologne et le Portugal (catégories A et B) ont aussi dépassé leurs objectifs pendant cette période, au même titre que l'Autriche, les États-Unis, la Finlande, la France et la République tchèque (catégorie C). En Nouvelle-Zélande, en revanche, le déficit a augmenté en 2011 à cause du choc budgétaire négatif des tremblements de terre dans la région de Canterbury. La Grèce (catégorie A), l'Espagne et la Slovaquie (catégorie B) ainsi que le Royaume-Uni (catégorie C) ont connu pendant ces deux ans un écart négatif de plus de 1 % du PIB par rapport aux objectifs (graphique 1.5).

Graphique 1.5. Différence entre solde budgétaire réalisé et programmé en 2010 et 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879142>

Notes : ce graphique montre la déviation annuelle du déficit budgétaire en 2010-11 comparée à l'objectif présenté dans le rapport de 2011. Les données 2010 ne sont pas disponibles pour le Danemark, les États-Unis, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse, ces pays ne sont donc pas compris dans la moyenne OCDE.

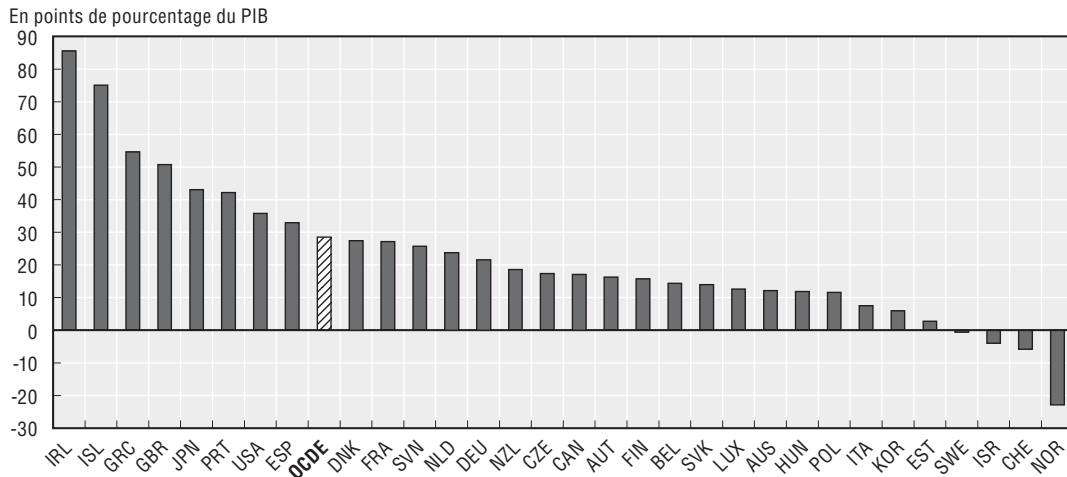
Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

### La dette brute a beaucoup augmenté depuis la crise financière

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la dette brute a connu une forte progression après 2007. La hausse moyenne dans la zone OCDE a représenté 28.5 points de PIB. La Grèce et l'Irlande (catégorie A) ainsi que l'Islande (catégorie C, qui faisait auparavant l'objet d'un programme du FMI) sont les trois pays où elle a été la plus forte. Dans ces pays, la dette s'est élevée de 55 à 85 points de pourcentage du PIB, à cause de l'effondrement du secteur bancaire en Irlande et en Islande et de la dérive des finances publiques en Grèce. Au Portugal (catégorie A), en Espagne (catégorie B), et aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni (catégorie C), la dette a progressé de 32.9 à 50.7 points de pourcentage du PIB de 2007 à 2011 (graphique 1.3B). Les seuls pays qui ont réduit la dette brute des administrations pendant cette période sont Israël, la Norvège, la Suède et la Suisse (à l'exception d'Israël, tous appartiennent à la catégorie D où il n'y a pas ou très peu de besoins d'assainissement) : la baisse a été d'au moins 5.8 points de

pourcentage du PIB, sauf en Norvège où elle s'est élevée à 22.9 points de pourcentage du PIB.

Graphique 1.6. **Variation de la dette brute de 2007 à 2011**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879161>

Note : la dette brute représente les engagements financiers bruts des administrations en pourcentage du PIB (base SCN).

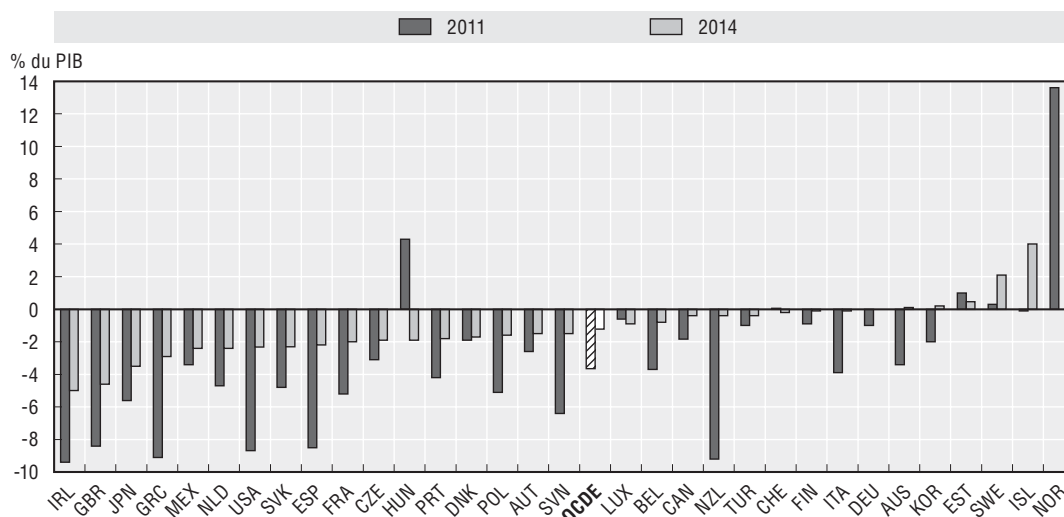
Sources : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr ; et calculs de l'OCDE.

### **Objectifs de réduction des déficits pour 2014**

*Des réductions très importantes des déficits sont programmées pour les toutes prochaines années*

À partir de la situation budgétaire de 2011, 15 pays de l'OCDE ont l'intention de réduire encore leurs déficits de 2.4 points de PIB (moyenne de la zone OCDE) ou plus d'ici 2014 (graphique 1.7). Comme beaucoup de pays ont prolongé leurs plans d'assainissement au-delà de cette date, l'objectif total de réduction des déficits est encore plus ambitieux. La Nouvelle-Zélande vise la réduction la plus forte à l'horizon de la prévision – de 9.2 % du PIB en 2011 à 0.4 % en 2014. L'Espagne, la Grèce, l'Irlande et la Slovénie (catégories A et B) ciblent une réduction de 4.4 à 6.3 points de pourcentage du PIB en 2014, mais ces pays (à l'exception de l'Irlande) ont été loin d'atteindre leurs objectifs de déficit en 2010 et 2011 (voir graphique 1.5 ci-dessus). Les États-Unis et l'Islande (catégorie C) prévoient de réduire leurs déficits de 4.1 à 6.4 points de pourcentage du PIB respectivement. L'Italie et la Pologne (catégorie B), la France et le Royaume-Uni (catégorie C) et l'Australie (catégorie D) recherchent des réductions comprises entre 3 et 4 points de pourcentage du PIB. Au Portugal (catégorie A), en Belgique et en République slovaque (catégorie B), elles seraient comprises entre 2.4 et 2.9 points de pourcentage du PIB. En Hongrie (catégorie B), au contraire, l'excédent de 2011 ferait place à un déficit de l'ordre de 2 % du PIB en raison de la concentration de mesures d'accroissement des recettes en 2011. La Finlande (catégorie C) a obtenu en 2010-11 de meilleurs résultats que prévu, mais le gouvernement s'attend à une hausse du déficit pour les années suivantes.

Graphique 1.7. Évolution du déficit budgétaire attendue de 2011 à 2014



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879180>

Notes : l'amélioration du déficit est définie comme le changement entre le déficit global de 2011 et le déficit ciblé en 2014. La variation du déficit est indiquée par les autorités nationales et/ou calculée par l'OCDE. Danemark : 2013 au lieu de 2014. Japon : données basées sur le rapport de 2011. Les données de 2014 ne sont pas disponibles pour la Norvège et ce pays n'est pas inclus dans la moyenne de l'OCDE. Les données concernant les États-Unis sont tirées du Congressional Budget Office (2012), « Updated budget projections: Fiscal years 2012 to 2022 », CBO, mars, [www.cbo.gov/publications/43119](http://www.cbo.gov/publications/43119).

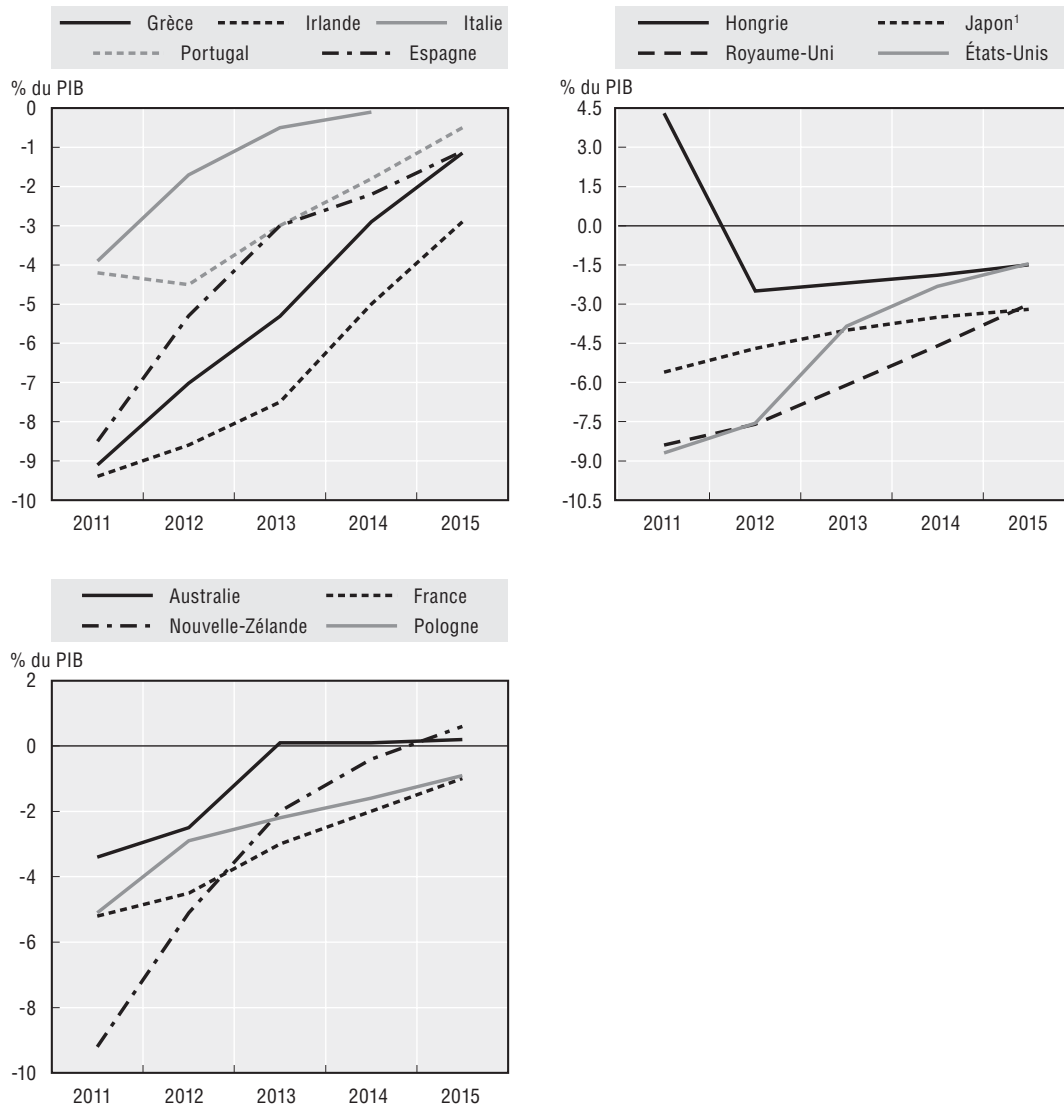
Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.


Le graphique 1.8 montre les soldes budgétaires programmés dans les pays qui ont les objectifs les plus ambitieux de réduction des déficits en 2015. Il englobe aussi ceux qui avaient annoncé les programmes d'assainissement les plus importants à la fin de 2011 (voir ci-dessous). Quoique les points de départ soient légèrement différents, le rythme prévu pour le comblement des déficits est à peu près identique dans la plupart des pays. La Hongrie se distingue clairement en raison du caractère exceptionnel des mesures ponctuelles décrites ci-dessus.

### **Projections 2007-15 sur la dette brute : Poursuite de la hausse**

L'endettement brut d'un pays est un indicateur important de sa viabilité budgétaire. Dans ses dernières *Perspectives économiques* (OCDE, 2012a), l'OCDE prévoyait que la dette brute des pays membres en moyenne pondérée passerait de 103 % du PIB en 2011 à 111 % en 2015 (graphique 1.9). C'est une hausse significative par rapport au niveau de 74 % du PIB constaté en 2007 avant la crise, lorsque la dette ne dépassait 100 % du PIB que dans trois pays (Grèce, Italie et Japon). L'OCDE s'attend à ce qu'en 2015 dix pays aient une dette supérieure à 100 % du PIB, à savoir la Grèce, l'Irlande et le Portugal (catégorie A) ; la Belgique et l'Italie (catégorie B) ; et les États-Unis, la France, l'Islande, le Japon et le Royaume-Uni (catégorie C) (graphique 1.9).

Graphique 1.8. Tendances des déficits (2011-2015)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879199>

Notes : les données disponibles sont les soldes financiers des administrations (sur la base de Maastricht pour les pays de l'UE) en pourcentage du PIB nominal, sauf pour les États-Unis (État fédéral). Les données pour les États-Unis sont tirées du Congressional Budget Office (2012), « Updated budget projections: Fiscal years 2012 to 2022 », CBO, mars, [www.cbo.gov/publications/43119](http://www.cbo.gov/publications/43119). Les données concernant l'Italie sont tirées du « Programme de stabilité de l'Italie » (ministère des Finances, avril 2012).

1. Au Japon, l'objectif de déficit est le solde primaire, défini par le gouvernement comme le solde budgétaire moins les intérêts nets de la dette. Les données 2011-14 sont basées sur le rapport de 2011.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

## Encadré 1.4. Hongrie

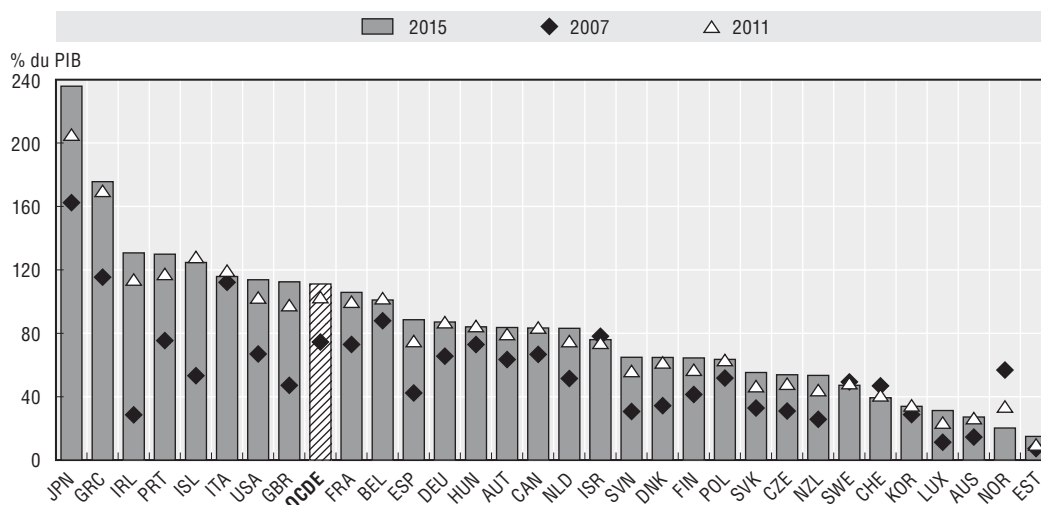
En 2011, le solde des administrations a soudain dégagé un excédent estimé à 4.2 % du PIB sous l'effet de facteurs ponctuels significatifs – en particulier un transfert d'actifs des fonds de pension privés vers le pilier public. Malgré une situation budgétaire relativement favorable en 2011, trois années d'assainissement notable de 2006 à 2009 et un nouveau resserrement programmé pour 2012 et au-delà, la dégradation du solde sous-jacent a exigé de nouveaux efforts en 2012. Ce besoin a été perçu par les marchés financiers : les taux d'intérêt à long terme et les taux sur les contrats d'échange du risque de défaillance ont sensiblement augmenté depuis le deuxième trimestre de 2011, la dette souveraine a été dégradée au niveau impropre au placement (*non-investment grade*) et plusieurs adjudications de titres publics ont échoué totalement ou partiellement à la fin de 2011.

Le gouvernement hongrois a programmé un déficit budgétaire de 2.5 % du PIB en 2012. Il a prévu que le ratio dette/PIB baisserait chaque année à partir d'un niveau de 80.6 % grâce aux dispositions ponctuelles prises en 2011, à la poursuite de l'assainissement et à l'incidence de mesures structurelles.

Le 24 janvier 2012, le Conseil européen a décidé de prendre des mesures contre la Hongrie en faisant remarquer que le pays ne s'était pas conformé à sa recommandation de corriger de façon viable son déficit excessif. Les 21 et 22 juin 2012, les ministres des Finances européens ont convenu que la Hongrie avait procédé aux corrections nécessaires pour atteindre ses objectifs et adopté une proposition de décision du Conseil ayant pour effet de lever en 2013 la suspension imposée des versements de fonds de l'UE. En juillet 2012, toutefois, le FMI, assisté par des représentants de la Commission européenne et des observateurs de la Banque centrale européenne, a entamé des discussions sur la mise en place d'un programme financé par le FMI et par l'UE à la demande des autorités hongroises.

Les difficultés actuelles de la Hongrie interviennent après un effort substantiel d'assainissement dans le passé, des modifications des règles et du cadre budgétaires, et l'application en 2008-2010 d'un programme de 12.3 milliards EUR avec le FMI. On trouvera plus de précisions dans la note sur ce pays au chapitre 2.

Graphique 1.9. Évolution de la dette brute dans les pays de l'OCDE (2007-2015)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879218>

Note : les données indiquées sont les engagements bruts des administrations en pourcentage du PIB nominal.

Sources : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr ; et OCDE (2012), « Perspectives économiques de l'OCDE n° 91 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données), doi:10.1787/data-00606-fr.

On s'attend à ce que dix pays de l'OCDE aient réduit leur endettement en 2015 (Allemagne, Belgique, Canada, Corée, Hongrie, Islande, Italie, Norvège, Suède, Suisse). Sauf en Norvège, il s'agira d'une réduction limitée comprise entre 0 % et 3.8 % du PIB.

L'OCDE prévoit une poursuite de l'augmentation de la dette dans la plupart des pays au cours des trois prochaines années. Dans six d'entre eux, elle dépasserait dix points de PIB : Irlande et Portugal (catégorie A), Espagne (catégorie B) ainsi qu'États-Unis, Japon et Royaume-Uni (catégorie C).

#### Encadré 1.5. Israël

Depuis 2003, Israël est parvenu à faire baisser sensiblement les dépenses publiques, le déficit et le ratio dette/PIB. La part des dépenses publiques dans le PIB est passée de plus de 50 % en 2003 (et 59 % en 1987) à 43 % en 2008, tandis que le ratio dette/PIB a fléchi de 99 % en 2003 à 79.5 % en 2009 et à 74.2 % en 2011. L'effet de la crise mondiale a été très modéré en Israël comparativement aux pays développés et a surtout résulté du jeu des stabilisateurs automatiques.

À partir de 2010, la Loi sur la réduction des déficits et des dépenses budgétaires a concouru au maintien de la stabilité en limitant à la fois le montant du déficit et le rythme de hausse des dépenses. Le principal objectif du projet de règle budgétaire est de trouver un équilibre entre la poursuite de la réduction du ratio dette/PIB et le volume de dépenses nécessaires pour assurer un niveau adéquat de services publics.

À court terme, le principal objectif est de retrouver rapidement la tendance au recul du déficit, interrompue par la crise économique mondiale. On voudrait abaisser en dix ans le ratio dette/PIB à quelque 60 % comme dans l'UE. À long terme, l'objectif est d'aller encore plus loin dans la réduction du ratio. La règle budgétaire prévoit que la progression en termes réels des dépenses des administrations centrales soit égale au taux de croissance moyen du PIB au cours des dix dernières années multiplié par le rapport entre le ratio dette/PIB de 60 % (l'objectif à moyen terme) et le dernier ratio dette/PIB connu – à condition que cela soit conforme à la baisse du plafond du déficit et à la législation qui le cible à 1 % du PIB à partir de 2014.

### Plans d'assainissement budgétaire des pays de l'OCDE

Cette section est consacrée aux plans d'assainissement budgétaire : amplitude de l'assainissement, durée et composition des mesures à partir des réponses données par les pays à l'enquête sur ce thème. Les plans sont exprimés en montant cumulé depuis la crise financière. Dans la plupart des pays, l'assainissement a débuté en 2010. Certains ont consenti un effort décisif et rapide dès 2009, qui est aussi présenté dans cette étude. L'assainissement réalisé en 2008 n'y figure pas (Estonie et Hongrie, par exemple).

#### *Assainissement appliqué de 2009 à 2011 et projets pour 2012 et au-delà*

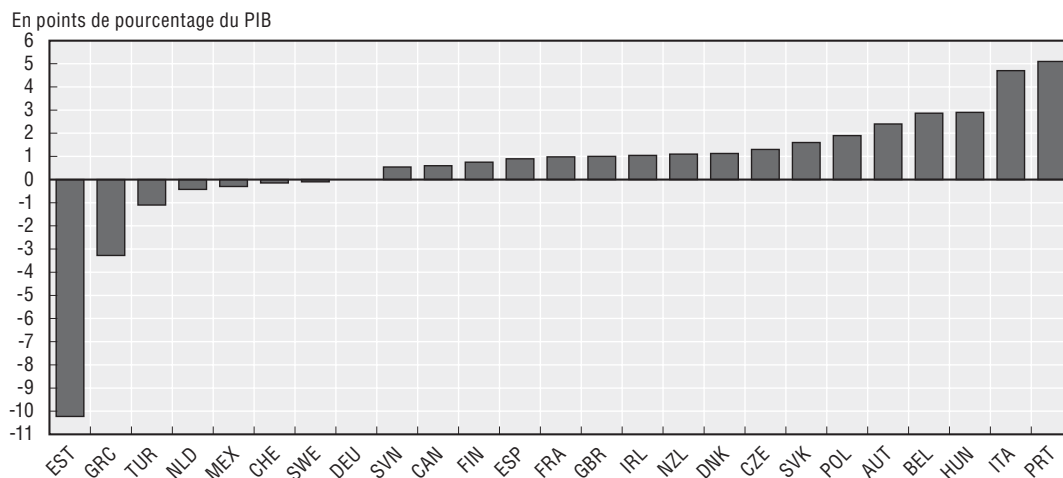
##### *La plupart des pays de l'OCDE ont révisé les plans annoncés*

Cette sous-section analyse l'incidence de l'assainissement en partie au regard de ce qui s'est passé jusqu'en 2011 et en partie dans la perspective des projets pour 2012 et au-delà. Le premier point est l'effet des révisions de ces plans.

Le graphique 1.10 indique la variation du montant cumulé de l'assainissement (2009-2015) ressortant de l'enquête de 2012 en comparaison du montant mentionné dans le rapport de 2011. Le montant cumulé représente l'assainissement total à partir de 2009/2010, date de son adoption, jusqu'au terme du plan actuel<sup>4</sup>. Deux démarches différentes se distinguent. La plupart des pays de l'OCDE engagés dans l'assainissement en ont accru le montant total. Ainsi, l'Autriche (catégorie C), la Belgique, la Hongrie et l'Italie (catégorie B) ainsi que le Portugal (catégorie A) ont adopté des plans sensiblement plus importants que ce qu'ils avaient déclaré en 2011, représentant de 2.4 % à 5.1 % du PIB. En outre, la Pologne et la République slovaque (catégorie B) ont augmenté les leurs

de 1.9 % et 1.6 % du PIB respectivement. En moyenne, comparativement au rapport de 2011, l'effort d'assainissement a été accru d'un point de PIB dans les pays de la catégorie A, de 2.2 points dans ceux de la catégorie B et de 0.9 point de pourcentage du PIB dans la catégorie C.

Graphique 1.10. Révision du montant total de l'assainissement (2009-15)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879237>

Notes : le graphique montre la variation du montant cumulé de l'assainissement budgétaire dans les pays de l'OCDE qui le pratiquent. Les chiffres positifs (négatifs) indiquent une augmentation (réduction) de l'assainissement en pourcentage du PIB comparée au montant figurant dans le rapport de 2011.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

En revanche, certains pays, dont l'Estonie (catégorie D) est le principal exemple, ont fait état d'une baisse du montant total de l'assainissement. En moyenne, les pays de la catégorie D l'ont réduit de 2.4 points de pourcentage du PIB depuis 2011. L'Estonie a opéré une grande partie de l'assainissement dans les premiers temps et supprime maintenant graduellement les mesures de dépense programmées, ce qui réduit l'incidence totale cumulée de l'assainissement effectué depuis le début de la crise budgétaire en 2008. Il s'avère que la Grèce (catégorie A) a aussi réduit son assainissement cumulé, à hauteur de 3.3 % du PIB, comparativement au rapport de 2011. C'est surtout parce que ce pays a fait état d'un assainissement bien moindre que prévu en 2011 : 2.5 % du PIB au lieu des 6.5 % programmés.

#### *Allongement de la durée des plans d'assainissement*

L'horizon des plans d'assainissement est prolongé d'à peu près un an comparativement à la situation décrite dans le rapport de 2011. Quelque 80 % des plans vont jusqu'en 2014 et plus de la moitié jusqu'en 2015. L'un d'entre eux englobe aussi 2016 (Autriche). Deux s'achèveront en 2013 (Danemark et Portugal). Ces plans correspondent normalement à l'horizon à moyen terme des estimations budgétaires. Le tableau 1.1 montre leur distribution selon la date d'achèvement (en 2012) comparativement au rapport de 2011. Les colonnes indiquent le nombre de plans qui se terminent aux différentes années mentionnées.



Tableau 1.1. **Durée des plans d'assainissement (2009-2015)**

	Total	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2012	26 <sup>a</sup>			3	6	16	1
2011	25	1	2	8	11	2	1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880947>

a. Les pays suivants n'ont pas communiqué de données sur le montant spécifique du plan annoncé : Corée, États-Unis, Japon, Norvège, et Turquie (depuis 2012). L'Australie donne des informations sur l'assainissement (en particulier pour l'exercice budgétaire 2013), mais applique une définition plus large du terme que ce rapport.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; et OCDE 2011, « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

### *Le montant cumulé des plans d'assainissement varie sensiblement (2009-2015)*

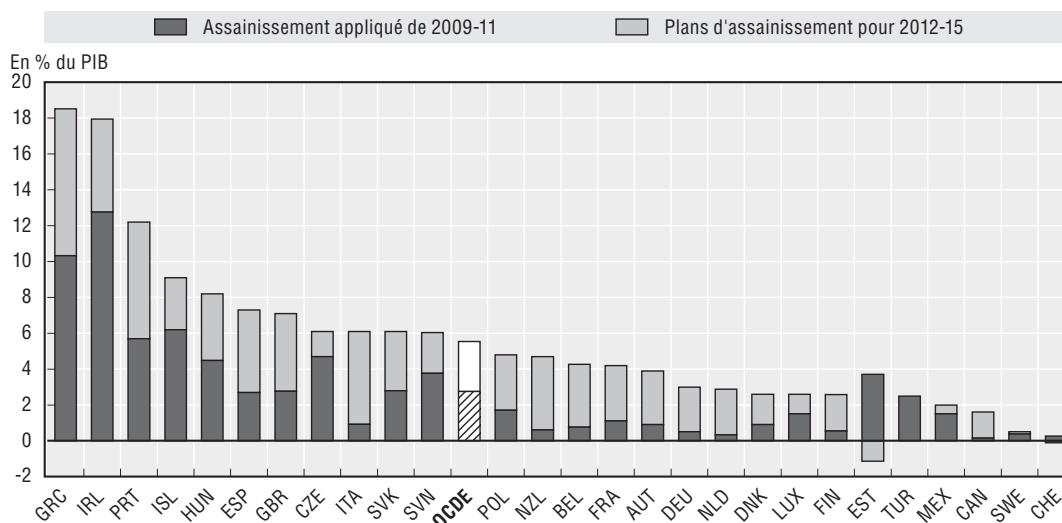
L'amplitude du plan d'assainissement des pays qui en ont un varie sensiblement selon leur situation budgétaire, l'état actuel du plan et son calendrier. Comme on pourrait s'y attendre, ce sont les pays dans lesquels les déséquilibres économiques sont les plus prononcés et où les finances publiques se sont dégradées le plus rapidement qui ont le plus besoin d'apurer leurs comptes. Les trois pays faisant l'objet d'un programme FMI/UE/BCE (catégorie A : Grèce, Irlande et Portugal) ont adopté et annoncé les plans de redressement les plus importants, tous dépassant 12 % du PIB (graphique 1.11). Les pays de la catégorie A ont adopté des plans représentant en moyenne 16.2 % du PIB. Huit pays ont annoncé des plans d'un montant compris entre 6 % et 9.1 % du PIB : Espagne, Hongrie, Italie, République slovaque et Slovénie (catégorie B) ; Islande, République tchèque et Royaume-Uni (catégorie C). La Belgique et la Pologne (catégorie B) ainsi que l'Allemagne, l'Autriche, la France et la Nouvelle-Zélande (catégorie C) ont annoncé des plans d'un effet cumulé de 3 % à 5 % du PIB. Dans les catégories B et C, les montants moyens des plans d'assainissement s'élèvent respectivement à 6.1 % et 4.3 % du PIB.

### *La moitié de l'assainissement cumulé prévu de 2009 à 2015 est déjà effectué*

Au total, quelque 50 % des pays qui ont annoncé des plans d'assainissement en ont exécuté d'emblée une grande partie en 2010 et 2011 (plus de 40 % du total annoncé) au lieu de 66 % déclarés antérieurement. Ainsi, les pays de la catégorie A, qui ont les plans les plus ambitieux, ont eu tendance à en accélérer l'application. La Grèce et l'Irlande ont réalisé un effort important en 2010 et 2011 : respectivement 10.3 % et 12.8 % du PIB. Grâce à ces efforts, les deux pays ont déjà réalisé plus de 50 % du montant total annoncé de l'assainissement, qui s'élève respectivement à 18.5 % et 17.9 % du PIB. En moyenne, les pays de la catégorie A ont assaini les comptes publics à hauteur de 9.6 % du PIB jusqu'en 2011.



Graphique 1.11. Assainissement appliqué (2009-11) et programmé (2012-15)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879256>

Notes : les données sont la somme des mesures annuelles d'assainissement allant de 2009/2010 jusqu'en 2015 communiquées par les autorités nationales. Seuls les pays suivants ont fait état d'un assainissement en 2009 : Estonie, Hongrie, Irlande, Pologne et Slovénie. L'assainissement effectué en 2007-08 par la Hongrie n'est pas inclus. L'Autriche fait état d'un assainissement jusqu'en 2016.

Les pays participants dont les noms suivent n'ont pas annoncé de plan concret d'assainissement et ne sont pas inclus dans le graphique : Corée, États-Unis et Japon. L'Australie donne des informations sur l'assainissement (en particulier pour l'exercice budgétaire 2013), mais applique une définition plus large du terme que ce rapport. La Norvège n'applique pas de plan d'assainissement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement.

### Encadré 1.6. L'Estonie cesse progressivement l'assainissement budgétaire

L'Estonie a effectué une grande partie de l'assainissement depuis le début de la crise budgétaire en 2008 et interrompt maintenant progressivement les mesures concernant les dépenses, ce qui réduit l'effet total cumulé de l'assainissement. Celui-ci repose désormais essentiellement sur les recettes, compte tenu de l'incidence des hausses d'impôts décidées auparavant. Comme l'Estonie va cesser progressivement l'assainissement au cours des toutes prochaines années, le montant de celui-ci de 2012 à 2015 apparaît comme une valeur négative sur le graphique 1.11.

L'Estonie n'a pas de plan officiel d'assainissement au-delà de 2010, mais continue à appliquer une politique budgétaire prudente qui prévoit notamment l'obligation de réaliser un excédent structurel, un excédent nominal à partir de 2013 et de ramener les prélèvements obligatoires au niveau antérieur à la crise. On trouvera plus de précisions dans la note sur ce pays au chapitre 2.

L'accélération de l'assainissement ne se limite pas aux pays de la catégorie A qui sont tenus par un accord. Toutefois, dans les pays appartenant aux autres catégories, ce sont surtout ceux qui ont les besoins d'assainissement les plus réduits qui ont choisi d'y procéder rapidement. Dans la catégorie B, seules la Hongrie, la République slovaque et la Slovénie le font. Dans la catégorie C, c'est seulement le cas de l'Islande et de la République tchèque. De nombreux pays appartenant aux catégories B et C ont donc programmé la plus grande partie de l'assainissement dans les années à venir. Néanmoins, les pays de l'OCDE ayant un plan d'assainissement ont appliqué en moyenne 50 % des

mesures annoncées en 2009-2011. Dans ceux des catégories B et C, le montant moyen de l'assainissement effectué jusqu'en 2011 a représenté respectivement 2.5 % et 1.7 % du PIB.

Les seuls pays qui ont commencé à inverser graduellement l'assainissement budgétaire sont l'Estonie et la Suisse. L'Estonie a déjà redressé les comptes publics à hauteur de 3.7 % du PIB, mais elle a mis fin aux coupes dans les dépenses et annoncé une diminution progressive des mesures portant sur les recettes à partir de 2012. La Turquie n'a pas fait état d'un assainissement budgétaire à dater de 2012.

Comparativement au rapport de 2011, le redressement budgétaire effectué en 2009-2011 est quelque peu inférieur à ce qui était prévu. Pendant cette période, il a représenté 2.8 % du PIB au lieu des 3.3 % programmés en 2011<sup>5</sup>. La Belgique, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce et la Hongrie ont déclaré avoir effectué en 2009-2011 un redressement inférieur à ce qui était programmé antérieurement. Toutefois, à l'exception de l'Estonie, ces pays ont prolongé leurs plans d'assainissement, modifiant légèrement l'échelonnement de leur réalisation. En revanche, le Danemark, l'Irlande et le Portugal ont déclaré avoir effectué pendant cette période une plus grande part de l'assainissement que ce qui était prévu.

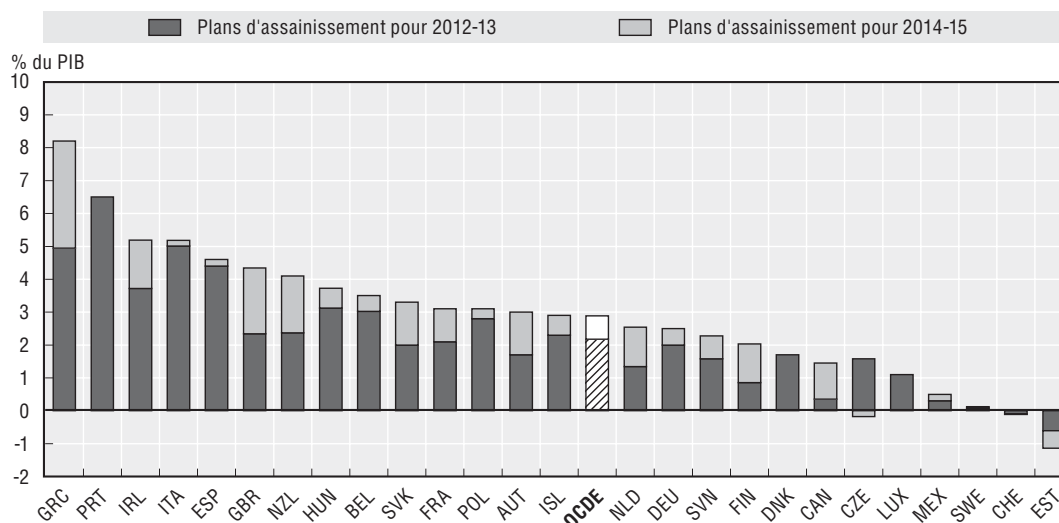
#### *Assainissement budgétaire programmé en 2012 et au-delà*

Bien qu'ils aient déjà obtenu des résultats substantiels, les trois pays appliquant des programmes FMI/UE/BCE (Grèce, Irlande et Portugal) doivent encore procéder dans les années 2012-15 à un assainissement représentant de 5.2 % à 8.2 % du PIB, soit une moyenne de 6.6 %. L'Italie a aussi annoncé un plan de grande envergure pour 2012 et au-delà totalisant 5.2 % du PIB (graphique 1.12). L'assainissement restant à effectuer est compris entre 3 % et 5 % du PIB dans neuf pays : la Belgique, l'Espagne, la Hongrie, la Pologne et la République slovaque (catégorie B) ainsi que l'Autriche, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni (catégorie C). En moyenne, les pays des catégories B et C ont programmé pour la période 2012-15 un redressement budgétaire représentant respectivement 3.7 % et 2.6 % du PIB.

La plupart des pays de l'OCDE qui ont annoncé un plan pour poursuivre l'assainissement en 2012 et au-delà prévoient d'en appliquer la plus grande partie d'ici 2013. Le Portugal prévoit en 2012-13 un effort représentant 6.5 % du PIB pour respecter les obligations du programme conclu avec l'UE et le FMI. L'Espagne (4.4 % du PIB), la Grèce (4.9 %), l'Irlande (3.7 %) et l'Italie (5 %) procéderont aussi à un assainissement important en 2012-13. La Belgique, la Hongrie et la Pologne prévoient d'appliquer des mesures représentant quelque 3 % du PIB pendant la même période. En moyenne, pour la zone OCDE, on calcule que l'effort représentera 2.1 % du PIB en 2012-13 et 0.7 % en 2014-15. Les pays de la catégorie A ont programmé un assainissement de 5.1 % du PIB en moyenne dans les années 2012-13. Dans les catégories B et C, il s'élève respectivement à 3.1 % et 1.7 % du PIB.

L'Estonie et la Suisse sont les seuls pays qui programment une réduction de l'assainissement total à dater de 2012. La Turquie ne fait pas état d'un assainissement à partir de la même année.

Graphique 1.12. Plans d'assainissement pour 2012-15



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879275>

Notes : les données sont la somme des mesures annuelles d'assainissement 2012-15 communiquées par les autorités nationales. L'Autriche fait état d'un assainissement jusqu'en 2016. La Turquie n'en a pas mentionné à partir de 2012. Les pays participants dont les noms suivent n'ont pas annoncé de plan concret d'assainissement et ne sont pas inclus dans le graphique : Corée, États-Unis et Japon. L'Australie donne des informations sur l'assainissement (en particulier pour l'exercice budgétaire 2013), mais applique une définition plus large du terme que ce rapport. La Norvège n'applique pas de plan d'assainissement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

### Encadré 1.7. Luxembourg

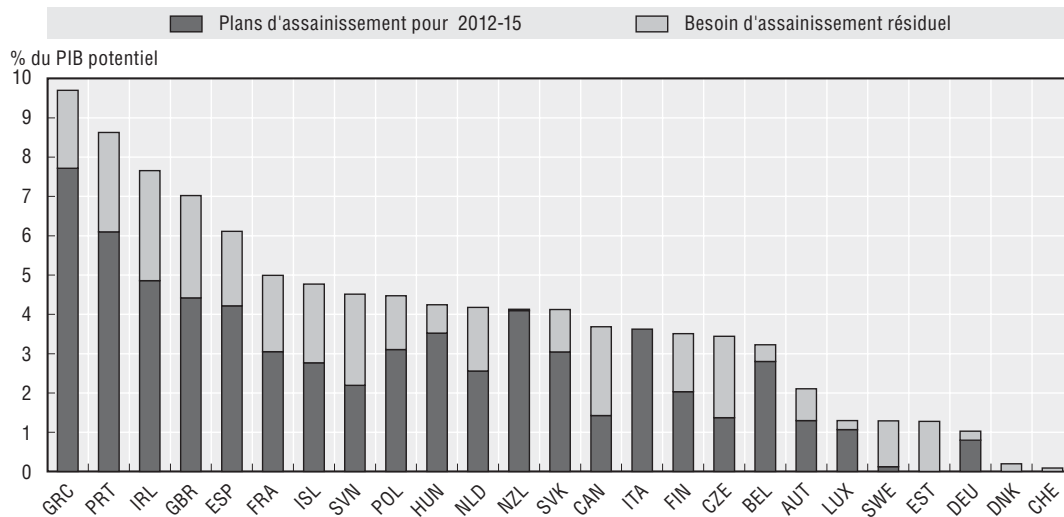
Le Luxembourg, qui présente des déficits et un endettement brut inférieurs à ceux de la plupart des pays de l'OCDE, est classé en catégorie D dans ce rapport. Toutefois, le gouvernement envisage une augmentation des déficits publics et des ratios dette/PIB dans les années proches, la dette publique brute s'élevant à 25.9 % du PIB en 2015. Il a pour objectif à moyen terme de prendre une série de mesures d'assainissement pour réduire le déficit public et dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire qui permettra d'absorber d'éventuels chocs négatifs.


Le Luxembourg peut servir d'exemple de pays qui suit les prescriptions du professeur Allen Schick : la discipline budgétaire doit être maintenue en période de croissance pour que les gouvernements évitent les crises quand l'économie s'affaiblit (Schick, 2012). On trouvera plus de précisions dans la note sur ce pays au chapitre 2.

### Besoin d'assainissement résiduel pour atteindre un ratio dette/PIB de 60 %

Les gouvernements de la plupart des pays de l'OCDE sont bien engagés sur la voie de l'assainissement budgétaire. Si leurs efforts restent conformes aux plans annoncés, ils auront fait un grand pas en avant vers une situation budgétaire plus viable. C'est particulièrement vrai pour les pays de la catégorie A : Grèce, Irlande et Portugal. En outre, la Belgique, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Pologne et la République slovaque (catégorie B) réaliseront une grande part de l'assainissement moyen nécessaire pour ramener le ratio dette brute/PIB à un niveau supportable (graphique 1.13).

Graphique 1.13. Une amélioration plus importante des soldes budgétaires est nécessaire pour ramener la dette publique à 60 % du PIB



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879294>

Notes : le besoin de redressement résiduel est la différence entre l'amélioration moyenne du solde primaire nécessaire pour arriver à un ratio dette brute des administrations/PIB de 60 % du PIB en 2040 (en 2040 au Japon) et l'assainissement annoncé par le gouvernement pendant la période 2012-15. Pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark et l'Italie, on utilise le solde primaire structurel pour calculer l'assainissement (à court terme de 2012 à 2015 et à long terme d'ici 2030). Pour l'Italie, l'assainissement réalisé à court terme en 2012-15 fera plus que satisfaire le besoin d'assainissement à long terme. Les besoins d'assainissement pour le Mexique et la Turquie ne sont pas disponibles. On ne dispose pas de plans d'assainissement portant sur 2012-15 pour la Corée, les États-Unis et le Japon. L'Australie donne des informations sur l'assainissement (en particulier pour l'exercice budgétaire 2013), mais applique une définition plus large du terme que ce rapport. L'Estonie et la Suisse ont annoncé une inversion de leurs plans d'assainissement en 2012-15 (non comprise dans les calculs). Pour le Danemark, on estime une inversion de l'assainissement en 2012-15 (non comprise dans les calculs). La Norvège n'applique pas de plan d'assainissement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr ; et calculs de l'OCDE.

L'assainissement annoncé suffira dans la plupart des pays à stabiliser la dette, mais, pour revenir à un ratio dette/PIB de 60 %, l'amélioration du solde primaire structurel devra être supérieure à ce que prévoient les plans d'assainissement annoncés (2012-15). Cette évaluation suppose que toutes les mesures comprises dans les plans soient d'ordre structurel, mais nous savons que certaines sont ponctuelles. De plus, les hypothèses des gouvernements peuvent différer de celles utilisées dans les calculs faits par l'OCDE des besoins d'assainissement à long terme, par exemple pour la croissance. Le besoin d'assainissement résiduel estimé représente donc l'effort minimum à consentir pour atteindre les objectifs de dette à long terme, relativement aux mesures déjà programmées par les gouvernements.

### Encadré 1.8. Calcul du besoin d'assainissement résiduel

Le calcul des mesures nécessaires pour stabiliser la dette ou ramener le ratio dette/PIB à 60 % du PIB en 2030 prend 2011 comme année de base (graphique 1.3 et encadré 1.2). On calcule l'assainissement restant à effectuer en soustrayant celui annoncé pour la période 2012-15 (graphique 1.5). Ce dernier est calculé en pourcentage du PIB potentiel estimé par les *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, en supposant que toutes les mesures prises soient structurelles. Les pays figurant dans le graphique 1.3, mais pas dans le graphique 1.13, n'ont pas communiqué de chiffres.

### *La plupart des pays ont spécifié et chiffré les mesures de leurs plans*

La plupart des plans d'assainissement pour 2009-2015 sont quantifiés et comportent des mesures spécifiques détaillées. Toutefois, quelques pays n'ont pas fait connaître l'ensemble de leurs décisions concrètes. Certains n'ont pas indiqué les mesures année par année, tandis que d'autres l'ont fait, mais la somme ne correspond pas complètement aux plans annoncés pour cette période.

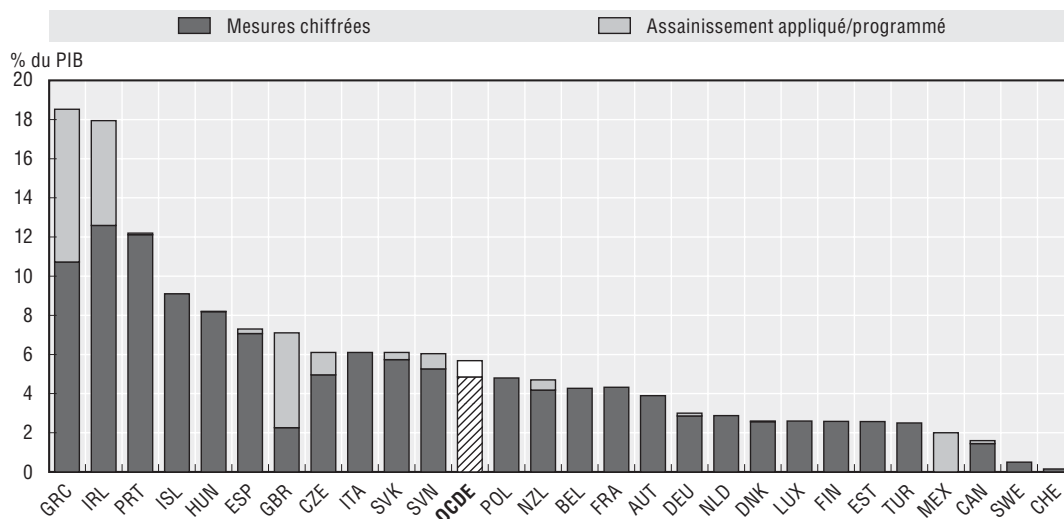
Les pays de la catégorie A sont ceux qui ont annoncé les plans d'assainissement les plus ambitieux pour regagner la confiance des marchés et redresser leurs finances publiques. Les deux pays où l'assainissement est le plus poussé, la Grèce et l'Irlande, ont précisé à peu près les deux tiers du montant total. Le Portugal a fait connaître les modalités complètes de son plan d'assainissement. La CE, la BCE et le FMI évaluent trimestriellement les progrès de l'assainissement dans ces trois pays (graphique 1.14).

La plupart des pays des catégories B et C accusant des déficits importants ont spécifié en totalité le contenu de leurs plans de redressement. Pour le Royaume-Uni, toutefois, un certain nombre d'économies annoncées portant sur l'administration, la défense, les transports, etc., n'ont pas été prises en compte dans le graphique 1.14 parce qu'elles ne font pas l'objet d'un chiffrage annuel. Ces mesures sont bien spécifiées mais il a été difficile d'estimer leur incidence sur les différents exercices et leur effet total.

### *Composition des mesures : La plupart des pays recourent à des réductions de dépenses*

Les réponses à l'enquête montrent que le redressement budgétaire pratiqué de 2009 à 2015 est centré comme en 2011 sur les économies avec une pondération moyenne de deux tiers à ce titre et d'un tiers pour l'augmentation des recettes (graphique 1.15). Néanmoins, la composition des mesures est assez variable. Un certain nombre de pays ont surtout basé le redressement sur des mesures de dépenses (plus de 80 %). À l'exception de la Hongrie et de la Slovaquie (catégorie B), il s'agit en général de ceux qui ont des plans d'assainissement limités. Certains pays, qui ont des plans d'assainissement importants privilégiant les économies, se situent entre la moyenne OCDE de 65 % et 80 % : ce sont l'Irlande (catégorie A), l'Espagne et la République slovaque (catégorie B) ainsi que l'Allemagne, l'Autriche, l'Islande et le Royaume-Uni (catégorie C). En Estonie et en Turquie (catégorie D) en revanche, les hausses d'impôts assurent la plus grande part du redressement, sachant que ces pays sont en train d'interrompre l'assainissement. Certains des pays où l'assainissement est le plus poussé, à savoir la Grèce et le Portugal (catégorie A), ainsi que la Belgique, l'Italie et la Pologne (catégorie B), adoptent une voie moyenne.

Graphique 1.14. **Part des mesures chiffrées dans l'assainissement appliqué/programmé (2009-2015)**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879313>

Notes : le graphique montre le montant cumulé de la réduction du déficit budgétaire et la part des mesures chiffrées portant sur les dépenses et les recettes telle qu'elle est présentée dans les notes par pays pour la période 2009-2015 (2016 pour l'Autriche). On ne dispose pas de données pour la Corée et les États-Unis. Il en va de même pour les mesures chiffrées au Mexique (non comprises dans la moyenne OCDE). L'Australie et le Japon ont communiqué des mesures chiffrées (respectivement 0.7 % et 2.8 % du PIB), mais sans plan d'assainissement budgétaire (l'Australie donne des informations sur l'assainissement, mais applique une définition plus large du terme que ce rapport). La Norvège n'applique pas de plan d'assainissement.

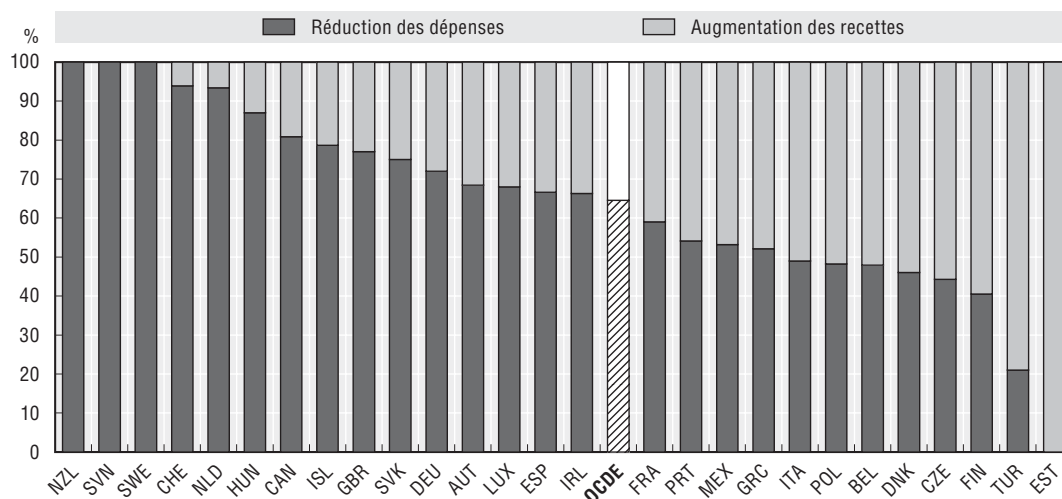

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Dans les pays de la catégorie A, les coupes dans les dépenses représentent en moyenne 58 % de l'effort et les hausses de recettes 42 %. Les pays des catégories B et C s'appuient davantage sur les économies, qui représentent en moyenne respectivement 68 % et 69 % du redressement contre 32 % et 31 % pour les hausses de recettes.

## Principales mesures d'assainissement budgétaire

Après avoir donné des informations générales sur la composition des recettes et des dépenses dans les pays membres de l'OCDE, cette section présente les différentes catégories de mesures d'assainissement et la fréquence avec laquelle elles se retrouvent dans les plans de remise en ordre des finances publiques de 2009 à 2015. En comptant les mesures de cette manière (fréquence), on peut faire apparaître les domaines auxquels les divers pays donnent la priorité pour réduire les dépenses ou augmenter les recettes. On donnera des informations sur l'incidence des mesures exprimée en points de PIB et on fera des comparaisons entre pays pour toutes celles qui sont chiffrées dans les plans. De plus, cette section compare la fréquence et l'effet des mesures actuellement en vigueur à celles exposées dans le rapport de 2011, pour voir comment les pays ont révisé leurs priorités en matière d'assainissement et quelles sont les mesures prises pour faire face au contexte macroéconomique.

Graphique 1.15. Action sur les dépenses et action sur les recettes (2009-2015)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879332>

Notes : les données montrent la contribution cumulée à l'assainissement des mesures portant sur les dépenses et sur les recettes. La Nouvelle-Zélande et la Slovaquie ont fait état de mesures intéressant les recettes, mais sans les chiffrer complètement (voir précisions au chapitre 2).

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

## Les dépenses dans les pays membres de l'OCDE

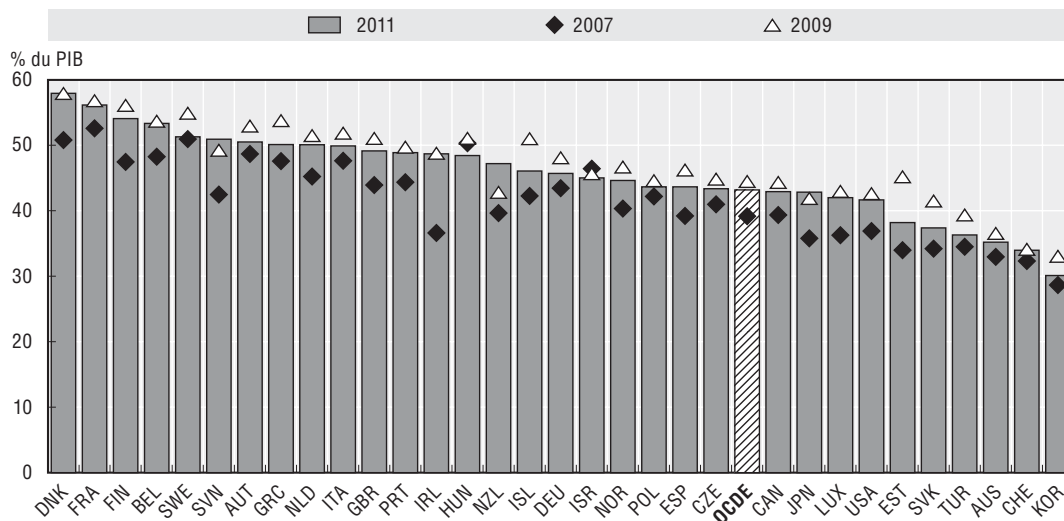
### Le poids des dépenses publiques varie d'un pays à l'autre


La part des dépenses publiques dans le PIB, indicateur de la dimension de l'État, découle de décisions passées et présentes sur le rôle qu'il doit jouer en matière de prestation de services et de redistribution des revenus. Cependant, les disparités observées tiennent pour une bonne part à la diversité des démarches adoptées pour la mise à disposition de biens et de services et l'aide sociale plutôt qu'à des différences réelles entre les ressources consacrées à ces fins. Par exemple, si une aide est accordée au moyen d'allègements fiscaux plutôt que de dépenses directes, le poids des charges publiques dans le PIB sera automatiquement plus faible (OCDE, 2009).

Le ratio moyen dépenses publiques/PIB dans la zone OCDE, qui s'élevait à près de 39 % en 2007, est passé à 45 % en 2009 en raison de l'adoption à l'échelle mondiale de divers dispositifs de stimulation budgétaire. En 2011, il a fléchi à 43 % en raison du lancement de mesures d'économie par de nombreux gouvernements. Ces fluctuations ont été observées dans la quasi-totalité des pays membres de l'OCDE pendant cette période. Mais la variation du ratio a été en général plus forte dans de nombreux pays lourdement endettés, comme l'Irlande et l'Islande, et dans ceux ayant déjà pratiqué un assainissement poussé, comme l'Estonie (graphique 1.16). Toutefois, on ne dispose pas de preuves d'une corrélation complète entre l'évolution des dépenses en pourcentage du PIB et l'assainissement budgétaire cumulé.



Graphique 1.16. Dépenses des administrations publiques (2007-2011)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879351>

Note : la moyenne de l'OCDE n'inclut pas la Turquie.

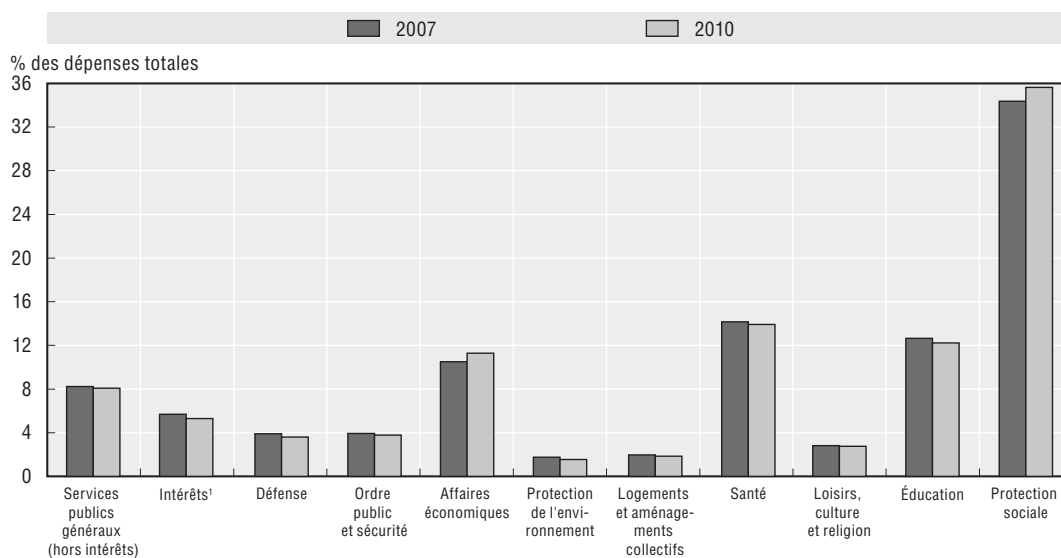
Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr (*Perspectives économiques de l'OCDE* n° 90 pour la Turquie).

### *La protection sociale et la santé sont deux gros postes de dépenses*

L'État peut choisir de consacrer ses ressources financières à divers biens et services tels que la garde d'enfants, la construction d'infrastructures et les subventions aux sources d'énergie alternatives. En 2010, la protection sociale constituait la principale catégorie de dépenses et s'inscrivait dans une tendance ascendante comparativement à 2007. Les deuxième et troisième plus importants postes de dépense sont la santé et l'éducation, qui montrent tous deux une légère baisse par rapport à 2007 (réductions de 0.3 point et 0.4 point respectivement depuis cette date). Les interventions économiques représentent aussi une proportion importante et tendent à augmenter depuis la crise financière. Les charges d'intérêts absorbent quelque 5 % des dépenses publiques dans la zone OCDE. Dans les pays membres de l'OCDE, la protection de l'environnement, le logement et les équipements collectifs locaux sont en général les postes pour lesquels l'État dépense le moins (graphique 1.17).

Le graphique 1.18 montre que, dans la zone euro, les intérêts versés par les États représentaient en moyenne 2.7 % du PIB en 2011, en légère hausse depuis 2007. La hausse a notamment été significative de 2009 à 2011 dans les pays appliquant un programme FMI/UE (catégorie A : Grèce, Irlande, Portugal) et dans ceux surveillés de très près par les marchés (catégorie B), comme l'Espagne et la Slovaquie. On a observé la même tendance au Royaume-Uni. En revanche, les charges d'intérêts ont diminué pendant la même période de 2 points de PIB en Islande et de 0.5 point de PIB en Hongrie en raison de l'achèvement de leurs programmes avec le FMI (graphique 1.18). En Turquie, elles ont diminué de 0.9 point de PIB de 2009 à 2011. Bien que le montant des intérêts de la dette varie beaucoup parmi les pays membres de l'OCDE, les dépenses à ce titre ont été, comme on peut s'y attendre, très supérieures à la moyenne de l'OCDE dans des pays lourdement endettés tels que la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie et le Portugal (graphique 1.18).

Graphique 1.17. Structure des dépenses des administrations publiques (2007-2010)

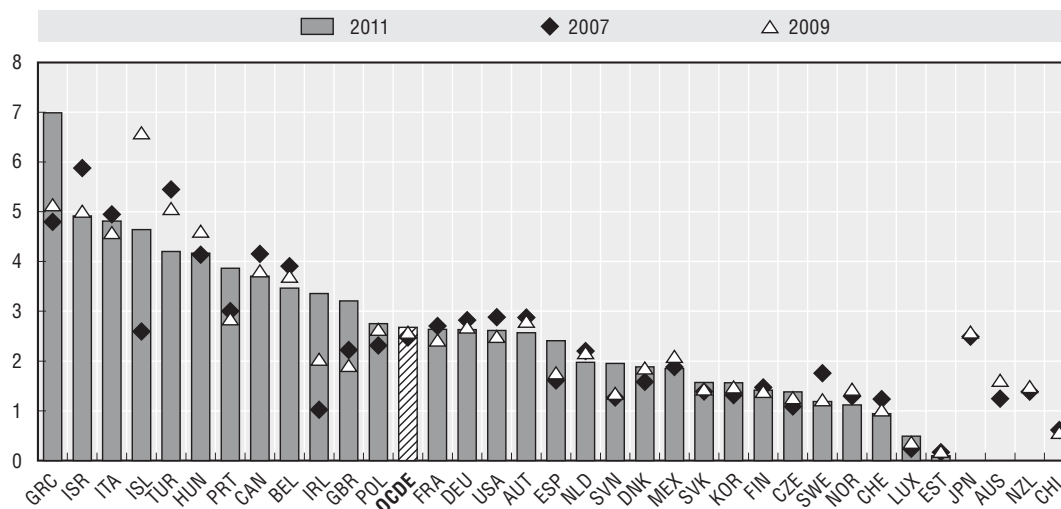


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879370>

1. Les charges d'intérêts font partie des services publics généraux (selon la Classification des fonctions des administrations publiques - CFAP).

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, doi:10.1787/na-data-fr.

Graphique 1.18. Charges d'intérêts des administrations publiques (2007-2011)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879389>

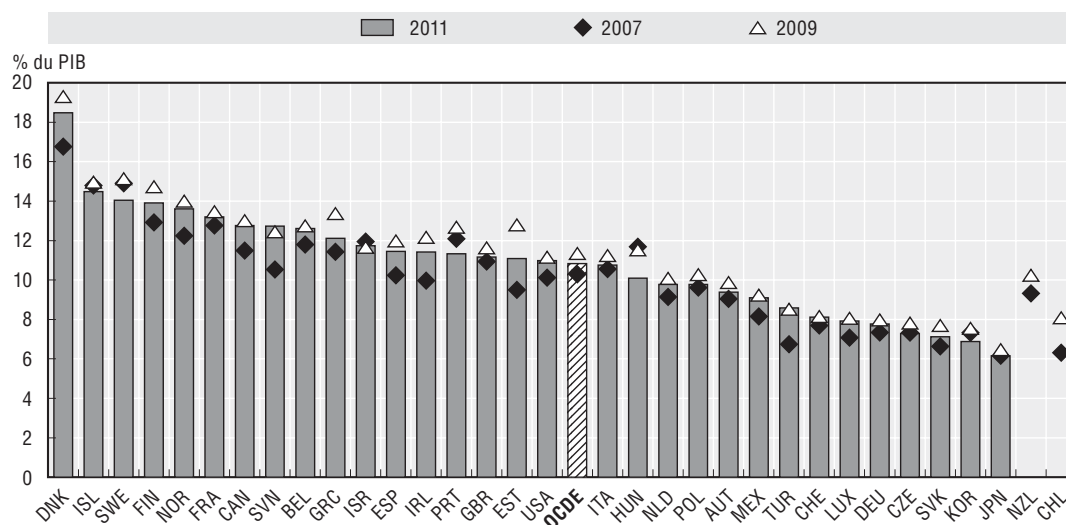
Notes : on ne dispose pas des données de 2011 pour l'Australie, le Chili, le Japon et la Nouvelle-Zélande et ces pays ne sont pas inclus dans la moyenne OCDE. On a utilisé les données de 2010 au lieu de celles de 2011 pour le Canada, la Corée, les États-Unis, Israël, le Mexique, la Suisse et la Turquie.

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, doi:10.1787/na-data-fr.

### *Mais la masse salariale versée par les administrations a diminué en raison de réductions des rémunérations*

Le secteur public emploie beaucoup de main-d'œuvre. Le poids des rémunérations versées par les administrations publiques diffère selon les pays membres ; il est comparativement moindre en Corée et au Japon – 6 % à 7 % du PIB en 2009 – que dans les pays nordiques – plus de 14 % du PIB en 2009 (graphique 1.19). Dans la zone OCDE, la charge des rémunérations publiques a fléchi de 11.4 % du PIB en 2009 à 10.8 % en 2011 en raison de baisses de salaires et de réductions d'effectifs. Il n'est pas surprenant que les fluctuations aient été beaucoup plus importantes dans les pays appliquant un programme FMI/UE (catégorie A), comme la Grèce et le Portugal, que dans la plupart des autres pays membres. L'Estonie, la Hongrie et certains pays nordiques, comme le Danemark, la Finlande et la Suède, ont aussi réduit les rémunérations publiques plus que la moyenne de l'OCDE (graphique 1.19).

Graphique 1.19. **Rémunérations versées par les administrations publiques (2007-2011)**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879408>

Notes : on ne dispose pas de données pour l'Australie. Les données de 2011 ne sont pas disponibles pour le Chili et la Nouvelle-Zélande et ces pays ne sont pas inclus dans la moyenne OCDE. On a utilisé les données de 2010 au lieu de celles de 2011 pour le Canada, la Corée, les États-Unis, Israël, le Japon, le Mexique, la Suisse et la Turquie.

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, doi:10.1787/na-data-fr.

### **Principales mesures de réduction des dépenses**

Dans ce rapport, comme dans celui de 2011, on distingue trois catégories de mesures d'assainissement des dépenses :

- les mesures portant sur les frais de fonctionnement ;
- les mesures portant sur les programmes ;
- les autres mesures.

On peut définir la première catégorie comme la réduction des charges courantes des administrations. Il s'agit de baisses de salaires ou d'effectifs, de la réorganisation de l'État et des gains de productivité généralisés dans l'administration.

La deuxième catégorie de mesures, qui porte sur les programmes, s'applique aux dépenses telles qu'elles sont classées par fonction dans les *Comptes nationaux de l'OCDE*. Cette classification comprend la santé, les systèmes de prestations sociales, les retraites, l'investissement dans les infrastructures, l'aide officielle au développement et les transferts au profit des collectivités territoriales.

Dans les *Comptes nationaux de l'OCDE*, la classification des dépenses par fonction comprend aussi les frais de personnel (ainsi, les rémunérations des médecins et des enseignants sont incluses respectivement dans les fonctions santé et enseignement). C'est pourquoi, pour éviter une double comptabilisation dans les catégories « frais de fonctionnement » et « programmes », ce rapport distingue les mesures portant sur les rémunérations et les effectifs de celles portant sur les programmes.

La troisième catégorie – les autres mesures – comprend surtout les réductions générales de dépenses ou le gel de la consommation publique.

Dans cette section, les mesures d'économie couvrent l'ensemble de la période d'application des plans d'assainissement, c'est-à-dire 2009 à 2015 (2016 pour l'Autriche) selon le plan annoncé dans chaque pays.

### *L'amplitude des économies chiffrées dépend des pressions extérieures et de l'importance de la dette*

Vingt-six pays au total ont communiqué des données sur leurs réductions de dépenses. Exprimées en pourcentage du PIB, les réductions chiffrées prévues par les plans d'assainissement sont, comme on doit s'y attendre, les plus fortes dans les pays appliquant un programme FMI/UE. Les pays de la catégorie A ont fait état de mesures chiffrées d'économie représentant en moyenne 6.5 % du PIB. Dans les catégories B et C, la moyenne est respectivement de 4.2 % et 2.4 % du PIB.

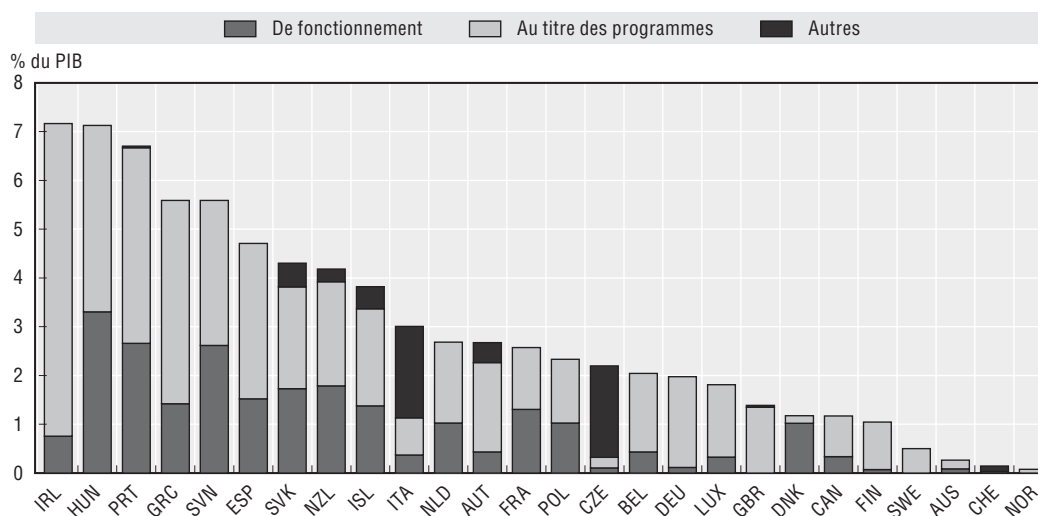
La Hongrie (catégorie B) ainsi que l'Irlande et le Portugal (catégorie A) viennent en tête avec un effort d'économie représentant près de 6.7 % du PIB ; ils précèdent la Grèce (catégorie A) et les pays étroitement surveillés par les marchés (catégorie B : Espagne, Italie, République slovaque et Slovénie) ainsi que l'Islande, qui a achevé avec succès son programme FMI en 2011, et la Nouvelle-Zélande (catégorie C). Dans tous ces pays, la réduction des dépenses est supérieure à 3 % du PIB. Certains pays affectés par un déficit substantiel – Autriche, France, Pays-Bas, République tchèque (catégorie C) ainsi que Belgique et Pologne (catégorie B) – prévoient des économies d'un montant supérieur à 2 % du PIB (graphique 1.20).

### *La plupart des pays privilégient les économies sur les programmes de 2009 à 2015*

Dans la plupart des pays, la diminution des dépenses consacrées aux programmes contribue davantage à l'assainissement que les mesures portant sur les charges de fonctionnement, comme le signalait le rapport de 2011. Les pays appliquant un programme FMI/UE (catégorie A), comme la Grèce et l'Irlande, dépendent à plus de 70 % de ces mesures pour atteindre l'objectif de réduction du déficit. Toutefois, le Portugal (catégorie A) fait porter à peu près 40 % de l'effort d'économie sur les charges de fonctionnement, notamment sous forme de réductions de salaires, pour démontrer la

détermination du gouvernement à stabiliser les finances publiques. Dans un seul pays, une proportion élevée du montant de la réduction des dépenses porte sur les charges de fonctionnement : il s'agit du Danemark où elle s'élève à 87 % du total des économies (un total d'un montant modeste) (graphique 1.21).

Graphique 1.20. Réductions chiffrées des dépenses (2009-2015)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879427>

Notes : on ne dispose pas de données pour la Corée, les États-Unis et la Turquie. Pour le Royaume-Uni, les données concernant la réduction des dépenses de fonctionnement n'est pas disponible. Pour la Suisse, les données concernant les programmes ne sont pas disponibles. L'Autriche a indiqué des mesures allant jusqu'en 2016. L'Estonie, le Japon et le Mexique n'ont pas appliqué de mesures de réduction des dépenses.

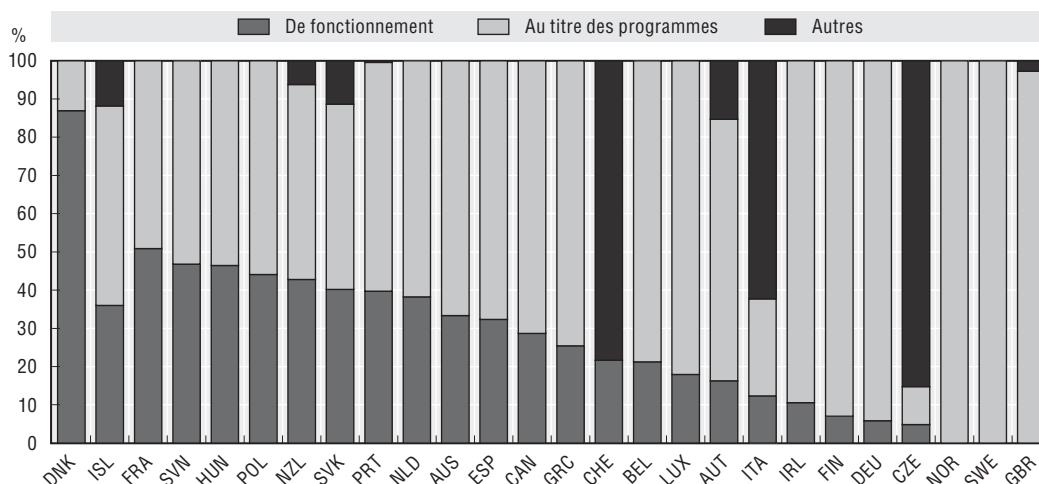
Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Seuls trois pays attribuent une part substantielle de l'assainissement aux « autres mesures de dépenses ». En République tchèque, c'est une diminution générale des dépenses représentant 1.9 % du PIB. En Italie, toutes les nouvelles mesures adoptées en 2011 sont regroupées dans cette rubrique en raison de l'absence de données détaillées. En Suisse, l'incidence de ces mesures se limite à 0.1 % du PIB ; elles consistent en ajustements budgétaires relatifs à l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt.

### Principales mesures portant sur les charges de fonctionnement

Parmi les pays de l'OCDE qui ont participé à l'Enquête sur l'assainissement budgétaire, 81 % ont encore décidé d'économiser sur les dépenses de fonctionnement, un pourcentage néanmoins inférieur à ce qu'indiquait le rapport de 2011. Les baisses de salaires et la diminution des effectifs figurent moins souvent dans les programmes de réformes qu'en 2011, ce qui implique une utilisation différente de ces mesures dans certains pays. Parmi les pays participants, 59 % ont réduit les salaires et 28 % les effectifs (graphique 1.22). Toutefois, un certain nombre de pays mentionnent des économies non spécifiées en ce domaine, c'est-à-dire ne donnent pas de précisions sur la répartition entre baisse des salaires, des effectifs ou des charges générales de fonctionnement. On peut citer comme exemple la règle temporaire sur les dépenses et le plafonnement des dépenses nouvelles en Pologne (catégorie B) ainsi que la rationalisation des services et le contrôle des charges courantes des administrations au Portugal (catégorie A).

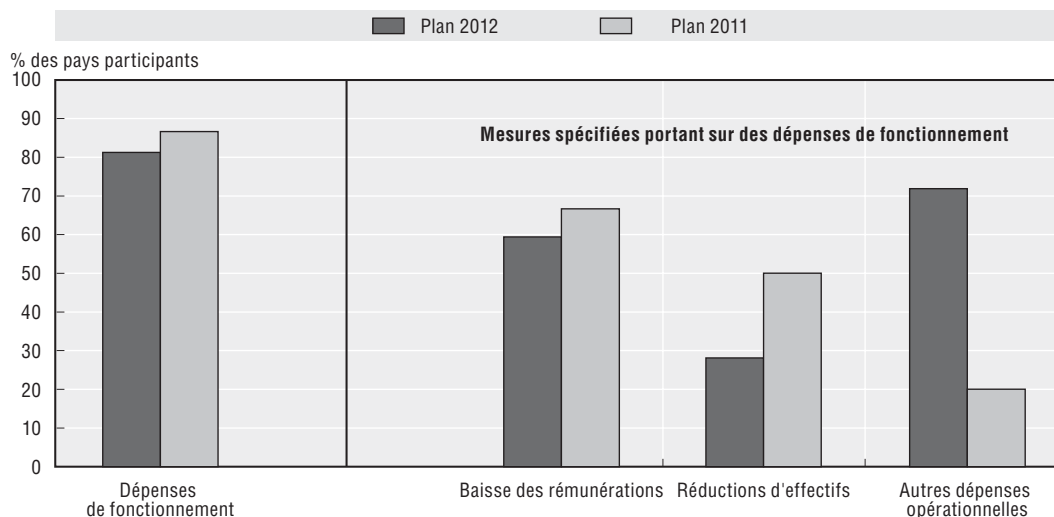

Graphique 1.21. Mesures chiffrées de réduction des dépenses – composition (2009-2015)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879446>

Notes : on ne dispose pas de données pour la Corée, les États-Unis et la Turquie. Pour le Royaume-Uni, les données concernant la réduction des frais de fonctionnement ne sont disponibles. Pour la Suisse, les données concernant les programmes ne sont pas disponibles. L'Estonie, le Japon et le Mexique n'ont pas appliqué de mesures de réduction des dépenses.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Graphique 1.22. Mesures de réduction des dépenses de fonctionnement – fréquence (2009-2015)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879465>

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

### Encadré 1.9. La politique budgétaire en Norvège

La politique budgétaire de la Norvège est guidée par une règle qui prévoit une utilisation progressive des recettes pétrolières dans l'économie nationale en fonction du rendement réel attendu des opérations du fonds de pension de l'État (anciennement Fonds pétrolier), estimé à 4 %. Cette règle permet de dépenser plus que le rendement attendu du fonds en période de récession, alors que l'emploi des recettes pétrolières doit être inférieur au rendement attendu lorsque l'utilisation des capacités est élevée. Cette marge de manœuvre a été utilisée en 2009 pour atténuer les effets de la crise financière sur la production et l'emploi. En 2011, la ponction sur les revenus pétroliers est redevenue inférieure aux 4 %.

Grâce aux recettes pétrolières, l'État norvégien dégage un excédent budgétaire depuis plusieurs années : il a représenté 10.7 % du PIB en 2009 et s'est élevé à 13.6 % en 2011. On estime qu'il atteindra 11.5 % du PIB en 2012 et que les actifs nets de l'État central représenteront alors 155.8 % du PIB.

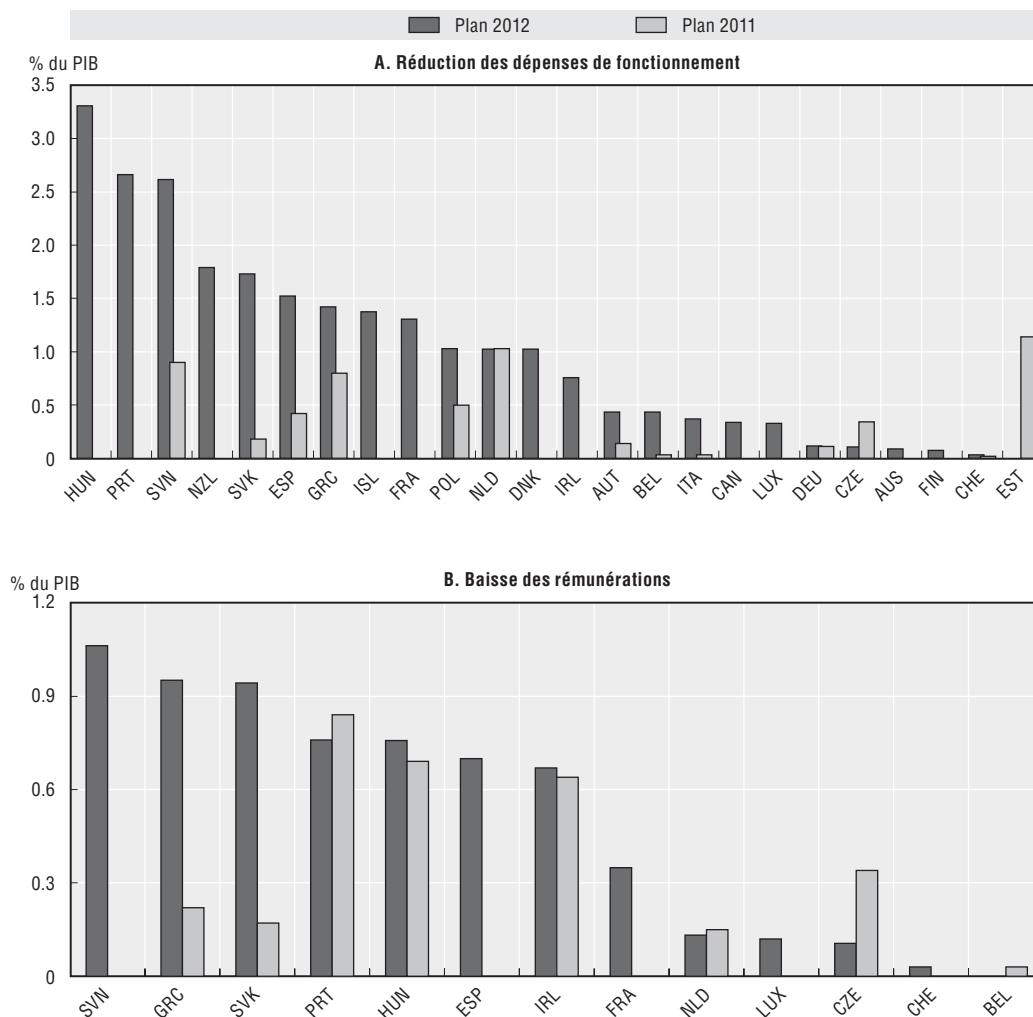
Grâce à cette situation financière favorable, la Norvège n'a pas besoin de plan d'assainissement. Néanmoins, le gouvernement a introduit dans le budget 2012 des réductions de dépenses représentant 0.1 % du PIB (NOK 1.7 milliard). Il s'agit pour l'essentiel de l'interruption de certaines indemnités de chômage qui avaient été accordées pendant la crise financière (NOK 240 millions), d'une baisse des transferts aux régions (NOK 220 millions) et de plusieurs économies d'un montant plus limité.


Les pays appliquant un programme FMI/UE (catégorie A) et ceux surveillés de près par les marchés (catégorie B) ont annoncé des compressions étendues et de montant élevé des charges courantes. En Hongrie (catégorie B), les économies à ce titre, qui ne représentent pas moins de 3.3 % du PIB, comprennent un gel de la masse salariale et des budgets de fonctionnement. Le Portugal (catégorie A) envisage aussi une baisse globale des coûts de fonctionnement de quelque 2.7 % du PIB. La Grèce (catégorie A), l'Espagne, la République slovaque et la Slovénie (catégorie B) ainsi que l'Islande et la Nouvelle-Zélande (catégorie C) ont aussi augmenté le montant des économies dans ce domaine de plus d'1.4 % du PIB sous l'effet des pressions extérieures en faveur de la normalisation des finances publiques (graphique 1.23A).

La Slovénie (catégorie B) vient en tête pour les réductions de salaires, qui représentent 1.1 % du PIB. Elles constituent souvent une source importante d'allègements des dépenses de fonctionnement dans les pays faisant l'objet d'un programme FMI/UE. La Grèce (catégorie A) a porté le montant des réductions de salaires à 0.95 % du PIB au lieu de 0.22 % mentionné dans le rapport de 2011. En Irlande et au Portugal (catégorie A), elles sont restées de l'ordre de 0.7 % du PIB. La Hongrie, l'Espagne et la République slovaque (catégorie B) prévoient aussi des réductions de salaires de 0.7 à 0.9 % du PIB (graphique 1.23B). En Irlande, par exemple, la masse salariale du secteur public va diminuer d'1.2 milliard EUR de 2011 à 2014, tandis qu'au Portugal les rémunérations publiques ont diminué de 5 % en 2011 et seront gelées en 2012-13 (tableau 1.2). Tout cela montre que les réductions de salaires continuent à servir de signal aux marchés et à la population de la détermination des pouvoirs publics à améliorer le solde budgétaire en prenant des mesures politiquement difficiles.



Graphique 1.23. Mesures de réduction des dépenses de fonctionnement – incidence (2009-2015)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879484>

Notes : les mesures portant sur les dépenses de fonctionnement annoncées par les États-Unis, le Royaume-Uni et la Turquie ne sont pas disponibles dans cette enquête. Il en va de même pour les baisses de rémunérations annoncées par l'Allemagne, les États-Unis, l'Islande, l'Italie, le Royaume-Uni et la Turquie.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1.2. Objectifs de réduction des rémunérations

Pays	Réductions
France	Gel des augmentations générales des traitements des fonctionnaires.
Grèce	Rationalisation des régimes spéciaux de rémunération (police, armée, pompiers, diplomates, etc.).
Hongrie	Gel de la masse salariale et baisse des rémunérations dans le secteur public.
Pologne	Gel de la masse salariale en termes nominaux dans le secteur public.
Portugal	Baisse moyenne de 5 % des rémunérations publiques en 2011 et gel en 2012-13.
République slovaque	Baisse de 10 % de la masse salariale dans les administrations.
Slovénie	Limitation de la hausse à 1.2 % par an (à partir de 2012) et baisse de 8 % dans l'ensemble du secteur public.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880966>

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Parallèlement aux réductions de salaires, la contraction de l'emploi dans le secteur public se poursuit à grande échelle. L'Allemagne prévoit de supprimer définitivement jusqu'à 10 000 postes et au Royaume-Uni on prévoit que les effectifs du secteur public diminuent de 710 000 personnes d'ici 2016-17 (tableau 1.3).

Tableau 1.3. Objectifs de réduction des effectifs

Pays	Réductions
Allemagne	Suppression permanente de 10 000 postes d'ici 2014.
Autriche	Diminution des recrutements.
Espagne	Application d'un taux de remplacement de 10 % à tous les personnels du secteur public en 2011-13 (baisse de 7 % des effectifs d'ici 2013).
France	Non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite ayant pour effet de supprimer 150 000 postes d'ici 2013.
Irlande	Nouvelle baisse de la masse salariale d'1.2 milliard EUR de 2011 à 2014 (24 750 suppressions d'emplois par rapport à l'effectif maximum atteint en 2008).
Portugal	Diminution des recrutements dans les administrations centrales, régionales et locales.
Royaume-Uni	Baisse de 710 000 des effectifs des administrations d'ici 2016-17 (prévision de l'Office de responsabilité budgétaire).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880985>

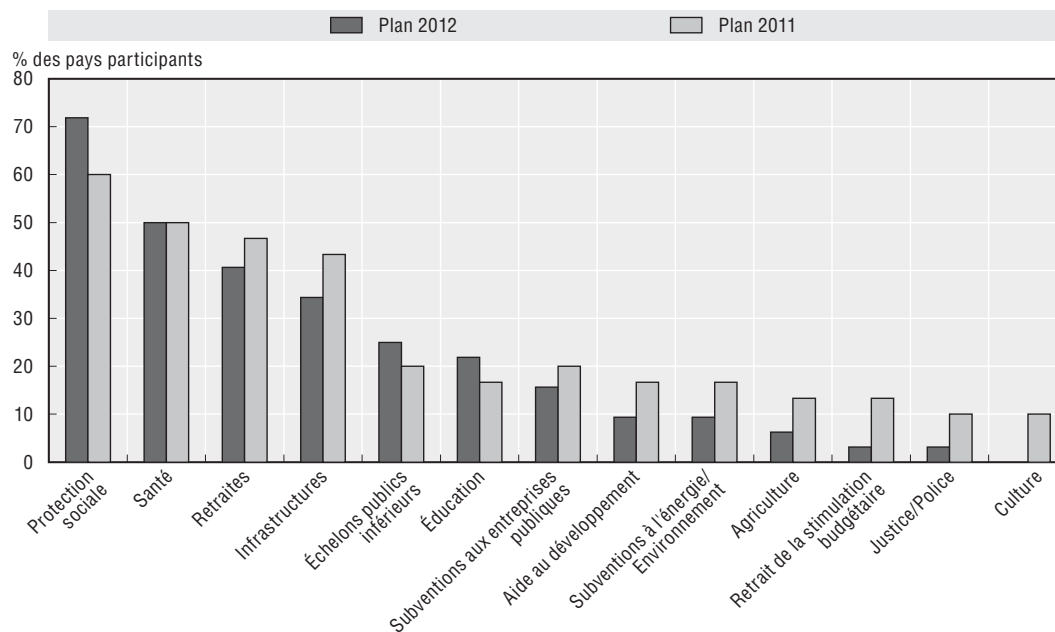
Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

### Principales mesures portant sur les programmes

Les économies les plus importantes résultent de mesures portant sur les programmes, comme c'était le cas dans le rapport de 2011. Les domaines le plus souvent cités sont la protection sociale, la santé, les retraites et les infrastructures. Toutefois, certains pays n'ont pas fait état de programmes d'assainissement concernant la protection sociale (Estonie, Suisse), la santé (Estonie, Italie), les retraites (Estonie, République tchèque) ou les infrastructures (Estonie, Hongrie, République tchèque et Suisse). Dans quelques pays de l'OCDE, les transferts aux échelons inférieurs des pouvoirs publics (Hongrie, République slovaque et Suède), l'éducation (Espagne, Pays-Bas, Suède) et les subventions aux entreprises publiques (Grèce, Portugal) contribuent aussi à l'assainissement (graphique 1.24). De même, un certain nombre de pays ont des projets de réduction des dépenses en matière de recherche, d'intégration sociale et de transferts aux entreprises qui n'étaient pas classés dans le rapport de 2011. En outre, dans de

nombreux pays, le plan d'assainissement inclut des économies non spécifiées sur les programmes ; autrement dit, on ne donne pas de précisions sur les résultats de coupes générales dans les dépenses de tous les ministères. L'Irlande, par exemple, fait état de réductions générales des dépenses d'un montant de 3 milliards EUR pendant la période 2011-14.

Graphique 1.24. Principales mesures portant sur les programmes– fréquence (2009-2015)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879503>

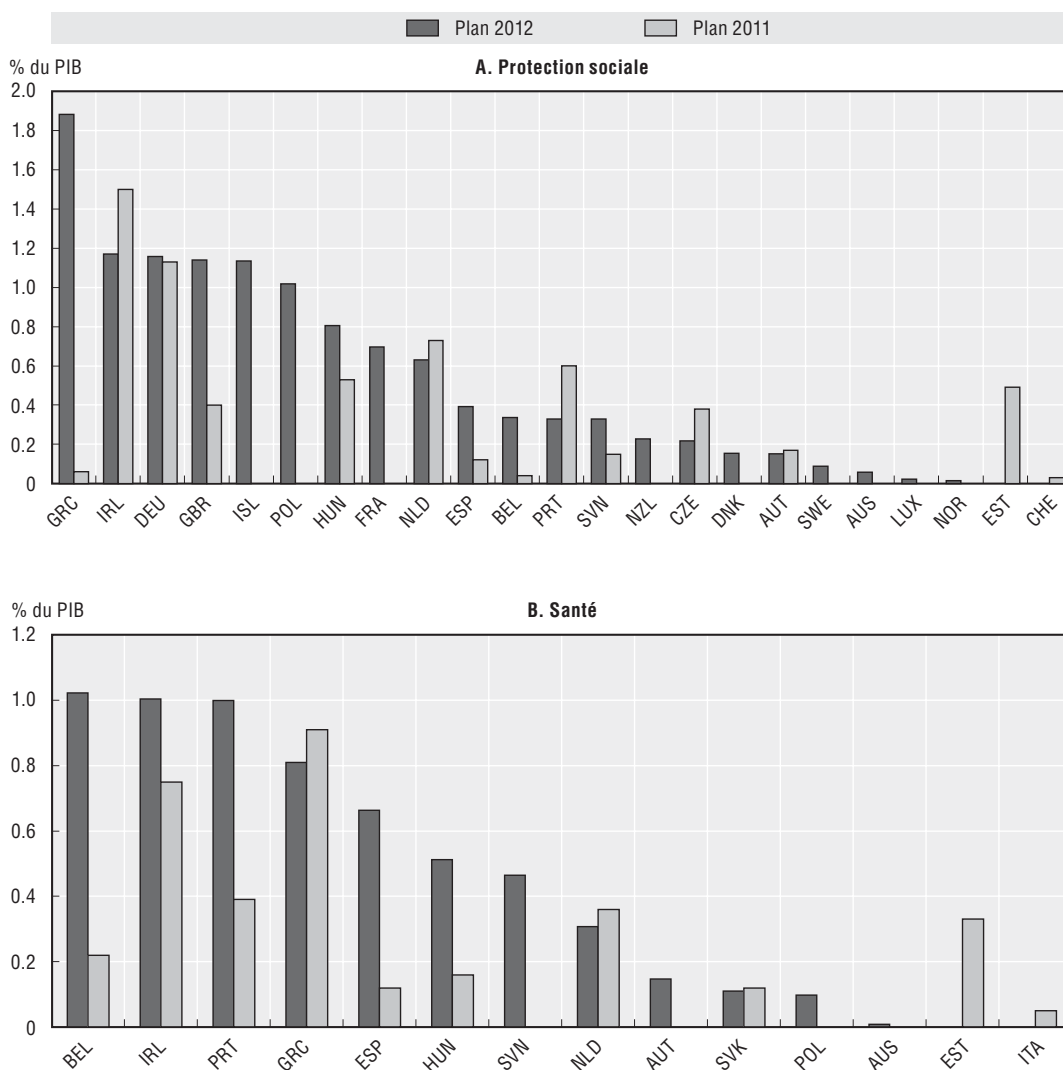
Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.


La protection sociale est le domaine où l'on recherche le plus souvent des économies, et plus de 70 % des pays membres y appliquent des plans d'assainissement en 2012. Ce qui n'est pas surprenant puisque la protection sociale représente la part la plus élevée des dépenses publiques (voir graphique 1.17 ci-dessus). La Grèce (catégorie A) réduit les dépenses à ce titre de 1.9 % du PIB, les économies portant sur les fonds de sécurité sociale et les dépenses sociales (voir graphique 1.25A) ; ce pourcentage est le plus élevé des pays de l'OCDE et dépasse de loin le montant de 0.1 % du PIB indiqué en 2011. L'Irlande (catégorie A), la Hongrie et la Pologne (catégorie B) ainsi que l'Allemagne et le Royaume-Uni (catégorie C) prévoient d'effectuer dans la protection sociale des économies supérieures à 1 % du PIB. Au Royaume-Uni, par exemple, les économies passent de 0.4 % à 1.14 % du PIB du fait de la réduction des allocations familiales et des pensions d'invalidité. En France, en Islande et aux Pays-Bas (catégorie C), la baisse des dépenses de protection sociale représente plus de 0.6 % du PIB. Un certain nombre d'autres pays l'ont chiffrée à quelque 0.3 %-0.4 % du PIB ou plus (graphique 1.25A).

À peu près 50 % des pays participants considèrent les économies sur la santé comme la principale source d'assainissement, ce qui était déjà le cas en 2011. Ces mesures constituent un élément essentiel des réductions de dépenses dans tous les pays appliquant un programme FMI/UE (catégorie A) : Grèce, Irlande, Portugal. Ce dernier, par exemple,

prévoit de diminuer les dépenses de santé en agissant sur les produits pharmaceutiques, les frais payés par les usagers, les systèmes publics et la restructuration des hôpitaux. Les économies sur les dépenses de santé représenteront au moins 1 % du PIB en Irlande et au Portugal. La Belgique et l'Espagne (catégorie B) ont aussi sensiblement augmenté leurs objectifs d'économies dans ce domaine, les portant respectivement à 1 % et 0.7 % du PIB (graphique 1.25B).

Graphique 1.25. Protection sociale et santé – incidence des réductions (2009-2015)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879522>

Notes : pour ce qui concerne le graphique 1.25A, les mesures portant sur la protection sociale annoncées par la Corée et l'Italie ne sont pas disponibles. Pour ce qui concerne le graphique 1.25B, les mesures portant sur la protection sociale annoncées par les États-Unis, la France, l'Islande et la Turquie ne sont pas disponibles.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

La baisse des dépenses d'infrastructures est aussi au programme dans de nombreux pays. L'Irlande (catégorie A) ainsi que l'Espagne et la Slovénie (catégorie B) ont l'intention de réduire les investissements en ce domaine à hauteur de plus de 1.3 % du PIB. Le Portugal (catégorie A) s'est engagé à ne pas construire de nouvelles routes, ce qui va ramener les dépenses d'infrastructures à 0.7 % du PIB au lieu des 1.2 % indiqués en 2011 (graphique 1.26A).

La réforme des retraites figure aussi au programme de nombreux pays membres de l'OCDE, même si son effet sur l'assainissement budgétaire est assez limité dans certains d'entre eux. La Hongrie (catégorie B) prévoit d'économiser 1.6 % du PIB en modifiant le système d'indexation des pensions. Au Portugal, des cotisations spéciales au régime de retraite devraient rapporter 0.9 % du PIB (graphique 1.26B). L'Autriche, la France et la Nouvelle-Zélande (catégorie C) s'attendent aussi à économiser plus de 0.5 % du PIB en repoussant l'âge de la cessation d'activité et en apportant des changements aux régimes de retraite.

Seuls deux pays de l'OCDE donnent une place aux dépenses agricoles dans leurs plans d'assainissement (Hongrie, République slovaque), trois à l'aide au développement (Canada, Espagne, Pays-Bas) et trois aux subventions à l'énergie (Australie, Hongrie, Royaume-Uni), soit moins que ne l'indiquait le rapport de 2011 (voir graphique 1.24 ci-dessus). Cela montre que ces domaines sont les moins prioritaires pour trouver des économies dans les pays de l'OCDE, sachant que l'aide à l'agriculture et les subventions restent substantielles dans de nombreux pays.

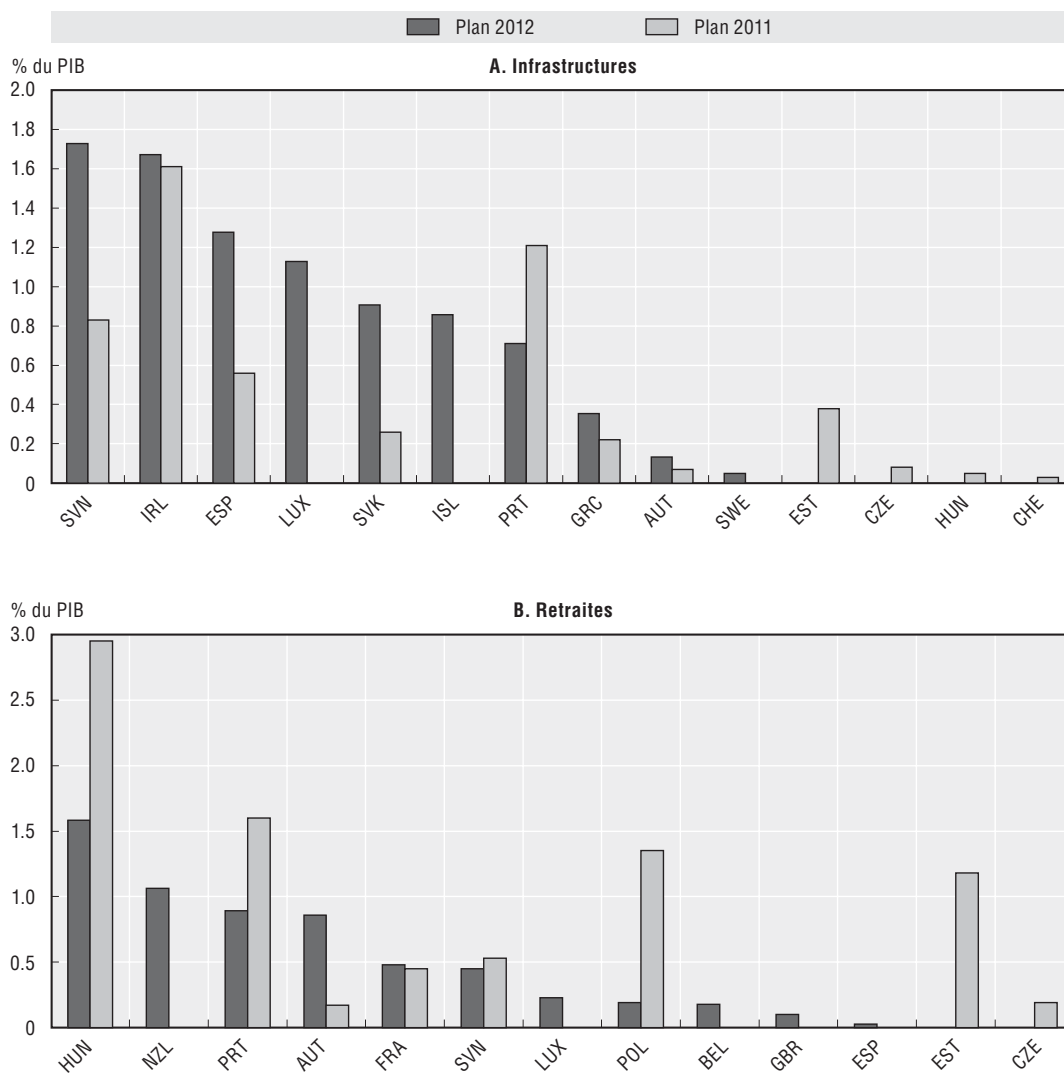
#### Encadré 1.10. Réformes des retraites en Belgique, en France et en Hongrie

**Belgique** : le gouvernement a introduit des réformes structurelles du régime des retraites qui entreront en vigueur en 2013. D'abord, l'âge de la retraite anticipée sera relevé de 60 à 62 ans dans les secteurs privé et public (six mois chaque année de 2013 à 2016). Ensuite, on prendra des mesures pour autoriser et encourager les activités professionnelles au-delà de 65 ans. Enfin, on améliorera la surcote et les incitations fiscales à l'épargne à long terme pour inciter à travailler plus longtemps.

**France** : le 7 novembre 2011, le gouvernement a décidé d'avancer d'un an la phase transitoire de la réforme des retraites, faisant ainsi entrer en vigueur l'âge légal de la retraite à 62 ans en 2017 au lieu de 2018. Compte tenu de la crise actuelle de la dette souveraine, cette mesure accélérera la réduction des déficits du régime des retraites et permettra de protéger plus vite les pensions des tensions sur les marchés financiers.

**Hongrie** : le gouvernement a commencé à remodeler le régime des retraites en 2011 et d'autres mesures suivront en 2012 pour renforcer l'assurance et la solidarité au sein du système ainsi que pour améliorer sa viabilité à long terme et sa transparence. Le budget de 2012 prévoit d'équilibrer le fonds d'assurance des pensions. À dater du 31 décembre 2011, la totalité des cotisations retraite de la sécurité sociale a été attribuée à ce fonds.

Graphique 1.26. Infrastructures et retraites – incidence (2009-2015)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879541>

Notes : en ce qui concerne le graphique 1.26.A, les mesures portant sur les programmes d'infrastructures annoncées par la Turquie ne sont pas disponibles. En ce qui concerne le graphique 1.26B, les mesures portant sur les programmes de retraites annoncées par la Grèce et l'Italie ne sont pas disponibles.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

### ***Les recettes publiques dans les pays membres de l'OCDE***

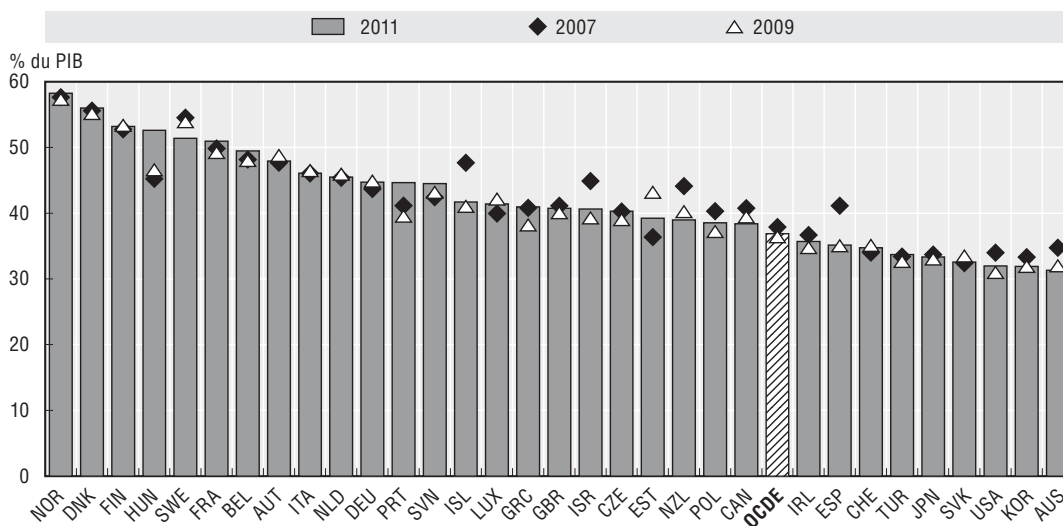
La plupart des pays ayant répondu au questionnaire ont incorporé des recettes supplémentaires dans leurs plans d'assainissement budgétaire. Divers facteurs, notamment le montant des recettes par rapport au PIB, leur composition et l'ampleur des ajustements budgétaires nécessaires, jouent un rôle important dans la détermination des stratégies à appliquer pour accroître les recettes.

Les recettes de l'État rapportées au PIB ont été globalement stables à quelque 37 % dans l'ensemble de la zone OCDE de 2007 à 2011. Toutefois, on relève des différences importantes entre les pays puisque le ratio recettes/PIB s'échelonne de 31 % en Australie à 58 % en Norvège (graphique 1.27). Les pays nordiques prélèvent en moyenne dix points de PIB de plus que les autres. Inversement, ce ratio est très en deçà de la moyenne de l'OCDE dans certains pays (Corée, États-Unis et Japon).

Le ratio recettes publiques/PIB a diminué de 2007 à 2011 dans plusieurs pays comme l'Espagne, l'Islande, Israël et la Nouvelle-Zélande, en raison de la récession et d'allègements de l'impôt sur le revenu. En revanche, il s'est sensiblement élevé en Hongrie (catégorie B) du fait surtout de transferts d'actifs des fonds de pension privés vers le pilier des pensions d'État. Il a également augmenté au Portugal (catégorie A) pendant cette période.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés constituent la principale source de recettes fiscales des administrations publiques (33 % du total des recettes fiscales), devant les cotisations sociales. Les taxes sur la consommation générale ainsi que sur des biens et des services spécifiques en représentent aussi une proportion substantielle (graphique 1.28).

Graphique 1.27. Recettes des administrations publiques (2007-2011)



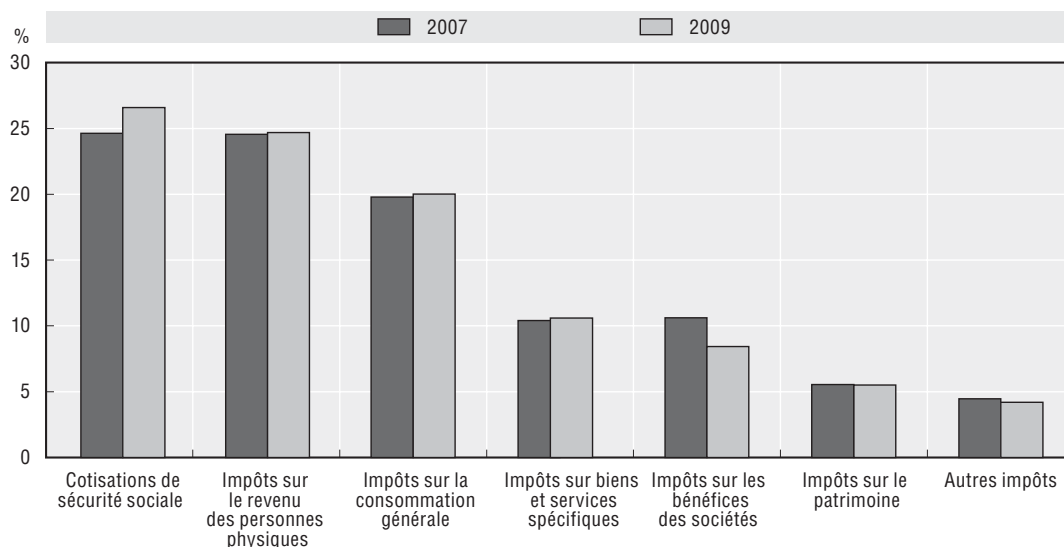
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879560>

Note : la moyenne de l'OCDE n'inclut pas la Turquie.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n°91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr (*Perspectives économiques de l'OCDE* n°90 pour la Turquie).



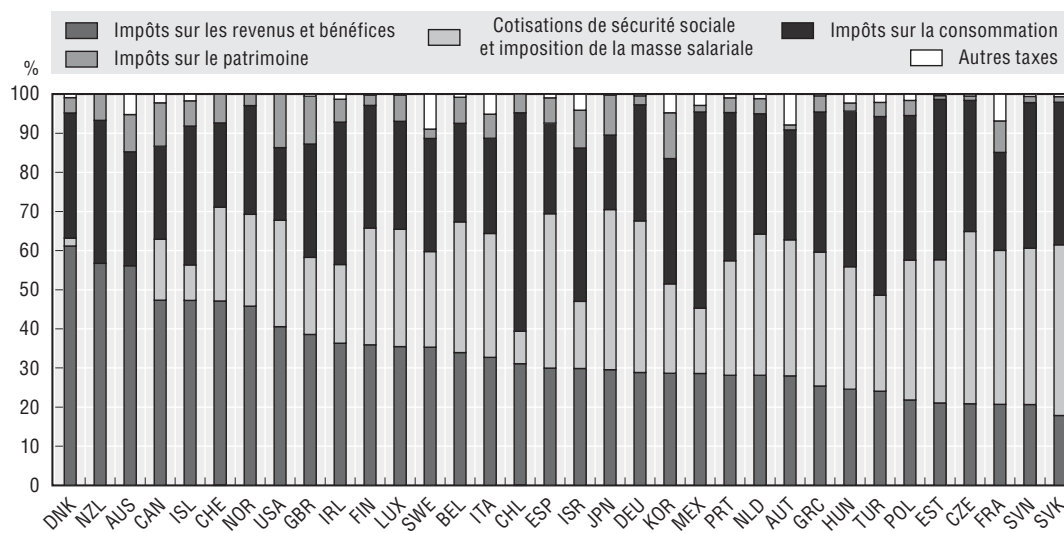
Graphique 1.28. Structure des recettes fiscales (2007-09)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879579>

Source : Statistiques des recettes publiques de l'OCDE, novembre 2011.

Le poids relatif des sources de recettes fiscales varie énormément d'un pays à l'autre dans la zone OCDE, en particulier pour les impôts sur la consommation (graphique 1.29). Ces disparités donnent à penser que certains pays pourraient se permettre d'alourdir ces impôts davantage que d'autres.

Graphique 1.29. Poids relatif des différentes sources de recettes fiscales

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879598>

Source : Statistiques des recettes publiques de l'OCDE, novembre 2011.

L'ordre de grandeur des ajustements budgétaires est aussi un élément d'explication majeur de la diversité des mesures d'augmentation des recettes. La majorité des programmes d'assainissement complètent l'action sur les dépenses par des dispositions fiscales. Mais, dans les pays soumis à un programme FMI/UE, tels que la Grèce, la Hongrie, l'Irlande et le Portugal, dont les besoins d'ajustement budgétaire sont importants, les réductions de dépenses s'accompagnent de hausses substantielles des prélèvements parce qu'elles ne permettraient pas à elles seules de stabiliser les finances publiques.

### *Principales mesures d'augmentation des recettes*

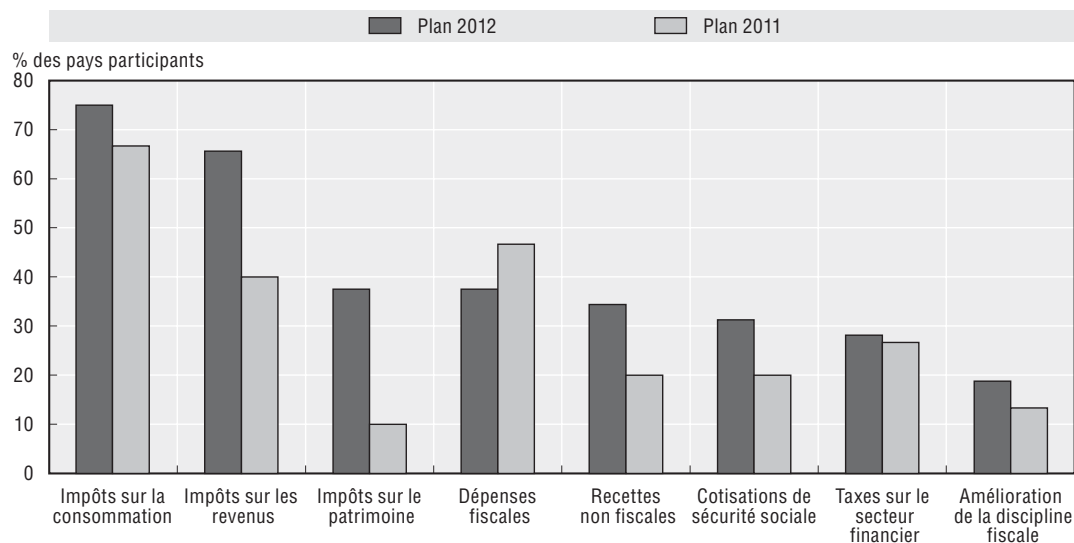
Les mesures d'augmentation des recettes présentées dans cette section couvrent toute la durée des plans d'assainissement des pays, qui s'étalent de 2009 à 2015 (2016 pour l'Autriche) en fonction du plan annoncé dans chaque pays.

La mesure la plus fréquemment annoncée est encore le relèvement des impôts sur la consommation et 75 % des pays de l'OCDE prévoient d'accroître les recettes à ce titre – un pourcentage supérieur à ce qu'indiquait le rapport de 2011 (graphique 1.30). Ce recours fréquent à la taxation de la consommation est le signe que les autorités en attendent probablement des rentrées significatives à court terme, avec des effets négatifs limités sur la croissance.

À peu près 65 % des pays de l'OCDE prévoient de relever les impôts directs, soit un nombre plus élevé qu'en 2011. Les impôts sur le patrimoine, les dépenses fiscales, les cotisations de sécurité sociale, les recettes non fiscales, dont les redevances à la charge des usagers et le produit de la privatisation d'entreprises publiques, contribuent aussi de façon notable à la hausse des recettes dans certains pays. Toutefois, six à neuf pays seulement cherchent à les accroître au moyen de taxes spéciales sur le secteur financier et d'une amélioration de la discipline fiscale (graphique 1.30). Ce rapport inclut dans la catégorie des autres impôts des prélèvements nouvellement créés comme les taxes sur le secteur de l'énergie nucléaire en Allemagne et une taxe sur les ressources naturelles non renouvelables en Australie.

L'incidence des mesures d'augmentation des recettes varie beaucoup. Il n'est pas étonnant que les pays appliquant un programme FMI/UE (catégorie A) aient annoncé les chiffres les plus élevés sur ce plan. La Grèce, l'Irlande et le Portugal ainsi que l'Islande espèrent un gonflement des recettes supérieur à 5 % du PIB (graphique 1.31). La Hongrie prévoit de les augmenter à hauteur de 1.1 % du PIB sous l'effet conjugué d'un allègement des impôts directs représentant 3.1 % du PIB – ayant pour but de stimuler l'activité – et d'un relèvement d'autres prélèvements totalisant 4.2 % du PIB. En moyenne, les pays de la catégorie A ont fait état de mesures chiffrées d'augmentation des recettes d'un montant de 5.3 % du PIB. Dans les catégories B et C, elles représentent respectivement 1.4 % et 1.9 % du PIB.

Graphique 1.30. Mesures visant à augmenter les recettes – fréquence (2009-2015)



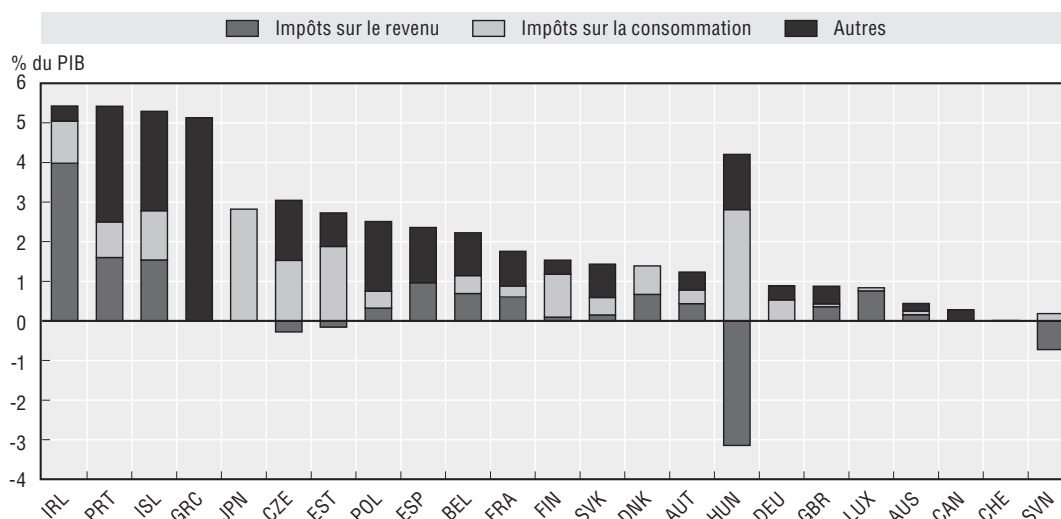
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879617>

*Notes* : les impôts sur la consommation comprennent la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes générales sur les ventes ainsi que celles frappant des biens et services spécifiques (droits d'accise). Les impôts directs comprennent les impôts sur le revenu des personnes physiques et les impôts sur les bénéfices des sociétés. Les recettes non fiscales incluent les redevances acquittées par les usagers (par exemple les péages d'autoroute), le produit de la privatisation des entreprises publiques, celui de la cession d'actifs fonciers et immobiliers appartenant à l'État, etc. L'amélioration de la discipline fiscale comprend les réformes destinées à rendre les systèmes d'administration fiscale efficaces et transparents ainsi que les mesures prises pour réduire l'évasion et la fraude fiscales.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi:10.1787/budget-v11-2-en*.

Dans de nombreux pays, c'est la hausse des impôts sur la consommation qui contribue le plus à l'accroissement des recettes (graphique 1.31). Un certain nombre recourent aux impôts directs, mais la part de ceux-ci dans la progression totale des recettes est bien inférieure à celle des impôts sur la consommation. Seuls l'Irlande, l'Islande et le Portugal s'attendent à une hausse du produit des impôts directs supérieure à 1 % du PIB. En Grèce, le gonflement des recettes découle principalement d'une majoration des cotisations de sécurité sociale et d'une amélioration de la discipline fiscale.

Graphique 1.31. Mesures visant à augmenter les recettes – chiffrage (2009-2015)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879636>

Notes : les données sur la décomposition des mesures d'augmentation des recettes annoncées par la Corée, les États-Unis, l'Italie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Turquie ne sont pas disponibles. Les mesures concernant les impôts sur la consommation annoncées par l'Espagne ne sont pas disponibles. L'Autriche a fait état de mesures allant jusqu'en 2016. La Norvège et la Suède n'ont pris aucune mesure visant à augmenter les recettes.

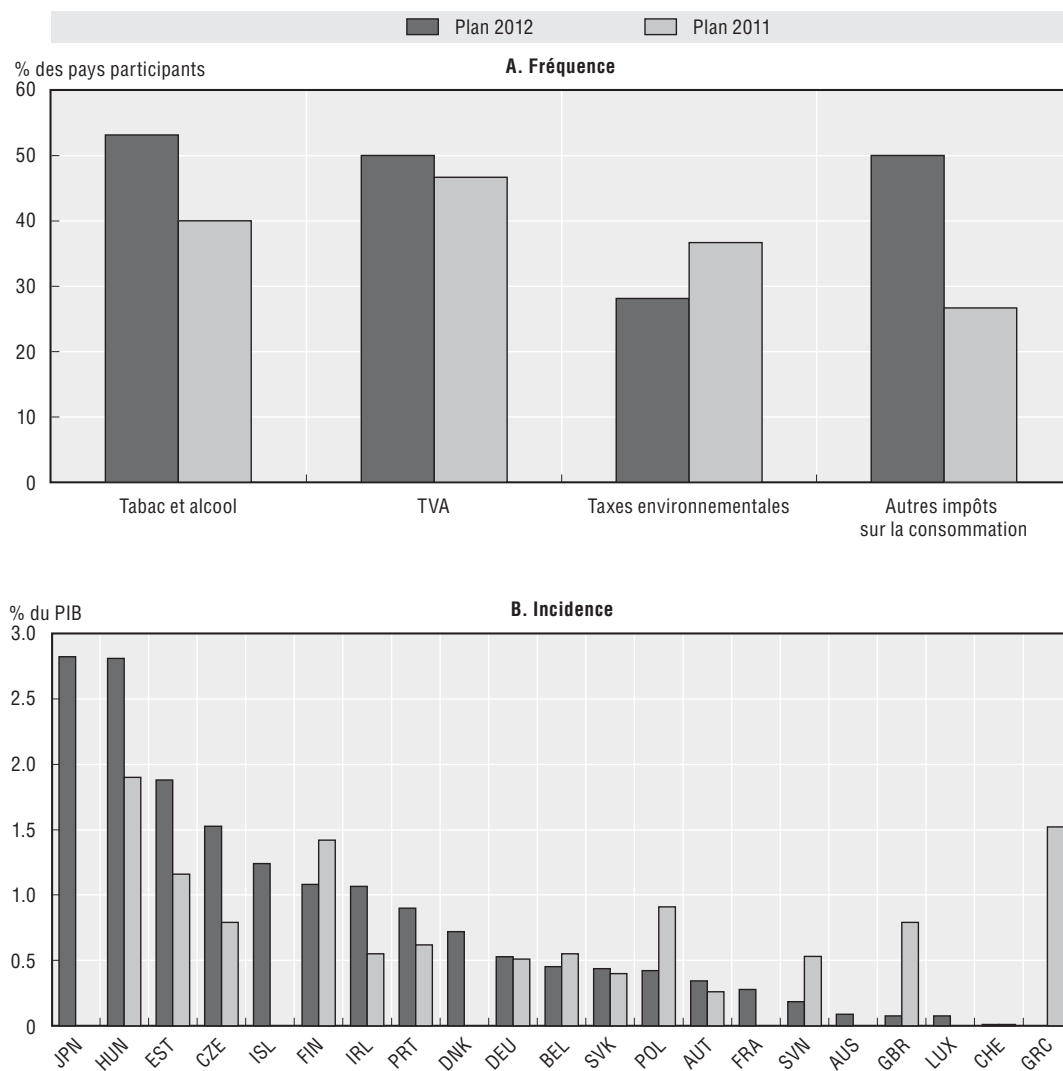
Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

### Impôts sur la consommation

La plupart des pays ont annoncé des mesures en ce domaine qui comprennent, comme dans le rapport de 2011, des relèvements de taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des droits d'accise supplémentaires sur le tabac et l'alcool et des taxes environnementales. Les mesures les plus fréquemment adoptées concernent les droits sur le tabac et l'alcool, devant la TVA (graphique 1.32A). Les autres nouveaux impôts spécifiques sur la consommation sont des droits sur les services de télécommunication, et on a aussi mentionné les loteries ainsi que de nombreux autres droits d'accise non spécifiés.

L'incidence du relèvement des taxes sur la consommation est supérieure à 1 % du PIB en Irlande (catégorie A), en Hongrie (catégorie B) ainsi qu'en Finlande, Islande, Japon et République tchèque (catégorie C). L'Estonie table aussi sur des augmentations représentant plus de 1 % du PIB (graphique 1.32B). Le Japon prévoit une majoration en deux temps de l'impôt sur la consommation, qui passerait d'un taux de 5 % actuellement à 10 % en 2015. L'Espagne, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni prévoient une augmentation de deux points ou davantage du taux de la TVA (graphique 1.33). En revanche, la Grèce (catégorie A) et la Pologne (catégorie B), par exemple, donnent désormais moins la priorité à la fiscalité sur la consommation pour trouver de nouvelles recettes et se tournent vers les impôts directs et d'autres mesures fiscales, dont des prélèvements sur les banques (graphique 1.32B). Certains pays, comme l'Espagne, la Grèce et la Nouvelle-Zélande, n'ont pas mentionné de mesures relatives aux impôts sur la consommation dans cette enquête (graphique 1.32B).

Graphique 1.32. Impôts sur la consommation

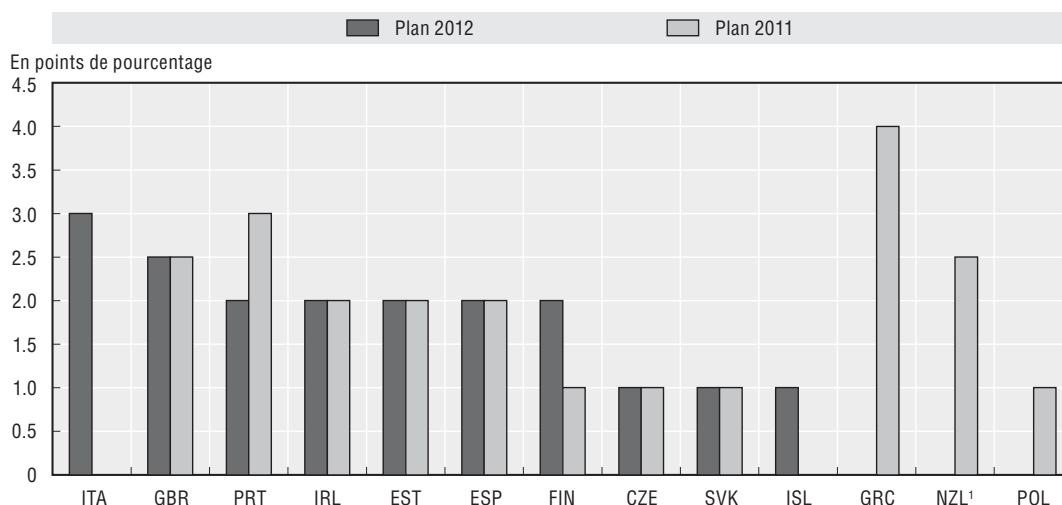


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879655>

*Note* : les mesures concernant les impôts sur la consommation annoncées par l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Mexique et la Turquie ne sont pas disponibles dans cette enquête.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Graphique 1.33. Hausses des taux de la TVA (2009-2015)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879674>

Notes : les hausses de la TVA en Belgique ne sont pas comprises (par exemple le taux de la TVA sur la télévision va être relevé de 9 points de pourcentage à partir de 2012). La France, la Hongrie et la Mexique ont aussi adopté des mesures visant la TVA, mais ces pays n'ont pas communiqué de données détaillées.

1. La Nouvelle-Zélande applique une taxe générale sur la consommation.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

### Encadré 1.11. Hausse de l'impôt sur la consommation au Japon

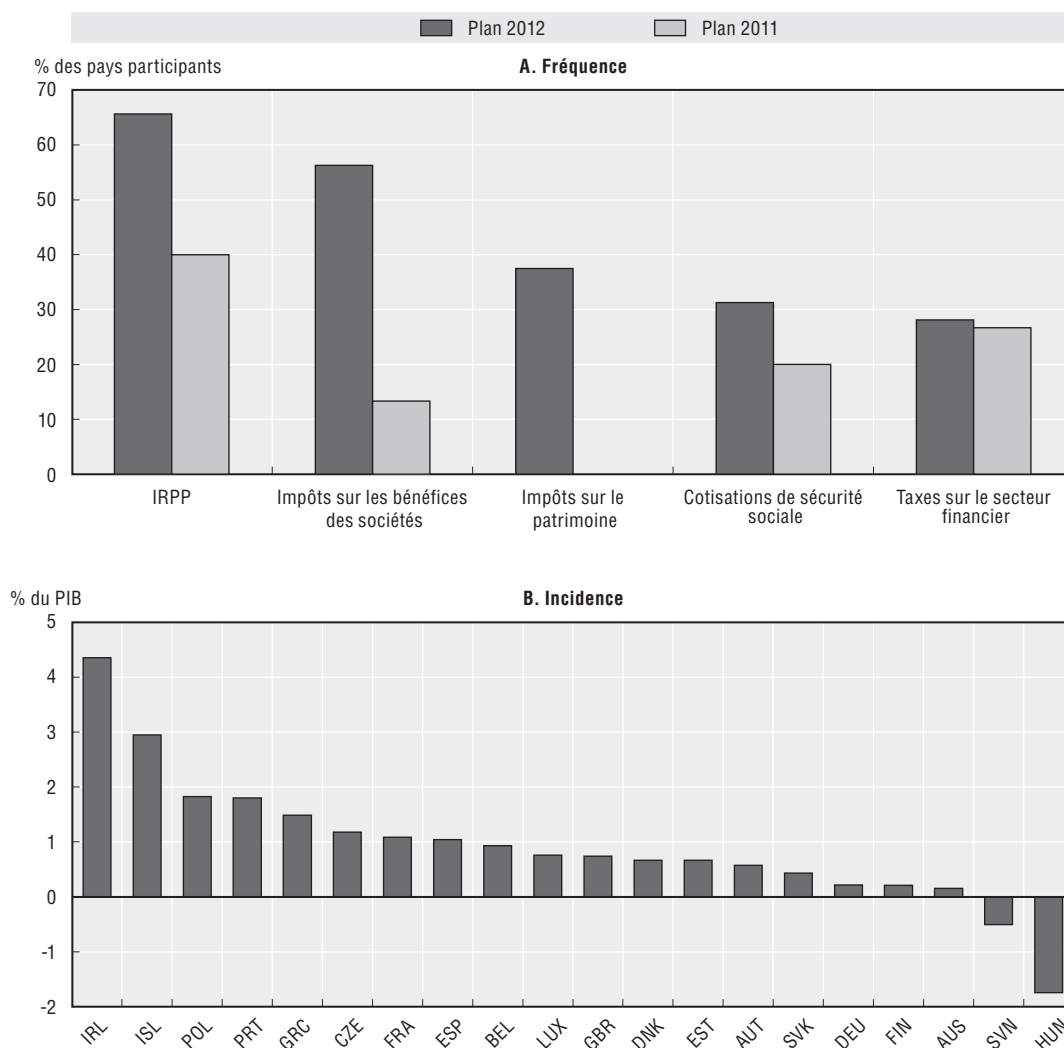
En février 2012, le Cabinet japonais a adopté officiellement une grande réforme de la sécurité sociale et de la fiscalité, et présenté un projet détaillé d'augmentation des recettes et de stabilisation de la sécurité sociale. Face à la montée des dépenses en ce domaine, il est prévu de doubler le taux de l'impôt sur la consommation pour le porter à 10 %. Ce changement interviendra en deux grandes étapes : le taux actuel de 5 % passera à 8 % en avril 2014 et à 10 % en octobre 2015. Les recettes supplémentaires seront affectées en partie à la résolution du problème des listes d'attente dans les crèches, à l'amélioration des services médicaux et de soins à long terme ainsi qu'à des mesures en faveur des petits revenus (JPY 2 700 milliards, soit l'équivalent d'un point de hausse de l'impôt sur la consommation). Le reste du surcroît de recettes permettra d'augmenter la contribution de l'État à la retraite de base, d'où une moindre charge pour les générations futures (JPY 10 800 milliards, soit l'équivalent de 4 points de hausse de l'impôt sur la consommation).

### *Impôts directs, cotisations de sécurité sociale, impôts sur le patrimoine et impôts sur le secteur financier*

Pour augmenter les recettes, de nombreux pays ont envisagé des mesures concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), les impôts sur les bénéfices de sociétés, les cotisations de sécurité sociale, les impôts sur le patrimoine et ceux sur le secteur financier. Le recours à l'IRPP est le plus fréquent et, en 2012, davantage de pays que dans le rapport de 2011 ont mentionné leur intention d'augmenter les recettes par ce moyen ainsi qu'en recourant à l'impôt sur les bénéfices des sociétés et aux cotisations de sécurité sociale. Certains pays, comme la Belgique, la France, l'Irlande et l'Islande

attendent aussi des recettes supérieures des impôts sur le patrimoine alors que l'imposition du secteur financier est un peu moins fréquente (graphique 1.34A).

Graphique 1.34. **Impôts en rapport avec les revenus**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879693>

Notes : en ce qui concerne le graphique 1.34A, les impôts sur le patrimoine ne figuraient pas au rapport de 2011. En ce qui concerne le graphique 1.34B, le graphique additionne l'incidence des impôts directs, des cotisations de sécurité sociale, des impôts sur le patrimoine et des impôts sur le secteur financier. On ne fait pas de comparaison avec le rapport de 2011, car il ne comprenait pas les impôts sur le patrimoine. Les mesures visant les impôts en rapport avec les revenus annoncées par les États-Unis, l'Italie et le Mexique ne sont pas disponibles.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

La France, l'Islande et la République tchèque (catégorie C), l'Espagne et la Pologne (catégorie B) ainsi que les trois pays soumis à un programme FMI/UE (catégorie A) attendent de ces mesures une hausse des recettes représentant plus de 1 % du PIB

(graphique 1.34B). L'Irlande est en tête, le produit de l'IRPP devant passer de 1.2 % à 4 % du PIB, alors que la Hongrie prévoit une baisse de 3.1 % du PIB pour inciter efficacement à travailler. Les cotisations de sécurité sociale sont une source significative d'accroissement des recettes – plus de 1 % du PIB – en Grèce, en Hongrie, en Pologne et en République tchèque. On peut citer comme exemple l'annulation d'un allègement des cotisations à la charge des employeurs en République tchèque.

Les impôts sur le patrimoine contribuent à l'accroissement des recettes à hauteur de 0.1 % du PIB en Belgique, en France, en Irlande, en Islande, en Pologne et en Slovaquie. On peut citer l'exemple de la taxe de 200 EUR sur les résidences secondaires en Irlande. Les impôts sur le secteur financier jouent un rôle significatif puisqu'ils rapportent plus de 0.1 % du PIB en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et en République slovaque. En Allemagne, par exemple, le produit d'un prélèvement sur les banques sera affecté à la restructuration du fonds chargé de les renflouer. Ce prélèvement procurera des recettes supplémentaires de 6 milliards EUR (0.21 % du PIB) d'ici 2014.

#### *Autres mesures d'augmentation des recettes*

Pour augmenter les recettes, les pays recourent aussi à la réduction des déductions et d'autres avantages fiscaux (dépenses fiscales) (graphique 1.35A). Le Portugal a annoncé la révision et la limitation des abattements et d'autres avantages concernant l'impôt sur le revenu, ce qui permettra d'augmenter les recettes de 1.05 % de PIB, soit un effet plus important que le chiffre de 0.46 % du PIB mentionné dans le rapport de 2011 (graphique 1.35A). La Belgique prévoit de réduire la déduction sur les investissements économisant de l'énergie et la République slovaque de supprimer progressivement les exonérations au titre des biocarburants. En revanche, le Danemark et l'Irlande n'ont pas indiqué dans cette enquête de mesures visant les dépenses fiscales comme ils l'avaient fait en 2011.

Plusieurs pays prendront des mesures pour rendre leur administration fiscale plus efficace et pour réduire l'évasion fiscale (graphique 1.35B). La Grèce en attend des recettes supplémentaires représentant 1.3 % du PIB, soit plus que le montant de 0.7 % du PIB indiqué en 2011. L'Autriche, la Belgique, le Canada, la Finlande et le Portugal attendent aussi une hausse significative des recettes de la suppression des failles de la fiscalité et d'une plus grande équité du système. En revanche, la Slovaquie n'a pas mentionné, contrairement à 2011, de mesures relatives à la discipline fiscale.

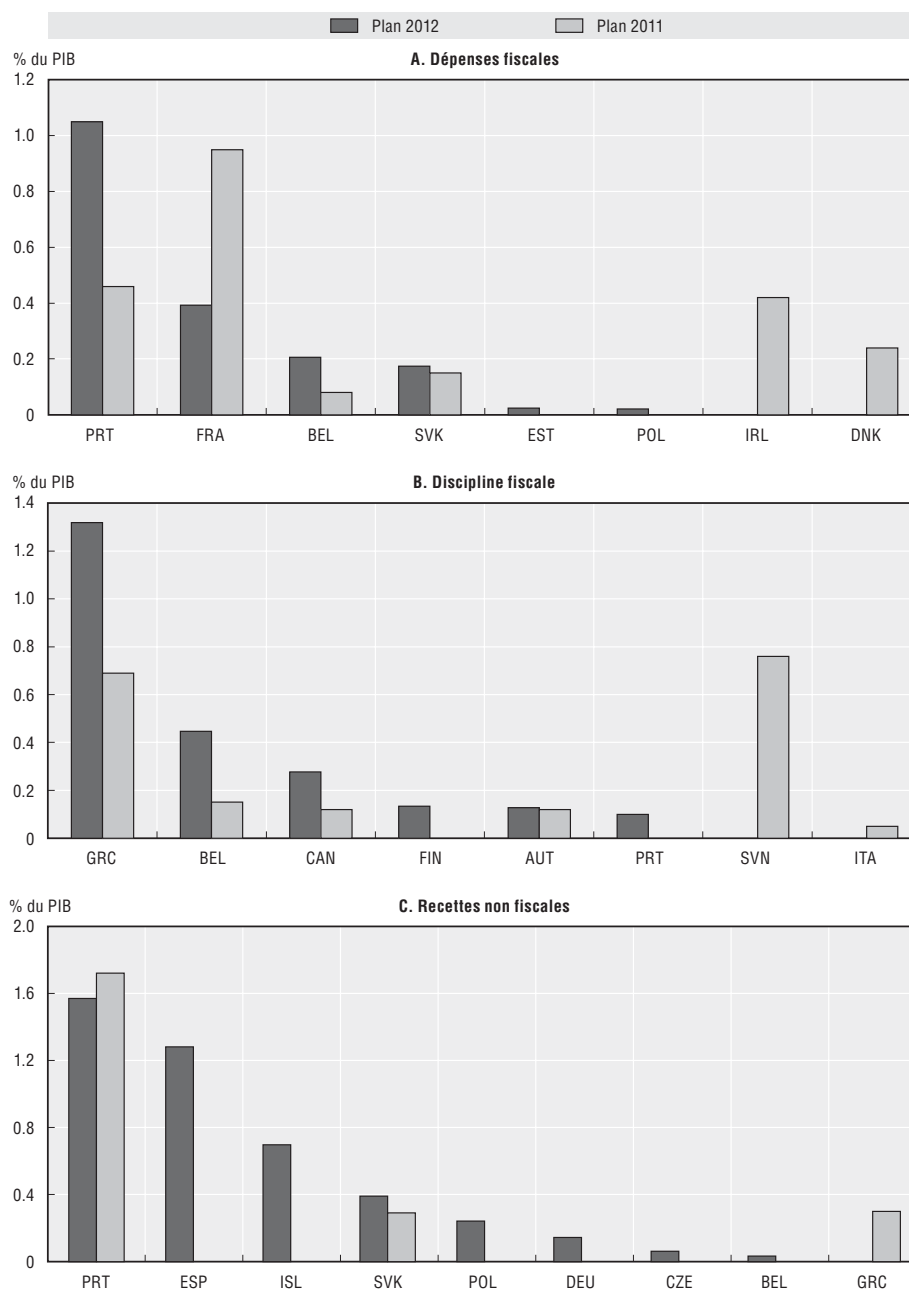
Outre l'augmentation des impôts, certains pays appliquent des mesures non fiscales pour accroître les recettes. Elles représentent plus de 0.2 % du PIB en Espagne, en Islande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque (graphique 1.35C). Ainsi, la République slovaque prévoit de vendre des permis d'émission de CO<sub>2</sub> ainsi que de majorer les droits à payer au titre des autoroutes, de l'électricité et des carburants. La Belgique attend des recettes du monopole de la loterie et des amendes. Le Portugal attend des rentrées supplémentaires de l'introduction de péages sur les autoroutes.

#### ***Les mesures d'assainissement ont-elles un effet structurel ?***

Comme dans le rapport de 2011, on peut considérer les plans d'assainissement nationaux comme la conjonction de mesures structurelles à long terme, de la suppression des mesures de stimulation et d'ajustements supplémentaires à court terme.



Graphique 1.35. Incidence des autres mesures d'accroissement des recettes



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879712>

Notes : en ce qui concerne le graphique 1.35A, les mesures affectant les dépenses fiscales annoncées par l'Allemagne, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la Grèce et l'Italie ne sont pas disponibles. En ce qui concerne le graphique 1.35B, les mesures concernant les recettes non fiscales annoncées par les États-Unis, l'Italie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas disponibles dans cette enquête. L'Estonie n'a pas fait mention de recettes non fiscales, alors qu'elles représentaient 2.1 % du PIB dans le rapport de 2011, et elles ne figurent pas dans le graphique 1.35C.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

La plupart des dispositifs de stimulation sont en train d'être supprimés ou l'ont été. Même certains pays ayant de faibles besoins d'assainissement incluent leur retrait dans les plans de redressement budgétaire (Finlande, Suède, Suisse).

On considère que certaines mesures d'assainissement n'ont pas d'effet structurel, soit parce qu'elles sont exceptionnelles ou temporaires, soit parce qu'il s'agit surtout de changements de présentation comptable qui n'améliorent en rien le solde primaire structurel. Ces mesures peuvent apparaître séduisantes à des pays forcés de remettre en ordre leurs finances par la pression des marchés de capitaux (catégorie B), soit pour remédier à une pénurie de liquidités, soit parce qu'ils concentrent au début du plan d'assainissement les mesures de compression des déficits pour rassurer les marchés. Ainsi, la Pologne a modifié le système de retraite par capitalisation en réduisant le taux de cotisation au deuxième pilier des retraites ce qui a fait augmenter les recettes publiques (0.8 % du PIB en 2015). La Hongrie aussi a apporté des changements au régime des retraites : depuis le 31 décembre 2011, toutes les cotisations retraite sont versées à la caisse d'assurance d'État à la suite d'un transfert d'actifs des fonds de pension privés vers le pilier des retraites d'État intervenu en 2011. La Hongrie a pris en 2012 d'autres mesures ponctuelles représentant 0.7 % du PIB. Le Luxembourg a institué un prélèvement de crise (0.2 % du PIB d'ici 2013), tandis que la Nouvelle-Zélande privatisera partiellement d'ici 2017 des actifs publics (d'une valeur de NZD 5 milliards à NZD 7 milliards).

Il se peut que certaines actions sur les dépenses de fonctionnement et mesures visant à augmenter la productivité de l'administration n'aient pas les conséquences escomptées sur le budget, soit parce que leurs effets s'estompent avec le temps, comme dans le cas de réductions de salaires ou de la limitation de leur revalorisation, soit parce qu'elles reposent sur des hypothèses relatives au comportement des usagers, par exemple l'amélioration de la discipline fiscale.

Au lieu d'adopter un plan d'assainissement spécifique, certains pays, comme l'Australie, la Corée, le Japon et la Turquie, emploient des stratégies générales de plafonnement des dépenses. Il s'agit de règles prévoyant une augmentation des charges inférieure à celle des recettes (Corée et Turquie), du plafonnement annuel de la hausse des dépenses réelles (Australie) et de leur limitation au niveau du budget précédent (Japon).

Enfin, les hypothèses économiques systématiquement « optimistes » sous-estiment l'assainissement budgétaire nécessaire, compromettant ainsi la capacité d'un pays à atteindre ses objectifs de réduction des déficits. En raison des obstacles à la reprise conjoncturelle apparus à la fin de 2011, plusieurs pays ont retenu dans le budget de 2012 et dans leurs plans d'assainissement des hypothèses de croissance un peu plus optimistes que ce que la réalité semble maintenant indiquer. À cause de ces hypothèses trop favorables, une hausse des dépenses de protection sociale, par exemple les indemnités de chômage, et une réduction des recettes fiscales s'ajouteront au déficit prévu en 2013. Plusieurs pays pourraient donc adopter de nouvelles mesures en 2012 ou accepter un déficit supérieur aux prévisions. Certains pays échapperont peut-être à cette augmentation du déficit grâce à des résultats meilleurs que prévu en 2011.

Bien que la majorité des plans – portant aussi bien sur les dépenses que sur les recettes – comportent des mesures structurelles à long terme qui améliorent la viabilité budgétaire, il y a encore place pour de nouveaux efforts d'assainissement durables et soutenables. Toutefois, ils seront peut-être conditionnés par l'élimination d'obstacles relevant de l'économie politique.

### *Mise en œuvre des réformes structurelles des retraites*

Les estimations à court ou moyen terme de l'assainissement budgétaire ne tiennent peut-être pas pleinement compte de certaines réformes structurelles. Cela vaut particulièrement pour les réformes des retraites, parce qu'elles s'inscrivent en général dans un cadre à long terme. Outre les mesures de redressement présentées dans ce chapitre et au chapitre 2, de nombreux pays de l'OCDE ont modifié au cours des cinq dernières années les régimes de retraite pour les rendre plus viables. Ces changements avaient déjà commencé avant la crise, plusieurs pays ayant reconnu que le vieillissement de la population posait un problème de viabilité à long terme. Pendant les cinq années de crise écoulées, les pays de l'OCDE ont poussé plus loin la réforme des retraites.

De 2007 à 2011, presque tous les pays de l'OCDE ont modifié les prestations de retraite (OCDE, 2012c). La seule exception est le Luxembourg, où aucun changement n'est intervenu jusqu'à présent mais qui a défini les lignes directrices d'une réforme des retraites (voir la note sur ce pays au chapitre 2). Néanmoins, les États-Unis, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Slovaquie n'ont procédé qu'à des ajustements relativement mineurs comparativement à la plupart des autres pays de l'OCDE.

Les changements des régimes de retraite comprennent, entre autres, le relèvement de l'âge donnant droit au versement d'une pension, l'introduction de mécanismes d'ajustement automatiques et le renforcement des incitations à travailler. Certains pays ont aussi mieux concentré les dépenses publiques de retraite sur les catégories à bas revenu.

Certains ont réduit les prestations de retraite pour tous avec un effet égal pour les détenteurs de bas et de hauts revenus ; il s'agit de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Corée, de l'Italie, du Japon, du Portugal et de la Turquie. L'OCDE estime que, dans ces pays, les retraites dont bénéficieront les actifs actuels seront inférieures en moyenne de 23 % à ce qui aurait résulté des règles précédentes. D'autres pays de l'OCDE ont protégé les personnes à revenu modeste de tout ou partie des réductions. En Finlande, en France et en Suède, par exemple, les personnes percevant des revenus moyens recevront des retraites inférieures de 15 % à 20 % au niveau antérieur, mais celles ayant un faible revenu seront moins touchées. Certains pays d'Europe centrale et orientale sont revenus sur les réformes antérieures qui remplaçaient une partie des retraites par répartition par une composante obligatoire de plans à cotisations définies gérés par le secteur privé. L'OCDE estime que ces retours en arrière entraîneront une baisse des retraites de l'ordre de 20 % en Hongrie pour un travailleur ayant l'intégralité de ses droits et de l'ordre de 15 % en Pologne.

Le tableau 1.4 indique, à la date de février 2012, les principaux éléments des réformes des retraites entreprises par les pays de l'OCDE depuis le début de la crise en septembre 2007<sup>6</sup>. Les indications générales données dans le tableau concernent à la fois le secteur privé et le secteur public. Les composantes des réformes sont classées en six catégories correspondant aux différents objectifs du système de retraite, à quoi s'ajoutent des catégories résiduelles pour d'autres changements :

- champ d'application du régime des retraites pour les dispositifs obligatoires (public et privé) et facultatifs (privé) ;

- capacités des prestations de retraite à assurer un niveau de vie décent pendant la vieillesse en conjuguant pensions publiques et privées ;
- viabilité financière et coût abordable pour les contribuables et les cotisants ;
- incitations à travailler : réduire le plus possible les distorsions créées par le régime des retraites pour les décisions individuelles d'offre de travail et encourager la population à travailler plus longtemps au fur et à mesure qu'elle vieillit ;
- efficacité administrative : réduire le plus possible le coût de la collecte des cotisations, du paiement des prestations et (le cas échéant) de la gestion des placements ;
- diversification de l'épargne retraite entre les différents prestataires (publics et privés) et modes de financement (répartition et capitalisation) ainsi que mesures pour assurer la sécurité des prestations face à divers risques et incertitudes.

À peu près un tiers des pays de l'OCDE ont bien avancé dans l'extension du champ d'application des systèmes de retraite depuis septembre 2007. Quatre d'entre eux ont adopté des mesures relativement modestes pour augmenter le nombre des bénéficiaires des régimes publics : l'Autriche (soutiens de famille), la France (bénéficiaires d'allocations maternité), l'Irlande (personnes à bas revenu) et le Japon (professions indépendantes). Toutefois, la plupart des mesures qui ont été prises visent à étendre le champ d'application des dispositifs de retraite privés.


Depuis quatre ans et demi, 40 % environ des pays de l'OCDE ont traité le problème de l'adéquation du niveau des pensions en modifiant les régimes de retraite. Parmi les mesures prises, on peut citer les prestations sous condition de ressources, les nouveaux programmes ciblés, les allègements fiscaux supplémentaires pour les personnes âgées et le relèvement de la pension de base.

Au cours de cette période, à peu près 50 % des pays de l'OCDE ont fait évoluer la viabilité et les incitations au travail. La plupart des pays membres ont déjà relevé l'âge donnant droit à la retraite ou ont programmé un relèvement pour les prochaines années ; seuls le Chili, la Finlande, le Luxembourg et le Mexique n'ont rien modifié.

La plupart des pays de l'OCDE ont fixé à 65 ans l'âge de la retraite et 13 pays (12 pour les femmes) sont en train de le porter à 67 ans ou plus ou l'ont déjà fait. Il n'existe qu'une poignée de pays où il est encore inférieur à 65 ans (pour les hommes : France, Luxembourg, République slovaque et Slovaquie). Seuls le Chili, Israël, la Pologne, la Slovaquie et la Suisse prévoient un âge inférieur pour les femmes. Néanmoins, bien que l'âge de la cessation d'activité ait été retardé, la durée moyenne anticipée de la retraite va s'allonger dans tous les pays de l'OCDE. Selon les estimations de l'OCDE, seuls quelques pays membres relèvent l'âge de cessation d'activité au même rythme que l'amélioration prévue de l'espérance de vie : la Corée, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la République tchèque et la Turquie. En Autriche, en Estonie, en République slovaque et au Royaume-Uni, ce relèvement dépasse la hausse attendue de l'espérance de vie pour les femmes, mais pas pour les hommes.

Tableau 1.4. **Aperçu général sur les mesures de réforme des retraites**  
(septembre 2007 à février 2012)

Pays	Champ d'application	Adéquation	Viabilité	Incitations à travailler	Efficacité administrative	Diversification/ contrôle	Autre
Allemagne	X	X		X			
Australie		X	X	X	X	X	X
Autriche	X		X	X			X
Belgique		X		X			
Canada		X				X	
Chili	X	X			X	X	X
Corée	X	X	X				
Danemark				X			X
Espagne		X	X	X			
Estonie			X	X	X	X	
États-Unis							X
Finlande		X	X	X		X	X
France	X	X		X			
Grèce		X	X	X	X		X
Hongrie			X	X			X
Irlande	X		X	X		X	X
Islande						X	X
Israël	X					X	
Italie		X	X	X	X		
Japon	X				X	X	
Luxembourg							
Mexique					X	X	
Norvège			X				X
Nouvelle-Zélande			X				X
Pays-Bas						X	
Pologne	X		X	X		X	X
Portugal	X			X			
République slovaque					X	X	X
République tchèque		X	X	X		X	X
Royaume-Uni	X	X	X	X	X	X	X
Slovénie			X				
Suède		X			X	X	
Suisse			X			X	
Turquie		X		X		X	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881004>Source : OCDE (2012), *Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2012*, Éditions OCDE, doi:10.1787/9789264169456-fr.

Presque tous les pays de l'OCDE prennent des mesures pour que les gens qui « vivent plus longtemps, travaillent aussi plus longtemps ». Outre les incitations à travailler intégrées aux régimes de retraite, l'indexation des pensions, le relèvement de l'âge de la retraite et le durcissement des règles régissant la cessation d'activité anticipée, certains pays ont adopté d'autres dispositions pour renforcer la viabilité à long terme des régimes de retraite. Il s'agit de la réduction du taux de remplacement (Corée), de l'augmentation du nombre d'années servant de référence au calcul des pensions (Grèce), de la suppression des prestations supplémentaires à caractère saisonnier (Grèce et Hongrie), de l'introduction de comptes notionnels qui s'accompagnent d'une réduction automatique du

niveau des pensions au fur et à mesure que l'espérance de vie s'allonge (Italie, Norvège, Pologne et Suède) et de modifications de la fiscalité (Australie, Irlande, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni).

L'amélioration de l'efficacité administrative a été le mode de réforme le moins usité, alors même que les coûts de gestion constituent encore une préoccupation notable de politique publique dans les pays de l'OCDE où les prestataires privés occupent une place substantielle. S'agissant des pensions publiques, il y a quelques exemples de progrès de l'efficacité administrative – en particulier la Grèce qui ramène le nombre de caisses publiques de retraite de 133 à seulement 3. Le Japon a créé une nouvelle agence pour gérer les pensions publiques et l'Italie a fusionné deux agences importantes pour en faire une seule entité chargée de cette tâche (INPS). La Suède a fusionné la gestion des pensions privées et celle des pensions publiques dans le but d'abaisser les coûts.

La moitié des pays de l'OCDE ont procédé à des changements en matière de diversification et de contrôle. Cela consiste à donner une plus grande liberté de choix aux personnes en ce qui concerne le mode de placement de l'épargne retraite dans des plans privés et à permettre une plus grande diversification des portefeuilles de fonds de pension ; il s'agit aussi de changements relatifs à la solvabilité de ces fonds.

La catégorie des autres mesures de réforme englobe différentes évolutions significatives sur le plan de la politique des retraites. Tout d'abord, certains pays d'Europe centrale et orientale sont revenus sur des réformes antérieures qui avaient introduit un volet privé obligatoire dans les pensions de retraite (Estonie, Hongrie, Pologne et République slovaque). Ensuite, d'autres pays sont revenus partiellement ou totalement sur des promesses antérieures de préfinancer les engagements futurs en matière de pensions publiques (France, Irlande et Nouvelle-Zélande).

## Notes

1. Irlande (mars 2011), Finlande (juin 2011), Portugal (juin 2011), Grèce (novembre 2011 et mai 2012), Italie (novembre 2011), Espagne (décembre 2011), Belgique (décembre 2011), Slovénie (février 2012), République slovaque (mars 2012), Pays-Bas (avril 2012), France (mai 2012).
2. Aucun assainissement n'est programmé au Chili ; Israël n'a pas communiqué de données complètes à temps pour qu'elles figurent dans ce rapport.
3. Le 30 mai 2012, la Commission européenne a conclu que la correction du déficit excessif de l'Allemagne était effectuée et a soumis au Conseil une proposition de décision abrogeant la procédure de déficit excessif que les ministres des Finances européens ont acceptée les 21 et 22 juin.
4. Il y a quelques réserves sur la comparabilité des pays. Certains n'ont pas communiqué de données sur l'assainissement effectué (2009/2010-11). Pour les exemples les plus frappants (comme la Grèce), le Secrétariat de l'OCDE a inclus l'assainissement décrit dans le rapport de 2011 comme s'il avait été appliqué comme prévu. Certains pays n'ont pas fourni de données cumulées. Là où c'était possible, les données ont été recalculées pour obtenir l'assainissement cumulé.

5. L'Islande et le Luxembourg n'étaient pas inclus dans la moyenne de l'OCDE en 2011.
6. Voir OCDE (2012c), pages 21-22 et tableau 1.1. On trouvera plus de détails à l'annexe 1.A1 des *Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2012*.

## Références

- Congressional Budget Office (2012), « Updated budget projections: Fiscal years 2012 to 2022 », CBO, mars, [www.cbo.gov/publications/43119](http://www.cbo.gov/publications/43119).
- OCDE (2009), *Panorama des administrations publiques 2009*, Éditions OCDE, [doi:10.1787/9789264061675-fr](https://doi.org/10.1787/9789264061675-fr).
- OCDE (2010), « Restaurer la viabilité des finances publiques : Leçons pour le secteur public », OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/gov/44473989.pdf](http://www.oecd.org/fr/gov/44473989.pdf).
- OCDE (2011a), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, [doi:10.1787/budget-v11-2-en](https://doi.org/10.1787/budget-v11-2-en).
- OCDE (2011b), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2011/2, n° 90, Éditions OCDE, [doi:10.1787/eco\\_outlook-v2011-2-fr](https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2011-2-fr).
- OCDE (2011c), « Redresser les finances publiques », GOV/PGC/SBO(2011)2/FINAL, 24 octobre, OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, [doi:10.1787/eco\\_outlook-v2012-1-fr](https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2012-1-fr).
- OCDE (2012b), « Perspectives économiques de l'OCDE n° 91 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données), [doi:10.1787/data-00606-fr](https://doi.org/10.1787/data-00606-fr).
- OCDE (2012c), *Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2012*, Éditions OCDE, [doi:10.1787/9789264169456-fr](https://doi.org/10.1787/9789264169456-fr).
- Schick, Allen (2012), « Les leçons de la crise : Changera-t-elle la gestion budgétaire ? », GOV/PGC/SBO(2012)2, OCDE, Paris ; version anglaise : « Lessons from the Crisis », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2012/3, [doi:10.1787/budget-12-5k47tb29wn6h](https://doi.org/10.1787/budget-12-5k47tb29wn6h).





## *Chapitre 2*

### **Assainissement budgétaire : Situations des pays de l'OCDE**

*Chaque note par pays est structurée de la façon suivante :*

*La section 1 donne un bref aperçu des principales évolutions économiques au cours des années récentes dans le pays concerné, notamment le PIB réel, le solde budgétaire et la dette publique brute.*

*La section 2 expose les stratégies officielles de redressement budgétaire telles qu'elles ressortent des objectifs à moyen terme de solde et de dette brute, du montant des mesures prises ainsi que de leur composition, dans laquelle on distingue les réductions de dépenses et l'augmentation des recettes.*

*La section 3 présente les principales mesures de redressement, exprimées autant que possible en monnaie locale et aux prix courants.*

*La section 4 rend compte des réformes institutionnelles récentes ou programmées.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Sources et méthodes

La présentation de la section 1 se base essentiellement sur les « Perspectives économiques de l'OCDE n° 91 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données) (OCDE, 2012b) ; elle utilise les définitions que l'OCDE donne du solde des administrations et de la dette brute, éventuellement différentes des définitions nationales (voir encadré 2.1). Pour les pays de l'Union européenne (UE), on présente aussi la dette brute selon les critères de Maastricht.

À la section 2 de chaque profil, le tableau 1 présente des chiffres correspondant aux graphiques. Les graphiques présentent des données tirées de l'Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire (sous la dénomination « Plan 2012 »), qui sont comparées aux données contenues dans OCDE (2011a) (sous la dénomination « Plan 2011 »). Cette section utilise des informations émanant des autorités nationales (ou publiquement disponibles) qui peuvent contenir des définitions du solde budgétaire et de la dette brute autres que celles de l'OCDE employées à la section 1. Ainsi, la plupart des pays de l'UE ont communiqué ces chiffres en se référant aux définitions de Maastricht. Les informations proviennent surtout de sources disponibles avant la fin de mars 2012 ; toutefois, les données publiées en avril sont prises en compte, en particulier pour certains pays subissant des pressions manifestes des marchés qui n'avaient pas adopté le budget 2012 avant la date limite de l'enquête. Les chiffres effectifs de solde budgétaire et de dette brute des pays de l'UE sont actualisés par intégration des nouvelles diffusées par Eurostat le 23 avril 2012 (Eurostat, 2012).

À la section 3, on divise les principales mesures en trois catégories : celles qui portent sur les dépenses de fonctionnement et les programmes, et les autres initiatives. Les mesures d'augmentation des recettes ne sont pas classées dans des catégories fixes. Le tableau 2 résume les mesures spécifiques d'assainissement et leur effet. Ce dernier est formulé en monnaie locale et en pourcentage du PIB nominal calculé par l'OCDE à partir des prévisions d'augmentation communiquées par les gouvernements nationaux. Les éventuelles réformes des retraites figurent aussi dans cette section.

### Encadré 2.1. Définition de la dette des administrations donnée par l'OCDE et le Traité de Maastricht

La dette est consolidée dans l'ensemble des administrations. On n'y inclut pas des engagements financiers comme les crédits commerciaux accordés à l'État. La dette ordinaire est exprimée en valeur nominale (valeur faciale). La dette indexée est comptabilisée pour sa valeur faciale ajustée de la hausse du capital en fin d'année liée à la variation de l'indice de référence.

La dette brute calculée selon les critères de Maastricht diffère essentiellement sur deux plans du concept d'engagements financiers bruts des administrations, basé sur le Système des comptes nationaux (SCN), qu'utilise l'OCDE :

- D'abord, la dette brute se référant aux critères de Maastricht n'inclut pas, dans la terminologie du SCN, les crédits commerciaux et les avances.
- Ensuite, il y a une différence de méthode d'évaluation : les obligations d'État sont comptabilisées en valeur nominale si l'on suit la définition de Maastricht, mais en valeur de marché ou au prix d'émission majoré des intérêts échus si l'on suit les règles SCN.

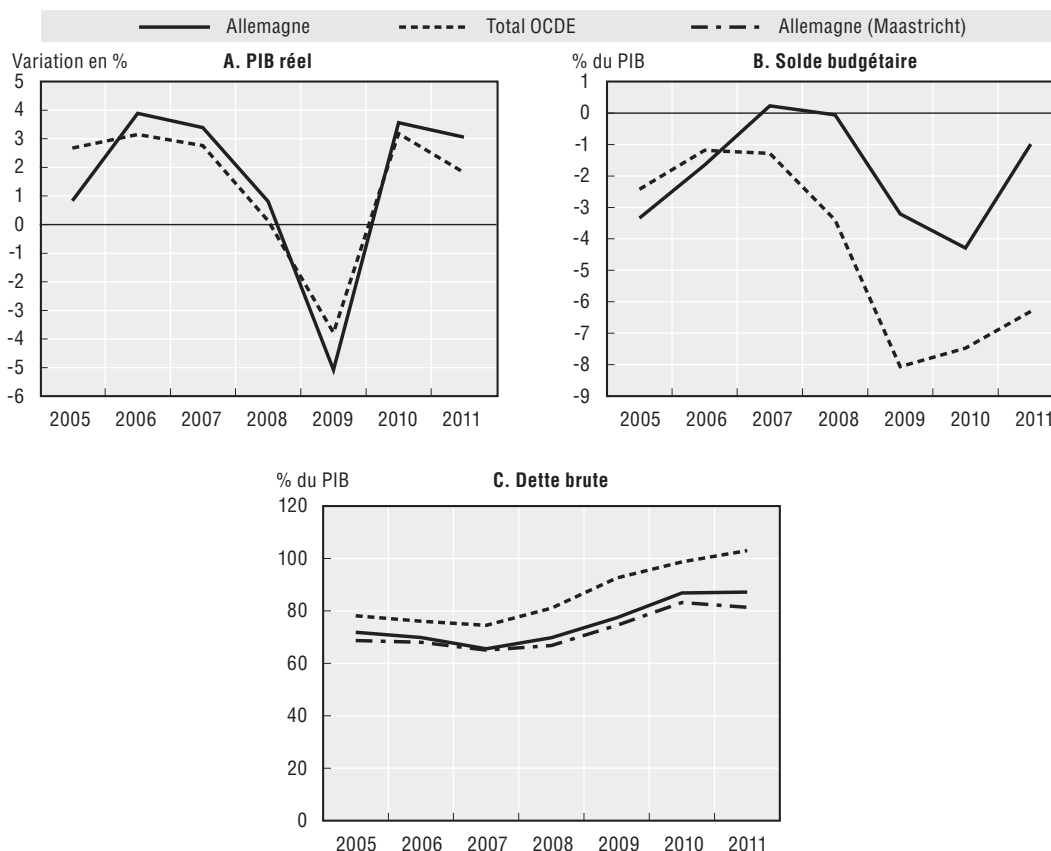
Source : OCDE (2010), *Sources et méthodes des Perspectives économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, [www.oecd.org/fr/eco/sourcesmethodesdesperspectiveconomiquesdelocde.htm](http://www.oecd.org/fr/eco/sourcesmethodesdesperspectiveconomiquesdelocde.htm).

## Allemagne

### 1. Situation économique

À la suite de la crise de 2008-09, l'économie allemande a connu une reprise plus forte que la plupart des autres pays de l'OCDE. Malgré une perte de confiance à l'échelle mondiale et un fléchissement de l'expansion du commerce, l'économie allemande a enregistré en 2011 une croissance de 3.1 % (graphique 1A). Le déficit budgétaire du pays a culminé à 4.3 % du PIB en 2010 sous l'effet des mesures de relance mises en œuvre depuis 2009, mais aussi en raison de la prise en compte d'un transfert de capital d'un volume correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable du portefeuille de la structure de défaisance de l'*Hypo Real Estate* (dépense ponctuelle). Le déficit est tombé à 1 % du PIB en 2011 profitant notamment d'une conjoncture favorable et d'une amélioration du solde budgétaire structurel (graphique 1B). L'endettement brut

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Allemagne



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879731>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

n'a cessé de s'alourdir depuis 2007, pour culminer à 87.2 % du PIB en 2011 (selon la définition de Maastricht, l'endettement a atteint, avec 83.2 %, son niveau le plus haut en 2010, pour reculer à 81.4 % en 2011) (graphique 1C).

L'OCDE s'attend à ce que l'activité économique allemande émerge progressivement de la léthargie qu'elle a connue en 2012, à la faveur de la levée des incertitudes qui pèsent sur la conjoncture mondiale, du redémarrage du commerce et du redressement de la demande intérieure.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

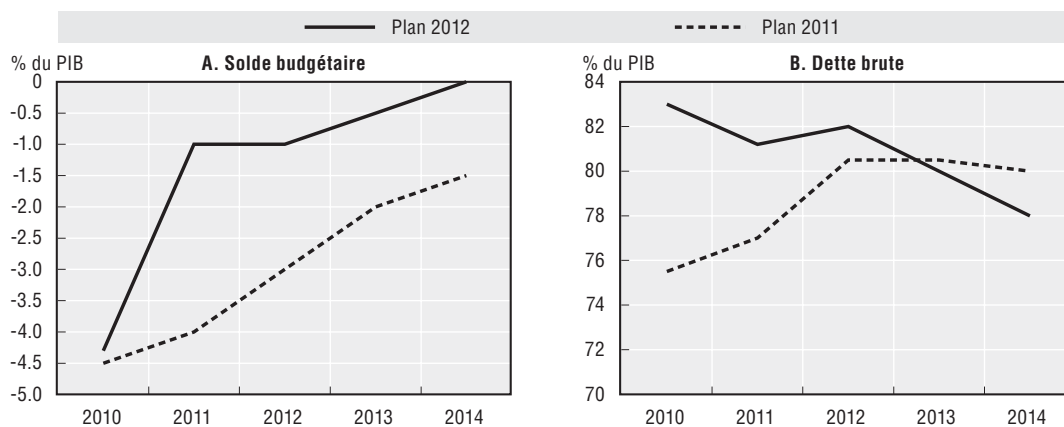
L'Allemagne est parvenue à ramener son déficit budgétaire au-dessous de 3 % du PIB en 2011. Néanmoins, la poursuite de l'effort d'assainissement doit se conformer à la nouvelle règle budgétaire inscrite dans la Constitution allemande (voir section 4 de la présente note). En conséquence, le budget fédéral pour 2012 et le plan budgétaire 2012-15 qui l'accompagne vont poursuivre la mise en œuvre du programme en huit points figurant dans le budget 2011, lequel met l'accent sur l'éducation, le renforcement de la croissance et de l'emploi et l'établissement de finances publiques solides. Dans ce contexte, le gouvernement s'attend à ce que le déficit fédéral (endettement net) passe deux ans plus tôt que prévu en-deçà de la limite autorisée par ladite règle.

Le gouvernement prévoit que le déficit de l'Allemagne, à hauteur de 1 % du PIB en 2011, va diminuer pour s'établir à un niveau proche de l'équilibre budgétaire à partir de 2014, lorsque le programme d'assainissement aura produit ses effets et que l'économie se redressera (graphique 2A). Le gouvernement s'attend à ce que le déficit budgétaire structurel de l'administration publique soit ramené à 0.5 % du PIB en 2012, puis qu'il se réduise progressivement jusqu'à atteindre 0.0 % du PIB d'ici à 2014. Des réformes majeures du marché du travail et des prestations sociales ont contribué à ce que ce résultat puisse être atteint. Le 30 mai 2012, la Commission européenne a conclu que l'Allemagne était parvenue à corriger son déficit excessif et a adopté une recommandation de décision du Conseil abrogeant la décision relative à l'existence d'un déficit excessif, entérinée par les ministres des Finances européens lors de leur réunion des 21 et 22 juin.

Le gouvernement prévoit que la dette brute (au sens de Maastricht) culminera à 82 % du PIB en 2012, atteignant un niveau plus élevé que prévu dans OCDE (2011a) (graphique 2B). Les contributions de l'Allemagne au Mécanisme européen de stabilité (MES) et au Fonds européen de stabilité financière (FESF) ainsi que les conséquences du virage imposé à la politique énergétique du pays pèsent fortement sur le budget et l'endettement brut.

À la suite de l'allègement global de la charge de la dette, le gouvernement a décidé de réviser en baisse ses objectifs d'assainissement budgétaire et de ne pas adopter de nouvelles mesures. Il s'attend à atteindre ses objectifs malgré des charges budgétaires supplémentaires, liées par exemple à une baisse des recettes tirées de la taxe sur les barres de combustible nucléaire et à des retards dans la mise en place de la taxe sur les transactions financières.

Graphique 2. Effort d'assainissement budgétaire prévu par le gouvernement : Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932879750>

*Note* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi:10.1787/budget-v11-2-en*.

Tableau 1. Le plan d'assainissement budgétaire du gouvernement : Allemagne<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>					
Volume total de l'assainissement budgétaire		0.5 %	2.0 %	2.5 %	3.0 %
Solde budgétaire, déficit (-)/excédent (+)	-4.3 %	-1.0 %	-1.0 %	-0.5 %	0.0 %
Dette brute	83.0 %	81.2 %	82.0 %	80.0 %	78.0 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal	4.2 %	3.8 %	2.2 %	3.0 %	3.0 %

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932881023>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. Le volume total de l'assainissement budgétaire est tiré de « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries » (OCDE, 2011). Le volume effectif de l'assainissement peut être différent des estimations initiales. Les prévisions de croissance du PIB nominal correspondent aux estimations du gouvernement.

*Sources* : OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi:10.1787/budget-v11-2-en* ; ministère fédéral des Finances allemand (2012), « German Stability Programme 2012 Update ».

### 3. Principales mesures d'assainissement

Selon le gouvernement, les mesures de redressement annoncées en 2010 (OCDE, 2011a) ont été mises en œuvre, à certaines modifications près. Cependant, eu égard à l'évolution structurelle favorable de l'économie allemande, le gouvernement n'estime pas nécessaire de procéder à des réajustements et d'adopter de nouvelles mesures.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement allemand a mis en œuvre des réformes majeures dans plusieurs domaines du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Règles budgétaires :** une modification apportée à la Constitution en 2009 a remplacé la règle d'or par celle dite du « frein à l'endettement » – une règle d'équilibre budgétaire corrigée des variations conjoncturelles s'appliquant à l'État fédéral et aux *Länder*. La règle du frein à l'endettement est entrée en vigueur à compter de 2011 et sa structure est conforme aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance européen, c'est-à-dire qu'elle fixe un plafond pour le déficit fédéral structurel en temps ordinaire à hauteur de 0.35 % du PIB à compter de 2016, avec une période de transition s'ouvrant en 2011. Les *Länder* doivent avoir rétabli l'équilibre structurel de leurs budgets à partir de 2020. La règle du frein à l'endettement prévoit des clauses dérogatoires en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence exceptionnelle échappant au contrôle de l'État et sous réserve de l'adoption concomitante d'un plan d'amortissement.

La mise en œuvre de la règle du frein à l'endettement dans le cadre des finances fédérales suppose un compte de contrôle (virtuel) sur lequel sont portés les écarts par rapport au niveau autorisé de recours à l'emprunt ; lorsque le montant effectif du recours à l'emprunt dépasse le niveau autorisé, le compte de contrôle est débité et dans le cas contraire le compte de contrôle est crédité. Le débit est limité à 1 % du PIB nominal. La méthode de calcul de l'équilibre structurel du budget fédéral est conforme à celle préconisée par la Commission européenne.

L'application de la règle du frein au niveau des *Länder* relève de leur compétence exclusive. Ils sont libres d'en déterminer la base juridique et les dispositions d'application pertinentes, y compris d'opter pour une application du frein à l'endettement à l'équilibre budgétaire nominal ou structurel, de définir la méthode d'ajustement conjoncturel de leur choix ou d'avoir recours ou non à un compte de contrôle. Les efforts d'assainissement de cinq *Länder* se trouvant dans une situation budgétaire particulièrement délicate seront soutenus par des aides fournies à part égale par l'État fédéral et les autres *Länder*. L'attribution de ces aides est subordonnée au respect d'une trajectoire d'assainissement convenue entre les parties prenantes.

En outre, la révision constitutionnelle a également donné lieu à la création d'un Conseil de stabilité en vue d'améliorer le contrôle de l'évolution des budgets au niveau fédéral comme à celui des *Länder*, ainsi qu'à la mise en place d'un système d'alerte précoce couvrant l'ensemble de la fédération afin de prévenir un dérapage budgétaire<sup>1</sup> En 2010, ce Conseil de stabilité a remplacé l'ancien Conseil de planification financière ; il est composé des ministres fédéraux des Finances et de l'Économie, ainsi que des ministres des Finances des *Länder*. Il est également chargé de contrôler le respect de la trajectoire d'assainissement convenue pour les cinq *Länder* bénéficiant d'une aide au redressement.

- **Budgétisation descendante** : le ministre fédéral des Finances a un rôle central dans la préparation du projet de budget annuel. Depuis 2011, le budget fédéral est élaboré selon une méthode de budgétisation descendante. Le 16 mars 2011, le gouvernement fédéral a approuvé les chiffres clés du budget 2012, ainsi que le plan budgétaire jusqu'à 2015, sur la base desquels les lignes budgétaires des différents services ont été définies. Ce cadre a été utilisé pour la procédure d'élaboration interne du budget par le gouvernement et s'est finalement concrétisé par l'adoption du budget fédéral et du plan budgétaire.

## Note

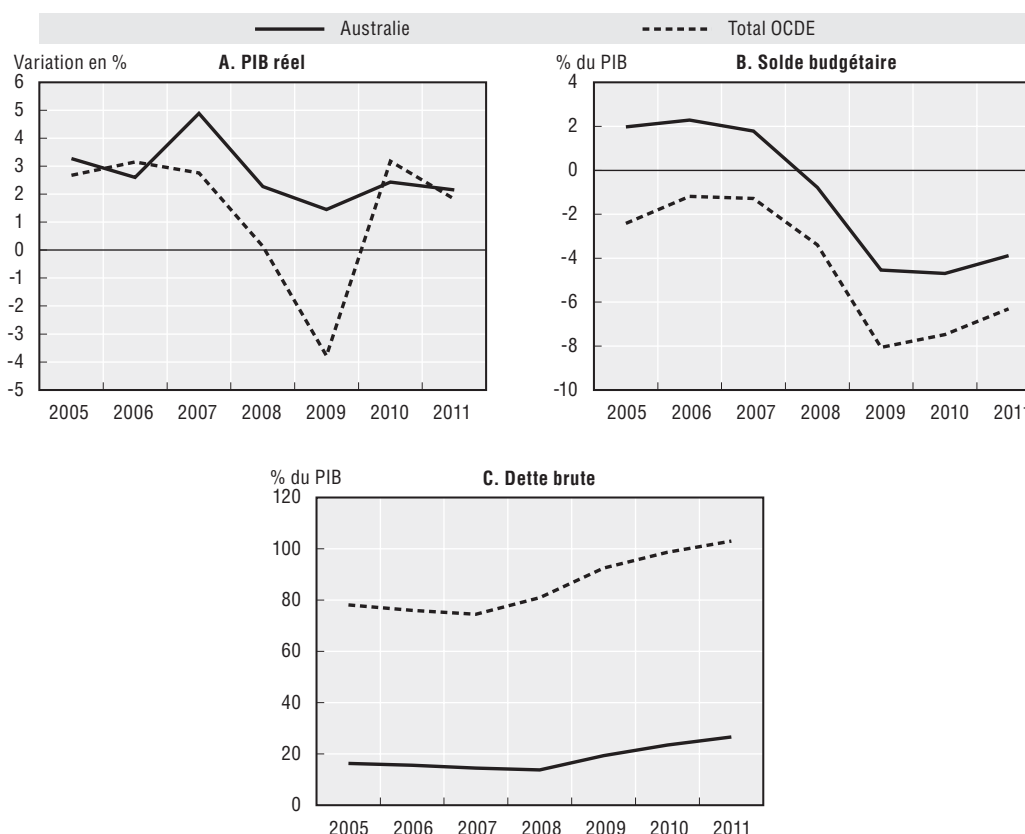
1. Ce système d'alerte précoce est fondé sur l'observation des quatre indicateurs suivants au niveau des *Länder* : solde structurel du budget par habitant, ratio emprunt/dépenses, ratio intérêts/impôts et endettement par habitant. Lorsque que trois de ces quatre indicateurs dépassent leurs seuils respectifs au cours d'une période sur deux examinée, le système signale une situation de dérapage budgétaire imminent. Un seuil correspondant à la moyenne de l'ensemble des *Länder* est défini pour chacun des indicateurs, par exemple le seuil de l'indicateur « solde structurel du budget par habitant » défini pour une année donnée correspond à la moyenne des soldes structurels par habitant de l'ensemble des *Länder* moins EUR 200, ou encore le seuil défini pour l'indicateur « niveau d'endettement par habitant » pour une année donnée est de 220 % de la moyenne de l'ensemble des *Länder* pour les villes-états et de 130 % pour les autres *Länder*. Si ces seuils permettent effectivement de détecter les risques de dérapages budgétaires au niveau des *Länder*, le système ne vise pas le cas dans lequel la situation des *Länder* dans leur ensemble se dégraderait.

## Australie

### 1. Situation économique

Bien que l'économie australienne ait mieux supporté la récession mondiale que la plupart des économies de l'OCDE, la croissance du PIB réel s'est limitée à 2.2 % en 2011 (quelque 2 % en moyenne en 2009-2010) en raison des catastrophes naturelles et d'un manque de confiance à l'égard du contexte international (graphique 1A). Toutefois, l'OCDE prévoit que la croissance devrait être proche du potentiel en 2012 et 2013 grâce à l'expansion des exportations et du secteur minier. La conjonction du retrait de la stimulation budgétaire et d'un strict contrôle de la progression des dépenses publiques réelles par le gouvernement a permis de réduire le déficit de l'ensemble des administrations de 4.7 % du PIB en 2010 à 3.9 % en 2011 (graphique 1B).

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Australie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879769>

Note : le solde budgétaire correspond au solde financier des administrations et la dette brute correspond aux engagements financiers bruts des administrations en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.



Même si la dette brute a continué à augmenter depuis la stimulation budgétaire appliquée en 2008, elle reste de l'ordre de 20 % du PIB, ce qui est très inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 1C).

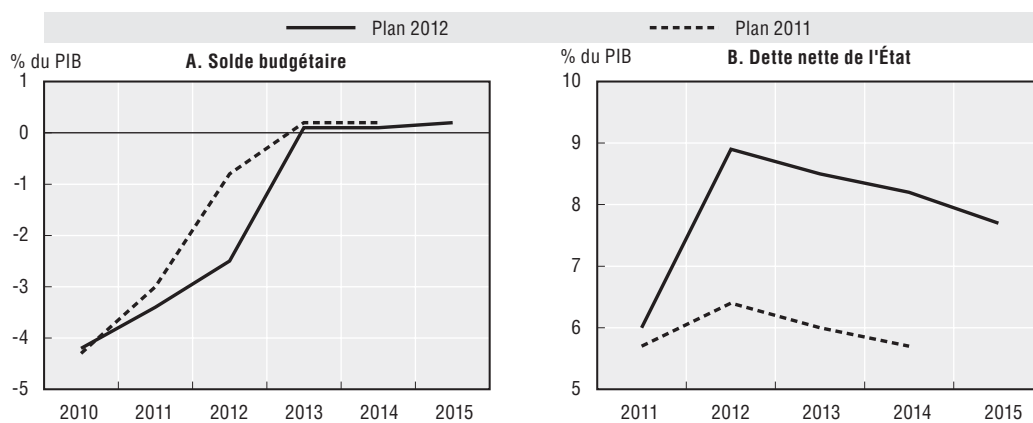
## 2. Le plan d'assainissement budgétaire du gouvernement fédéral

La stratégie budgétaire à moyen terme du gouvernement australien est la même depuis 2009. Dans le cadre de la recherche d'une sortie du déficit, il s'est engagé à rétablir l'équilibre en contenant à 2 % par an la hausse réelle des dépenses jusqu'au retour à un excédent. Il laisse aussi le niveau des recettes fiscales se redresser spontanément, parallèlement à l'amélioration de la conjoncture, tout en maintenant la part des prélèvements obligatoires dans le PIB en deçà du niveau de 2007-08. Dans le budget de l'exercice 2010-11, le gouvernement a annoncé le rétablissement d'un excédent en 2012-13 (graphique 2A), confirmé son engagement en faveur de la stratégie à moyen terme et promis de conserver le plafonnement à 2 % de la progression moyenne des dépenses publiques réelles jusqu'à ce que les excédents représentent au moins 1 % du PIB.

Toutefois, l'estimation de l'excédent de l'État fédéral en 2012-13 a été ramenée de 0.22 % à 0.09 % lors de l'examen économique et budgétaire effectué au milieu de l'exercice 2011-12). Cela s'explique largement par la révision en baisse des estimations de recettes due à des changements des paramètres économiques (graphique 2A).

Dans le cadre de la stratégie budgétaire, le gouvernement australien compense toutes les dépenses nouvelles par des économies sur les programmes existants ; les documents budgétaires publiés contiennent des tableaux qui démontrent l'effet positif net sur le solde budgétaire des décisions prises depuis l'examen économique et budgétaire effectué au milieu de l'exercice 2009-2010. En procédant à des économies, le gouvernement a donc tenu compte à la fois de ses priorités stratégiques et de ses objectifs d'assainissement budgétaire. Dans ces conditions, on prévoit que la dette publique nette passe de 8.9 % du PIB en 2012 à 7.7 % en 2015 (graphique 2B).

Graphique 2. Solde budgétaire et dette programmés par le gouvernement fédéral : Australie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879788>

Note : le solde budgétaire correspond au solde sous-jacent de l'État fédéral et la dette publique nette à ses engagements financiers nets en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement australien dans l'examen économique et budgétaire du milieu de l'exercice 2011-12.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. Solde budgétaire et dette de l'État fédéral : Australie<sup>1</sup>

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Principaux indicateurs économiques, en % du PIB nominal</b>					
Solde budgétaire, déficit (-)/excédent (+)	-3.4 %	-2.5 %	0.1 %	0.1 %	0.2 %
Dette nette de l'État	6.0 %	8.9 %	8.5 %	8.2 %	7.7 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881042>

1. Le solde budgétaire correspond au solde sous-jacent de l'État fédéral et la dette publique nette à ses engagements financiers nets en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement australien dans l'examen économique et budgétaire du milieu de l'exercice 2011-12. Les données se réfèrent seulement à l'État fédéral (à l'exclusion des gouvernements des états, des territoires ou des collectivités locales). Les données sont relatives aux exercices financiers annuels commençant en juillet 2010.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Le gouvernement australien a procédé à des réductions de dépenses et pris des mesures de réforme fiscale pour financer les nouvelles priorités et améliorer la situation budgétaire. Le tableau 2 montre que l'on obtiendra les résultats recherchés grâce à une conjonction d'économies, de mesures visant à donner plus d'intégrité et d'équité au système fiscal ainsi que du report de certaines initiatives.

### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a introduit des changements importants sur plusieurs aspects du cadre budgétaire institutionnel :

- **Projections à long terme :** depuis 2009-2010, les documents budgétaires contiennent des projections à long terme calculées au moyen du modèle de projection des agrégats budgétaires. Ce modèle a été aussi à la base des projections à moyen terme qui figuraient dans le *Rapport intergénérationnel* de 2010.
- **Prévisions économiques :** on a modifié depuis 2008 la méthodologie des « estimations prospectives » ; elles couvrent les deux années de prévision et deux années de projection. Dans le budget 2009-2010 (publié en mai 2009), la période de prévision a été prolongée d'un an et on a présenté des estimations pour l'exercice en cours et des prévisions pour les deux exercices suivants. Ce changement a depuis été adopté à titre permanent et appliqué aux deux budgets établis depuis cette date.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Australie<sup>1</sup>

Milliards AUD

		2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>					
<b>A. Mesures opérationnelles</b>					
A1. Dépenses de fonctionnement	Augmentation du dividende d'efficacité appliqué au financement du fonctionnement des entités administratives (le dividende passe de 1.5 % en 2011-12, à 4 % en 2012-13 et à 1.25 % en 2013-14 et 2014-15).	0.12	0.74	0.79	0.85
	Amélioration de l'efficacité des fonctions d'entreprise et d'appui du ministère de la Défense.	0.16	0.30	0.32	0.32
A2. Dépenses en capital	Suppression des activités relatives aux TIC.	0.11	0.18	n.d.	n.d.
	Réduction de 20 % des budgets d'investissement de certaines agences et de certains ministères.	0.00	0.23	0.23	0.25
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>					
B1. Versements aux familles	Suspension pendant trois ans de l'indexation des avantages fiscaux supplémentaires des familles et pendant deux autres années de celle des plafonds et des seuils.	0.08	0.41	0.74	0.77
	Modification de la prime pour les naissances portée à AUD 5 000 par enfant et suspension de son indexation pendant trois ans.	0.00	0.09	0.13	0.15
B2. Dépenses de santé	Réforme du financement des services de pathologie.	0.06	0.09	0.11	0.14
	Réforme du système de subvention aux produits pharmaceutiques sur ordonnance.	0.19	0.53	0.55	n.d.
	Cinquième accord avec les pharmacies des communautés locales.	0.11	0.13	0.12	n.d.
B3. Dépenses en matière d'environnement	Réduction et report du programme phare de financement de la capture et du stockage de carbone.	0.02	0.10	0.09	0.12
	Application d'une taxe carbone sur l'usage des combustibles liquides et gazeux par la réduction du crédit d'impôt accordé aux utilisateurs professionnels.	0.00	0.53	0.05	0.46
B4. Reconstruction après des catastrophes naturelles	Économies diverses, dont la suppression du fonds d'innovation pour les véhicules verts et de la remise pour les véhicules propres, destinées à financer la reconstruction des zones inondées.	0.78	0.58	0.41	0.79
B5. Enseignement supérieur	Baisse des réductions accordées aux étudiants qui choisissent de payer immédiatement une partie des droits d'inscription dans le cadre du mécanisme de financement de l'enseignement supérieur.	0.03	0.06	0.07	0.07
B6. Autres	Meilleur ciblage de l'avantage fiscal concernant les personnes à faible revenu qui co-contribuent à un fonds de pension.	0.00	0.35	0.34	0.33
<b>II. Mesures d'augmentation des recettes</b>					
A. Impôt sur le revenu des personnes physiques	Taxe temporaire au titre des inondations et des cyclones.	1.50	0.23	0.00	0.00
	Réforme du régime fiscal des allocations versées aux personnes vivant loin de leur domicile pour raison professionnelle.	n.d.	0.22	0.22	0.24
	Réforme des règles régissant les avantages des salariés sous forme d'utilisation de véhicules.	0.03	0.14	0.34	0.46
	Suppression progressive de la compensation fiscale au titre du conjoint dépendant.	0.06	0.22	0.23	0.25
	Suppression de l'éligibilité des mineurs à la compensation fiscale au titre des bas revenus applicable aux revenus du capital.	n.d.	0.24	0.25	0.25
	Suspension pendant un an de l'indexation du plafonnement des versements fiscalement favorisés à des fonds de pension.	0.00	0.00	0.36	0.13
	Report de la réduction fiscale de 50 % pour les revenus d'intérêts.	0.00	0.00	0.28	0.21
	Report des abattements ordinaires au titre des frais professionnels et du coût de gestion des problèmes fiscaux.	0.00	0.00	0.40	0.78
	Suppression de l'avantage fiscal en faveur des créateurs d'entreprises.	0.00	0.00	0.18	0.19
B. Droits d'accise	Hausse de 25 % des droits sur le tabac en avril 2010.	1.29	1.32	1.38	1.42
C. Imposition des ressources naturelles	Application prévue à partir de juillet 2012 de l'amélioration du régime fiscal des ressources non renouvelables les plus rentables.	n.d.	3.70	3.80	3.10

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881061>

1. Ce tableau ne donne pas une liste exhaustive des mesures appliquées par le gouvernement australien, mais indique les domaines dans lesquels les principales décisions de redressement budgétaire ont été prises. Les données du pourcentage du PIB ne sont pas disponibles.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

- **Règles budgétaires :** la stratégie budgétaire à moyen terme du gouvernement australien est restée la même depuis 2008-09.
  - Dans le cadre de sa stratégie de sortie du déficit, le gouvernement australien s'est engagé en février 2009 à rétablir un excédent budgétaire dès que la situation économique le permettrait, c'est-à-dire quand l'économie retrouvera une croissance supérieure au rythme tendanciel. Pour y parvenir, il a promis de laisser les recettes fiscales remonter spontanément à la faveur de la reprise conjoncturelle, tout en renouvelant l'engagement de maintenir la part des prélèvements obligatoires dans le PIB en deçà du niveau moyen de 2007-08 et de limiter la progression réelle des dépenses à 2 % par an jusqu'au retour à l'excédent budgétaire.
  - Dans le budget 2010-11, le gouvernement australien a confirmé son attachement à la stratégie budgétaire et s'est engagé à conserver le plafonnement annuel à 2 % de la progression moyenne des dépenses réelles jusqu'à l'obtention d'un excédent d'au moins 1 % du PIB, et tant que la croissance est égale ou supérieure à son rythme tendanciel.
- **Plafonds ou prévisions de dépenses :** le gouvernement australien s'est engagé à limiter l'augmentation des dépenses en termes réels à 2 % par an quand l'économie aura retrouvé une croissance supérieure à son rythme tendanciel et jusqu'au rétablissement d'un excédent budgétaire. Après le retour à l'excédent, et tant que la croissance sera égale ou supérieure au rythme tendanciel, le gouvernement a promis de continuer à maîtriser les dépenses au moyen d'un plafonnement annuel à 2 % en moyenne de leur augmentation en termes réels, jusqu'à ce que les excédents atteignent au moins 1 % du PIB.
- **Budgétisation descendante :** il n'y a pas eu de changements notables sur ce point. À l'exception de l'adjonction en février 2009 de la stratégie de sortie du déficit, les grandes orientations budgétaires du gouvernement sont les mêmes depuis 2008-09 (le premier budget du gouvernement actuel).
- **Performance et résultats :** le gouvernement a introduit ou renforcé un certain nombre d'outils destinés à améliorer la gestion des risques dans le cadre de la conception, de l'examen et de l'application de nouvelles initiatives et de grands projets. Il s'agit des examens d'évaluation du moment où le projet est prêt à être appliqué, de l'outil d'évaluation des risques éventuels, des examens de faisabilité et des examens des conditions d'application sur la durée de vie des projets.
- **Procédure d'approbation du budget :** on a assisté ces dernières années à une évolution des procédures d'examen préalable du budget (à savoir l'examen par les principaux ministres, qui s'est progressivement transformé en Comité du cabinet chargé des priorités stratégiques et du budget) et au rétablissement de la primauté du Comité du cabinet chargé de l'examen des dépenses (*Expenditure Review Committee*, ERC). Le Comité du cabinet chargé des priorités stratégiques et du budget a cessé ses activités en juin 2010 peu après la première mandature de Mme Gillard, Premier ministre. Les fonctions stratégiques exercées auparavant par les deux premières instances précitées le sont maintenant par la troisième.

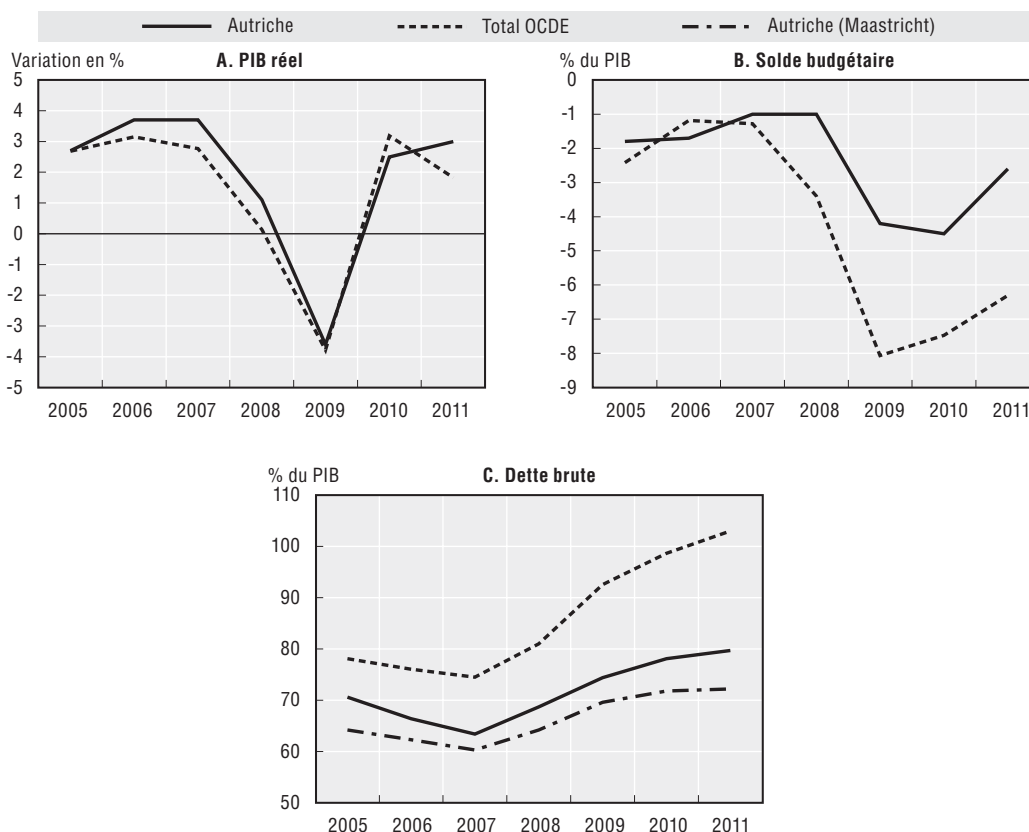
- **Mode d'exécution du budget :** compte tenu de ce qui vient d'être dit à propos de l'ERC, les pratiques d'exécution du budget ont été légèrement modifiées ces dernières années dans un souci de perfectionnement. La majorité des amendements a eu pour but la rationalisation et la simplification. Ils ont prévu l'institution de procédures destinées : *a)* à améliorer la qualité et la cohérence des informations présentées aux ministres aux fins de prise de décision ; *b)* à faire déposer en temps utile toutes les demandes budgétaires ; et *c)* à mieux s'assurer que la position financière du gouvernement soit clairement connue avant l'intervention de l'ERC (pour que celui-ci prenne les décisions budgétaires en connaissance de cause).
- **Autres :** à la fin de 2011, a été votée une loi instituant un Office budgétaire parlementaire qui constitue un nouveau département parlementaire. Cette loi lui donne pour mission d'informer le parlement en formulant une « analyse indépendante et non partisane du cycle budgétaire, de la politique budgétaire et des conséquences financières des projets ».

## Autriche

### 1. Situation économique

Après la forte baisse de 3.6 % du PIB réel en 2009 pendant la récession mondiale, l'économie autrichienne – petite économie ouverte dépendant des exportations – a amorcé une reprise en 2010 suivie en 2011 d'une croissance tirée par les exportations et les investissements (graphique 1A). Le déficit budgétaire a culminé à 4.5 % du PIB en 2010 sous l'effet des mesures de stimulation adoptées en réaction à la récession et du jeu des stabilisateurs automatiques. Il a fléchi à 2.6 % du PIB en 2011 du fait de la reprise de la demande extérieure et des bons résultats du marché du travail (graphique 1B). La hausse de la dette publique brute a été modérée en 2010 dans le contexte de la mise en place d'un encadrement des dépenses à moyen terme et de la réforme de la législation budgétaire en 2009 (graphique 1C).

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Autriche



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879807>

*Note* : le solde budgétaire correspond au solde financier des administrations et la dette brute correspond aux engagements financiers bruts des administrations en pourcentage du PIB nominal.

*Source* : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, [doi:10.1787/eco\\_outlook-v2012-1-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2012-1-fr).

L'OCDE prévoit un retour à la croissance tendancielle au milieu de 2013 grâce à un redressement de l'économie généré par les exportations et les investissements.

## 2. Le plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

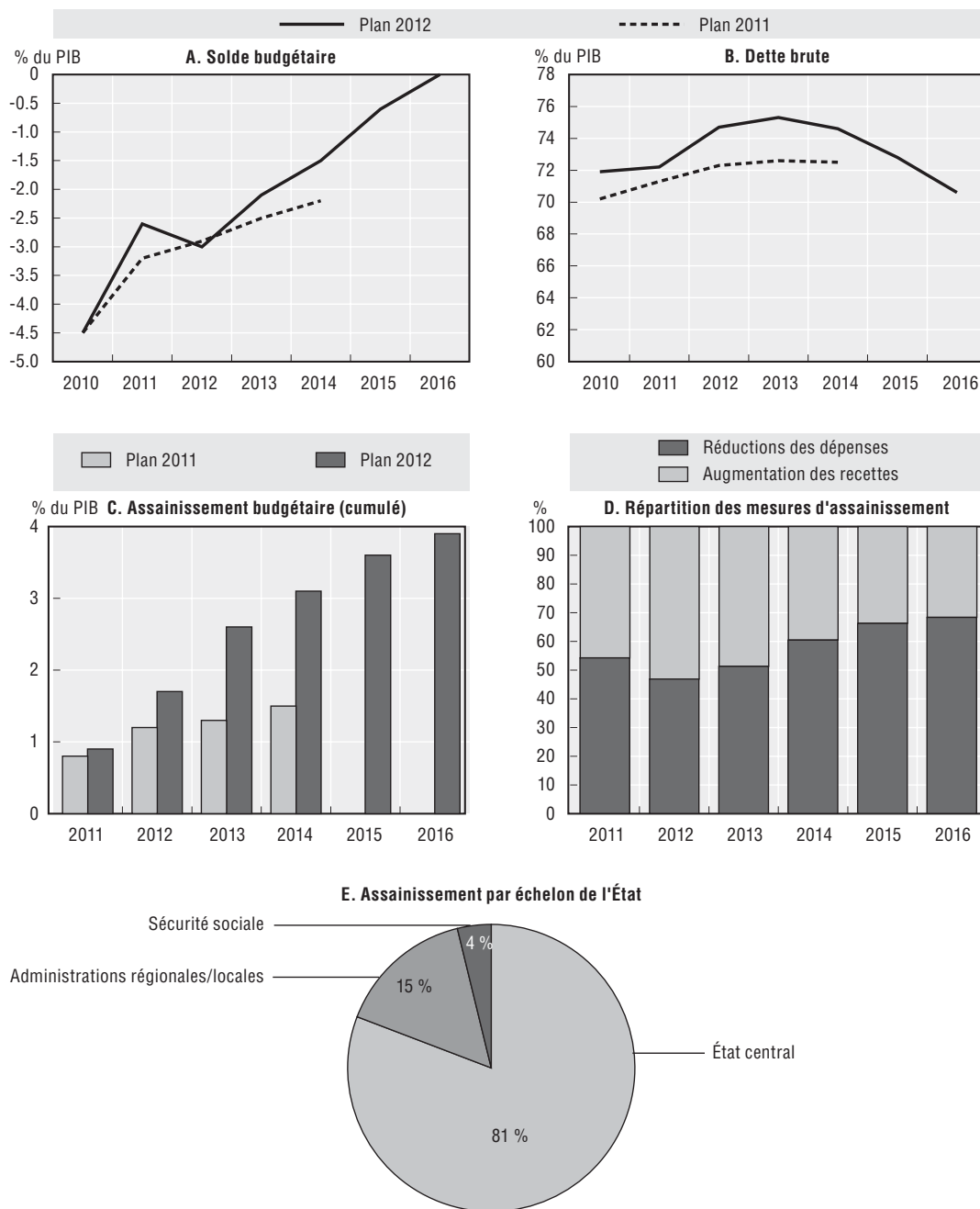
Depuis 2009, la gestion des finances publiques autrichiennes est basée sur un encadrement des dépenses à moyen terme qui est légalement contraignant pendant quatre ans pour le budget de l'État fédéral. Il fixe le déficit des administrations à 1.5 % du PIB en 2014 et la dette brute à 74.6 % du PIB (graphiques 2A et 2B). Pour accélérer l'assainissement, le gouvernement fédéral et les gouvernements infranationaux se sont mis d'accord le 9 mai 2012 sur une règle de frein à l'endettement.

Selon cette nouvelle règle, le budget doit être structurellement équilibré d'ici 2017, ce qui signifie que le déficit structurel fédéral doit être inférieur à 0.35 % du PIB et celui des états et des communes à 0.1 % du PIB. Les écarts par rapport à ce déficit structurel seront accumulés dans un compte de contrôle. Si les écarts cumulés atteignent un seuil de 1.25 % du PIB pour l'État fédéral et de 0.35 % pour les états et les communes, ils doivent être réduits parallèlement au cycle conjoncturel. En conséquence, le déficit budgétaire prévu tombera à 1.5 % du PIB en 2014 (graphique 2A). De même, conformément aux obligations envers l'UE, la progression annuelle des dépenses de tous les échelons publics ne doit pas dépasser un rythme inférieur au taux de croissance à moyen terme du PIB potentiel, et un ajustement approprié dans le sens de l'objectif à moyen terme doit être opéré, sauf si le dépassement des dépenses est compensé par des mesures discrétionnaires sur les recettes.

Pour appliquer la règle de frein à l'endettement, le gouvernement autrichien a adopté un programme d'assainissement 2012-16 qui englobe l'État fédéral, les états, les communes et la sécurité sociale. Son montant cumulé représentera 3.9 % du PIB en 2016 (graphique 2C) et la part des économies dans l'effort de redressement s'élèvera de 2011 à 2016 pour atteindre quelque 70 % en fin de période (graphique 2D). En ce qui concerne la décomposition par échelons publics, la contribution de l'État central représentera EUR 11.2 milliards en 2016, celle des états et des communes EUR 2.1 milliards et celle de la sécurité sociale EUR 0.5 milliard (graphique 2E). Le plan d'austérité comporte quatre points principaux :

- L'effort sera socialement équilibré, car toutes les catégories de la société concourent à l'assainissement.
- Il n'y aura pas de contraintes sur la croissance et les investissements.
- Les emplois seront préservés.
- On traitera les problèmes urgents (réformes des retraites, des subventions, de l'administration publique et du secteur de la santé).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Autriche



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879826>


Notes : le solde budgétaire correspond au solde des administrations et la dette brute à leurs engagements financiers bruts (sur la base de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le montant cumulé de l'assainissement en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. La composition de l'assainissement correspond aux réductions de dépenses et aux augmentations de recettes pendant l'année (leur total cumulé correspondant à 100 %). L'assainissement par échelon public est basé sur l'effet moyen de l'assainissement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.



Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Autriche<sup>1</sup>

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Montant et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Montant total de l'assainissement budgétaire	0.9 %	1.7 %	2.6 %	3.1 %	3.6 %	3.9 %
Solde budgétaire, déficit (-)/excédent (+)	-2.6 %	-3.0 %	-2.1 %	-1.5 %	-0.6 %	0.0 %
Dette brute	72.2 %	74.7 %	75.3 %	74.6 %	72.8 %	70.6 %
<b>Taux de croissance annuel du PIB nominal</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	5.3 %	2.2 %	2.9 %	3.6 %	3.8 %	3.8 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réduction des dépenses	54.3 %	46.9 %	51.3 %	60.5 %	66.3 %	68.4 %
Augmentation des recettes	45.7 %	53.1 %	48.7 %	39.5 %	33.7 %	31.6 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>						
Réduction des dépenses	1.4	2.5	4.2	6.2	8.1	9.4
Augmentation des recettes	1.2	2.8	3.9	4.1	4.1	4.4
Assainissement total	2.6	5.3	8.1	10.3	12.2	13.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881080>

1. Le solde budgétaire correspond au solde des administrations et la dette brute à leurs engagements financiers bruts (sur la base de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le montant cumulé de l'assainissement en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. La composition de l'assainissement correspond aux réductions de dépenses et aux augmentations de recettes pendant l'année (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal correspondent aux estimations faites par le gouvernement du PIB nominal. L'assainissement budgétaire en monnaie nationale est basé sur les mesures chiffrées du gouvernement (cumulées), à l'exception du dernier plan de renflouement des banques.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; Ministère autrichien des Finances (2012), « Programme de stabilité 2012 » ; et calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Le tableau 2 présente les principales mesures d'assainissement. Les grands domaines de réduction des dépenses sont l'administration publique, les retraites, le secteur de la santé ainsi que les subventions à l'agriculture et aux transports.

Sur le plan des recettes, l'évasion fiscale sera rendue plus difficile et l'assiette des impôts sera élargie. Les principales mesures destinées à augmenter les recettes portent sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur les bénéfices des sociétés et les droits d'accise.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Autriche

		En millions EUR					
		2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>1 392</b>	<b>2 507</b>	<b>4 179</b>	<b>6 221</b>	<b>8 067</b>	<b>9 451</b>
% du PIB nominal		0.46 %	0.81 %	1.32 %	1.90 %	2.37 %	2.67 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>290</b>	<b>707</b>	<b>1 119</b>	<b>1 282</b>	<b>1 517</b>	<b>1 536</b>
% du PIB nominal		0.10 %	0.23 %	0.35 %	0.39 %	0.45 %	0.43 %
A1. Réformes du secteur public (effectifs)	Diminution du recrutement, réduction des hausses de salaires et autres mesures concernant les personnels.	50	136	489	647	882	901
A2. Dépenses de fonctionnement	Diminution des dépenses de fonctionnement de tous les ministères et des commandes publiques.	240	571	631	635	635	635

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Autriche<sup>1</sup> (suite)

		En millions EUR					
		2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>1 001</b>	<b>1 559</b>	<b>2 992</b>	<b>4 177</b>	<b>5 591</b>	<b>6 470</b>
<i>% du PIB nominal</i>		<i>0.33 %</i>	<i>0.51 %</i>	<i>0.94 %</i>	<i>1.27 %</i>	<i>1.64 %</i>	<i>1.83 %</i>
B1. Mesures concernant les retraites	Limitation de la hausse des pensions, suppression de l'ajustement de la première année, réduction des versements spéciaux, interruption du « calcul parallèle », durcissement des règles régissant les pensions « corridor », changement de la protection des activités, harmonisation des cotisations, majoration des cotisations, augmentation modérée des pensions, notation de l'expérience, etc.	340	404	1 381	2 025	2 061	3 033
B2. Mesures concernant les subventions	Baisse des subventions à l'économie, à la politique du marché du travail, à l'agriculture, aux transports, contrôle plus strict des subventions à la recherche, réforme du système des subventions, diminution des subventions au régime de retraite des chemins de fer fédéraux, etc.	190	405	515	604	1 139	1 174
B3. Mesures concernant la santé	Réforme du secteur de la santé.	0	79	144	256	392	520
B4. Revenus d'intérêts		0	12	122	272	486	742
B5. Allocations familiales	Réduction des allocations familiales.	246	278	278	278	278	278
B6. Autres dépenses sociales	Soins à long terme, assurance chômage, santé.	130	177	214	254	254	254
B7. Dépenses d'investissement	Re-dimensionnement des investissements (en particulier dans les infrastructures ferroviaires fédérales).	95	204	339	488	441	469
<b>C. Autres mesures</b>		<b>102</b>	<b>241</b>	<b>67</b>	<b>762</b>	<b>958</b>	<b>1 446</b>
<i>% du PIB nominal</i>		<i>0.03 %</i>	<i>0.08 %</i>	<i>0.02 %</i>	<i>0.23 %</i>	<i>0.28 %</i>	<i>0.41 %</i>
C1. Autres initiatives	Efforts d'assainissement supplémentaires des états et des communes.	102	241	67	762	958	1 446
<b>II. Total des mesures d'augmentation des recettes</b>		<b>1 172</b>	<b>2 839</b>	<b>3 964</b>	<b>4 059</b>	<b>4 109</b>	<b>4 359</b>
<i>% du PIB nominal</i>		<i>0.39 %</i>	<i>0.92 %</i>	<i>1.25 %</i>	<i>1.24 %</i>	<i>1.21 %</i>	<i>1.23 %</i>
A. Impôts sur le revenu des personnes physiques	Taxation des revenus après révision des plans d'urbanisme, taxation des cessions de biens fonciers et immobiliers, réduction des privilèges fiscaux en faveur des 13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> mois de salaire, imposition à l'entrée des fonds de pension privés.	0	900	385	485	535	785
B. Impôts sur les bénéfices des sociétés (prélèvement sur les banques)	Restrictions sur l'imposition des groupes, autres mesures d'élargissement de l'assiette des impôts, hausse du prélèvement sur les banques).	500	658	718	753	753	753
C. Taxe sur la valeur ajoutée	Durcissement des règles régissant les projets de construction et extension des déductions de la TVA.	0	40	300	300	300	300
D. Droits d'accise	Hausse de la taxe sur le tabac, supplément carbone à la taxe sur les huiles minérales, droit sur les billets d'avion, suppression du régime fiscal privilégié du carburant utilisé par les autobus urbains, les tramways et les agriculteurs, etc.	572	805	905	915	915	915
E. Taxe sur les transactions financières	Taxe sur les transactions financières.	0	0	0	500	500	500
F. Autres mesures fiscales	Retenue à la source sur les revenus de titres financiers, réduction des dépenses fiscales en faveur des plans d'épargne des ménages et des assurances retraite privées, etc.	0	236	356	656	656	656
G. Lutte contre la fraude fiscale	Diverses mesures de lutte contre la fraude, retenue à la source à taux forfaitaire sur les plus-values réalisées en Suisse.	100	200	1 300	450	450	450

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881099>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a introduit des changements essentiels portant sur plusieurs aspects du cadre budgétaire institutionnel :

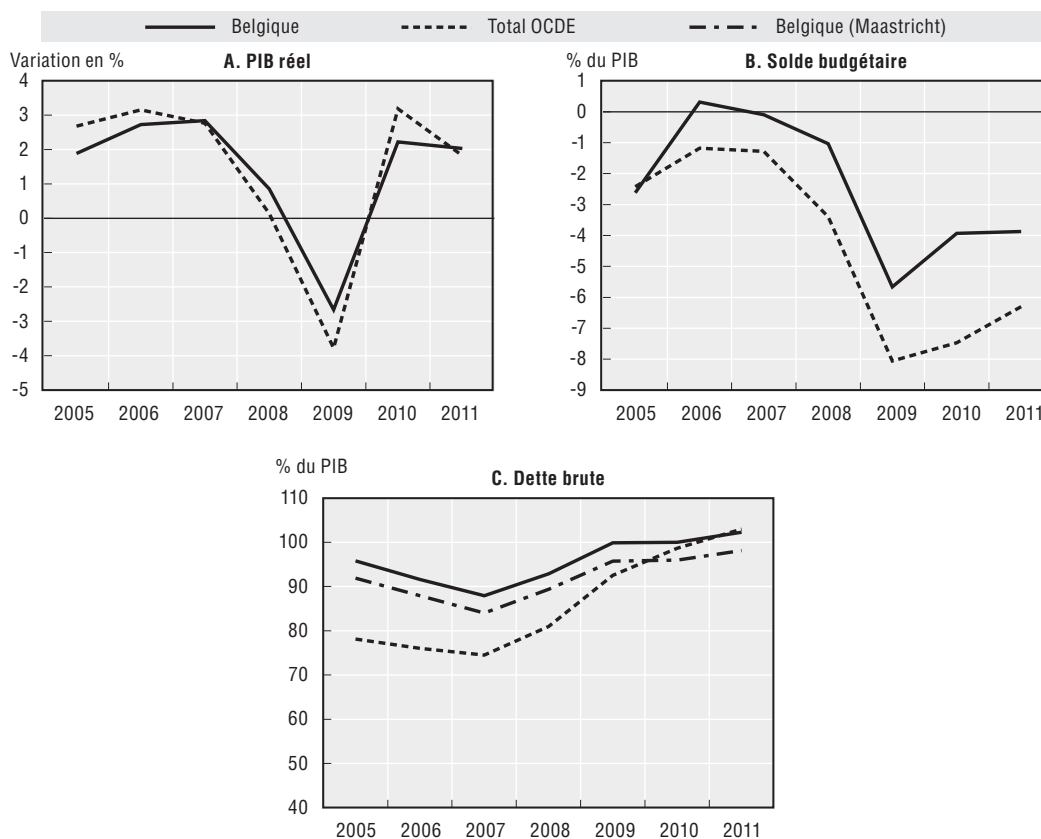
- **Projections à long terme** : en 2013, formulation de projections à long terme sur 30 ans, conformément à la deuxième étape de la réforme de la législation budgétaire.
- **Règles budgétaires** : règle de frein à l'endettement fédéral et infranational (mai 2012).
- **Encadrement des dépenses à moyen terme (EDMT)** : encadrement juridiquement contraignant pendant quatre ans (première étape de la réforme de la législation budgétaire en vigueur depuis 2009).
- **Performance et résultats** : lancement en 2013 de la seconde étape de la réforme de la législation budgétaire.
- **Mode d'exécution du budget** : nouvelles règles applicables aux réserves ; introduction du report des fonds inutilisés au terme de l'exercice budgétaire (appliquée pendant la première étape de la réforme de la législation budgétaire en vigueur depuis 2009).
- **Fondement juridique du cadre** : réforme de la législation budgétaire en deux étapes (2009-2013) ; règle de frein à l'endettement fédéral et infranational adoptée en mai 2012.
- **Autres** : comptabilisation et budgétisation sur la base des droits constatés au niveau fédéral à partir de 2013 (deuxième étape de la réforme budgétaire).

## Belgique

### 1. Situation économique

Après une croissance relativement forte en 2010 et au premier semestre de 2011, l'économie belge a connu un ralentissement sous l'effet de nouvelles turbulences internationales, les exportations faiblissant et la baisse de confiance pesant sur la demande intérieure (graphique 1A). L'assainissement budgétaire a permis de réduire en 2010 et 2011 le déficit des administrations, qui avait atteint un niveau record en 2009 (graphique 1B). La dette brute des administrations en termes de comptabilité nationale s'est stabilisée au niveau élevé de 100 % du PIB, mais, selon la définition de Maastricht, elle est restée inférieure à la barre des 100 % (graphique 1C).

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Belgique



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879845>

Note : le solde budgétaire correspond au solde financier des administrations et la dette brute correspond aux engagements financiers bruts des administrations en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

Cette situation a suscité des inquiétudes sur les marchés de la dette souveraine qui se sont traduites par un important écart de taux d'intérêt à long terme à l'égard de l'Allemagne, lequel a dépassé 200 points de base à plusieurs reprises. Un nouvel assainissement d'envergure est nécessaire pour calmer ces inquiétudes et assurer la viabilité budgétaire à long terme.

L'OCDE prévoit une accélération de la croissance à partir de la mi-2012 du fait de conditions monétaires favorables et d'une hausse de la demande internationale adressée à la Belgique. Toutefois, l'assainissement budgétaire programmé freinera le rythme de la reprise.

## 2. Le plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Le gouvernement Di Rupo (mis en place en décembre 2011) a formulé un nouveau plan d'assainissement budgétaire qui englobe l'État fédéral et la sécurité sociale. Le Programme de stabilité d'avril 2011 prévoyait pour 2012 un déficit des administrations de 2.8 % du PIB et l'équilibre budgétaire en 2015. En outre, le gouvernement, suivant l'avis du Conseil supérieur des finances, a l'intention de négocier un accord avec tous les échelons publics concernés pour décider des contributions à l'assainissement budgétaire des régions et des collectivités locales ; cela l'amène à cibler un déficit de 0.4 % du PIB en 2012 (graphique 2A).

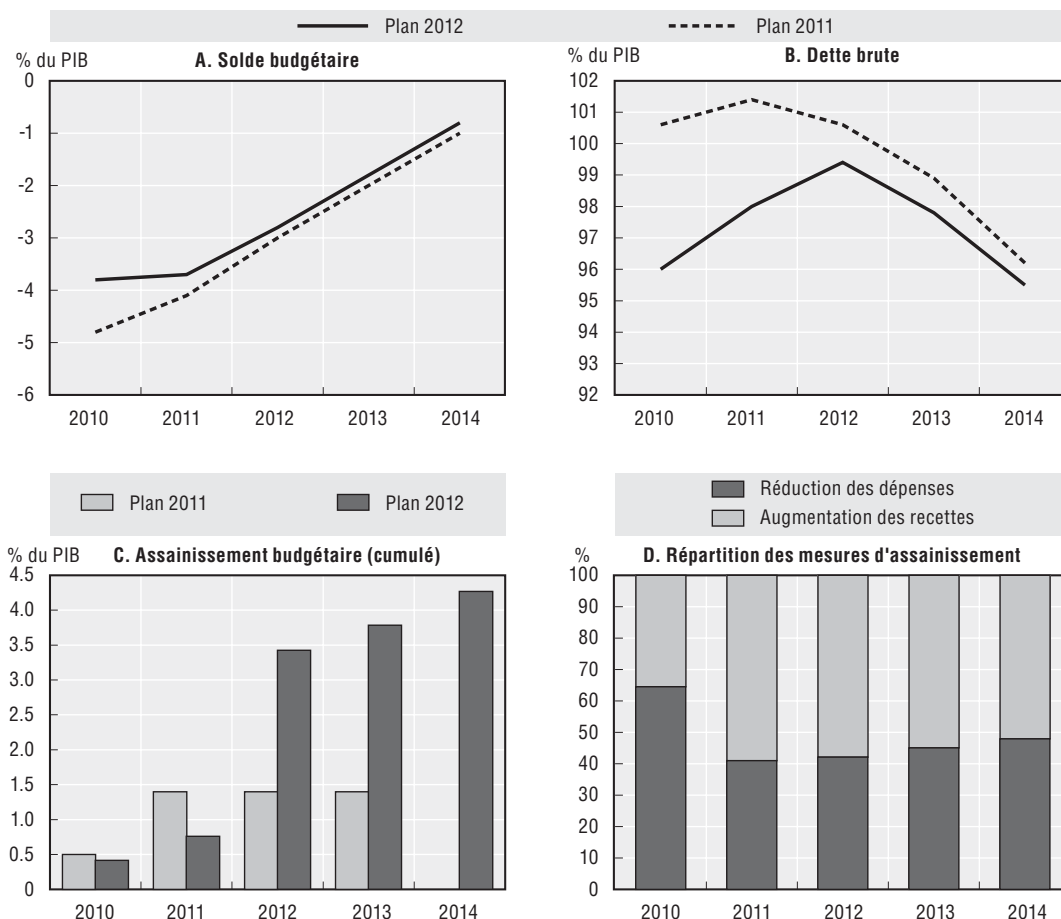
Depuis 2010, la Belgique fait l'objet d'une procédure de déficit excessif de la Commission européenne. Un objectif de déficit de 3.6 % du PIB avait été fixé pour 2011, mais le déficit effectif est ressorti à 3.7 %, ce qui a porté la dette des administrations à 98 % du PIB. Il est prévu qu'elle culmine en 2012 à 99.4 % du PIB (graphique 2B).

Le gouvernement fédéral a décidé de faire un effort d'assainissement représentant 2.7 % du PIB en 2012, qui s'ajoutera aux mesures appliquées en 2010-11, de sorte que le redressement cumulé représentera 4.3 % du PIB en 2014 (graphique 2C). Comme le déficit effectif a dépassé l'objectif en 2011, il a fallu procéder à de nouvelles corrections pour l'atteindre en 2012. De plus, le budget 2012 a été établi sur la base d'un taux de la croissance réelle de 0.8 % (et de 2.1 % pour 2013-14), ce qui a entraîné l'adoption d'un nouveau dispositif d'assainissement au début de 2012.

Les mesures prises en 2012 portent à quelque 40 % sur les dépenses et à quelque 60 % sur les recettes, puis la part des économies s'élève légèrement jusqu'en 2014 (graphique 2D). Elles s'appliquent à l'État fédéral et à la sécurité sociale. La plupart des réductions de dépenses sont effectuées dans le domaine de la santé.

Le gouvernement a pris certaines dispositions pour promouvoir la croissance pendant la phase d'assainissement en incitant les chômeurs à trouver un nouvel emploi ; il a lancé des initiatives destinées à élever le taux d'activité de l'économie et prolongé la durée de la vie professionnelle en adaptant le système de retraite anticipée.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Belgique




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879864>

*Notes :* le solde budgétaire correspond au solde des administrations et la dette brute à leurs engagements financiers bruts (sur la base de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le montant cumulé de l'assainissement en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. La composition de l'assainissement correspond aux réductions de dépenses et aux augmentations de recettes pendant l'année (leur total cumulé correspondant à 100 %).

*Sources :* Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Belgique

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Montant et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>					
Montant total de l'assainissement budgétaire	0.4 %	0.8 %	3.4 %	3.8 %	4.3 %
Solde budgétaire, déficit (-)/excédent (+)	-3.8 %	-3.7 %	-2.8 %	-1.8 %	-0.8 %
Dette brute	96.0 %	98.0 %	99.4 %	97.8 %	95.5 %
<b>Taux de croissance annuel du PIB nominal</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal		4.5 %	3.3 %	4.5 %	4.3 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>					
Réduction des dépenses	64 %	41 %	42 %	45 %	48 %
Augmentation des recettes	36 %	59 %	58 %	55 %	52 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>					
Réduction des dépenses	951	1 153	5 517	6 825	8 523
Augmentation des recettes	524	1 661	7 588	8 311	9 275
Assainissement total	1 475	2 814	13 105	15 135	17 799

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881118>

1. Le solde budgétaire correspond au solde des administrations et la dette brute à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le montant cumulé de l'assainissement en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. La composition de l'assainissement correspond aux réductions de dépenses et aux augmentations de recettes pendant l'année (cumulées, leur total correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal ont été calculées par l'OCDE à partir des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. L'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE à partir des estimations réalisées par le gouvernement de son montant en pourcentage du PIB ; certaines additions ne tombent pas juste en raison des arrondis.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

La mesure portant sur les dispositions qui contribue le plus à l'assainissement budgétaire est la maîtrise des ressources consacrées au secteur de la santé. Des économies substantielles résultent aussi de coupes ciblées dans les charges de l'État fédéral, de réformes des retraites et de mesures relatives à la sécurité sociale.


Sur le plan des recettes, les dispositions les plus importantes sont les suivantes : relèvement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ; augmentation générale des recettes due à la lutte contre la fraude fiscale et taxation accrue des patrimoines financiers.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Belgique<sup>1</sup>

		Millions EUR				
		2010	2011	2012	2013	2014
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>951.0</b>	<b>1 153.0</b>	<b>5 516.8</b>	<b>6 824.8</b>	<b>8 523.3</b>
% du PIB nominal		0.3 %	0.3 %	1.4 %	1.7 %	2.0 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>200.0</b>	<b>200.0</b>	<b>1 389.4</b>	<b>1 440.9</b>	<b>1 808.7</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.1 %	0.4 %	0.4 %	0.4 %
A1. Dépenses de personnel	Économies directes sur les dépenses du personnel.	100.0	100.0	220.0	310.0	335.2
A2. Dépenses de fonctionnement	Réduction des coûts de fonctionnement de l'État central.	100.0	100.0	171.0	222.0	274.0
A3. Dépenses mixtes	Réduction de coûts ciblée pour l'État central.			998.4	908.9	1 199.5

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Belgique<sup>1</sup> (suite)

		Millions EUR				
		2010	2011	2012	2013	2014
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>751.0</b>	<b>953.0</b>	<b>4 127.4</b>	<b>5 383.9</b>	<b>6 714.6</b>
% du PIB nominal		0.2 %	0.3 %	1.1 %	1.3 %	1.6 %
B1. Allocations de chômage			293.1	417.3	572.5	572.5
B2. Retraites			88.6	394.9	744.7	744.7
B3. Santé	Maîtrise des ressources consacrées à la santé (par exemple l'assurance santé), etc.	644.0	812.0	3 155.3	3 656.1	4 263.8
B4. Sécurité sociale	Diminution des frais de fonctionnement, durcissement des conditions de cessation d'activité, hausse des cotisations, etc.	107.0	141.0	340.4	615.5	833.6
B5. Réduction des dépenses des régions/ des collectivités locales				250.0	300.0	300.0
<b>II. Total des mesures d'augmentation des recettes</b>		<b>524.0</b>	<b>1 661.0</b>	<b>7 587.9</b>	<b>8 310.5</b>	<b>9 275.5</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.4 %	2.0 %	2.1 %	2.2 %
A. Impôt sur le revenu des personnes physiques	Taxation supplémentaire des options d'achat d'actions, des véhicules, etc.			395.0	404.3	413.7
B. Impôts sur les bénéfices des sociétés (taxe sur le secteur financier)	Taxes sur les banques et les sociétés boursières qui adhèrent au Fonds spécial de protection des dépôts ; changements dans les déductions relatives aux fonds propres ; etc.	130.0	580.0	2 350.0	2 729.0	3 078.0
C. Taxe sur la valeur ajoutée	TVA sur les services (huissiers, notaires et télévision, etc.).			239.0	246.8	255.1
D. Droits d'accise	Augmentation des droits d'accise sur le diesel, le tabac, les véhicules de société, etc.	556.0	935.0	1 093.0	1 093.0	1 093.0
E. Dépenses fiscales	Durcissement des conditions de déduction du revenu imposable et réduction des déductions au titre des investissements économisant de l'énergie, etc.	140.0	140.0	140.0	496.0	856.0
F. Lutte contre la fraude fiscale		182.0	365.0	1 085.0	1 365.0	1 865.0
G. Taxes sur le secteur de l'énergie		235.0	235.0	535.0	535.0	535.0
H. Taxes sur les patrimoines financiers	Imposition plus lourde des intérêts et des dividendes et taxe sur les opérations de bourse.			967.0	979.0	993.0
<b>Autres mesures (comprises dans le dispositif d'augmentation des recettes)</b>		<b>-719.0</b>	<b>-594.0</b>	<b>783.9</b>	<b>462.5</b>	<b>186.7</b>
% du PIB nominal		-0.2 %	-0.2 %	0.2 %	0.1 %	0.0 %
Nouvelles initiatives	Prolongation des mesures de relance et adoption de nouvelles mesures pour stimuler la croissance.	-719.0	-594.0	-594.0	-594.0	-594.0
	Augmentation de l'abattement général ; réduction des dépenses de personnel pour les trois premiers recrutements ; etc.			0.0	-285.0	-600.0
Autres recettes	Recettes provenant du monopole de la loterie et de dividendes ; renforcement du recouvrement ; augmentation des amendes ; etc.			1 274.2	869.0	652.8
Économies sur les charges d'intérêts	Économies sur les charges d'intérêts dues à l'augmentation des recettes et à la réduction des dépenses.			0.0	259.0	440.5
Réformes structurelles	Recettes et dépenses liées à la réforme de l'État.			103.7	213.5	287.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881137>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.



### ***Retraites***

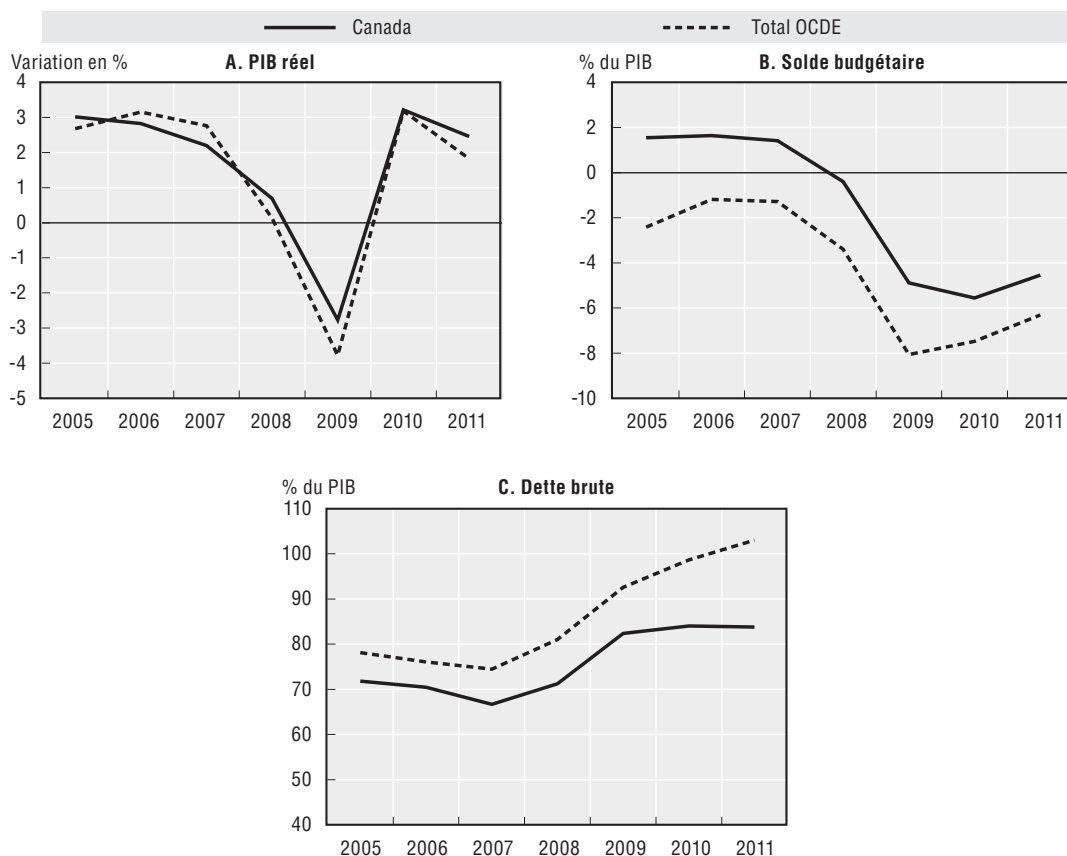
Le gouvernement a adopté des réformes structurelles du secteur des retraites qui entreront en vigueur en 2013. D'abord, l'âge de la retraite anticipée sera relevé de 60 à 62 ans dans le secteur privé et le secteur public (6 mois par an de 2013 à 2016). Ensuite, des mesures seront prises pour autoriser et inciter à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite qui est de 65 ans. Enfin, la prime de retraite (surcote) et les incitations fiscales à long terme seront améliorées pour encourager le prolongement de l'activité. On réduira aussi les différences entre les régimes du secteur public et du secteur privé.

## Canada

### 1. Situation économique

En 2010, l'économie canadienne a connu une reprise relativement forte et le taux de croissance du PIB du pays en termes réels a retrouvé son niveau antérieur à la crise. Comme dans la plupart des pays membres de l'OCDE, le rythme de la croissance a ralenti en 2011 en raison principalement de la nouvelle zone de turbulences traversée par les marchés de capitaux, liée à la crise de la dette souveraine européenne et à l'érosion de la confiance qu'elle a entraînée au niveau mondial (graphique 1A). On estime que pour 2011 le déficit budgétaire des administrations publiques a été ramené à 4.5 % du PIB et que leur dette brute a légèrement reculé pour s'établir à 83.8 % du PIB (graphiques 1B et 1C). Avec l'atténuation des risques à l'échelle mondiale, les perspectives de l'économie canadienne se sont améliorées. L'OCDE prévoit pour 2012

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Canada



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879883>

*Note* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

*Source* : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

et 2013 une croissance du PIB supérieure d'environ un demi-point de pourcentage à son rythme potentiel, principalement sous l'impulsion de la consommation privée et de l'investissement productif avec un soutien grandissant de la demande extérieure.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

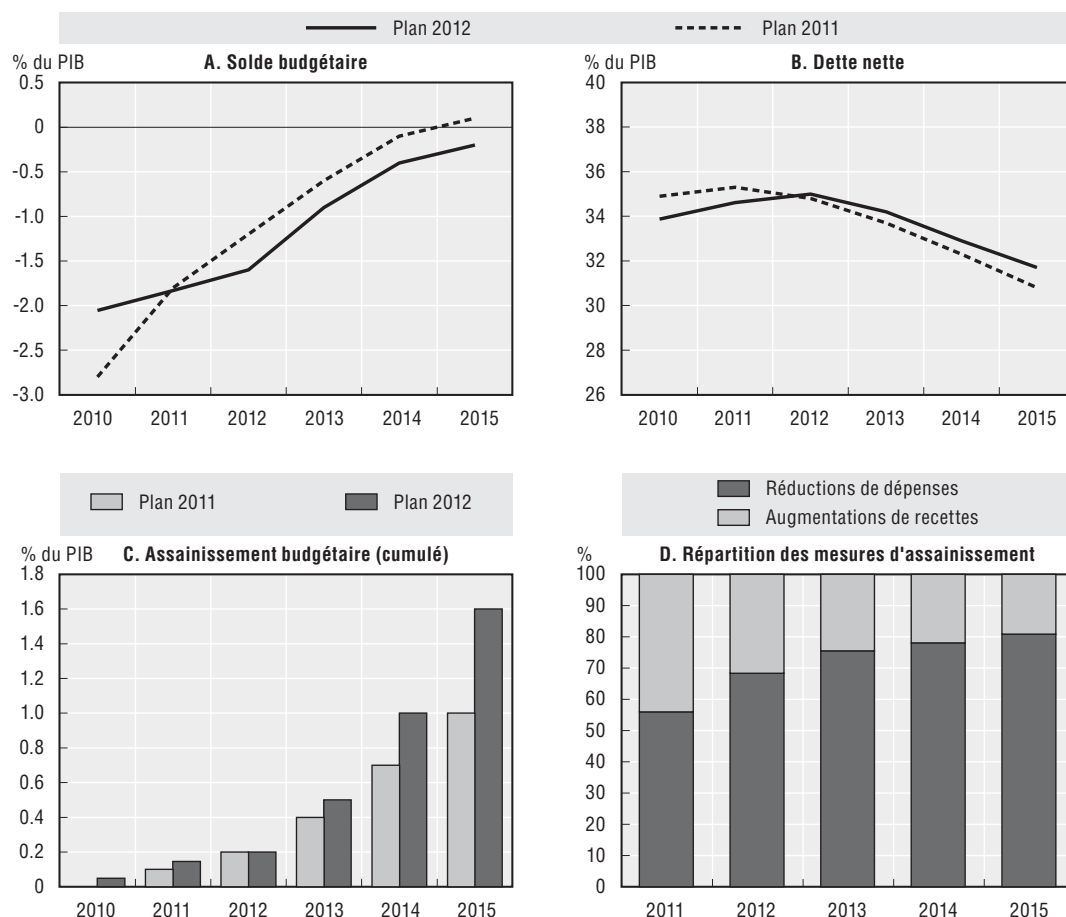
La mise en œuvre du plan d'assainissement pluriannuel annoncé par le budget fédéral 2010 se poursuit comme prévu, de nouvelles mesures étant venues s'y ajouter depuis. En sus des mesures figurant aux budgets 2010 et 2011 et visant à réduire les dépenses, respectivement, de 15 puis de CAD 2 milliards, sur 5 ans, le budget 2012 prévoit une coupe supplémentaire de CAD 20 milliards sur 5 ans.

Selon le budget fédéral 2012, le gouvernement fédéral s'attend à enregistrer un déficit de CAD 24.9 milliards pour 2011-12, soit CAD 6 milliards de moins que ce qu'indiquaient les prévisions d'automne actualisées. Ce chiffre, meilleur que prévu, s'explique par une situation économique plus solide qu'attendu, ce qui a permis d'augmenter les recettes et de réduire les dépenses par rapport aux prévisions précédentes. Le budget fédéral 2012 réaffirme l'engagement pris par le gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015-16, grâce principalement à la compression des dépenses (graphique 2A). Le gouvernement fédéral prévoit qu'à partir de 2012-13 sa dette nette va enregistrer un recul progressif en-deçà de 33.9 % du PIB, son niveau à cette date (graphique 2B). Le détail des résultats de l'examen des dépenses ministérielles entamé dans le cadre du budget 2010 figure dans le budget 2012. Les économies réalisées ont atteint chaque année de manière constante près de CAD 5.2 milliards, ce qui représente 6.9 % du montant cumulé des dépenses examinées, lequel s'élève à CAD 75.3 milliards, et moins de 2 % des dépenses de programme prévues au niveau fédéral (graphique 2C).

Des décisions de réductions des dépenses devraient être à l'origine de plus de 80 % du total de l'effort d'assainissement, à tout le moins. De façon générale, les plans d'assainissement budgétaire adoptés en 2010, 2011 et 2012 mettent l'accent de manière croissante sur la réduction des dépenses (graphique 2D). Le gouvernement fédéral entend protéger la croissance économique pendant la période d'apurement des comptes en introduisant les mesures d'assainissement au fur et à mesure du redémarrage de l'économie, ainsi qu'en mettant en place des dispositions ciblées, visant notamment à soutenir les travailleurs et les petites et moyennes entreprises. Le budget 2012 prévoit à cet effet de limiter la hausse programmée du taux de cotisation de l'assurance-emploi à cinq centimes par an, jusqu'à ce que le compte d'exploitation de l'assurance-emploi se trouve à nouveau en équilibre. Le relèvement du taux de cotisation des employeurs à l'assurance-emploi et son effet négatif sur l'embauche seront compensés par la prorogation pour un an supplémentaire du crédit provisoire pour l'embauche visant les petites entreprises, qui leur permettra ainsi de bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à CAD 1 000 par salarié embauché. Le gouvernement fédéral a en outre pleinement mis en œuvre la réduction du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés prévue durant la phase d'apurement, le ramenant de 19 % en 2009 à 15 % en janvier 2012. Enfin, le budget 2012 comporte des mesures visant à stimuler l'innovation.

Les coupes dans les dépenses envisagées par le gouvernement fédéral, combinées à celles que les gouvernements des provinces se proposent de réaliser laissent penser que, si elles sont effectivement mises en œuvre, le déficit des administrations publiques pourrait être ramené à 2.4 % du PIB en 2013.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Canada




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879902>

*Notes* : le solde budgétaire représente le solde du budget du gouvernement fédéral selon les comptes nationaux (le Plan d'action pour la réduction du déficit n'étant pas pris en compte) et la dette nette est le déficit cumulé du gouvernement fédéral, selon les comptes nationaux, en pourcentage du PIB en termes nominaux, tel qu'estimé par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %).

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi*:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Canada<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.5 %	1.0 %	1.6 %
Solde budgétaire, déficit (-)/excédent (+)	-2.1 %	-1.8 %	-1.6 %	-0.9 %	-0.4 %	-0.2 %
Dette nette (déficit cumulé)	33.9 %	34.6 %	35.0 %	34.2 %	32.9 %	31.7 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal		6.3 %	4.1 %	3.5 %	5.1 %	5.1 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions de dépenses		56 %	68 %	76 %	78 %	81 %
Augmentations de recettes		44 %	32 %	24 %	22 %	19 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards CAD</b>						
Réductions de dépenses		1.4	2.4	7.0	15.1	26.2
Augmentations de recettes		1.1	1.1	2.3	4.2	6.2
Montant total de l'assainissement	0.8	2.5	3.5	9.2	19.4	32.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881156>

1. Le solde budgétaire représente le solde du budget du gouvernement fédéral selon les comptes nationaux (le Plan d'action pour la réduction du déficit n'étant pas pris en compte) et la dette nette est le déficit cumulé du gouvernement fédéral selon les comptes nationaux en pourcentage du PIB en termes nominaux tel qu'estimé par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement ; les chiffres ayant été arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement


Le plan d'assainissement canadien, tel qu'il était décrit dans le budget fédéral 2010, prévoyait notamment de mettre fin aux programmes de relance lorsque l'économie redémarrera et de mettre en place des mesures de restriction des dépenses ciblées, consistant par exemple à limiter la progression des dépenses militaires ou à geler pour deux ans les budgets de fonctionnement des ministères à leurs niveaux de 2010-11. En outre, le budget 2011 annonçait des mesures supplémentaires, parmi lesquelles la publication des résultats définitifs de l'examen stratégique entamé en 2010, des mesures de lutte contre la fraude fiscale et surtout le Plan d'action pour la réduction du déficit, visant à réduire les dépenses annuelles des ministères de 5 % au moins (soit CAD 4 milliards).

Le gouvernement fédéral estime qu'environ 70 % des efforts en cours concernent l'efficacité du fonctionnement de l'administration. En outre, le budget 2012 fait état de l'intention du gouvernement fédéral de programmer l'introduction d'un relèvement progressif, à 67 ans, de l'âge d'ouverture des droits du régime de retraite public du premier pilier, entre 2023 et 2029, ainsi que de limiter, à partir de 2017-18, l'augmentation du transfert canadien en matière de santé alloué aux provinces, à la valeur de la moyenne mobile sur 3 ans de la croissance du PIB nominal, en garantissant une augmentation des dotations de 3 % au minimum par an.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Canada<sup>1</sup>

Milliards CAD

		Total 2011-15
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>23.7</b>
		<i>% du PIB nominal</i> 1.2 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>6.8</b>
		<i>% du PIB nominal</i> 0.3 %
Administration centrale	Limitation des coûts administratifs de l'État, y compris le gel des budgets de fonctionnement jusqu'en 2013.	6.8
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>16.9</b>
		<i>% du PIB nominal</i> 0.8 %
Dépenses générales des administrations centrales	Économies annoncées dans les budgets 2010 et 2011 à la suite des examens stratégiques et économies devant résulter du Plan d'action pour la réduction du déficit.	9.9
Aide internationale	Plafonnement des dépenses au titre de l'aide internationale aux niveaux de 2010-11.	4.5
Défense	Limitation de la croissance des dépenses de défense.	2.5
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>5.6</b>
		<i>% du PIB nominal</i> 0.3 %
Discipline fiscale	Diverses mesures visant à lutter contre la fraude fiscale et à renforcer l'équité du système fiscal ont été prises.	5.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881175>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement concernant le PIB.

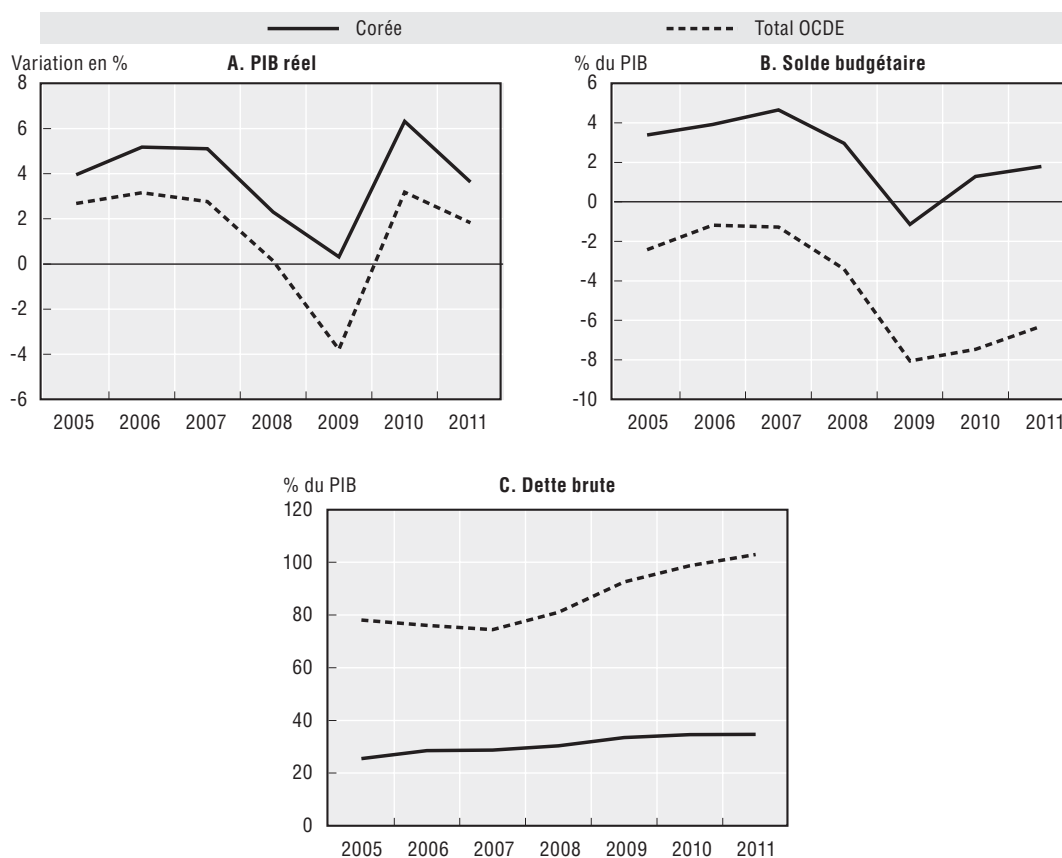
Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

## Corée

### 1. Situation économique

À la suite de la crise mondiale de 2008, la Corée a connu une reprise économique plus rapide et plus vigoureuse que la plupart des autres pays membres de l'OCDE, mais la croissance de son PIB réel a marqué le pas en 2011, passant à 3,6 %, contre 6,3 % en 2010, sous l'effet de la détérioration de l'économie mondiale (graphique 1A). Grâce au rééquilibrage de la politique budgétaire en faveur de la réduction des dépenses opéré en 2010 et aux effets de la discipline budgétaire, le solde budgétaire (pour l'ensemble de l'administration publique) a renoué avec un excédent (de 1,3 % du PIB) en 2010, après avoir enregistré un déficit de 1,1 % du PIB en 2009. Cela témoigne de la situation budgétaire relativement saine de la Corée, car la plupart des autres pays de l'OCDE sont restés dans le rouge (graphique 1B). La dette brute a continué à progresser depuis la crise

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Corée



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879921>

*Note* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

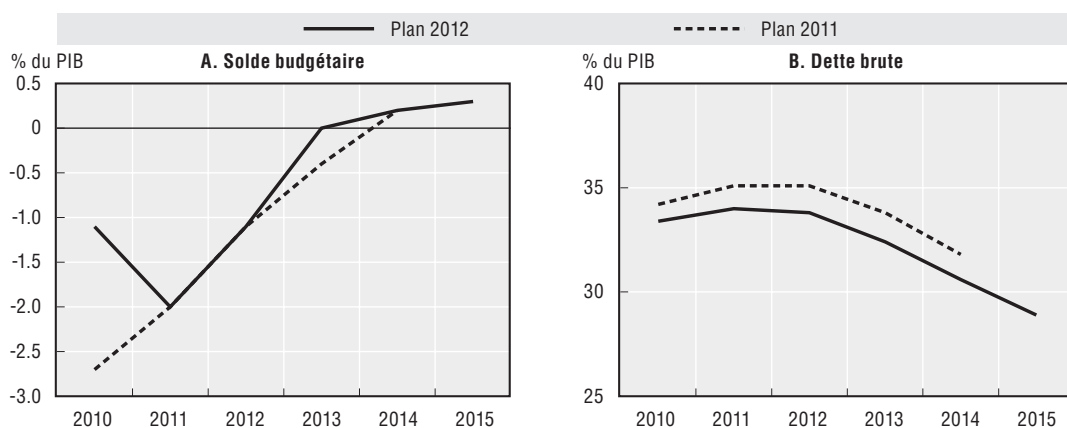
*Source* : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

de 2008, mais une reprise vigoureuse et une maîtrise efficace du solde budgétaire ont permis de la maintenir autour de 35 % du PIB (graphique 1C). L'OCDE prévoit une progression de la production de 4 % en 2013, tirée par l'essor des exportations et la vigueur de la demande intérieure.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

En 2010, la Corée a choisi la réduction des dépenses publiques comme stratégie de sortie de sa politique de paquets budgétaires de stimulation temporaire, lesquels ont permis au solde budgétaire consolidé de l'administration centrale d'atteindre 4.1 % du PIB en 2009, hors excédent de la sécurité sociale. Le Plan national de gestion budgétaire pour la période 2010-14 tablait sur une progression annuelle des charges ne dépassant pas 4.8 %, ce qui est bien en-deçà de la progression de 7 % constatée entre 2004 et 2008. Les recettes devaient augmenter de 7.7 % grâce à un élargissement de l'assiette d'imposition par le biais d'une diminution des avantages accordés aux revenus élevés et aux grandes sociétés. Le Plan national de gestion budgétaire 2010-14 fixait pour objectif de ramener le déficit budgétaire à 0.4 % du PIB en 2013, hors excédent de la sécurité sociale, et de dégager un excédent en 2014 (graphique 2A). Il instaurait également une nouvelle règle budgétaire selon laquelle le rythme de la progression des dépenses doit demeurer inférieur de deux ou trois points de pourcentage à celui des recettes tant que le budget n'est pas en excédent. On s'attendait, grâce à ces efforts, à ce que la dette publique brute diminue graduellement après avoir culminé à 35.1 % du PIB en 2011 et 2012 (graphique 2B).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Corée



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879940>

Notes: le solde budgétaire représente le solde budgétaire consolidé des administrations centrales, hors excédent de la sécurité sociale, en pourcentage du PIB nominal tel que prévu par le gouvernement. La dette brute représente les engagements financiers bruts en pourcentage du PIB nominal prévus par le gouvernement.

Sources: Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.


Conçu comme un cadre glissant, ce plan a fait l'objet d'une actualisation en septembre 2011 pour la période 2011-15, afin de prendre en compte les résultats de la mise en œuvre du plan précédent. Le gouvernement a annoncé que le budget serait excédentaire en 2013, soit une année plus tôt que prévu, car en 2010 le déficit avait pu être ramené à 1.1 % du PIB, hors excédent de la sécurité sociale, bien en-deçà des



prévisions situées à 2.7 % du PIB (graphique 2A). Parallèlement à cette amélioration du solde budgétaire, l'endettement brut a reculé à 33.4 % du PIB en 2010, ce qui le place 2.7 points de pourcentage en-deçà des prévisions ; on s'attend à ce que cette tendance se maintienne grâce à la poursuite de la politique de restrictions budgétaires. En conséquence, la dette brute devrait reculer à environ 30 % du PIB au cours de la période 2011-14, pour passer sous la barre des 30 % à compter de 2015 (graphique 2B).

Tableau 1. **Le solde budgétaire et la dette brute de l'administration : Corée**<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde budgétaire, déficit (-)/excédent (+)	-1.1 %	-2.0 %	-1.1 %	0.0 %	0.2 %	0.3 %
Dette brute	33.4 %	34.0 %	33.8 %	32.4 %	30.6 %	28.9 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881194>

1. Le solde budgétaire représente le solde budgétaire consolidé des administrations centrales, hors excédent de la sécurité sociale, en pourcentage du PIB nominal tel que prévu par le gouvernement. La dette brute représente les engagements financiers bruts en pourcentage du PIB nominal prévus par le gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Afin d'atteindre les objectifs révisés indiqués ci-dessus, le gouvernement a déclaré qu'il allait appliquer de manière stricte une règle budgétaire exigeant que la progression des dépenses demeure inférieure de 3 % au moins à celle des recettes tant que le solde budgétaire ne serait pas excédentaire (voir tableau 2).

Tableau 2. **Estimation des recettes et des dépenses selon le Plan national de gestion budgétaire pour la période 2011-15 : Corée**

Milliards de milliards KRW

	2011	2012	2013	2014	2015	Taux de progression <sup>1</sup> moyen
Recettes budgétaires (taux de progression A)	314.4	344.1 (9.5 %)	375.7 (9.2 %)	395.8 (5.3 %)	415.3 (4.9 %)	(7.2 %)
Dépenses budgétaires (taux de progression B)	309.1	326.1 (5.5 %)	341.9 (4.9 %)	357.5 (4.6 %)	373.1 (4.4 %)	(4.8 %)
A – B		4.0 %	4.3 %	0.7 %	0.5 %	2.4 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881213>

1. Le taux de progression correspond à la progression des recettes et des dépenses par rapport à l'année n-1.

Source : Ministère coréen de la Stratégie et des Finances (2011), « National Fiscal Management Plan 2011-15 », septembre.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Les recettes budgétaires devraient connaître une progression annuelle moyenne de 7.2 % au cours de la période 2011-15 (voir tableau 2) sous l'effet des mesures suivantes, résultant de la réforme fiscale de 2011 :

- annulation de la baisse des taux de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés ;
- suppression des exonérations de taxe sur le biodiesel et des crédits d'impôts à l'investissement ;
- instauration d'une taxation des bénéficiaires tirés des contrats entre filiales d'un même groupe ;

- mise en place de règles visant à appliquer des sanctions transparentes et prévisibles en matière de fraude fiscale ;
- prélèvement de taxes sur les organisations à but non-lucratif, sur les montants dépassant leurs coûts en ressources humaines ;
- instauration de taxes sur le rendement des obligations émises sur le marché intérieur libellées dans une devise étrangère, comme pour les obligations libellées en wons ;
- introduction par la voie législative de taxes sur les revenus du capital tirés de produits financiers, y compris de produits dérivés.

Pour parvenir à un budget en excédent en 2013, la progression des dépenses publiques sera limitée à une moyenne de 4.8 % au cours de la période 2011-15 (voir tableau 2), par le biais des mesures ci-après, figurant dans le Plan national de gestion budgétaire 2011-15 :

- renforcement du test de viabilité préalable auquel sont soumis les nouveaux programmes budgétaires ;
- systématisation de la prise en compte des résultats des évaluations de performance dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle (une diminution de 10 % des crédits affectés aux programmes devant être considérée comme insuffisante) ;
- suppression des redondances dans les programmes et dans les crédits apparaissant sur les lignes correspondant aux administrations centrales ;
- fusion entre les programmes similaires, afin d'intensifier les effets de synergie, tout en limitant les investissements ;
- rationalisation de la structure de financement de la protection sociale, entre l'État et les collectivités locales ;
- instauration d'une procédure obligatoire de consultation du Comité spécial chargé du budget et des comptes, lorsqu'une commission permanente présente à l'Assemblée nationale une proposition de loi générant des dépenses.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à des réformes majeures touchant plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

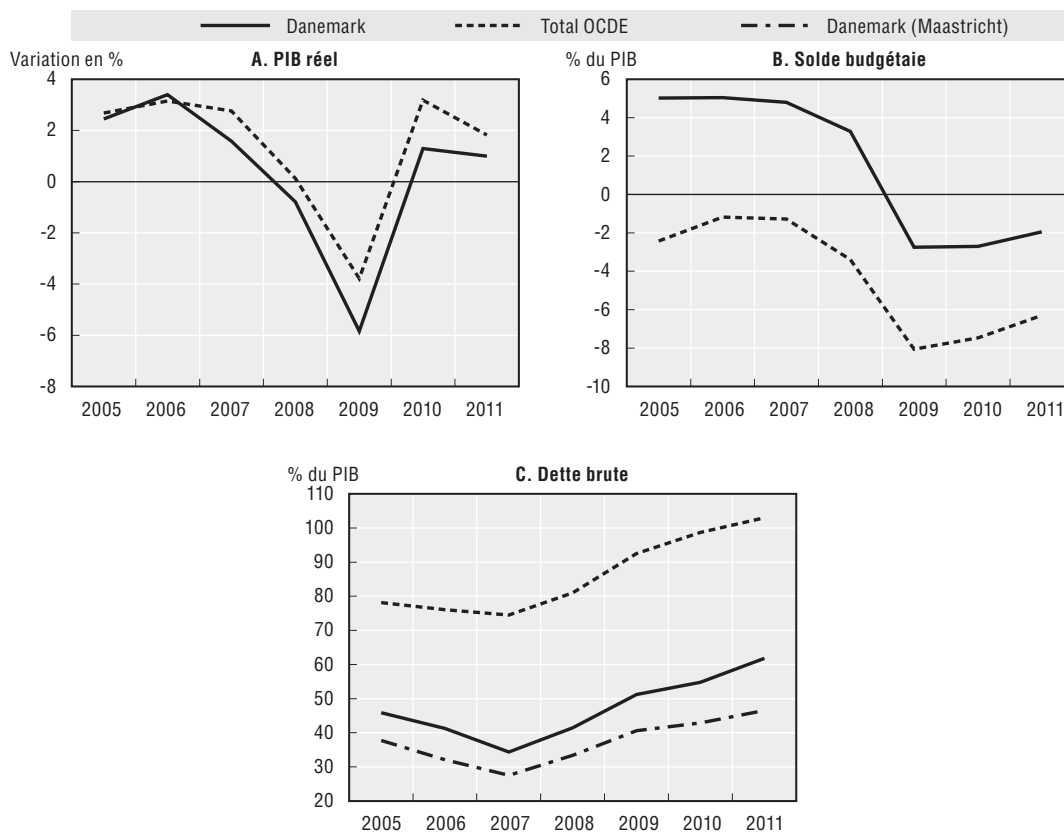
- **Prévisions à long terme :** à partir de 2012, le gouvernement réalisera des prévisions budgétaires globales à long terme visant à analyser de manière systématique les risques budgétaires à moyen et long terme, tels par exemple que l'augmentation des dépenses de retraite et des dépenses de santé liées au vieillissement de la population, et afin d'être en mesure d'y faire face. La Commission de gestion des risques budgétaires assure le suivi des risques budgétaires par anticipation et elle est chargée de proposer des mesures à court ou long terme pour y faire face.
- **Règles budgétaires :** le Plan national de gestion budgétaire pour la période 2011-15 a renforcé la règle visant à maintenir le rythme de la progression des dépenses inférieur de trois points de pourcentage à celui de l'accroissement des revenus, jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire en 2013.

## Danemark

### 1. Situation économique

La lente reprise qu'a connue l'économie danoise en 2010 a maintenu le taux de croissance du PIB à un niveau nettement inférieur à celui d'avant la crise. En 2011, la croissance du pays a été modérée car il a été touché par la récession à l'œuvre au niveau mondial. Comme dans la plupart des pays membres de l'OCDE, ce ralentissement a été essentiellement imputable à une baisse de la consommation publique, à un report des investissements privés et à une consommation des ménages hésitante (graphique 1A). Avant la crise, la situation des finances publiques danoises était favorable, ce qui avait permis une diminution du ratio dette/PIB, lequel s'était établi à des niveaux nettement en-deçà de ceux observés dans les autres pays de l'OCDE. En 2010 et 2011, les performances des finances publiques danoises sont restées supérieures à celles de la

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Danemark



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879959>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

plupart des autres pays de l'OCDE et, en 2011, le déficit budgétaire du pays se montait à 1.9 % du PIB alors que la dette des administrations publiques atteignait 61.8 % du PIB (graphiques 1B et 1C).

Selon les prévisions de l'OCDE, en 2012, la croissance économique danoise sera principalement tirée par des mesures de relance budgétaire et la reprise économique se raffermira progressivement en 2013 sous l'effet de l'expansion du commerce mondial et du redressement de la demande privée intérieure.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Le plan d'assainissement budgétaire du nouveau gouvernement de coalition conduit par les socio-démocrates couvre la période 2011-13. Il tend à mettre en œuvre la décision de la Commission européenne recommandant une amélioration du solde budgétaire structurel danois à hauteur de 1.5 % du PIB d'ici à 2013, afin de ramener à cette date le déficit à 1.7 % du PIB.

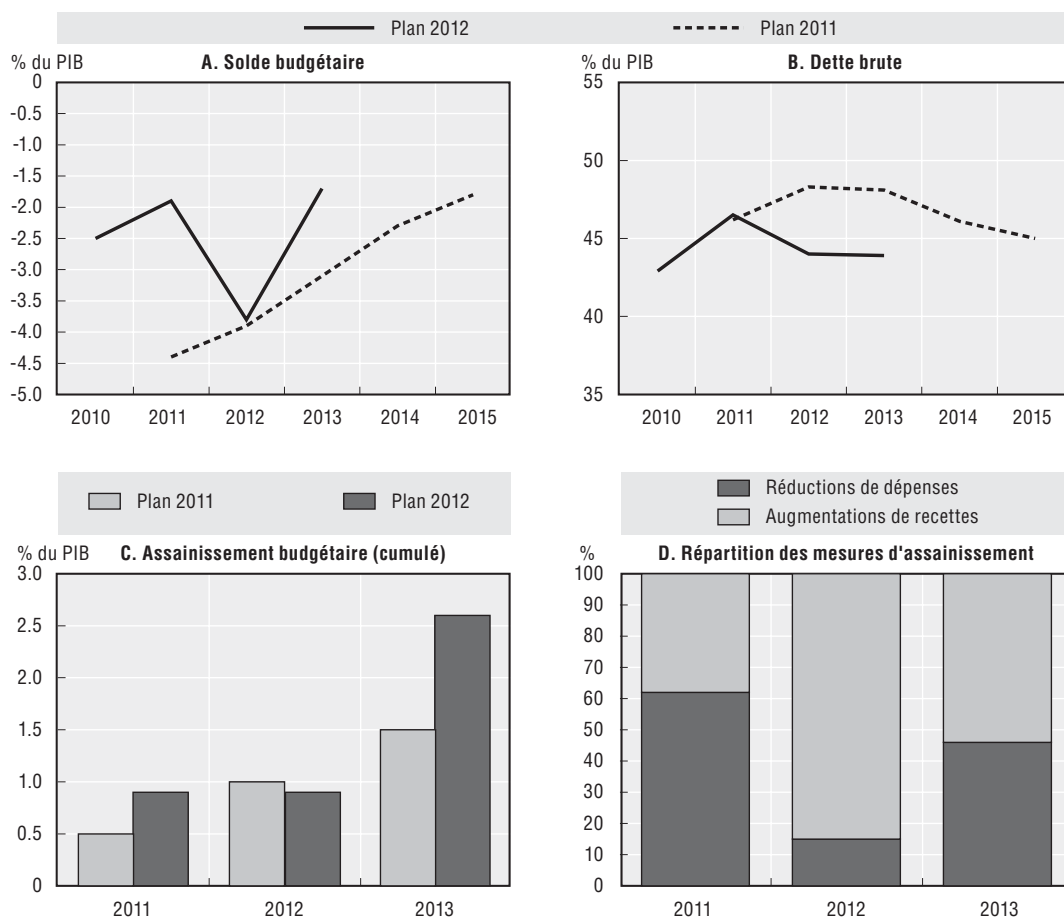
Le nouveau gouvernement ayant accédé au pouvoir en octobre 2011 a néanmoins pris en 2012 des mesures de relance (« pour un décollage rapide de l'économie », voir plus loin) sous la forme d'un accroissement des investissements. En conséquence, pour 2012, le déficit budgétaire structurel danois est plus lourd que ce qui était envisagé par le plan d'assainissement budgétaire présenté initialement dans le cadre de l'« Accord d'assainissement budgétaire » de mai 2010, qui a servi de base aux informations fournies dans OCDE (2011a) ; on estime cependant que le déficit, comme la dette brute, devraient reculer en 2012 et en 2013 (graphiques 2A et 2B). L'effort d'assainissement nécessaire pour que le Danemark puisse honorer ses engagements européens doit donc être accru en 2013 (graphique 2C) ; le montant total de l'assainissement budgétaire devant atteindre DKK 49 milliards d'ici à cette date.

Le nouveau gouvernement a augmenté les impôts et les droits d'accises de DKK 5 milliards – une somme constante maintenant affectée au financement de l'accroissement des dépenses publiques. Le plan d'assainissement pour 2012 et 2013 fait donc appel dans une proportion plus importante à des mesures visant à augmenter les impôts et les droits d'accises, qu'à des mesures de réduction des dépenses, contrairement au plan d'assainissement du gouvernement précédent (graphique 2D).

La réforme de la retraite anticipée, adoptée par le parlement en décembre 2011, va contribuer à une amélioration à plus long terme du solde budgétaire. Les mesures engagées comprennent notamment le relèvement de l'âge de la retraite et des modifications des régimes concernés.

Dans l'espoir de contribuer à un « décollage rapide » de l'économie danoise, des investissements se montant à près de DKK 11 milliards en 2012, et à DKK 8 milliards en 2013, sont prévus pour soutenir la croissance et l'emploi. Le gouvernement estime que ces mesures devraient permettre au PIB d'augmenter de 0.4 % en 2012 et en 2013. Il considère en outre que l'allègement ponctuel des cotisations de retraite anticipée (qui étaient versées au titre d'un régime maintenant aboli) va susciter une augmentation de l'activité économique de 0.2 % en 2012.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Danemark




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879978>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les données apparaissant dans le graphique 2C pour le Plan 2011 révèlent l'intention du gouvernement de se conformer aux recommandations de l'ECOFIN d'améliorer son solde budgétaire structurel de 1.5 % entre 2011 et 2013. Cependant, avant même cette recommandation, le Danemark avait déjà entrepris d'améliorer son solde budgétaire de 1 %. Ce chiffre est pris en compte dans les données pour 2012 (Plan 2012).

*Source* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Danemark<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>				
Volume total de l'assainissement budgétaire		0.9 %	0.9 %	2.6 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-2.5 %	-1.9 %	-3.8 %	-1.7 %
Dettes brutes	42.9 %	46.5 %	44.0 %	43.9 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>				
Prévisions de croissance du PIB nominal		1.9 %	2.6 %	2.8 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>				
Réductions de dépenses		62 %	15 %	46 %
Augmentations de recettes		38 %	85 %	54 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards DKK</b>				
Réductions de dépenses		10.0	2.5	22.6
Augmentations de recettes		6.1	14.0	26.5
Montant total de l'assainissement		16.1	16.5	49.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881232>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; et calculs de l'OCDE.


### 3. Principales mesures d'assainissement

Le projet de budget pour 2012 prévoit d'allouer des crédits supplémentaires à la recherche, à l'éducation et au secteur de la santé. Néanmoins, il demeure primordial pour le plan d'assainissement que l'augmentation de la consommation publique ne dépasse pas le niveau modeste de 0.75 % (en termes réels) sur l'ensemble de la période 2011-13. Du côté des recettes, l'ajustement automatique des seuils d'imposition des revenus, etc., sera suspendu durant la période 2011-13, ce qui devrait représenter une contribution à l'assainissement budgétaire de l'ordre de 0.33 % du PIB en 2013.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Danemark<sup>1</sup>

En % du PIB nominal, à moins qu'il en soit spécifié autrement

		2011	2012	2013
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses (en milliards DKK)</b>		<b>10.0</b>	<b>1.6</b>	<b>22.2</b>
		<i>% du PIB nominal</i>	0.6 %	0.1 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement (en milliards DKK)</b>		<b>7.0</b>	<b>2.2</b>	<b>19.2</b>
		<i>% du PIB nominal</i>	0.4 %	0.1 %
A1. Consommation publique	Réalisation d'économies générales de 2.5 % en 2012 et de 5 % en 2013 dans l'administration publique.	0.5 %	0.5 %	0.8 %
A2. Normalisation des investissements	Investissements avancés à 2012. Pour l'ensemble de la période 2011-13, on estime que le niveau des investissements prévus devrait permettre d'améliorer le solde budgétaire structurel de 0.3 % du PIB (croissance réelle négative des investissements de 23.5 % en 2013).	-0.1 %	-0.4 %	0.3 %
<b>B. Mesures portant sur les programmes (en milliards DKK)</b>		<b>3.0</b>	<b>-0.7</b>	<b>2.9</b>
		<i>% du PIB nominal</i>	0.2 %	0.0 %
B1. Transferts et autres dépenses	Réduction de la durée de versement de l'allocation de 4 à 2 ans en vertu de l'Accord de mai 2010 sur l'assainissement budgétaire. Le projet de budget pour 2012 prévoit de prolonger temporairement de six mois les versements au bénéfice des chômeurs arrivant en fin de droits au second semestre 2012.	n.d.	n.d.	n.d.
B2. Allocations familiales	Réduction générale du taux des allocations familiales de 5 % pour la période 2011-13.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes (en milliards DKK)</b>		<b>6.2</b>	<b>13.6</b>	<b>26.2</b>
		<i>% du PIB nominal</i>	0.3 %	0.7 %
A. Impôts sur le revenu des personnes physiques	Suspension de l'ajustement automatique des seuils d'imposition pour la période 2011-13. En outre, le relèvement du seuil des revenus imposables à la tranche supérieure prévu en 2011 est reporté de trois ans (à 2014) et un plafonnement à DKK 3 000 de la déduction au titre des cotisations syndicales est applicable. Abaissement du plafond des dépenses de pensions déductibles annuellement pour les pensions atteignant DKK 100 000 par à DKK 55 000 par le projet de budget 2012.	0.1 %	0.1 %	0.4 %
B. Droits d'accises	Augmentation des droits d'accises sur des produits tels que la bière, le vin et les cigarettes, ainsi que sur les produits contaminants, afin de réduire la pollution, par le projet de budget 2012.	0.2 %	0.4 %	0.7 %
C. Autres impôts	Alourdissement de l'imposition des sociétés multinationales par le projet de budget 2012.	0.0 %	0.2 %	0.2 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881251>

1. La valeur réelle de la DKK est calculée par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement concernant le PIB.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a changé le cadre institutionnel du budget, notamment ses règles budgétaires. L'objectif du solde budgétaire structurel a été modifié afin de l'aligner sur la décision de la Commission européenne (ECOFIN) recommandant au Danemark d'améliorer son solde budgétaire structurel d'1.5 % du PIB entre 2011 et 2013, pour faire passer son déficit budgétaire en dessous de la barre des 3 % du PIB en 2013. L'objectif fixé par le programme de convergence du Danemark pour 2011 est le rétablissement de l'équilibre budgétaire structurel en 2020. Le gel des impôts en vigueur a été aboli et le projet de budget pour 2012 a prévu des augmentations supplémentaires d'impôts et de droits d'accises pour un montant de DKK 5 milliards.

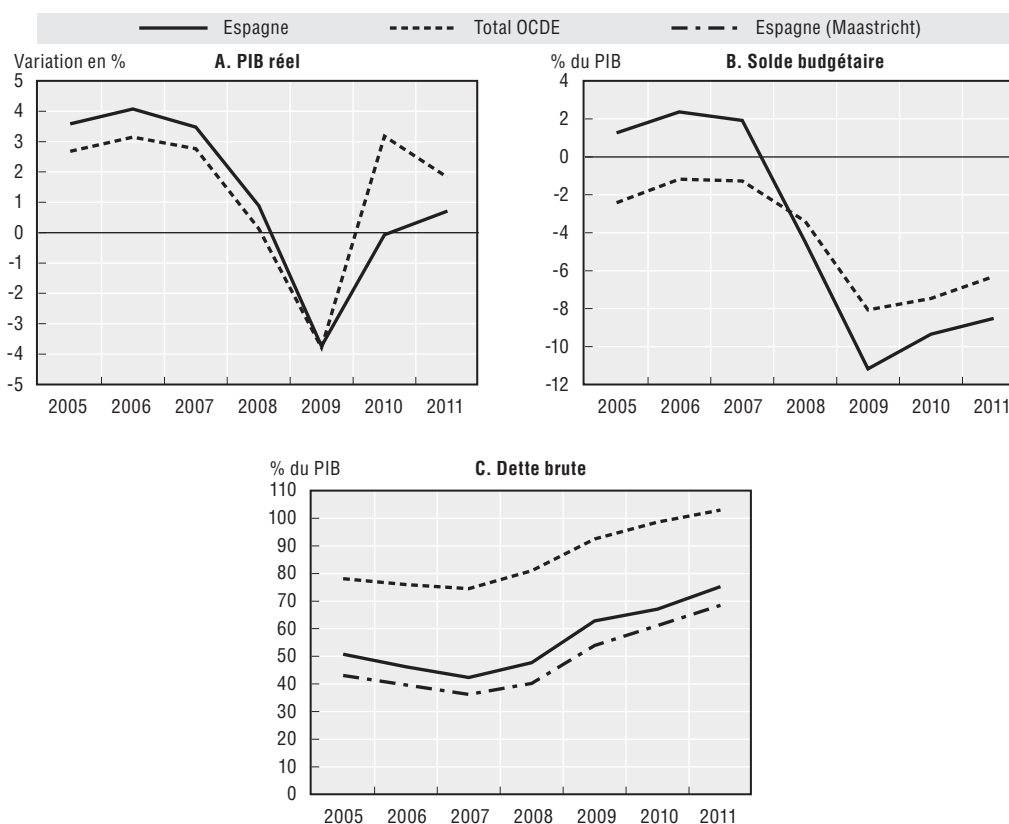
Le 27 mars 2012, le gouvernement est parvenu à un accord politique, entériné par le parlement dans le cadre d'une loi de finance, sur le plafonnement des dépenses de l'État, des régions et des communes. Les premiers plafonds seront mis en place au deuxième trimestre 2013 et doivent s'appliquer à la période 2014-17.

## Espagne

### 1. Situation économique

L'économie espagnole s'est contractée fin 2011 sous l'effet du désendettement dans le secteur privé, des efforts d'assainissement budgétaire entrepris par le gouvernement, du ralentissement des échanges internationaux, et de l'impact de la crise de la dette dans la zone euro sur la confiance et les conditions de financement internes (graphique 1A). Le déficit budgétaire des administrations publiques a dérapé pour atteindre 8.5 % du PIB en 2011, très loin de l'objectif fixé, se classant ainsi moins bien que la plupart des pays de l'OCDE, principalement en raison de pertes de recettes ayant entraîné des déficits plus élevés que prévu dans les administrations régionales et locales (graphique 1B).

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Espagne



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932879997>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal. La dette brute de l'Espagne est calculée selon les définitions du Système de comptabilité nationale et les critères de Maastricht.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.



La dette brute des administrations publiques poursuit sa progression mais devrait culminer en 2013 (graphique 1C). La situation économique préoccupante s'accompagne d'un taux de chômage record qui dépasse les 23 % et d'une augmentation des rendements sur les obligations souveraines à long terme.

L'OCDE prévoit que l'économie continuera de se contracter en 2012 et 2013 car l'assainissement budgétaire et le désendettement dans le secteur privé pèseront sur la demande intérieure, même si l'expansion du commerce mondial et des gains de compétitivité vont renforcer la croissance des exportations.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

La stratégie d'assainissement budgétaire de l'Espagne mise sur un objectif de déficit de 3 % du PIB en 2013 et de 2.2 % en 2014 et sur un objectif intermédiaire de 5.3 % en 2012 (graphique 2A). Le processus d'assainissement budgétaire se poursuivra jusqu'à l'atteinte de l'objectif à moyen terme, qui demeure un équilibre budgétaire corrigé des variations conjoncturelles. Le déficit des administrations publiques a dérapé pour atteindre 8.5 % du PIB en 2011, au lieu de l'objectif de 6 %. Dans ce cadre, la trajectoire d'assainissement présentée dans la version actualisée en 2012 du Programme de stabilité de l'Espagne a été modifiée de manière principalement à lui permettre de s'écarter de l'objectif de 4.4 % du PIB qui avait été précédemment fixé.

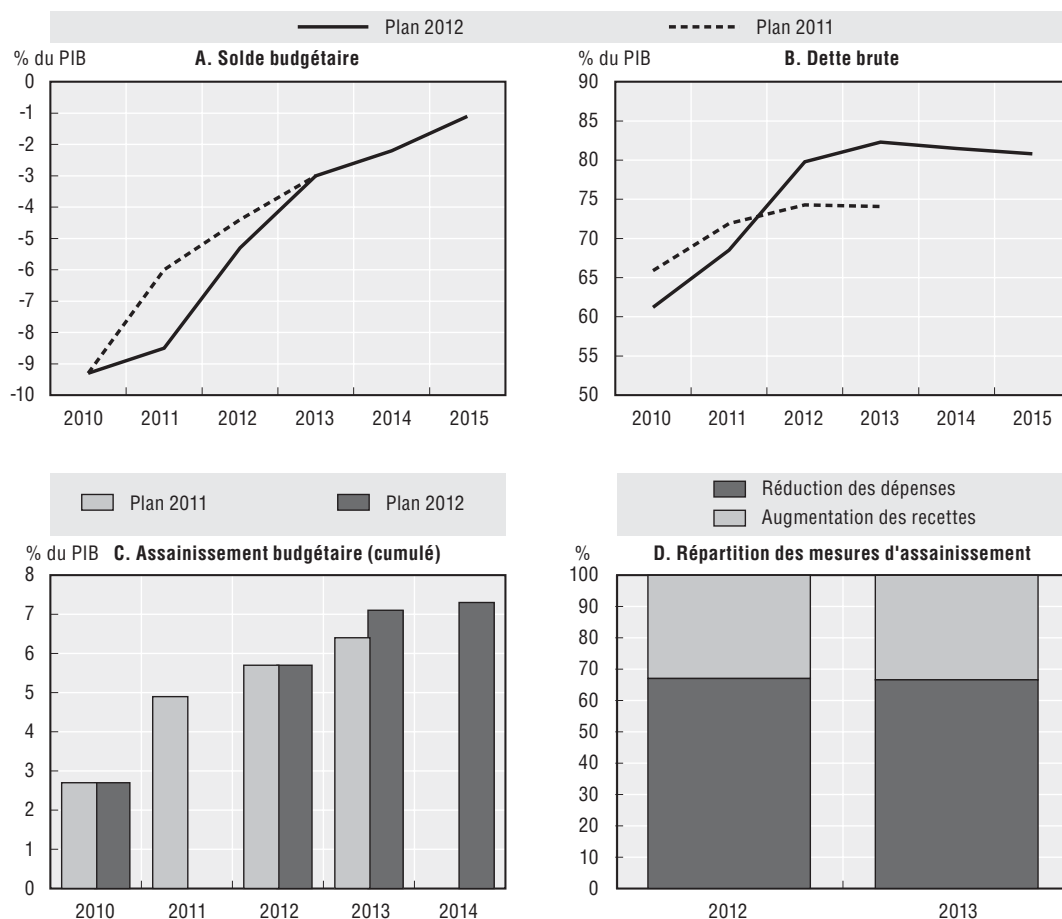
En 2013, l'objectif de dette à moyen terme devrait culminer à 82.3 %, soit nettement plus que les estimations réalisées en 2011. Le creusement du déficit et les contributions aux dispositifs d'aide financière (le Mécanisme européen de stabilité et le Fonds européen de stabilité financière) sont pris en compte dans les prévisions de déficit (graphique 2B).

Le plan d'assainissement établit un effort d'assainissement budgétaire annuel représentant plus de 1.5 % du PIB en moyenne jusqu'en 2013, s'exerçant au début de la période en 2010 et 2011 (graphique 2C). Les mesures d'assainissement budgétaire sont axées principalement sur des réductions de dépenses (graphique 2D).

Le gouvernement a adopté des mesures d'assainissement supplémentaires dans au moins deux cycles. En août 2011, il a décidé d'autres mesures d'austérité afin de renforcer la discipline et d'assurer l'atteinte de l'objectif de déficit. D'autres mesures ont été introduites dans budget 2012. Le projet de budget 2012 présenté en mars 2012 est exposé dans la version actualisée en 2012 du Programme de stabilité de l'Espagne et figure au tableau 2.

Le gouvernement souligne que chaque collectivité (région) autonome a son propre budget. De manière générale, tous les budgets introduisent des mesures de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes afin d'atteindre les objectifs de déficit en 2012. Les administrations régionales et locales font maintenant l'objet d'un contrôle plus rigoureux. L'émission de dette aux niveaux régional et local doit respecter certaines conditions : la dette à long terme doit servir au financement des dépenses en capital ; les coûts du service de la dette (amortissement et paiement des intérêts) ne doivent pas excéder 25 % des recettes ; enfin, l'administration fédérale doit toujours autoriser l'émission de dette par les régions.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Espagne




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880016>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement (non confirmé après l'adoption du budget 2012). Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %).

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de l'Espagne (2012), « Programme de stabilité 2012 » ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi:10.1787/budget-v11-2-en*.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Espagne<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>						
Assainissement total en volume	2.7 %	n.d.	5.7 %	7.1 %	7.3 %	
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-9.3 %	-8.5 %	-5.3 %	-3.0 %	-2.2 %	-1.1 %
Dette brute	61.2 %	68.5 %	79.8 %	82.3 %	81.5 %	80.8 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal		1.0 %	-0.7 %	1.9 %	3.0 %	3.5 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réduction des dépenses			67.1%	66.6%		
Augmentation des recettes			32.9%	33.4%		
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>						
Réduction des dépenses						
Augmentation des recettes						
Assainissement total	28.7	n.d.	60.8	77.1	81.7	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881270>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement (non confirmé après l'adoption du budget 2012). Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont fondées sur les estimations effectuées par le gouvernement. L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement (qui n'ont pas été actualisées en prenant en compte les mesures supplémentaires adoptées dans le budget 2012).

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de l'Espagne (2012), « Programme de stabilité 2012 » ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Le tableau 2 décrit les mesures d'économie mentionnées dans les versions actualisées en 2011 et 2012 du Programme de stabilité de l'Espagne et les mesures d'augmentation des recettes mentionnées dans OCDE (2011a).

En août 2011, le gouvernement espagnol a adopté des mesures supplémentaires. Les trois principales sont l'ajustement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des grandes entreprises ; la réduction des dépenses en produits pharmaceutiques financées par les fonds publics grâce à une rationalisation des achats et à l'incitation à acheter des médicaments génériques ; et la réduction de 8 % à 4 % de la TVA sur le logement neuf (afin d'en encourager l'acquisition avant la fin de l'exercice).

Fin 2011, le nouveau gouvernement a également adopté de nouvelles mesures portant sur les recettes comme sur les dépenses : hausse temporaire de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur l'épargne et de l'impôt foncier (local) ; suppression de l'embauche dans le secteur public (sauf quelques exceptions) ; gel des salaires de la fonction publique ; gel du salaire minimum garanti ; suppression des subventions au logement locatif pour les jeunes ; et report à 2013 de l'application de la législation sur la dépendance pour les nouveaux bénéficiaires. Le gouvernement a également commencé à rédiger un projet de modification de la législation sur les partis politiques afin de réduire les subventions qui leur sont consenties.

Le gouvernement a également adopté des mesures supplémentaires dans le budget 2012. La liste qui en est donnée au tableau 2 est établie à partir du Programme de stabilité 2012.

### *Pensions*


Le 28 janvier 2011, le gouvernement a approuvé un projet de loi sur la réforme de la sécurité sociale qui est maintenant adopté. Ce projet de loi contient un ensemble de mesures visant à renforcer la viabilité future du régime de retraite espagnol conformément aux recommandations du Congrès du 25 janvier. Selon les estimations du gouvernement, cette réforme entraînera pour le régime de retraite des économies d'environ 3.5 % du PIB en 2050 (2.8 % en 2040 et 1.4 % en 2030).

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Espagne<sup>1</sup>

		Millions EUR		
		2011	2012	2013
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>n.d.</b>	<b>38 930</b>	<b>51 148</b>
			% du PIB nominal	4.7 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>n.d.</b>	<b>15 988</b>	<b>16 542</b>
			% du PIB nominal	1.5 %
A1. Rémunération des employés du secteur public (administrations publiques)	Gel des salaires des employés du secteur public en 2011 (déjà réduits de 5 % en 2010). Mise en œuvre d'un taux de remplacement de 10 % pour l'ensemble du personnel du secteur public en 2011-13 (réduction de personnel de 7 % d'ici à 2013). Maintien de la modération salariale.	3 220 n.d. n.d.	3 198 8 527 4 264	3 258 8 689 4 345
A2. Autres dépenses de fonctionnement	Restructuration des administrations, notamment suppression des organismes faisant double emploi aux niveaux régional et local.		n.d.	250
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>15 620</b>	<b>22 942</b>	<b>34 606</b>
			% du PIB nominal	3.2 %
B1. Santé	Mesures visant à rationaliser le système de santé national et à en assurer la viabilité. Mesures d'économie mises en œuvre dans le secteur des soins de santé (prescription de médicaments génériques, doses uniques, baisse des prix de référence, etc.).	1 000	3 600	7 200
B2. Pensions	Gel des pensions en 2011. Suppression de l'allocation enfant et restrictions concernant la retraite partielle. Retraite anticipée.	1 400 1 400		300
B3. Sécurité sociale	Suppression progressive des exonérations de cotisations de sécurité sociale actuellement accordées. Services sociaux.	3 220	3 198 613	3 258 1 000
B4. Éducation	Augmentation des heures d'enseignement et des effectifs par classe, rationalisation des universités, etc. Perfectionnement des compétences.		1 333	4 000 3 500
B5. Justice			128	128
B6. Infrastructures	Réduction de 1.8 milliard EUR de l'investissement dans les infrastructures publiques venant s'ajouter aux coupes déjà effectuées en 2010. Au cours des années suivantes, les investissements dans les infrastructures de l'administration centrale seront soumis aux exigences d'assainissement budgétaire annuelles. Réduction de 25 % des autres investissements de l'administration centrale pendant la période 2011-13.	7 800	12 870	12 870 1 000
B7. Aide extérieure	Diminution de l'aide au développement en 2010 et 2011.	800	800	800
B8. Autres mesures			400	550

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Espagne<sup>1</sup> (suite)

		Millions EUR		
		2011	2012	2013
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>		<b>n.d.</b>	<b>19 114</b>	<b>25 614</b>
			% du PIB nominal	
A. Impôt sur le revenu	Le budget 2011 porte le taux maximum d'imposition de 43 % à 44 % pour les contribuables gagnant plus de 120 000 EUR (et de 43 % à 45 % pour ceux gagnant plus de 175 000 EUR). Création d'un impôt progressif temporaire sur le revenu (0.75 % pour les bas revenus et jusqu'à 7 % pour les revenus supérieurs à EUR 300 000) et d'un impôt temporaire de 2 % sur le revenu d'épargne à concurrence de 6 000 EUR et de 6 % sur le revenu d'épargne supérieur à EUR 24 000. Adoption de mesures temporaires concernant l'impôt sur le revenu des entreprises en 2011-12. Autres impôts directs.	170-201	n.d.	n.d.
B. TVA	En juillet 2010, hausse du taux normal de la TVA de 16 % à 18 % et du taux minoré de 7 % à 8 % (pas de changement de taux pour l'alimentation, les boissons et les médicaments sur ordonnance).	0.7 % du PIB en 2010 et 0.4 % en 2012	n.d.	n.d.
C. Droit d'accise	Relèvement en 2009 des droits sur le tabac, l'alcool et les carburants. Le dernier train de mesures approuvé le 3 décembre 2010 augmente encore le droit frappant le tabac. Droit d'accise sur le tabac à priser.	0.3 % du PIB	n.d.	n.d.
D. Impôt foncier	Majoration en 2010 de la taxation des revenus du capital et des intérêts ; suppression en 2011 de l'exonération des plus-values des SICAV. Impôt foncier des non-résidents (IBI, <i>impuesto sobre bienes inmuebles</i> )	n.d.	150	150
E. Dépenses fiscales	Suppression du crédit d'impôt de 400 EUR. La réforme de l'IPPC supprime les crédits d'impôt pour l'acquisition de logement neuf à compter de 2011, sauf pour les ménages à bas revenu.	n.d.	900	900
F. Redevances	Redevances administratives.		214	214
G. Autres recettes	Actions contre la fraude. Amélioration des recettes dans les communautés autonomes. Autres mesures portant sur les recettes.		1 900	1 900
			3 500	3 500
			500	8 500

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881289>

1. Le pourcentage du PIB nominal a été calculé par l'OCDE à partir des prévisions de PIB effectuées par le gouvernement.

Sources : Versions actualisées en 2011 et 2012 du « Programme de stabilité de l'Espagne » (ministère des Finances, 2011 et 2012).

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a introduit des modifications fondamentales dans plusieurs domaines de son cadre budgétaire institutionnel :

- **Règles budgétaires :** la Constitution limite le déficit structurel et le ratio d'endettement des administrations centrale, régionales et locales. La Constitution a également établi un plafond de croissance des dépenses qui lie la croissance des dépenses publiques à celle du PIB à moyen terme.
  - La loi organique correspondante limite à zéro le déficit structurel global, qui sera calculé selon la méthode utilisée par la Commission européenne. La loi organique exige l'équilibre du solde global des administrations locales, en raison de la nature des recettes et dépenses publiques de ces administrations.
  - Le paiement de l'intérêt et l'amortissement de la dette publique priment sur les autres dépenses publiques.

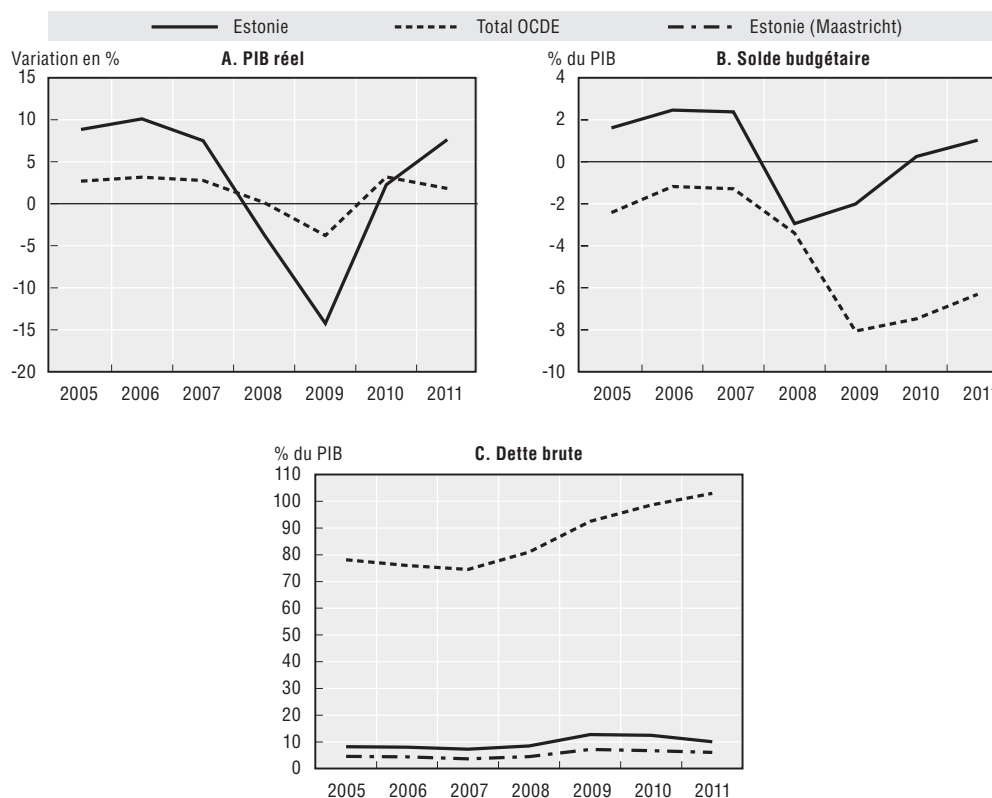
- Le ratio dette publique/PIB ne doit pas être supérieur à celui qui est établi dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (60 %).
- Les plafonds applicables au déficit structurel et à la dette ne peuvent être dépassés qu'en cas d'événements exceptionnels (analogues à ceux qui sont prévus dans le Traité UE) : catastrophes naturelles et récessions économiques imprévues non imputables aux politiques du gouvernement. L'existence de ces circonstances doit être validée (approuvée) par le parlement. La loi organique précisera la méthode utilisée pour déterminer le calendrier et le rythme de correction de l'écart.
- **Cadres de dépenses à moyen terme** : la nouvelle Loi organique pour la stabilité budgétaire et la viabilité financière améliore la réglementation relative aux cadres de dépenses à moyen terme.
- **Plafonds ou prévisions de dépenses** : la nouvelle Loi organique pour la stabilité budgétaire et la viabilité financière introduit un plafond de dépenses pour l'administration centrale, les communautés autonomes et les administrations locales suivant la croissance du PIB nominal tendanciel. Un plafond nominal pour les dépenses sera approuvé chaque année au mois de juin avant la rédaction du budget de l'administration centrale pour l'année à venir.
- **Pratiques d'exécution du budget** : les procédures de suivi des engagements budgétaires des régions ont été intensifiées. Les mesures prévues portent sur l'introduction d'amendes en cas de non-respect répété des exigences en matière d'assainissement, l'intervention de l'administration centrale en tels cas, et l'imposition aux administrations régionales, dans la Loi organique sur la stabilité budgétaire, d'exigences plus rigoureuses de présentation de rapports sur le déficit.
- **Fondement juridique du cadre** : le parlement a approuvé la modification de la Constitution et l'adoption d'une loi organique à la mi-septembre 2011.

## Estonie

### 1. Situation économique

En 2010 et 2011, l'Estonie a connu une reprise très rapide tirée par les exportations et liée à une baisse des coûts salariaux unitaires, ainsi qu'à des investissements récents dans les secteurs manufacturiers tournés vers l'exportation ; elle surpasse ainsi les performances d'autres pays de l'OCDE (graphique 1A). Le solde budgétaire de l'administration publique estonienne a renoué avec un léger excédent en 2010, sous l'effet des sévères mesures d'austérité prises en réaction immédiate à la crise et de l'adoption de mesures ponctuelles d'un volume substantiel (graphique 1B). La dette brute des administrations publiques en pourcentage du PIB a atteint son niveau le plus haut en 2009, tout en demeurant la plus basse des pays de l'OCDE (12.7 % selon la définition des comptes nationaux), pour ensuite entamer une lente résorption (graphique 1C).

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Estonie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880035>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

L'OCDE prévoit que l'économie estonienne connaîtra un ralentissement important en 2012, en raison de l'atonie de la conjoncture extérieure. Elle se devrait se redresser en 2013, tirée par la reprise de l'expansion du commerce mondial.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

L'Estonie est parvenue à remplir les conditions exigées pour une adoption de l'euro en janvier 2011 grâce à la mise en œuvre, dès 2008, de mesures d'assainissement draconiennes, ayant tout particulièrement porté sur le début de la période d'apurement des comptes. L'effort d'assainissement réalisé, la politique budgétaire prudente menée par le gouvernement, ainsi qu'une reprise rapide de l'économie, ont permis aux administrations publiques de dégager un excédent budgétaire en 2010 et 2011. Le gouvernement estonien s'attend cependant à un déficit en 2012 (graphique 2A). Il prévoit maintenant que l'endettement brut (au sens de Maastricht) va retomber à 5.3 % du PIB en 2015, bien en dessous de ses prévisions de l'année précédente, soit le niveau le plus bas de l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique 2B).

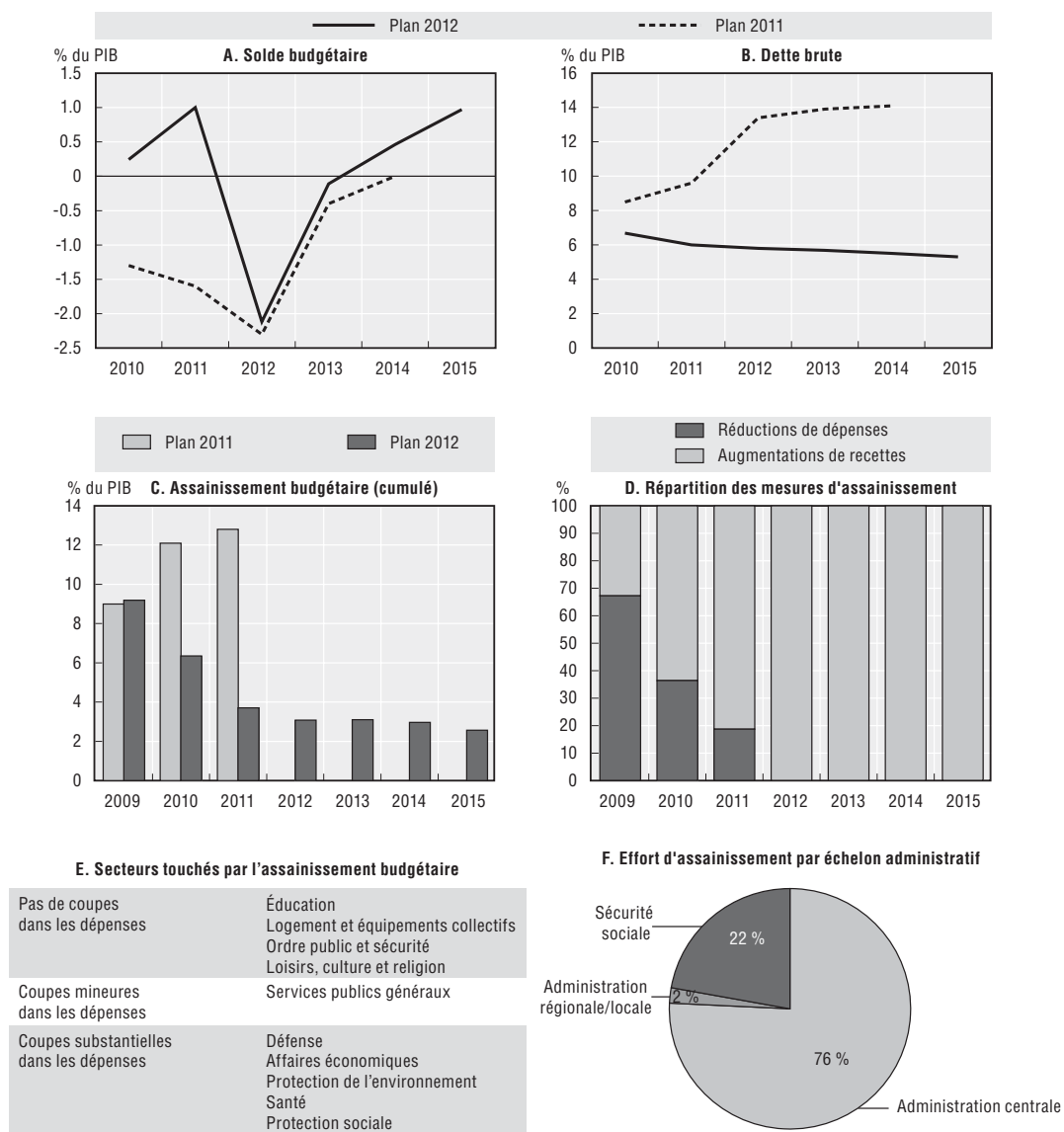
Selon les réponses fournies par le gouvernement estonien à l'enquête de l'OCDE, l'assainissement budgétaire a été mis en œuvre de la manière prévue au cours de la période 2008-2010. Pourtant, si on les compare aux données figurant dans OCDE (2011a), il semble que les efforts d'assainissement cumulés ont été moins importants que ce qui avait été précédemment indiqué. Néanmoins, la situation budgétaire est meilleure que prévu, car l'Estonie a dégagé un excédent budgétaire en 2010 comme en 2011, alors qu'elle s'attendait pour ces deux années à des déficits. Depuis 2010, le pays ne met plus en œuvre de plan d'assainissement budgétaire, mais continue à appliquer une politique prudente, propre notamment à dégager un excédent budgétaire structurel, et un excédent budgétaire nominal à partir de 2013, et à permettre à la charge fiscale de retrouver son niveau antérieur à la crise. Le parlement a adopté une nouvelle loi sur le financement des collectivités locales, en vue de faciliter le contrôle des acteurs financiers de l'administration publique. Ce texte impose notamment aux collectivités locales de se plier à des exercices de planification financière à moyen terme, de respecter l'équilibre entre les dépenses et les recettes primaires ; ainsi que de maintenir le niveau plancher de la dette nette entre 60 % et 100 %. En se fondant sur ces éléments le gouvernement a prévu un étalement des mesures d'apurement des comptes sur une période plus longue, reposant à partir de 2012 exclusivement sur des augmentations de recettes (graphiques 2C et 2D).

L'assainissement budgétaire touche principalement l'État et les administrations de sécurité sociale. Le gouvernement en a exclu l'enseignement, le logement, les équipements collectifs, l'ordre public et la sécurité, ainsi que les loisirs, la culture et la religion (graphiques 2E et 2F).

Tout en s'efforçant d'apurer les comptes, le gouvernement a soutenu la croissance en maintenant l'investissement à un niveau élevé, en faisant appel aux fonds structurels européens en début de période, en mettant l'accent sur le rôle primordial de l'éducation, qui s'est vue allouer des financements publics substantiels, ainsi qu'en adoptant des mesures de soutien aux entreprises.



Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Estonie


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880054>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). L'effort d'assainissement par échelon administratif représente une moyenne annuelle. Les secteurs touchés par les mesures d'assainissement correspondent à des données de 2009.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi:10.1787/budget-v11-2-en*.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Estonie<sup>1</sup>

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>							
Volume total de l'assainissement budgétaire	9.2 %	6.4 %	3.7 %	3.1 %	3.1 %	3.0 %	2.6 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-2.0 %	0.2 %	1.0 %	-2.1 %	-0.1 %	0.5 %	1.0 %
Dettes brutes	7.2 %	6.7 %	6.0 %	5.8 %	5.7 %	5.5 %	5.3 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>							
Prévisions de croissance du PIB nominal		3.4 %	12.2 %	5.8 %	6.6 %	6.3 %	6.4 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>							
Réductions de dépenses	67.2 %	36.4 %	18.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Augmentations de recettes	32.8 %	63.6 %	81.3 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %
<b>Assainissement budgétaire en millions EUR</b>							
Réductions de dépenses	854.5	331.1	111.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Augmentations de recettes	417.3	578.3	484.4	523.6	561.6	571.0	526.4
Montant total de l'assainissement	1 271.8	909.4	595.5	523.6	561.6	571.0	526.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881308>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

L'ensemble de l'effort d'assainissement est dominé par les mesures visant à accroître les recettes, dont le volume est liée à des hausses d'impôts intervenues au cours des années précédentes, notamment au relèvement du taux de TVA à 20 %, à la hausse des droits d'accises et à une augmentation des cotisations d'assurance chômage les faisant passer à 4.2 % (ces dernières devant être ramenées à 3 % en 2013). Même si d'autres hausses des droits sur le tabac et l'alcool sont programmées et que le montant maximum déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques doit être abaissé, l'impact de ces dernières mesures sera partiellement compensé par la réduction à venir du taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et le plafonnement des contributions sociales.

#### Retraites


Durant la crise financière, l'Estonie a relevé l'âge de la retraite afin d'améliorer la viabilité à long terme des finances du pays. Le ministère des Finances a par la suite commandité une analyse de viabilité du système de sécurité sociale en vue de programmer des réformes.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Estonie<sup>1</sup>

		Millions EUR (cumulés)						
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>854.5</b>	<b>331.1</b>	<b>111.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
% du PIB nominal		6.2 %	2.3 %	0.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>100.7</b>	<b>57.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
% du PIB nominal		0.7 %	0.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
A1. Dépenses de fonctionnement	Coupes dans les dépenses courantes, y compris les charges de personnel.	100.7	57.8					
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>454.5</b>	<b>113.5</b>	<b>111.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
% du PIB nominal		3.3 %	0.8 %	0.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
B1. Retraites	Suspension des versements au fonds de capitalisation (deuxième pilier).	85.4	71.4	79.1				
	Moindre relèvement des pensions (5 % au lieu des 14 % prévus).	78.2						
B2. Sécurité sociale	Baisse des coûts de l'assurance maladie.	39.1						
	Modification de la loi sur l'emploi, etc.	49.1						
	Réforme du système de certificat médical.	19.9						
	Diminution des engagements de la caisse d'assurance maladie.	7.0						
B3. Dépenses de défense		30.9	10.1					
B4. BTP	Entretien des routes.	52.1						
B5. Transferts aux collectivités locales	Baisse de la part de l'impôt sur le revenu reçue par les communes, etc.	38.3						
B6. Prêts aux collectivités locales	Limitation de ces prêts.	32.0	32.0	32.0				
B7. Investissements	Dans le domaine de l'environnement.	22.4						
<b>C. Autres mesures</b>		<b>299.3</b>	<b>159.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
% du PIB nominal		2.2 %	1.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
C1. Autres mesures	Nombreuses mesures visant à améliorer la situation budgétaire.	299.3	159.8					
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>417.3</b>	<b>578.3</b>	<b>484.4</b>	<b>523.6</b>	<b>561.6</b>	<b>571.0</b>	<b>526.4</b>
% du PIB nominal		3.0 %	4.0 %	3.0 %	3.1 %	3.1 %	3.0 %	2.6 %
A. Impôts sur le revenu des personnes physiques	Suppression de l'allocation supplémentaire pour le premier enfant.		46.1	45.3	45.3	45.3	45.3	45.3
	Baisse du taux de l'impôt sur le revenu à 20 %.							-72.0
	Exclusion des cotisations syndicales et de la charge des intérêts des prêts étudiants des montants déductibles des revenus.			3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
	Création du compte d'épargne.				-4.2	-4.7	-5.2	-5.7
	Passage du montant maximum déductible du revenu imposable de 3 196 à 1 920 EUR.					5.0	5.0	5.0
	Exclusion des frais de scolarité de la liste des avantages en nature.				-2.1	-2.1	-2.1	-2.1
B. Taxe sur la valeur ajoutée	Relèvement du taux de TVA de 18 % à 20 %.	51.1	111.8	119.9	128.4	136.8	145.0	154.8
	Relèvement du taux réduit de TVA de 5 % à 9 %, etc.	21.1	21.9	23.5	25.1	26.8	28.4	30.3
C. Cotisations de sécurité sociale	Relèvement des cotisations d'assurance chômage à 4.2 %.	50.2	122.7	124.7	133.7	142.4	150.4	161.2
	Passage de l'assiette des cotisations sociales minimum obligatoires à 100 % du salaire minimum.	21.0	23.0	23.0	23.0	24.0	25.0	27.0
	Plafonnement (salaire supérieur à EUR 4 000 mensuels) de la partie assurance vieillesse des cotisations sociales.						-15.0	-20.0

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Estonie<sup>1</sup> (suite)

		Millions EUR (cumulés)						
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
D. Droits d'accises	Hausse des droits sur l'alcool, le tabac, les carburants, le gaz et l'électricité en 2009.	33.2	35.5	35.5	35.6	36.2	38.5	40.9
	Hausse des droits sur l'alcool, le tabac, les carburants et l'électricité en 2010.		68.4	65.1	85.0	87.9	89.3	95.0
	Hausse des droits sur l'alcool, le tabac et les schistes en 2011 et ultérieurement.			10.5	28.6	37.9	39.2	39.2
E. Recettes non fiscales	Augmentation des dividendes versés par les entreprises publiques.	108.6	82.0	32.0				
	Cessions d'actifs fonciers et immobiliers.	75.9	64.9					
F. Autres	Autres mesures temporaires.	56.1						
	Passage des taux d'imposition sur tous les jeux de loteries à 18 %.		2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.4
	Suppression des droits réduits sur les carburants bénéficiant à certains secteurs.				20.0	21.0	22.0	22.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881327>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé une réforme du cadre institutionnel de son système budgétaire, en vue de passer à un système de budgétisation descendante, dans lequel le ministre des Finances et le bureau du Premier ministre négocient des objectifs et des indicateurs avec les différents ministères. Il a également simplifié et assoupli les règles d'exécution du budget pour les ministères.

En outre, il a apporté un certain nombre de modifications à la procédure budgétaire :

- le ministère des Finances prévoit de renouer au deuxième trimestre 2012 avec la pratique – abandonnée durant la période de crise – de fixer un cadre budgétaire à moyen terme (plafonds de dépenses pour les quatre ans à venir) dans la stratégie budgétaire ;
- le gouvernement se prépare à passer au système de budgétisation axée sur les performances.

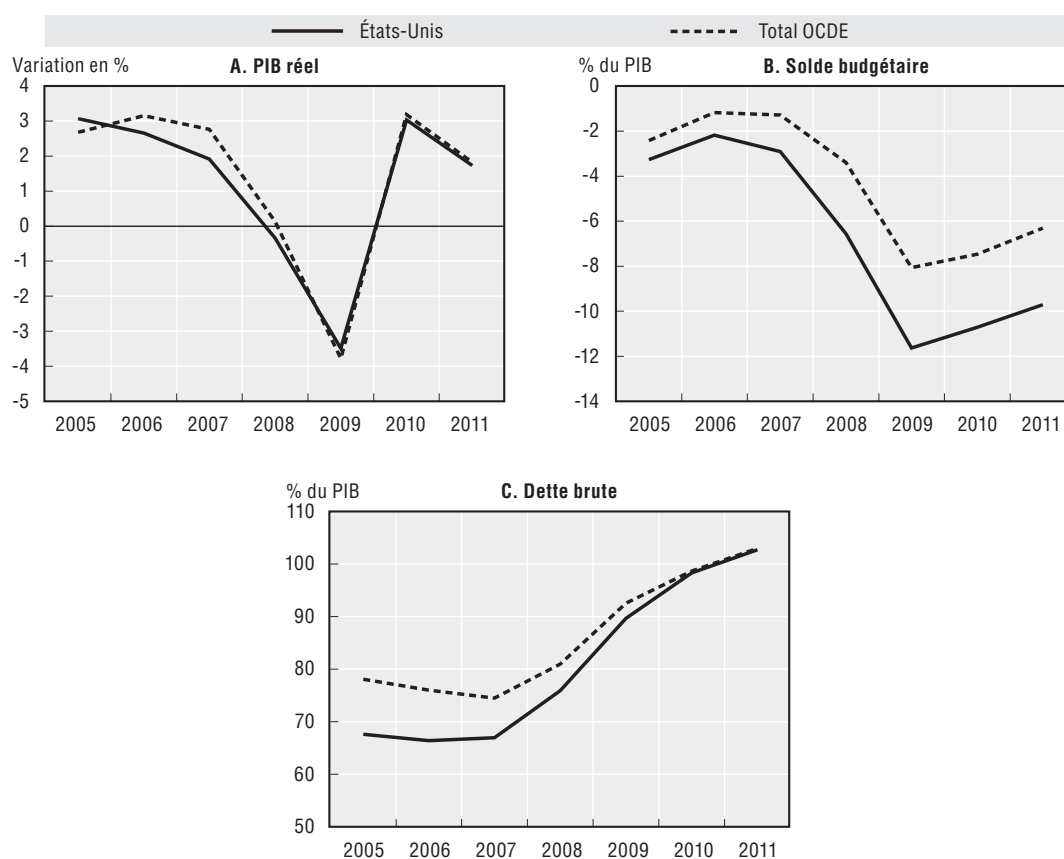
Un document de réflexion sur les améliorations à apporter au cadre budgétaire est en cours d'élaboration par le ministère des Finances (règles budgétaires, exigences d'équilibre, dette, réserves et flux de liquidités, règles régissant les dépenses, coordination, suivi et évaluation du budget dans le secteur public). Les réformes envisagées sont (partiellement seulement) liées aux initiatives de l'Union européenne en matière de renforcement des règles budgétaires. Des décisions majeures doivent intervenir au cours du deuxième trimestre 2012 et donneront lieu à l'adoption de mesures législatives à la fin de l'année 2012.

## États-Unis\*

### 1. Situation économique

L'économie américaine a connu une modeste reprise en 2010 et le taux de croissance du PIB réel a retrouvé son niveau d'avant la crise. Comme dans la plupart des pays de l'OCDE, la croissance s'est ralentie en 2011, principalement en raison des nouveaux soubresauts des marchés de capitaux liés à la crise de la dette souveraine en Europe ; de l'érosion de la confiance à l'échelle mondiale qui a accompagné cette crise ; et de la diminution de la confiance au niveau intérieur due à l'incertitude concernant le budget et les plafonds d'endettement. Dans ce contexte, le PIB des États-Unis a progressé, depuis la

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : États-Unis



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880073>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

\* La présente note a été rédigée par le Secrétariat de l'OCDE d'après des données librement accessibles.

mi-2011, à un rythme proche de la croissance potentielle à la faveur de l'accélération de la consommation privée, de la croissance modérée de l'emploi et de la réduction des charges de la dette des ménages (graphique 1A).

On estime que pour 2011, le déficit budgétaire des administrations publiques a été ramené à 9.7 % du PIB, ce qui reste nettement plus élevé que la moyenne OCDE (graphique 1B). Les déficits budgétaires viennent gonfler la dette brute des administrations publiques qui, selon les estimations, a augmenté à 102.7 % du PIB en 2011 (graphique 1C).

L'OCDE prévoit que le PIB réel n'augmentera que de manière progressive en 2012 et 2013, car l'économie reste confrontée à de graves problèmes. L'expiration programmée des réductions d'impôts et des prestations chômage d'urgence ainsi que les coupes automatiques dans les dépenses de l'administration fédérale (voir section 2 ci-dessous) affecteraient fortement la reprise en cours.

## 2. Les efforts d'assainissement budgétaire du gouvernement

En 2010, le gouvernement des États-Unis a annoncé de nombreuses initiatives d'assainissement, notamment un gel de trois ans (2010-12) des dépenses discrétionnaires, une demande adressée aux organismes publics de réduire leurs budgets d'au moins 5 % et le rétablissement de la « règle de gage » qui dispose que les nouvelles dépenses doivent être sans incidence sur le budget. Les dispositions de la *Tax Relief, Unemployment Insurance Reauthorization, and Job Creation Act 2010* cesseront de s'appliquer fin 2012, en même temps que d'autres mesures de stimulation et de sauvetage financier. Le *Congressional Budget Office* (CBO) a prévu notamment que si aucune modification n'est apportée à la législation en vigueur, le « mur budgétaire » replongera les États-Unis dans la récession en 2013.

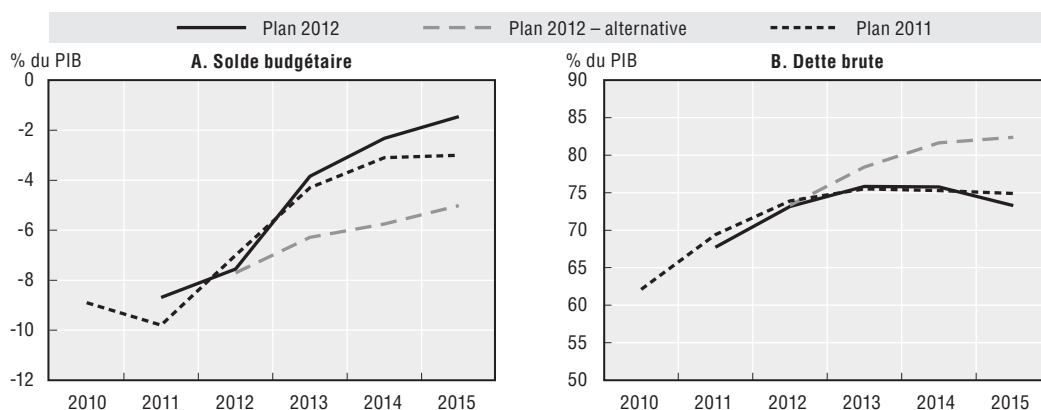
En décembre 2010, la *National Commission on Fiscal Responsibility and Reform* (aussi appelée *Bowles-Simpson Commission*) a publié un ensemble de recommandations en matière d'assainissement budgétaire dans le rapport intitulé *The Moment of Truth*. Si les mesures prescrites sont pleinement mises en œuvre, le budget des États-Unis, en excluant les paiements d'intérêt sur la dette, serait à l'équilibre d'ici 2015. En août 2011, après les discussions bipartisans sur l'assainissement budgétaire, le plafond de la dette et le budget 2012, le Président Obama a promulgué la *Budget Control Act of 2011*. Cette loi mettait un terme à la crise de 2011 relative au plafond de la dette des États-Unis, créait un comité du Congrès, le *Joint Select Committee on Deficit Reduction* (le « super-comité ») et présentait des solutions possibles d'amendement à la Constitution pour équilibrer le budget.


La *Budget Control Act* prévoyait des coupes budgétaires directes de 917 milliards USD sur dix ans en remplacement du projet initial de relèvement en deux étapes du plafond de la dette à USD 900 milliards. Le *Joint Select Committee on Deficit Reduction* était chargé de rédiger un texte de loi sur la réduction de la dette pour novembre 2011, mais n'a pas respecté l'obligation faite au Congrès de se mettre d'accord sur les coupes budgétaires pour la fin de novembre. Conformément à la *Budget Control Act*, l'impossibilité d'atteindre un consensus a déclenché l'adoption d'une série de réductions automatiques des dépenses atteignant au total USD 1 200 milliards sur les dix exercices budgétaires suivants. Les réductions automatiques des dépenses seront

réparties également entre des programmes militaires et civils et s'appliqueront aux dépenses obligatoires comme aux dépenses discrétionnaires. Les programmes de sécurité sociale, Medicaid et Medicare, les salaires des employés civils et militaires et les crédits aux anciens combattants ont été protégés des effets de ces coupes générales. Cependant, la réduction du déficit et les réductions automatiques sont considérés comme des thèmes probables de l'élection présidentielle de novembre 2012.

Le *Congressional Budget Office*, qui est un organisme autonome, prévoit (dans le cadre de la législation en vigueur) que le déficit budgétaire de l'administration fédérale passera de 8.7 % du PIB en 2011 à 1.5 % en 2015 (graphique 2A) et la dette publique de l'administration fédérale de 67.7 % du PIB en 2011 à 75.8 % en 2013, pour ensuite diminuer à compter de 2015 (graphique 2B). Si les diverses mesures actuellement en place sont reconduites et au lieu d'être supprimées, et si les réductions générales automatiques entrent en vigueur, le déficit de l'administration fédérale se stabilisera autour de 5 % du PIB et la dette publique de l'administration fédérale augmentera régulièrement pour atteindre 82.4 % du PIB en 2015 et 93 % en 2022, soit le ratio dette/PIB le plus élevé depuis l'immédiat après-guerre (plan 2012 – alternative, graphiques 2A et 2B). En prenant en compte les engagements des états et des administrations locales, l'OCDE prévoit que la dette brute du gouvernement dépassera 111 % du PIB d'ici 2013.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : États-Unis



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880092>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements (« dette détenue par le public ») de l'administration fédérale, en pourcentage du PIB nominal communiqué par le *Congressional Budget Office*.


Sources : CBO (2012), « Updated budget projections: Fiscal years 2012 to 2022 », Congressional Budget Office, mars, [www.cbo.gov/publications/43119](http://www.cbo.gov/publications/43119) ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

L'autre scénario budgétaire (plan 2012 – alternative, graphiques 2A et 2B) présenté par le *Congressional Budget Office* formule les hypothèses suivantes :

- reconduction des dispositions fiscales venant à expiration (concernant la réduction des taux d'imposition des personnes physiques et des salaires, exception faite des taux de prélèvements sur les salaires au titre de la sécurité sociale) ;
- indexation de l'impôt minimal de remplacement en fonction de l'inflation après 2011 ;
- maintien des taux des paiements du programme Medicare pour les services de médecins à leur niveau actuel (au lieu d'une réduction de ces taux, selon les estimations, de 27 % en janvier 2013 et davantage par la suite comme le prévoit la législation en vigueur) ;
- pas de mise en œuvre des réductions de dépenses automatiques effectives en janvier 2013 demandées par la *Budget Control Act* (en présumant toutefois que les plafonds initiaux des crédits discrétionnaires seront maintenus).

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : États-Unis<sup>1</sup>

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>					
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-8.7 %	-7.6 %	-3.8 %	-2.3 %	-1.5 %
Dette brute (dette de l'administration fédérale détenue par le public)	67.7 %	73.2 %	75.8 %	75.8 %	73.3 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881346>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements (« dette détenue par le public ») de l'administration fédérale, en pourcentage du PIB nominal communiqué par le *Congressional Budget Office*.

Source : CBO (2012), « Updated budget projections: Fiscal years 2012 to 2022 », Congressional Budget Office, mars, [www.cbo.gov/publication/43119](http://www.cbo.gov/publication/43119).


### 3. Principales mesures d'assainissement

En 2010, les États-Unis ont annoncé des mesures devant mettre fin à certaines initiatives de stimulation adoptées précédemment, notamment le gel des dépenses discrétionnaires non militaires, et proposé le gel des salaires des employés civils de l'administration fédérale. De nouvelles mesures prévues dans la *Budget Control Act 2011* concernent les dispositions fiscales qui ne seront plus applicables en 2013. Il n'est pas certain que les deux dernières catégories de mesures soient adoptées étant donné qu'elles figureront sans doute parmi les thèmes de l'élection de 2012 et dans le projet de budget 2013.



Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : États-Unis

		2011-15
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		
A1. Salaires des employés de l'administration fédérale	Un gel de deux ans des salaires des employés civils de l'administration fédérale a été proposé (2011 et 2012).	USD 5 milliards
<b>B. Mesures programmatiques</b>		
B1. Dépenses discrétionnaires	Gel des dépenses discrétionnaires (hors défense) pendant trois ans annoncé en février 2010.	n.d.
B2. Dépenses des organismes publics	En juin 2010, les autorités fédérales ont demandé aux organismes publics d'élaborer des plans de réduction d'au moins 5 % de leur budget en déterminant les programmes jugés « les moins essentiels ».	n.d.
B3. Soins de santé	Il est prévu que les taux des paiements au titre du régime Medicare pour les services de médecins seront réduits de 27 % en janvier 2013 et davantage par la suite.	n.d.
<b>C. Autres mesures</b>		
C1. Réductions générales	Il est prévu que des réductions générales automatiques des dépenses interviendront à compter de 2013 et représenteront USD 1 200 milliards pendant la période 2013-2021.	n.d.
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>		
A. Taxe bancaire	Proposition d'imposer aux grandes banques une taxe dite de « responsabilité financière » représentant 0.15 % de la valeur de leurs bilans.	n.d.
B. Dépenses fiscales	Plafonnement à 28 % du taux auquel les frais réels peuvent être déduits du revenu imposable.	n.d.
C. Impôt minimal de remplacement	L'impôt minimal de remplacement est indexé en fonction de l'inflation après 2011.	n.d.
D. Expiration de certaines dispositions fiscales	Il est prévu que certaines dispositions fiscales, par exemple celles qui concernent la réduction des taux d'imposition des personnes physiques et des salaires, viendront à expiration en janvier 2013.	n.d.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881365>

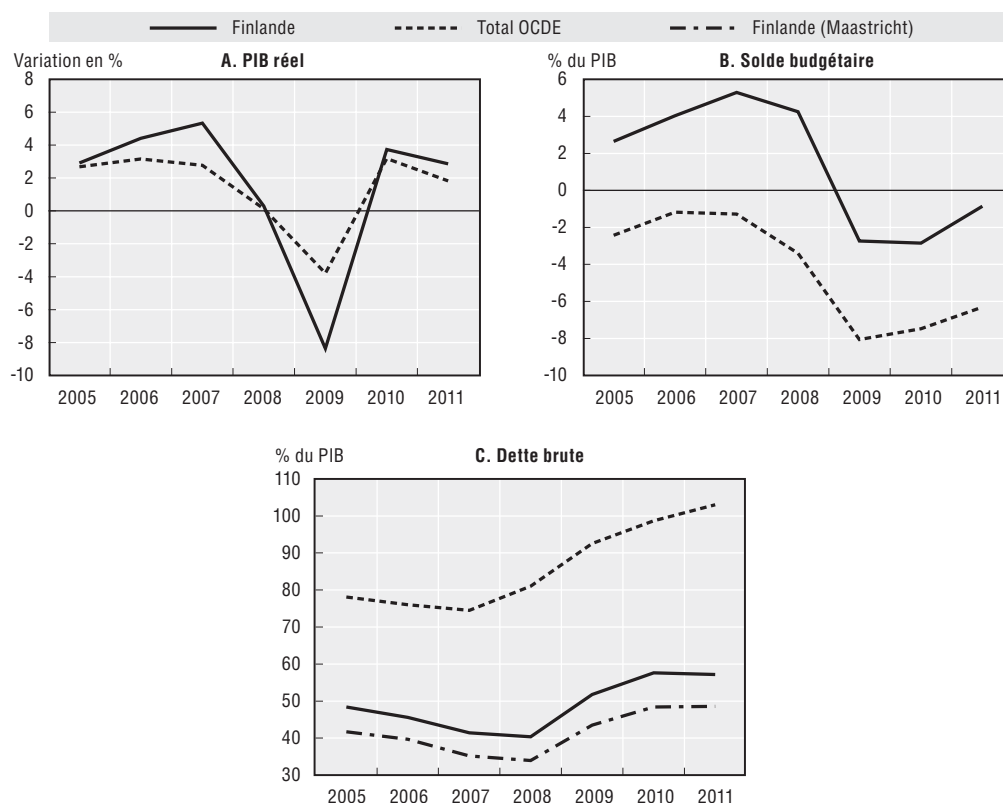
Sources : OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, [doi:10.1787/budget-v11-2-en](http://dx.doi.org/10.1787/budget-v11-2-en) ; CBO (2012), « Updated budget projections: Fiscal years 2012 to 2022 », Congressional Budget Office, mars, [www.cbo.gov/publications/43119](http://www.cbo.gov/publications/43119).

## Finlande

### 1. Situation économique

La Finlande a bénéficié d'une forte reprise au cours de l'année 2010 et du premier semestre 2011, qui s'est cependant essouffée au troisième trimestre 2011. Malgré cette amélioration, l'économie finlandaise ne s'est pas encore remise de la crise de 2008-09 qui l'a durement touchée et son PIB demeure inférieur d'environ 3 % à son niveau du milieu de l'année 2008. Comme dans la plupart des autres petites économies ouvertes, les exportations finlandaises ont continué à se détériorer à la suite du ralentissement de l'économie mondiale, la confiance des consommateurs s'est érodée et le revenu intérieur réel a chuté, entraînant un recul de la consommation privée et des investissements résidentiels. Il n'en demeure pas moins que la demande intérieure offre actuellement plus de soutien à la croissance que les exportations (graphique 1A). Tout en demeurant dans le

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Finlande



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880111>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

rouge, le solde budgétaire de l'administration publique reste au-dessus de la moyenne de l'OCDE (graphique 1B). La dette brute a continué à augmenter depuis 2008, même si la courbe du taux de croissance se redresse (graphique 1C). L'OCDE prévoit une reprise en 2013, à la faveur de l'amélioration des perspectives mondiales, de la levée des incertitudes pesant sur la conjoncture et d'une reprise de la hausse des revenus.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Le programme du gouvernement de Jyrki Katainen (22 juin 2011) prévoyait un plan d'assainissement des finances publiques, actuellement en cours d'application. L'objectif fixé par le gouvernement est de réduire de façon substantielle le ratio dette/PIB et de parvenir à équilibrer les finances de l'État. Le solde budgétaire devrait être ramené de 1.1 % à 0 % du PIB au cours de la période 2012-15. La dette brute (au sens de Maastricht) devrait se stabiliser à 51 % du PIB en 2015 (graphiques 2A et 2B).

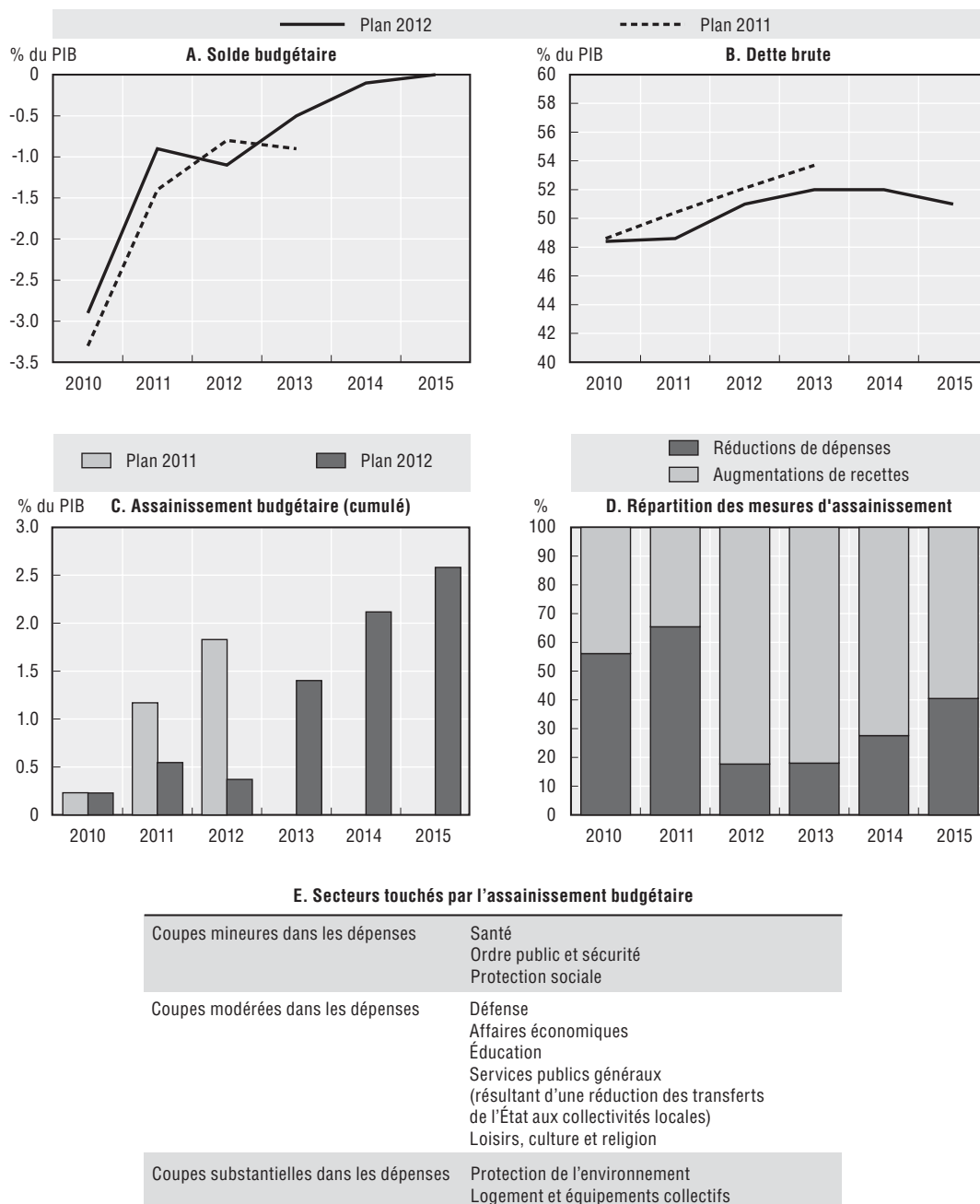
L'effet positif global net des mesures d'assainissement prises par le gouvernement actuel sur le solde budgétaire atteindra EUR 4.7 milliards en 2015, en tenant compte des nouvelles mesures adoptées dans le cadre de la décision sur le plafonnement des dépenses pour la période 2013-16. Eu égard au fait que certaines mesures fiscales ont un caractère temporaire, à partir de 2016 les mesures d'assainissement permettront de dégager de façon constante EUR 5.1 milliards. Le précédent gouvernement avait en outre déjà adopté des mesures fiscales pour la période 2010-15.

Par comparaison avec l'effort d'assainissement décrit par le gouvernement précédent dans OCDE (2011a), le nouveau plan d'assainissement des finances publiques prolonge le dispositif jusqu'en 2015 et accroît le volume total cumulé de l'assainissement en pourcentage du PIB en intensifiant l'effort sur la fin de la période (graphique 2C). Dans ses grandes lignes, la répartition des mesures choisie par le gouvernement actuel fait appel de manière à peu près égale à des hausses de recettes et à des réductions de dépenses, se démarquant ainsi de l'accent mis par le gouvernement précédent sur les secondes ; l'équilibre se déplacera à partir de 2012 en faveur des mesures visant à accroître les recettes (graphique 2D).

Le gouvernement indique qu'il s'engage à opérer de nouveaux ajustements si le ratio dette/PIB de l'administration centrale ne semble pas diminuer et si le déficit budgétaire paraît se stabiliser à un niveau supérieur à 1 % du PIB. Il devrait néanmoins envisager les effets procycliques de sa politique. En revanche, s'il s'avère que la reprise est plus rapide que prévu, le gouvernement utilisera d'abord les augmentations de recettes et les baisses de dépenses pour combler la dette. Si une diminution marquée du ratio dette/PIB intervient avant 2015, plus de 30 % de cette amélioration ne devrait pas être affectée à des dépenses supplémentaires visant à réaliser les objectifs stratégiques du gouvernement. Les recettes tirées par l'État de la vente aux enchères des droits d'émission peuvent être affectées à des dépenses exceptionnelles de lutte contre les effets du changement climatique et à la coopération pour le développement, nonobstant les plafonds de dépenses.

Les finances publiques finlandaises présentent un « écart de viabilité » important lié au vieillissement de la population. En complément du plan d'assainissement, le gouvernement souhaite, pour s'attaquer à ce problème, mener des réformes structurelles, renforcer la coordination de la politique économique et engager des négociations collectives.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Finlande

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880130>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %).


Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi : 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

Le rôle des collectivités locales dans l'ensemble du plan d'assainissement est limité, car elles jouissent d'une large autonomie et la stratégie de redressement vise au premier chef l'État. Cependant, les coupes dans les dépenses prévues par le programme gouvernemental visent une partie importante des dotations de l'État aux collectivités locales, ce qui permet d'épargner les services publics généraux. La plupart des politiques publiques seront affectées par des coupes budgétaires d'une ampleur faible à modérée. Seul le domaine de la protection de l'environnement est touché par des réductions substantielles de crédits (graphique 2E).

Selon le gouvernement, la croissance sera soutenue par des hausses ciblées de certains crédits, notamment dans le domaine de l'éducation des jeunes et de l'emploi, de la prévention du chômage de longue durée, de la lutte contre l'économie souterraine, de la promotion de la croissance verte et du renforcement des capacités de Finnvera, organisme de premier plan dans le financement des entreprises nouvelles ou en phase de développement.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Finlande<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire	0.2 %	0.5 %	0.4 %	1.4 %	2.1 %	2.6 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-2.9 %	-0.9 %	-1.1 %	-0.5 %	-0.1 %	0 %
Dette brute	48.4 %	48.6 %	51.0 %	52.0 %	52.0 %	51.0 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	3.7 %	6.6 %	3.5 %	4.0 %	4.5 %	4.0 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions de dépenses	56 %	65 %	18 %	18 %	28 %	41 %
Augmentations de recettes	44 %	35 %	82 %	82 %	72 %	59 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>						
Réductions de dépenses	0.2	0.4	0.4	0.6	1.6	2.9
Augmentations de recettes	0.2	0.6	0.4	2.3	3.0	2.9
Montant total de l'assainissement	0.4	1.0	0.7	2.9	4.6	5.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881384>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement ; les chiffres ayant été arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Le plan d'assainissement budgétaire figurant dans le programme du gouvernement Katainen (2011) fait appel à des réductions de dépenses et à des augmentations de recettes dans des proportions à peu près égales. Du côté des dépenses, les coupes affectent l'ensemble des politiques publiques, les plus touchées étant les secteurs de la défense, de la coopération pour le développement, des administrations publiques, de la réforme des technologies de l'information et de la communication (TIC), différentes

mesures dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que des subventions aux entreprises. Du côté des recettes, les principales mesures comprennent notamment le relèvement du taux de TVA d'un point de pourcentage, pour le porter à 23 %, et une hausse des taxes sur le gazole et les autres carburants utilisés dans les transports.


Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Finlande<sup>1</sup>

		Millions EUR					
		2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>230.0</b>	<b>680.0</b>	<b>130.0</b>	<b>520.0</b>	<b>1 260.0</b>	<b>2 345.0</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.4 %	0.1 %	0.3 %	0.6 %	1.0 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>230.0</b>	<b>180.0</b>	<b>120.0</b>	<b>140.0</b>	<b>160.0</b>	<b>165.0</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
A1. Dépenses générales de fonctionnement (y compris dépenses de personnel)	Coupes dans les dépenses de fonctionnement prévues par le programme du gouvernement et la décision sur le plafonnement des dépenses pour 2012-15.			80.0	100.0	120.0	125.0
A2. Mesures prises pour respecter les plafonds de crédits	Budget 2010, dont divers coupes dans les dépenses de fonctionnement. Budget 2011 dont divers coupes dans les dépenses de fonctionnement (certaines coupes dans les dépenses courantes figurant dans les budgets 2010 et 2011 ont un caractère permanent).	230.0	180.0	40.0	40.0	40.0	40.0
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>			<b>500.0</b>	<b>10.0</b>	<b>380.0</b>	<b>1 100.0</b>	<b>2 180.0</b>
% du PIB nominal			0.3 %	0.0 %	0.2 %	0.5 %	1.0 %
B1. Mesures de relance	Retrait du dispositif temporaire et ponctuel de relance (projets, acquisitions, etc.) appliqué pendant la crise financière.		500.0				
B2. Programme du gouvernement et mesures de plafonnement des dépenses	Réductions et accroissements de dépenses prévus par le programme du gouvernement, la décision sur le plafonnement des dépenses pour 2012-15 et la décision sur le plafonnement des dépenses pour 2013-16.			10.0	380.0	1 100.0	2 180.0
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>180.0</b>	<b>360.0</b>	<b>605.0</b>	<b>2 370.0</b>	<b>3 305.0</b>	<b>3 445.0</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.2 %	0.3 %	1.1 %	1.5 %	1.5 %
A. Impôts sur les revenus des personnes physiques et du capital	Baisse de l'imposition des revenus. Réforme de l'impôt sur le revenu et le capital (excluant l'ajustement à l'inflation des critères d'imposition).  Fin de la prise en compte de l'ajustement entre les revenus et l'inflation pour l'imposition des revenus du travail.  Autres modifications de l'imposition du revenu des personnes physiques et du capital en valeurs nettes.		-300.0	-300.0	-300.0	-300.0	-300.0
					170.0	180.0	180.0
					260.0	560.0	560.0
					-55.0	-55.0	-55.0
B. Taxe sur la valeur ajoutée	Majoration d'un point du taux de la TVA, porté à 23 % (juillet 2010). Abaissement du taux de la TVA sur les repas pris au restaurant (juillet 2010). Relèvement du taux de TVA sur les abonnements aux journaux et magazines (9 %). Majoration d'un point du taux de la TVA, porté à 24 %.	220.0	690.0	690.0	690.0	690.0	690.0
		-90.0	-260.0	-260.0	-260.0	-260.0	-260.0
				50.0	90.0	90.0	90.0
					840.0	840.0	840.0

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Finlande<sup>1</sup> (suite)

Millions EUR

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
C. Taxes sur la consommation	Taxes sur les pâtisseries, les glaces et les boissons non alcoolisées (hausse en deux temps).		80.0	150.0	150.0	150.0	150.0
	Droits sur l'alcool et le tabac.			150.0	170.0	170.0	170.0
	Taxe sur les véhicules.			90.0	90.0	90.0	90.0
	Modification du critère d'imposition des jeux de loterie.			35.0	35.0	35.0	35.0
D. Taxes sur l'énergie	Hausse de la taxe sur la tourbe.				20.0	20.0	20.0
	Hausse des taxes sur l'énergie en 2011, pour atteindre EUR 700 millions de recettes annuelles (pour compenser la suppression des charges sociales pour les employeurs).						
E. Taxe sur les déchets	Augmentation.		40.0	40.0	60.0	60.0	60.0
F. Taxe sur les carburants utilisés dans les transports	Hausse des taxes sur le gazole et les autres carburants utilisés dans les transports.			320.0	330.0	440.0	450.0
G. Taxe sur les véhicules	Baisse de la taxe sur les véhicules diesel.		-40.0	-80.0	-80.0	-80.0	-80.0
	Hausse de la taxe sur les véhicules.			70.0	140.0	140.0	140.0
H. Autres	Abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (24.5 %), y compris d'autres modifications.			-580.0	-590.0	-330.0	-320.0
	Hausse de la taxe sur les transferts d'actifs (notamment élargissement de son assiette).				80.0	80.0	80.0
	Relèvement du taux d'imposition sur les primes d'assurance, porté à 24 %.				30.0	30.0	30.0
	Mesures d'incitation fiscale temporaires pour les investissements dans le domaine de la R&D et autres modifications.				-145.0	-160.0	-140.0
	Contribution temporaire de solidarité.				120.0	120.0	120.0
	Instauration d'une taxe sur les banques.				170.0	170.0	170.0
	Instauration d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels.					170.0	170.0
	Autres (variation nette).	50.0	150.0	230.0	255.0	255.0	255.0
	Lutte contre l'économie souterraine, devant entraîner une augmentation des recettes tirées de l'imposition des revenus.				100.0	200.0	300.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881403>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement Katainen a procédé à des réformes majeures de divers aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Règles budgétaires** : la règle que se fixe le gouvernement en matière de dépenses correspondra, *mutatis mutandis*, à celle appliquée depuis 2004 et dont l'efficacité est prouvée. Sa portée a été élargie pour tenir compte de la contribution de l'État à l'assurance sociale en ce qui concerne les dépenses au titre de la Loi nationale sur les pensions.

- **Prévisions ou plafonnement des dépenses :**

- Le gouvernement fait observer que les dépenses des administrations centrales telles que fixées par les décisions sur le plafonnement s'élèvent pour 2015 à EUR 1 215.5 millions de moins que le chiffre du plafonnement technique des dépenses apparaissant dans le document du 23 mars 2011 (EUR 40 699 milliards).
- Outre les ajustements structurels, les plafonds généraux de dépenses vont faire l'objet d'une révision pour prendre en compte l'évolution des prix.
- EUR 200 millions vont être affectés chaque année aux besoins budgétaires supplémentaires. Si les dépenses annuelles tombent sous les plafonds fixés, même après avoir pris en compte cette marge supplémentaire, la différence, à concurrence de 200 millions EUR, peut être affectée à des dépenses ponctuelles au cours de l'exercice suivant.
- Les plafonds de dépenses ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse par la décision sur le plafonnement en date du 4 avril 2012. Le montant de cet ajustement correspond aux nouvelles coupes réalisées dans les dépenses.

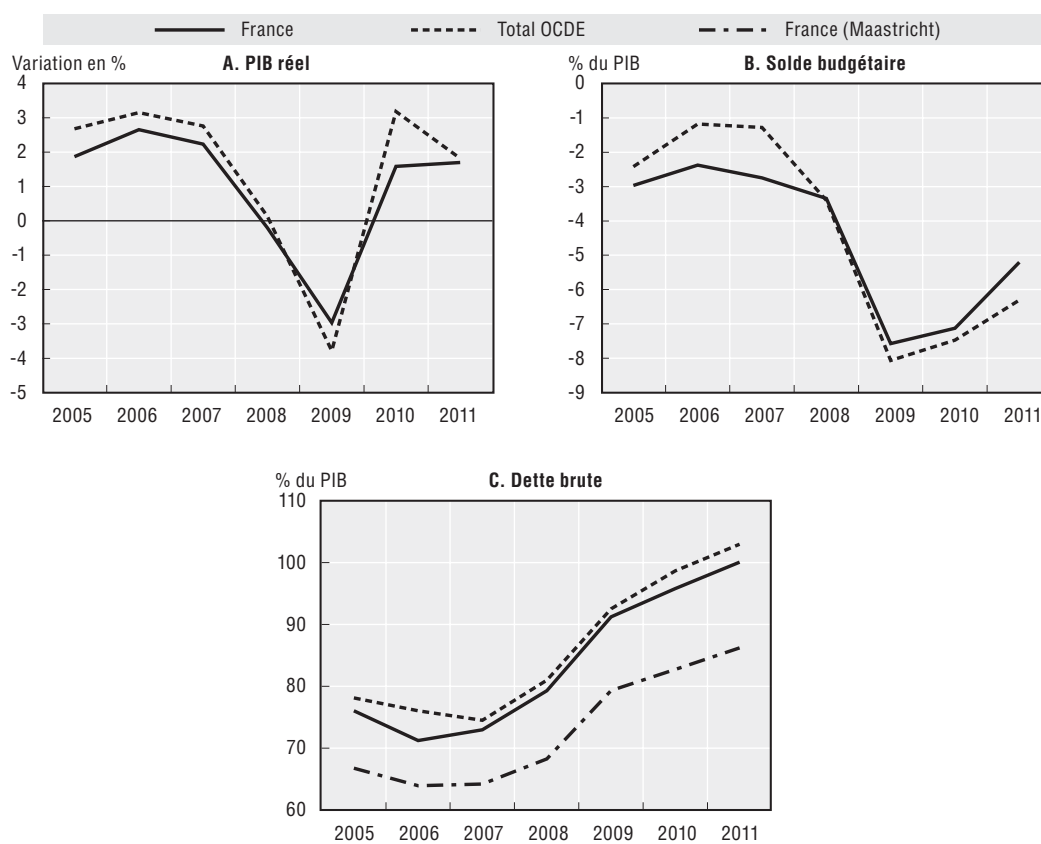



## France

### 1. Situation économique

Après avoir traversé une période de récession modérée en 2009, l'économie française a connu en 2010 une reprise relativement lente comparée à la moyenne de l'OCDE. En 2011, la croissance a perduré, sa courbe demeurant sensiblement parallèle à son potentiel, et elle a échappé à la contraction de l'économie qui a touché d'autres pays de l'OCDE (graphique 1A). Après avoir culminé à 7.6 % en 2009, le déficit budgétaire est revenu à 7.1 % du PIB en 2010, puis à 5.2 % en 2011, la France réalisant une meilleure

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : France



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880149>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal. La dette brute est présentée à la fois selon la définition de la comptabilité nationale et au sens des critères de Maastricht.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

performance que la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 1B). Si l'endettement brut français a augmenté parallèlement à la moyenne de l'OCDE à partir de la crise financière de 2007 et jusqu'à 2009, sa progression au cours de ces deux dernières années a été plus lente que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. On estime que pour 2011 la dette brute (selon la définition de la comptabilité nationale) se monte à 100.1 % du PIB (86.2 % au sens de Maastricht) (graphique 1C). L'OCDE s'attend à ce que le rythme de croissance du PIB réel s'établisse à seulement 0.6 % en 2012 avant de doubler en 2013 pour ressortir à 1.2 % environ.

## **2. Le plan d'assainissement budgétaire français, tel qu'il a été annoncé en novembre 2011**

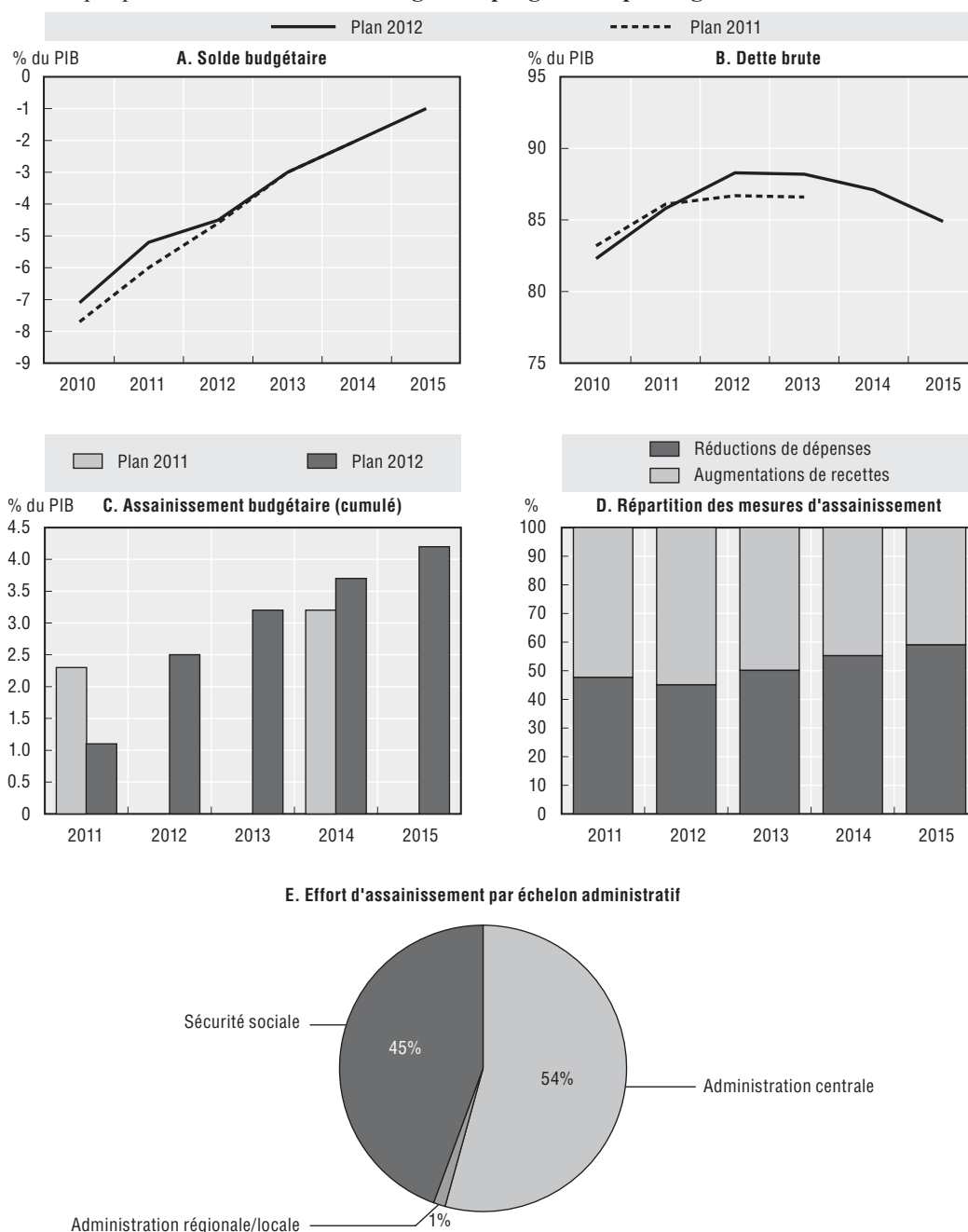
La description et les chiffres qui suivent correspondent au plan de redressement des finances publiques annoncé par le précédent gouvernement en novembre 2011. À la suite de l'élection présidentielle de mai 2012, le nouveau gouvernement a réaffirmé sa volonté de poursuivre sur la voie de la réduction du déficit public : il s'est engagé à le faire passer en dessous de 3 % du PIB d'ici à 2013 et à rétablir l'équilibre budgétaire en 2017. Une loi de finances rectificative pour 2012 comportera de nouvelles mesures visant à consolider l'objectif d'un déficit de 4.5 % fixé pour cette année et la nouvelle stratégie à moyen terme sera dévoilée dans le détail dans le courant du quatrième trimestre 2012, par une loi de programmation pluriannuelle des finances publiques.

En novembre 2011, le gouvernement précédent avait déclaré que son objectif était de ramener le déficit à 3 % du PIB en 2013 et de le réduire d'un point de pourcentage supplémentaire par an durant les trois années suivantes afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2016 (graphique 2A). Le plan général d'assainissement budgétaire qu'il avait présenté en novembre 2011 couvrait la période 2011-16. Il prenait en compte les deux trains de mesures adoptés en (août et novembre) 2011. Il durcissait les objectifs en matière de recettes et de dépenses par rapport à la loi de programmation pluriannuelle de décembre 2010 ; il introduisait des mesures visant à augmenter les recettes pour un montant total de 18 milliards EUR en 2012 et de 26 milliards EUR d'ici à 2016 et intensifiait l'effort de réduction des dépenses, en vue de dégager un montant total de 2.8 milliards EUR en 2012 et de 10 milliards EUR d'ici à 2016.

En 2011, l'application de ces mesures a eu un impact plus efficace que prévu sur le solde budgétaire. L'objectif de 6 % de déficit pour 2011, fixé en décembre 2010, a été porté à 5.7 % par le plan de redressement de novembre 2011, pour prendre en compte les résultats de 2010 qui avaient dépassé les objectifs fixés. Malgré une dégradation de l'économie mondiale durant la seconde moitié de 2011, qui s'est traduite par un taux de croissance plus faible que prévu en France, le déficit a effectivement enregistré un recul à 5.2 % du PIB.

En novembre 2011, le gouvernement s'attendait à ce que la dette brute des administrations publiques (au sens de Maastricht) culmine à 88.3 % du PIB en 2012 (prévision supérieure aux 86.7 % du plan précédent) pour revenir progressivement à 84.9 % en 2015 (graphique 2B). Cependant, ces projections pourraient être dépassées en raison de la participation de la France au financement du Mécanisme européen de stabilité/Fonds européen de stabilité financière en lien avec les programmes d'aide à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : France



*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). L'effort d'assainissement par échelon administratif représente le volume de l'assainissement en moyenne annuelle pour chaque échelon administratif. Les données concernant le « Plan 2012 » prennent en compte les mesures de redressement mises en œuvre en 2010 et 2011.


*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011) « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Le plan global de redressement des finances publiques de 2011 prévoyait un effort d'assainissement à hauteur de 4.2 % du PIB d'ici à 2015, contre les 3.2 % envisagés par le Plan 2010. Le dispositif d'assainissement du plan de novembre 2011 imposait un effort assez important en début de période, dont la plus lourde charge portait sur 2012 avec cette année-là un volume d'assainissement à hauteur de 1.5 % du PIB (graphique 2C). Les mesures d'assainissement mettaient d'abord l'accent sur les recettes, l'effort se déplaçant ensuite, à partir de 2014, vers la réduction des dépenses (graphique 2D). Environ 45 % des mesures d'assainissement concernaient la sécurité sociale, y compris la réforme des retraites (graphique 2F).

Le gouvernement précédent comptait sur une croissance du PIB nominal de 2.8 % en 2012, et de 3.8 % les années suivantes, pour générer une augmentation des recettes fiscales et permettre ainsi de réduire le déficit. Son plan se fondait sur une croissance annuelle des dépenses publiques réelles de 0.8 % pour 2012 et de 0.4 % pour chacune des années suivantes, de 2013 à 2016.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : France<sup>1</sup>

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>					
Volume total de l'assainissement budgétaire	1.1 %	2.5 %	3.2 %	3.7 %	4.2 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-5.2 %	-4.5 %	-3.0 %	-2.0 %	-1.0 %
Dette brute	85.8 %	88.3 %	88.2 %	87.1 %	84.9 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal	3.4 %	2.8 %	3.8 %	3.8 %	3.8 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>					
Réductions de dépenses	47.7 %	45.0 %	50.1 %	55.3 %	59.0 %
Augmentations de recettes	52.3 %	55.0 %	49.9 %	44.7 %	41.0 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>					
Réductions de dépenses	11.2	23.9	35.0	46.0	59.0
Augmentations de recettes	12.3	29.2	34.9	37.2	40.3
Montant total de l'assainissement	23.5	53.1	69.9	83.2	99.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881422>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal correspondent aux estimations du gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

Comme le gouvernement précédent, le nouveau gouvernement français a annoncé son intention de protéger la croissance en adoptant des mesures ciblées, afin de minimiser l'impact négatif que l'apurement des finances publiques peut avoir à cet égard. Les mesures portant sur les dépenses sont ainsi axées sur leur rationalisation et celles concernant les recettes sur la lutte contre la fraude fiscale et les abus en matière de sécurité sociale. On s'attend en outre, à ce que certaines mesures d'assainissement adoptées aient des retombées positives sur la croissance potentielle à long terme, comme la réforme des retraites, par exemple, qui consiste notamment en un relèvement progressif de l'âge du départ à la retraite. Le gouvernement a cherché également à stimuler le potentiel de croissance de l'économie en sanctuarisant les crédits de la recherche au sein du budget triennal de l'administration publique et en investissant dans des projets à long terme. Il a lancé en 2012 un programme intitulé « Investissements d'avenir ». D'un

montant de 35 milliards EUR, ce programme est destiné à financer des projets à forte valeur ajoutée dans quatre domaines principaux : l'éducation et la formation professionnelle, la recherche, l'environnement et le développement industriel.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Une série de mesures mises en œuvre avant même l'annonce du plan global de redressement des finances publiques, en novembre 2011, avaient déjà permis de réaliser des économies substantielles. Ainsi, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite devait, selon le gouvernement, permettre de dégager EUR 4.6 milliards d'économies entre 2009 et 2013 (suppression de 150 000 emplois). Et, pour la première fois depuis 1945, la masse salariale de l'État devait diminuer en 2012 (d'environ EUR 200 millions, selon le gouvernement).

Le tableau 2 détaille les mesures adoptées par la France. Les mesures visant à réduire les dépenses qui contribuent le plus à l'assainissement budgétaire touchent l'administration centrale et visent tant les dépenses en personnel, que les dépenses de fonctionnement et les dépenses de programme. En outre, les économies réalisées dans le domaine de la sécurité sociale et découlant de la réforme des régimes de retraite apportent également une contribution substantielle au redressement. Du côté des mesures visant à accroître les recettes, la contribution la plus importante résulte des modifications apportées en 2011 aux régimes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, sur les bénéficiaires et les plus-values, ainsi que de la réforme des prélèvements sociaux, des taxes sur les salaires et des prélèvements obligatoires non fiscaux.

#### *Retraites*

Le 7 novembre 2011, le gouvernement a décidé d'accélérer d'un an la mise en œuvre de la phase de transition de la réforme des retraites et ainsi avancé la mise en place du départ à la retraite à 62 ans à 2017 au lieu de 2018. Eu égard à la crise actuelle de la dette souveraine, cette mesure va permettre de réduire le déficit des régimes de retraite plus rapidement et de mettre plus vite les pensions à l'abri des tensions affectant les marchés de capitaux.


Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : France<sup>1</sup>

		Milliards EUR					
		2011	2012	2013	2014	2015	
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>11.2</b>	<b>23.9</b>	<b>35.0</b>	<b>46.0</b>	<b>59.0</b>	
		<i>% du PIB nominal</i>	0.6 %	1.2 %	1.6 %	2.1 %	2.6 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>6.9</b>	<b>12.3</b>	<b>17.7</b>	<b>24.0</b>	<b>30.0</b>	
		<i>% du PIB nominal</i>	0.3 %	0.6 %	0.8 %	1.1 %	1.3 %
A1. Économies réalisées sur la masse salariale	Compression d'effectifs et gel de la hausse générale du traitement des fonctionnaires des administrations centrales.	1.3	2.9	4.6	6.0	8.0	
A2. Autres mesures	Économies réalisées sur les dépenses courantes des administrations centrales et les transferts aux collectivités locales. Y compris une coupe de 10 % des dépenses courantes, autres que les traitements, à tous les niveaux d'administration.	5.6	9.4	13.1	18.0	22.0	
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>4.3</b>	<b>11.6</b>	<b>17.2</b>	<b>22.0</b>	<b>29.0</b>	
		<i>% du PIB nominal</i>	0.2 %	0.6 %	0.8 %	1.0 %	1.3 %
B1. Caisses de sécurité sociale	Y compris les soins de santé, le gel de la hausse du traitement des fonctionnaires et des allocations familiales et logement.	2.6	6.2	9.4	13.0	16.0	
B2. Réforme des retraites		1.5	4.8	6.9	8.0	11.0	
B3. Collectivités locales	Économies sur la masse salariale.	0.2	0.6	0.9	1.0	2.0	

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : France<sup>1</sup> (suite)

Milliards EUR

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>	<b>12.3</b>	<b>29.2</b>	<b>34.9</b>	<b>37.2</b>	<b>40.3</b>
<i>% du PIB nominal</i>	0.6 %	1.4 %	1.6 %	1.7 %	1.8 %
<b>A. Impôts sur le revenu des personnes physiques, sur les bénéficiaires et les plus-values</b>	3.2	8.5	11.4	12.2	12.6
<i>Dont :</i>					
Suppression du crédit d'impôt sur les dividendes.	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Prélèvements sociaux annuels sur les assurances-vie, et non plus à échéance du contrat.	1.6	1.4	1.2	1.0	0.8
Réduction de certains crédits d'impôt écologiques (installations photovoltaïques).	0.2	0.8	1.0	1.0	1.0
Suppression de la règle des déclarations multiples à compter de 2011 (les ménages ne sont plus autorisés à effectuer une répartition de leurs revenus sur deux années d'imposition en cas de changement important dans leur situation maritale).		0.5	0.5	0.5	0.5
Relèvement de 1 % du taux marginal obligatoire, appliqué à la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu ; relèvement de 1 % du taux réduit applicable à l'épargne et aux plus-values.	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Hausse de 1.2 % des prélèvements sociaux sur les plus-values.	0.2	1.3	1.3	1.3	1.3
Gel du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour 2012 et 2013 (maintien du barème 2011 en termes nominaux).	0.0	1.7	3.4	3.4	3.4
Réduction de la fraude fiscale.	0.0	0.0	1.0	1.3	1.9
<b>B. Prélèvements sociaux, taxes sur les salaires et prélèvements obligatoires non fiscaux</b>	4.4	7.4	7.7	7.9	7.6
<i>Dont :</i>					
Allègement des cotisations sociales patronales (allègements bas salaires).	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0
Réduction de certaines exonérations particulières de cotisations sociales patronales.	0.8	1.0	1.0	1.0	1.0
Hausse du taux des prélèvements fiscaux pesant sur le traitement des fonctionnaires.	0.3	0.6	0.9	1.1	1.3
Prise en compte des heures supplémentaires pour le calcul des allègements de cotisations sociales patronales.		0.6	0.6	0.6	0.6
Réduction de l'abattement forfaitaire pour frais professionnels (ramené de 3 % à 1.75 %).		0.8	0.8	0.8	0.8
<b>C. Impôts sur les revenus des sociétés, les bénéficiaires et les plus-values</b>	2.7	4.7	3.7	1.5	1.2
<i>Dont :</i>					
Taxe de stabilité sur les sociétés financières.	0.5	0.6	0.8	0.8	0.8
Limitation du report en avant et en arrière des déficits.	0.5	1.5	1.0	0.5	0.0
<b>D. Taxes sur les biens et les services</b>	2.4	6.4	6.4	6.4	6.4
<i>Dont :</i>					
Extension de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à d'autres types de contrats d'assurance.	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Suppression du taux réduit de TVA sur les offres composites de services de télévision et électroniques (dite « triple play »).	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Augmentation du prix du tabac.	0.1	0.6	0.6	0.6	0.6
Suppression de l'exonération de TSCA dont bénéficiaient les contrats d'assurance maladie solidaires.	0.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Relèvement du taux de TVA de 5.5 % à 7 % (excepté sur l'alimentation, l'énergie et les appareillages ou prestations de services destinés aux personnes handicapées).	0.0	1.8	1.8	1.8	1.8
<b>E. Impôts fonciers</b>	-0.4	2.2	2.7	3.2	3.5
<i>Dont :</i>					
Réforme des aides à l'accession à la propriété.	0.0	0.3	0.8	1.0	1.3
Suppression du bouclier fiscal (plafonnement du montant de l'impôt payé en proportion du revenu global).	-0.2	0.5	0.4	0.7	0.7
Réforme de l'impôt sur les donations.	0.1	0.6	0.6	0.6	0.6
Modification de l'abattement exceptionnel sur les plus-values immobilières.	0.0	1.9	2.0	2.0	2.0
<b>F. Mesures fiscales discrétionnaires annoncées par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques adoptée en décembre 2010.</b>	0.0	0.0	3.0	6.0	9.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881441>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à des réformes majeures de plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Projections à long terme :**
  - Le Comité de pilotage des régimes de retraite nouvellement créé va jouer le rôle tant d'une instance de gouvernance du système des retraites, que d'un dispositif d'alerte précoce lorsque la situation de ce dernier l'exigera. Il rendra chaque année un avis sur la situation financière des régimes de retraite et proposera des mesures en vue de redresser les régimes sérieusement menacés. Il est en outre chargé de conduire une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique de la prise en charge collective du risque vieillesse, en s'intéressant tout particulièrement aux conditions de mise en place de régimes par points ou en comptes notionnels.
  - Le Groupe de travail de l'UE sur le vieillissement publie tous les trois ans des projections à long terme des dépenses liées au vieillissement, harmonisées au niveau européen, pour mieux évaluer la viabilité des finances publiques.
- **Prévisions économiques :** les prévisions officielles de croissance économique sont aujourd'hui réalisées par les autorités françaises en étroite collaboration avec leurs homologues allemandes et donnent lieu à des échanges de vue, à haut niveau, sur le contexte international. En outre, la France s'est engagée à utiliser des prévisions macroéconomiques émanant d'un organisme indépendant ou approuvées par un tel organisme.
- **Règles budgétaires :** la deuxième loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, pour la période 2011-14, ainsi que le budget triennal de l'administration centrale introduisent de nouvelles règles budgétaires :
  - gel des dépenses de l'administration centrale en termes nominaux, à l'exclusion des retraites des fonctionnaires et du service de la dette (en ce qui concerne le périmètre dans lequel figurent ces derniers, le gel en termes réels continue à s'appliquer) ;
  - détermination de planchers annuels des mesures nouvelles en recettes ;
  - gel du montant global des dépenses fiscales en termes nominaux ;
  - introduction d'une nouvelle règle de fonctionnement des organismes publics leur interdisant de contracter des emprunts d'une durée supérieure à 12 mois ;
  - obligation d'affecter tous les surplus à la réduction du déficit public, déjà imposée à l'administration centrale par la première loi de programmation pluriannuelle, maintenant étendue aux caisses de sécurité sociale.

Le gouvernement se considère comme lié par tous les objectifs – en particulier les objectifs en matière de déficit – fixés par la loi de programmation pluriannuelle et le nouveau plan d'assainissement et il présentera un rapport au parlement chaque année (en juin) sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.



La deuxième loi de programmation pluriannuelle a également fixé de nouveaux plafonds pour les différents sous-secteurs de l'administration publique (voir *infra* « Prévisions ou plafonnement des dépenses »).

Les budgets des collectivités locales doivent respecter une « règle d'or » : le recours à l'emprunt n'est autorisé que pour financer des investissements.

- **Cadres de dépenses à moyen terme :** la deuxième loi de programmation pluriannuelle, pour la période 2011-14, a été adoptée en décembre 2010.
- **Prévisions ou plafonnement des dépenses :** comme la première loi de programmation pluriannuelle, la deuxième (pour la période 2011-14) continue à plafonner les dépenses des administrations centrales et de la sécurité sociale. Mais elle va plus loin que la première :
  - Maintenant, le montant total des plafonds pour chaque « mission » figurant au budget de l'État doit respecter deux normes budgétaires distinctes (la plus stricte des deux s'appliquant) : gel de l'ensemble des dépenses en termes réels et gel des dépenses en termes nominaux hors paiement des charges d'intérêt de la dette et des pensions des fonctionnaires.
  - Les dotations aux collectivités territoriales ont été gelées en termes nominaux pour l'ensemble de la période (ces dotations font partie des dépenses gelées en termes nominaux).
  - Un plafond global de dépenses des caisses de sécurité sociale a été introduit.
  - Pour la première fois, la loi de programmation pluriannuelle a fixé les plafonds annuels de dépenses en matière de soins de santé en termes nominaux. Ces plafonds correspondent à une augmentation annuelle limitée à 2.8 % de l'objectif national des dépenses dans ce domaine. Le nouveau plan d'assainissement a abaissé cette limite à 2.5 % par an de 2012 à 2016.
- **Base juridique du cadre budgétaire :** la révision constitutionnelle de 2008 a créé les lois de programmation pluriannuelles. Depuis cette date, deux lois de programmation ont été adoptées (en 2009 et 2010).

Une nouvelle révision constitutionnelle a été adoptée par les deux chambres du parlement en juillet 2011. Elle vise à conférer un caractère obligatoire à une nouvelle catégorie de lois, les « lois-cadres », qui seraient très proches des lois de programmation pluriannuelles existant actuellement. Cette réforme doit encore obtenir l'approbation des deux-tiers des membres du parlement (les deux chambres étant réunies).

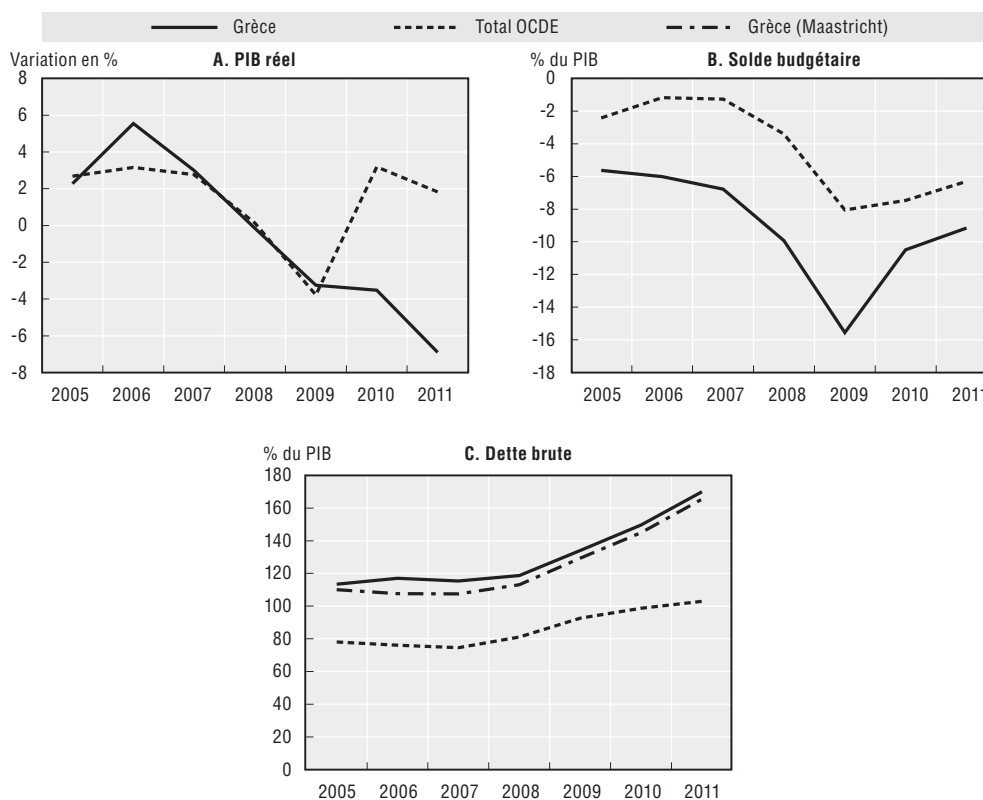


## Grèce

### 1. Situation économique

En 2011, l'économie grecque a sombré dans une récession plus profonde encore avec une contraction de son économie beaucoup plus marquée que prévu, atteignant 6.9 %, contre 3.5 % en 2010 (graphique 1A), sous l'effet du maintien de mesures d'assainissement lourdes et rigoureuses, mais indispensables. Le taux de chômage a connu une progression rapide. Le gouvernement a engagé diverses réformes structurelles pour s'efforcer d'interrompre la montée en flèche de l'endettement public conformément aux accords passés avec la Commission européenne (CE), la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI). Néanmoins, les progrès réalisés au

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Grèce



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880187>

*Note* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

*Source* : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

cours de 2011 ont été plus lents que prévus, ce qui a également contribué à des performances économiques sensiblement inférieures à ce que l'on attendait. L'amplitude de l'effort d'assainissement a permis de ramener le déficit budgétaire à 9.2 % du PIB, ce qui reste un niveau largement supérieur aux autres pays de l'OCDE (graphique 1B). La permanence des déficits budgétaires excessifs pèse sur la dette brute des administrations publiques, qui a atteint en 2011 le niveau insoutenable de 170 % du PIB (165.4 % au sens de Maastricht) (graphique 1C).

L'OCDE s'attend à ce que la contraction de l'économie grecque se poursuive en 2012 et au début 2013 sous l'effet notamment des mesures d'austérité budgétaire. Elle pourrait renouer avec la croissance au cours du second semestre 2013, lorsque les réformes structurelles visant à relancer la compétitivité feront sentir leurs effets, soutenant la recrudescence des investissements et le rebond des exportations, que le rythme de l'assainissement devrait commencer à ralentir un peu, que la demande extérieure se redressera et que les investissements financés par les fonds structurels de l'Union européenne progresseront.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

La Grèce poursuit la mise en œuvre de son programme de politique économique avec l'aide de la CE, de la BCE et du FMI. La troïka (CE, BCE, FMI) s'est rendue en mission dans le pays en janvier 2012, afin de réévaluer l'impact des mesures figurant dans la révision de novembre de la stratégie budgétaire à moyen terme (SBMT) pour la période 2011-15. Au début 2012, le gouvernement intérimaire grec a adopté une loi de finance rectificative prévoyant un paquet fiscal supplémentaire afin de se réaligner sur les objectifs de la SBMT. Sur la base de l'évaluation réalisée par la troïka, les ministres des Finances de la zone euro ont approuvé en mars 2012 le financement du deuxième programme d'ajustement économique à hauteur d'un montant maximum de 130 milliards EUR d'ici 2014, dont une contribution du FMI de 28 milliards EUR. L'un des éléments centraux du nouvel accord est l'effacement de 50 % de la dette publique grecque, d'un montant de 206 milliards EUR, détenue par le secteur privé (ce qui, en termes nominaux, revient à effacer 53 % de la dette).

Après les progrès considérables réalisés en 2010, le processus d'assainissement s'est essoufflé en 2011. Le déficit a dépassé l'objectif fixé par le gouvernement, car la récession a été plus profonde que prévu et la mise œuvre de certaines réformes structurelles cruciales a pris du retard. Ainsi, des mesures d'assainissement supplémentaires ont-elles été prises au cours des années 2010 et 2011. La Grèce est cependant parvenue à réduire de manière substantielle le déficit de son administration publique pour le ramener de 15.6 % du PIB en 2009 à 9.1 % en 2011 (graphique 2A).

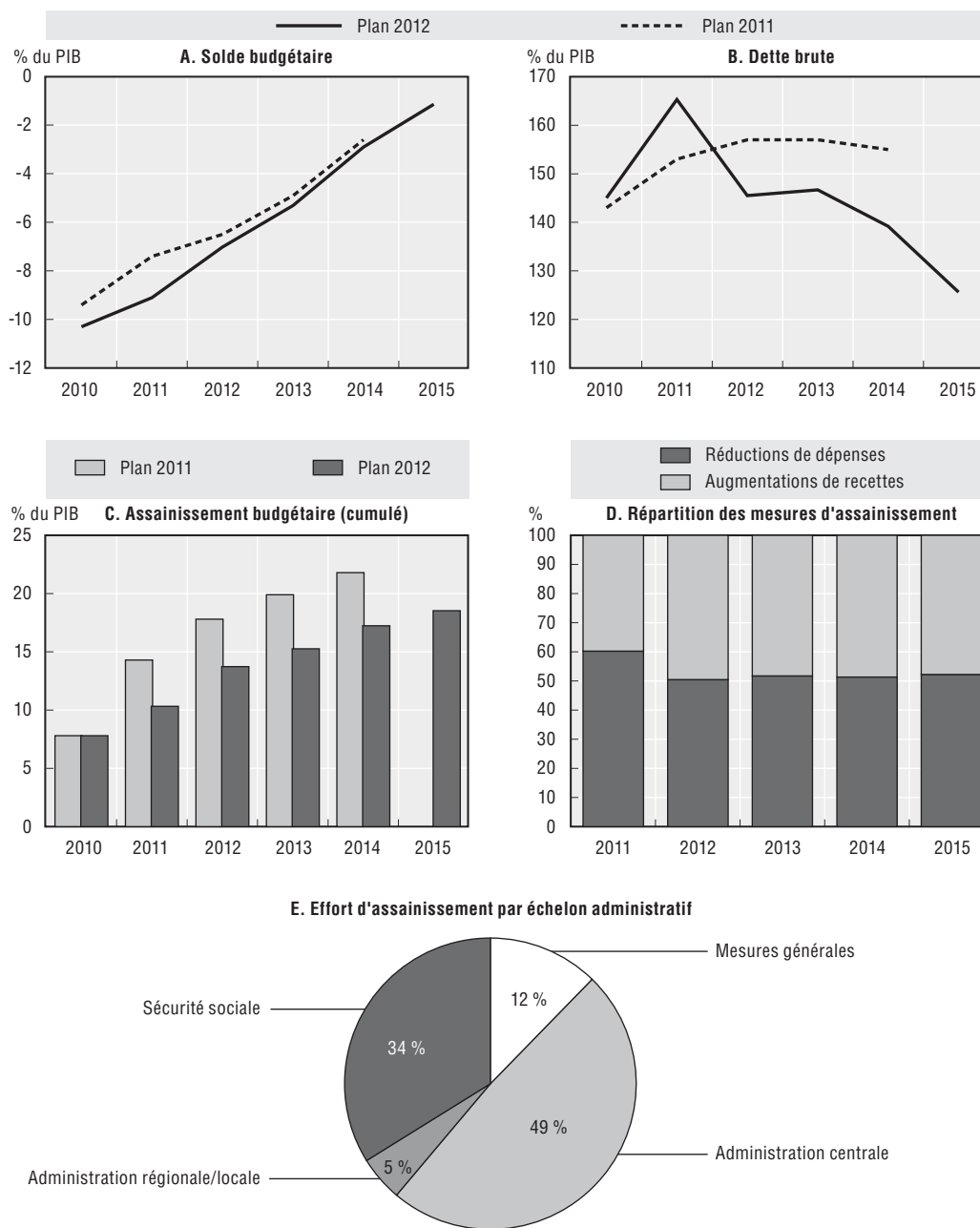

Le second programme d'ajustement économique modifie les objectifs budgétaires fixés pour les années 2012 et suivantes afin de tenir compte de l'évolution défavorable de la conjoncture. Il vise un déficit primaire de 1 % du PIB en 2012 et un excédent primaire de 4.5 % du PIB en 2014. Le gouvernement entend toujours : amener le déficit budgétaire sous la barre des 3 % du PIB d'ici à 2014, puis à 1.1 % en 2015 ; renforcer la compétitivité et la croissance au moyen de profondes réformes structurelles qui contribueront à une relance de l'activité d'ici à 2013 ; et préserver la stabilité du système financier. Le second programme est plus résolument axé sur la réalisation de réformes structurelles visant à stimuler la croissance, alors que la restructuration de la dette et l'augmentation des financements publics permettent de ralentir le rythme de l'ajustement budgétaire et de mettre en œuvre les privatisations de façon plus progressive.

Le gouvernement s'attend à ce que la dette brute de l'administration publique (au sens de Maastricht) culmine en 2011, pour reculer ensuite chaque année – excepté en 2013 où elle connaîtra une légère hausse – jusqu'à atteindre 125.6 % en 2015 et finalement l'objectif d'un ratio dette/PIB de 120 % en 2020 (graphique 2B). Le FMI estime cependant dans son analyse de la viabilité de la dette grecque, que le recul de l'endettement va être plus lent que prévu, mais qu'il tombera finalement à 116 % en 2020 (au sens du Système de comptabilité nationale).

Le plan d'assainissement du gouvernement grec se fonde principalement sur trois catégories de mesures : des mesures horizontales concernant surtout les dépenses (réduction des coûts de fonctionnement, nouveau projet de loi sur les salaires, etc.) ; des mesures ciblées en matière de dépenses et de recettes visant des domaines déterminés (détaillées à la section 3) ; et des mesures structurelles destinées à renforcer la compétitivité et à éliminer les rigidités à long terme. Le gouvernement estime maintenant que l'impact cumulé de l'effort d'assainissement devrait atteindre au total 18.5 % du PIB en 2015 (graphique 2C). Les mesures supplémentaires adoptées en 2012 (représentant 1.5 % du PIB) ne sont pas prise en compte par cette estimation. La plupart des mesures susmentionnées ont un caractère permanent, en termes d'impact budgétaire, mais certaines d'entre elles sont ponctuelles et destinées à produire leurs effets sur un ou deux ans. Elles se répartissent à peu près également entre des coupes dans les dépenses et des augmentations des recettes, en termes cumulés. Les dernières mesures prises en 2012 (1.5 % du PIB) affectent toutes le volet dépenses du budget (graphique 2D). Tous les sous-secteurs de l'administration publique sont concernés par les mesures d'assainissement (graphique 2E).

Le gouvernement a entrepris un examen des dépenses, qui devait s'achever à la fin mai 2012 ; la nouvelle SBMT pour 2012-16 devrait prendre en compte ses résultats. Le gouvernement s'attend à ce que cet examen débouche sur des recommandations concernant le rééquilibrage des dépenses publiques des domaines ou secteurs ayant une faible valeur ajoutée pour l'économie, vers des mesures de soutien à la croissance du secteur privé et à la régénération de l'économie locale. Le gouvernement envisage la mise en place des mesures suivantes pour relancer la croissance : déréglementation et libéralisation du marché ; baisse des cotisations patronales et du coût du travail ; stimulation des exportations et amélioration de l'environnement des affaires ; baisse des prix des biens et des services ; ouverture de l'accès aux professions protégées ; et accélération de l'absorption des fonds européens.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Grèce


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880206>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement, y compris les mesures mises en œuvre en 2010. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les données concernant la répartition des mesures en 2010 n'ont pas été communiquées. L'assainissement par échelon administratif représente une moyenne annuelle des mesures d'assainissement. Les données concernant le « Plan 2012 » prennent en compte les mesures de redressement mises en œuvre en 2010 et 2011.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Grèce<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire	7.8 %	10.3 %	13.7 %	15.3 %	17.2 %	18.5 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-10.3 %	-9.1 %	-7.0 %	-5.3 %	-2.9 %	-1.1 %
Dettes brutes	145.0 %	165.3 %	145.5 %	146.7 %	139.2 %	125.6 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal			-2.4 %	1.0 %	2.6 %	3.3 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions de dépenses		60 %	50 %	52 %	51 %	52 %
Augmentations de recettes		40 %	50 %	48 %	49 %	48 %
<b>Assainissement budgétaire en millions EUR</b>						
Réductions de dépenses		13 518	14 702	16 949	19 477	21 977
Augmentations de recettes		8 958	14 480	15 832	18 520	20 174
Montant total de l'assainissement	17 731	22 476	29 182	32 781	37 996	42 151

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881460>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement, y compris les mesures mises en œuvre en 2011. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement et prennent en compte pour 2010 le chiffre de l'assainissement figurant dans OCDE (2011a) ; les chiffres ayant été arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes. Les chiffres du déficit budgétaire et de la dette brute pour 2010-11 sont tirés des données d'Eurostat. Le montant de l'assainissement budgétaire pour 2010 est tiré de OCDE (2011a).

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011a), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en ; Eurostat (2012), « Communiqué de presse du 23 avril 2012 sur la transmission des données de déficit et de dette pour 2011 – première notification », Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, [http://europa.eu/rapid/press-release\\_STAT-12-62\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-12-62_fr.htm) ; et calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

La Grèce a adopté une large gamme de mesures visant à réduire les dépenses et à accroître les recettes (tableau 2). Le gouvernement s'est notamment employé à rationaliser les régimes salariaux spéciaux (dont jouissent la police, le personnel militaire, les pompiers, les professeurs d'université, les diplomates, les juges, les médecins), à mener une évaluation de l'administration publique d'État pour la restructurer, à supprimer divers services administratifs centraux, à prendre des mesures dans le secteur de la santé, à réduire les dépenses militaires, les subventions allouées aux entreprises publiques de transport (dans le secteur public), à rationaliser le régime de remboursement de la TVA dans le secteur agricole et à instituer une taxe sur les transactions financières. La contribution la plus substantielle à la réduction des dépenses résulte de mesures portant sur les programmes (4.2 % du PIB) et il en est de même pour l'accroissement des recettes (qui met à contribution des mesures programmatiques concernant les caisses de sécurité sociale, l'amélioration de la discipline fiscale, la suppression d'exonérations fiscales et l'augmentation de diverses autres recettes fiscales).

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Grèce<sup>1</sup>

Millions EUR

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>	<b>3 302</b>	<b>6 350</b>	<b>8 289</b>	<b>10 669</b>	<b>12 722</b>
% du PIB nominal	1.5 %	3.0 %	3.9 %	4.8 %	5.6 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>	<b>984</b>	<b>2 191</b>	<b>2 436</b>	<b>2 844</b>	<b>3 235</b>
% du PIB nominal	0.5 %	1.0 %	1.1 %	1.3 %	1.4 %
Coupes dans la masse salariale du secteur public	802	1 926	2 010	2 095	2 166
Coupes dans les dépenses de fonctionnement	182	265	426	749	1 069
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>	<b>2 318</b>	<b>4 159</b>	<b>5 853</b>	<b>7 825</b>	<b>9 488</b>
% du PIB nominal	1.1 %	2.0 %	2.7 %	3.6 %	4.2 %
Coupes dans les fonds extrabudgétaires	304	395	474	673	739
Restructuration des entreprises publiques	0	214	468	726	962
Coupes dans les dépenses de défense	0	0	133	266	400
Réductions/rationalisation des dépenses de santé	13	227	376	579	942
Coupes dans les dépenses en médicaments	372	601	701	801	901
Coupes dans les dépenses des caisses de sécurité sociale et les prestations sociales	679	1 667	2 577	3 587	4 287
Réduction/rationalisation des dépenses consacrées aux investissements publics	800	804	804	804	804
Révision à la baisse des dépenses des collectivités locales	150	250	320	388	452
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>	<b>2 188</b>	<b>6 254</b>	<b>7 743</b>	<b>10 145</b>	<b>11 679</b>
% du PIB nominal	1.0 %	2.9 %	3.6 %	4.6 %	5.1 %
Lutte contre la fraude aux cotisations sociales et augmentation des recettes de cotisations sociales	651	1 107	1 780	2 742	3 379
Amélioration de la discipline fiscale	0	0	878	1 853	3 000
Réduction des exonérations d'impôts et augmentation d'autres recettes fiscales	1 537	5 147	4 915	5 200	4 700
Accroissement des recettes des collectivités locales	0	0	170	350	600

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881479>

1. Aucune estimation quantitative révisée des mesures de 2010 n'est disponible (voir OCDE [2011], « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

### Retraites

La réforme des retraites vise à limiter l'augmentation des dépenses de retraites prévue dans les 50 prochaines années à moins de 2.5 % du PIB. L'âge unique obligatoire de la retraite a été fixé à 65 ans et un mécanisme d'ajustement automatique introduisant une corrélation entre l'augmentation de l'espérance de vie et le relèvement de l'âge de la retraite a été mis en place.

## 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à réformes majeures de plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Projections à long terme** : la période couverte par la stratégie budgétaire à moyen terme (SBMT) comprend les deux années antérieures, l'année en cours, l'exercice en cours et les trois années suivantes.

- **Règles budgétaires** : règle limitant le remplacement dans le secteur public à un recrutement pour cinq départs à la retraite ; règle visant à limiter les nouvelles garanties aux entreprises publiques ; règle visant à définir des objectifs annuels de déficit et de dette pour la période couverte par le programme.
- **Cadres de dépenses à moyen terme** : la stratégie budgétaire à moyen terme (SBMT) constitue une méthode de budgétisation descendante, axée non seulement sur l'administration centrale mais également sur l'ensemble des administrations publiques et s'appuyant en même temps sur une ventilation ligne par ligne pour chaque service pris séparément.

Conformément à la Loi n° 3871/2010, la SBMT doit être présentée au gouvernement à la mi-avril et soumise au vote du parlement au plus tard à la mi-mai de chaque année. Elle peut faire l'objet d'une actualisation en septembre en cas d'évolution importante de la conjoncture.

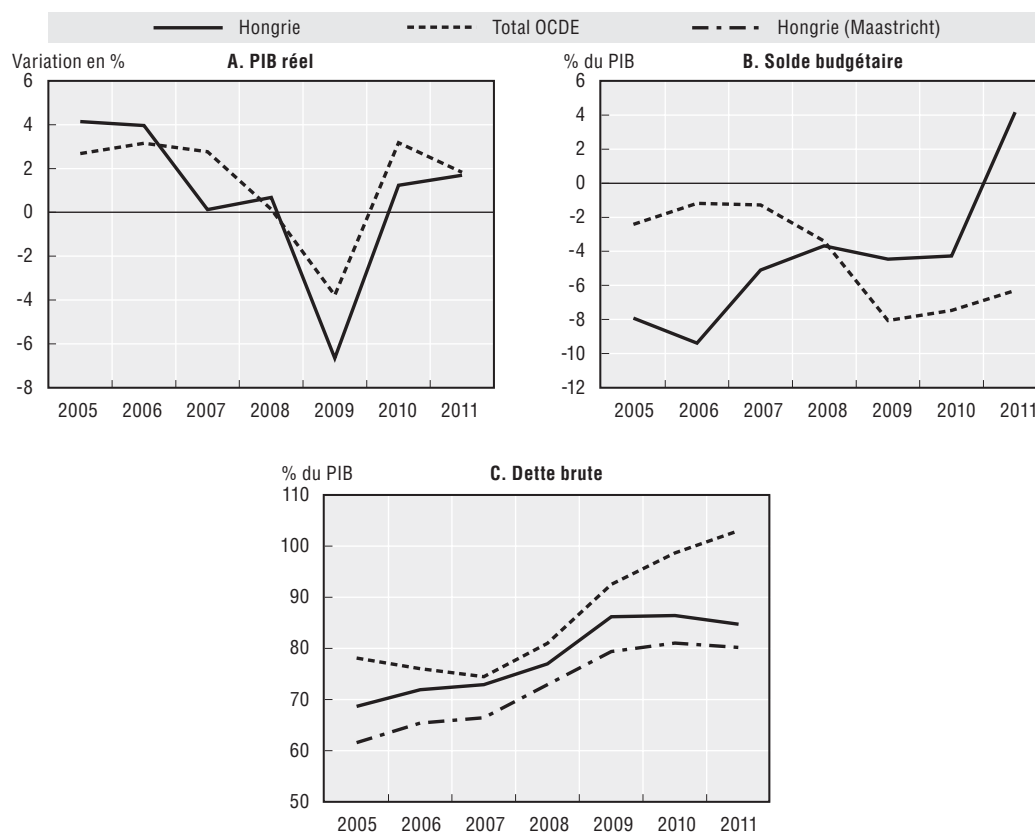
- **Prévisions et plafonnement des dépenses** : en ce qui concerne l'administration centrale, des plafonds de dépenses distincts sont fixés pour chaque ministère.
- **Budgétisation descendante** : voir *supra* les cadres de dépenses à moyen terme.
- **Performance et résultats** : le budget fait l'objet d'un suivi mensuel et d'une réévaluation trimestrielle par rapport aux indicateurs de performance fixés par le programme FMI/CE.
- **Pratiques en matière d'exécution du budget** :
  - pas de lois de finances rectificatives ;
  - introduction de registres des engagements de paiement pour chaque ministère (priorité est accordée aux dépenses passées en attente de paiement ; règlement des arriérés et objectif de ne pas en créer de nouveaux) ;
  - nomination de comptables dans chaque ministère, dotés de compétences accrues en matière de contrôle de l'exactitude et de la fiabilité des informations budgétaires transmises ;
  - mise en place d'indicateurs quantitatifs de performances trimestrielles (IQPT) afin d'assurer le suivi de l'exécution du budget de l'administration publique et d'adopter sans délai des mesures correctives si nécessaire.
- **Base juridique du cadre de dépenses** : la nouvelle Loi organique de finances n° 3871/2010.

## Hongrie

### 1. Situation économique

En 2010, le taux de croissance du PIB réel a repris sa progression pour retrouver son niveau de 2008, même s'il demeure nettement inférieur à celui que connaissait le pays avant la crise. Le ralentissement de l'économie mondiale et l'exacerbation des tensions sur les marchés de capitaux ont poussé une économie hongroise, déjà fragile et marquée par un fort endettement, sur la voie de la récession. En outre, certains aspects très controversés de la politique intérieure du gouvernement ont nourri des incertitudes propres à peser sur la confiance tant des consommateurs, que des entreprises et du marché. En 2011, la reprise a été molle sous l'influence de facteurs tels que la crise de la dette de la zone euro, le désendettement du secteur privé et l'effet redistributif des politiques intérieures (graphique 1A). Le solde budgétaire hongrois a en revanche

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Hongrie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880225>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.



enregistré une forte amélioration, atteignant un excédent estimé à 4.2 %, résultant de mesures ponctuelles d'un volume considérable – notamment un transfert d'actifs des caisses privées de retraite vers le régime public (graphique 1B). Les estimations concernant le solde budgétaire à venir le situent dans le rouge. L'endettement brut s'est stabilisé en 2009-2010 et l'on estime qu'il devrait reculer à 84.7 % du PIB en 2011 (80.2 % au sens de Maastricht) (graphique 1C), grâce notamment à la dépréciation de la monnaie induite par le niveau insoutenable des coûts de financement et la pression du marché.

L'OCDE s'attend à une légère récession en 2012, provoquée par un fléchissement de la confiance des entreprises et des consommateurs, un resserrement du crédit et un durcissement des conditions de financement par les banques, la poursuite du désendettement des entreprises et des ménages, ainsi qu'un important effort d'assainissement. On anticipe une reprise modérée à compter de la fin 2012, suscitée par un certain retour de la confiance et une amélioration de la situation économique et financière.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

En mars 2011, le gouvernement a annoncé l'adoption de mesures de soutien à la croissance dans le cadre de son programme de réformes structurelles (Plan Széll Kálmán) visant à remodeler et à réduire les dépenses publiques. Il a en outre prévu un dispositif supplémentaire d'assainissement dans son programme de convergence d'avril 2011 et le projet de budget 2012 comprend des mesures nouvelles visant à atteindre l'objectif de déficit de 2.5 % du PIB pour cet exercice (graphique 2A). L'actualisation du programme de convergence opérée par le gouvernement en avril 2012 est venue confirmer la trajectoire de réduction du déficit définie l'année précédente.

En dépit d'une situation budgétaire assez favorable en 2011, de trois années d'efforts d'assainissement conséquents (de 2006 à 2009) et des dispositifs supplémentaires prévus pour 2012 et au-delà, une récente détérioration du solde sous-jacent exige de nouveaux efforts, qui viendront s'ajouter aux mesures prises pour 2012. Les marchés de capitaux ont pris acte de cette nécessité, ce qui s'est illustré par une augmentation sensible des taux d'intérêt à long terme et des taux des contrats d'échange sur le risque de défaillance au titre de la dette publique depuis le début du deuxième trimestre 2011, par la révision à la baisse de la note souveraine hongroise, qui est passée dans la catégorie des investissements très risqués, et par l'échec complet ou partiel de plusieurs tentatives d'adjudications de titres de dette fin 2011. En outre, le Conseil européen a engagé le 24 janvier 2012 une action contre la Hongrie justifiée par une détérioration cumulée de son solde structurel atteignant plus de 2 % du PIB en 2010 et 2011, alors même qu'il avait recommandé une amélioration cumulée de 0.5 % du PIB. Et cela, bien que le budget 2012 table sur des recettes ponctuelles nettes représentant environ 0.7 % du PIB. Dans ce contexte, le Conseil européen a décidé de suspendre en 2013 les fonds européens destinés à la Hongrie, à hauteur de 0.5% de son PIB, si elle n'adopte pas de mesures budgétaires supplémentaires en vue de corriger son déficit excessif. Il a appelé le pays à intensifier son effort budgétaire pour atteindre l'objectif de déficit de 2.5 % du PIB en 2012 et à prendre des mesures structurelles supplémentaires afin de veiller à ce que son déficit se maintienne nettement en-deçà de 3 % du PIB en 2013, à l'échéance des mesures ponctuelles. Le 30 mai 2012, la Commission européenne a conclu que la Hongrie avait procédé aux ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et adopté une proposition de décision du Conseil visant à mettre fin à la suspension des subventions,

entérinée par les ministres des Finances européen lors de leur réunion des 21 et 22 juin. Le gouvernement hongrois a néanmoins sollicité l'adoption d'un nouveau programme cofinancé par le FMI et l'UE et, en juillet 2012, des discussions ont été engagées à cet effet par le FMI, en présence de représentants de la Commission européenne et d'observateurs de la Banque centrale européenne.

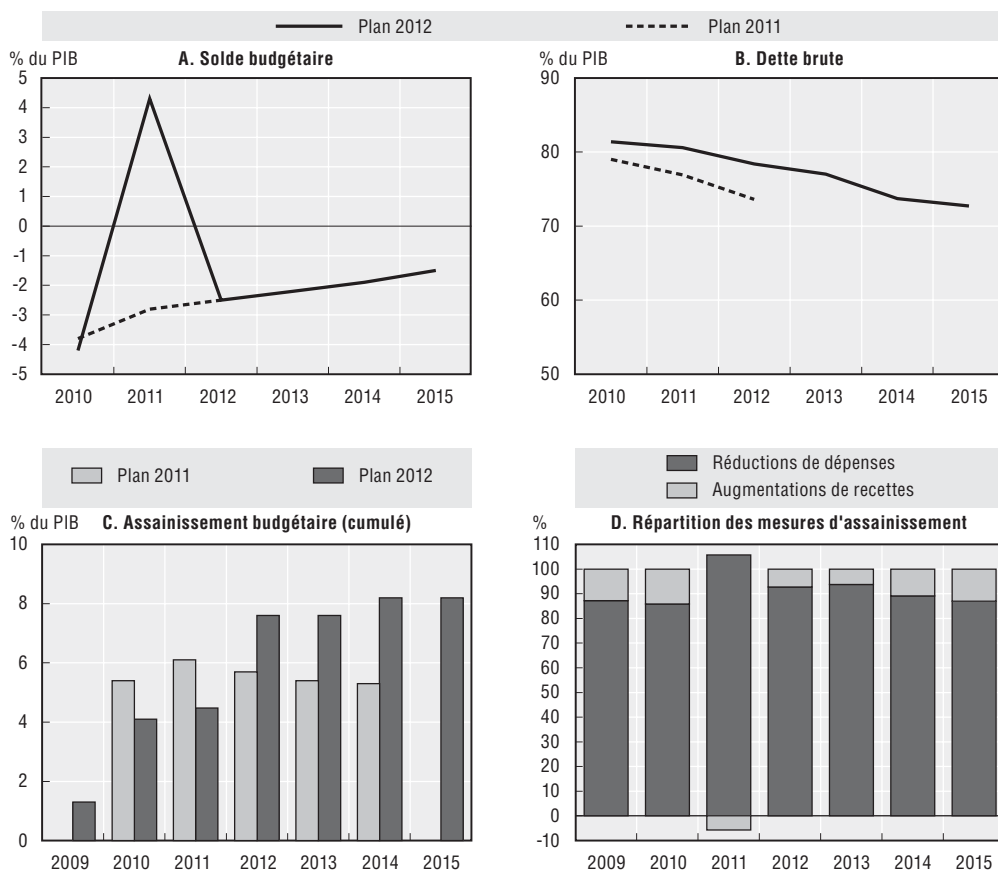
Le gouvernement a rendu publiques ses prévisions en matière d'endettement dans le programme de convergence d'avril 2012. Il anticipe un recul annuel du niveau d'endettement résultant des mesures ponctuelles de 2011, de la poursuite de l'effort d'assainissement et de l'impact des mesures structurelles (graphique 2B).

La mise en œuvre du plan d'assainissement annoncé par le nouveau gouvernement au début 2011 s'est axée sur un effort de réduction des dépenses, afin de faire face à l'échéance des mesures fiscales exceptionnelles prises pour contrer la crise. Cependant, la suppression de ces impôts « de crise » n'a pas encore été compensée par d'autres mesures. Le plan d'assainissement prévoyait aussi de compenser la baisse du taux d'imposition du revenu des personnes physiques intervenue en 2011, par une augmentation des cotisations sociales des salariés, une majoration de divers droits d'accises, ainsi qu'une hausse de la TVA de deux points de pourcentage, pour la porter à 27 % (le taux le plus élevé de toute l'Union européenne) en 2012. En outre, le gouvernement a annoncé pour l'exercice 2012 une baisse supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et prévu des mesures législatives visant à poursuivre en ce sens en 2013 (graphique 2D).

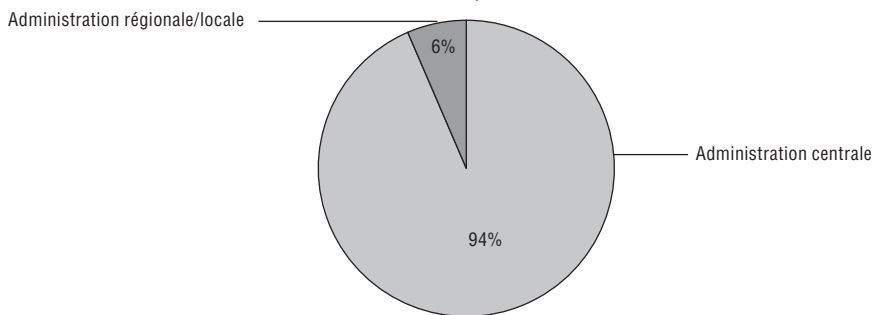
Au cours de sa mise en application, le plan d'assainissement hongrois a subi des modifications majeures. Certaines des mesures annoncées par le gouvernement précédent ont été annulées (rétablissement du droit au congé parental jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de trois ans et non plus de deux ans). Selon le gouvernement, certains des éléments du programme de réformes structurelles (Plan Széll Kálmán) n'entreront pas en application (parmi lesquels la refonte du système des suppléments de salaire) ou les économies prévues pourraient être repoussées (par exemple celles liées à la restructuration des transports publics), car il a été considéré qu'une approche plus progressive présenterait l'avantage d'être soutenable socialement (refonte du dispositif de prestations d'invalidité et d'indemnités de maladie). L'impôt foncier sur l'immobilier résidentiel introduit en 2010 a été supprimé par une décision de la Cour constitutionnelle. Seule une partie des économies annoncées au deuxième semestre 2010 sur les dépenses liées au patrimoine de l'État a pu se concrétiser. En revanche, les économies dégagées par la baisse des subventions agricoles supplémentaires versées au niveau national ont été plus conséquentes que ce que le gouvernement avait indiqué dans OCDE (2011a).

Ces modifications ont eu pour effet d'alléger l'effort d'assainissement accompli en 2010-11 et de le reporter sur les années suivantes. Le volume global de l'assainissement devrait gagner 2.2 points de pourcentage d'ici à 2014/15 (graphique 2C). Tous les domaines des dépenses publiques seront concernés et subiront pour la plupart des baisses substantielles de crédits (graphique 2F). Le gouvernement a néanmoins affecté HUF 30 milliards supplémentaires au budget de la Caisse d'assurance maladie pour 2012, financés par une nouvelle taxe sur les aliments malsains, en vue de remédier au problème de la faiblesse des salaires dans le secteur de la santé. L'essentiel de l'effort d'assainissement (94 %) est supporté par l'administration centrale (graphique 2E).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Hongrie



E. Effort d'assainissement par échelon administratif



F. Secteurs touchés par les mesures d'assainissement budgétaire

Coupes mineures dans les dépenses	Protection de l'environnement
Coupes modérées dans les dépenses	Logement et équipements collectifs
Coupes substantielles dans les dépenses	Affaires économiques
	Défense
	Éducation
	Services publics généraux
	Santé
	Ordre public et sécurité
	Loisirs, culture et religion
	Protection sociale


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932880244>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les secteurs touchés par les mesures d'assainissement comprennent ceux qui sont affectés par des réductions de dépenses selon la CFAP (Classification des fonctions des administrations publiques) et les déclarations du gouvernement. L'effort d'assainissement par échelon administratif représente le volume de l'assainissement en moyenne annuelle. Les données relatives au « Plan 2012 » tiennent compte des efforts d'assainissement accomplis en 2010 et 2011.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en ; calculs de l'OCDE.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Hongrie<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire	4.1 %	4.5 %	7.6 %	7.6 %	8.2 %	8.2 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-4.2 %	4.3 %	-2.5 %	-2.2 %	-1.9 %	-1.5 %
Dette brute	81.4 %	80.6 %	78.4 %	77.0 %	73.7 %	72.7 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	4.4 %	6.3 %	2.4 %	4.8 %	5.3 %	5.2 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions de dépenses	85.9 %	105.8 %	92.7 %	93.8 %	89.2 %	87.0 %
Augmentations de recettes	14.1 %	-5.8 %	7.3 %	6.2 %	10.8 %	13.0 %
<b>Assainissement budgétaire en millions HUF</b>						
Réductions de dépenses	942	1 346	2 055	2 173	2 349	2 407
Augmentations de recettes	155	-73	161	143	285	359
Montant total de l'assainissement	1 097	1 273	2 216	2 316	2 634	2 767

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881498>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du gouvernement. S'agissant du volume de l'assainissement en monnaie nationale, les chiffres ayant été arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère hongrois des Finances (2012), « Convergence Programme », avril ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Le plan d'assainissement tel qu'il a été modifié s'appuie plus nettement sur les mesures de réduction des dépenses, prévoyant des coupes d'un volume (cumulé) sensiblement équivalent dans les dépenses de fonctionnement et dans le financement des programmes (tableau 2). Du côté des dépenses courantes, les mesures d'assainissement consistent principalement dans le gel des crédits et l'annulation des reports – en lien avec la restructuration de l'administration. Du côté des mesures de programme, la réforme du système des retraites constitue la pièce maîtresse du dispositif, suivie par la réduction des subventions aux médicaments et la baisse des allocations familiales. Les mesures ponctuelles mises en œuvre en 2011 (fonds de pension) viennent s'ajouter aux mesures décrites par le tableau 2.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Hongrie<sup>1</sup>

		Millions HUF					
		2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>942</b>	<b>1 346</b>	<b>2 053</b>	<b>2 338</b>	<b>2 360</b>	<b>2 408</b>
% du PIB nominal		3.5 %	4.7 %	7.1 %	7.7 %	7.3 %	7.1 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>317</b>	<b>642</b>	<b>969</b>	<b>1 139</b>	<b>1 118</b>	<b>1 118</b>
% du PIB nominal		1.2 %	2.3 %	3.3 %	3.7 %	3.5 %	3.3 %
A1. Dépenses de personnel	Gel de la masse salariale brute et baisse des rémunérations dans le secteur public, etc.	141	213	256	256	256	256
A2. Réorganisation de l'administration	Gel des budgets, annulation des reports, amélioration de la gestion des actifs et autres mesures d'économies budgétaires, etc.	101	354	600	695	695	695
A3. Autres mesures de fonctionnement		75	37	37	37	37	37
A4. Économies d'intérêts		–	38	76	151	130	130
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>626</b>	<b>703</b>	<b>1 084</b>	<b>1 199</b>	<b>1 242</b>	<b>1 290</b>
% du PIB nominal		2.3 %	2.5 %	3.7 %	3.9 %	3.9 %	3.8 %
B1. Logement	Suppression de l'aide au logement, etc.	0	0	0	0	0	0
B2. Agriculture	Réduction des subventions agricoles, etc.	44	48	48	48	48	48
B3. Énergie	Suppression des prestations au titre du gaz naturel et du chauffage, etc.	59	65	65	65	65	65
B4. Santé	Diminution des dépenses de santé, par exemple des subventions aux médicaments, promotion de l'utilisation des génériques, etc.	46	47	141	172	172	173
B5. Pensions	Modification du système d'indexation, suppression du 13 <sup>ème</sup> mois, etc.	300	338	409	464	496	534
B6. Allocations familiales	Réduction des allocations familiales, etc.	52	74	134	155	155	155
B7. Transports	Réduction des subventions accordées à la société nationale de transport ferroviaire, etc.	3	3	29	29	29	29
B8. Emploi et marché du travail	Réduction du dispositif de soutien passif au marché du travail (suppression de l'aide à la recherche d'emploi, durcissement des conditions d'octroi de l'allocation recherche d'emploi, etc.).	0	0	118	118	118	118
B9. Éducation	Réduction des capacités institutionnelles, organisationnelles et de décision, etc.	0	0	12	21	31	40
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>155</b>	<b>-73</b>	<b>161</b>	<b>154</b>	<b>287</b>	<b>359</b>
% du PIB nominal		0.6 %	-0.3 %	0.6 %	0.5 %	0.9 %	1.1 %
A. Cotisations sociales		-251	29	234	246	327	346
B. Imposition du revenu des personnes physiques		-205	-690	-1 005	-1 177	-1 147	-1 118
C. Imposition du capital		240	202	202	40	39	36
D. TVA et taxes sur le chiffre d'affaires		412	421	681	844	870	898
E-F. Impôt sur la fortune et droits d'assises		-41	-35	-36	-37	-39	-40
Prélèvement sur les transactions financières	Création d'une taxe de 0.1 % sur les bénéfices des établissements bancaires, à compter du début 2013.				130	130	130
Taxe sur le secteur des télécommunications	Création d'une taxe indirecte sur les services de télécommunication à compter du deuxième semestre 2012 (2 HUF par minute entamée et 2 HUF par message SMS/MMS).			30	52	52	52
Taxe sur le secteur de l'énergie	Modifications de l'assiette et du taux de la taxe sur les sociétés énergétiques.			55	55	55	55
Taxe sur le secteur des assurances	Création d'une nouvelle taxe unique sur le secteur des assurances pour remplacer les trois existants actuellement.					n.d.	n.d.
Autoliquidation de la TVA dans le secteur agricole	Instauration, à compter de juillet 2012, d'une procédure d'autoliquidation de la TVA dans le secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux.			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881517>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère hongrois des Finances (2012), « Convergence Programme », avril.

Lors de l'actualisation du programme de convergence d'avril 2012, le gouvernement a indiqué que les taxes temporaires visant certains secteurs particuliers instaurées en 2010 étaient supprimées et que la taxe sur le secteur bancaire serait réduite de moitié en 2013, pour être ensuite ramenée à un niveau plus conforme aux pratiques européennes. Selon le gouvernement, l'impact budgétaire de ces mesures est compensé par d'autres mesures d'économie, ainsi que par l'adoption d'un nouveau train de mesures structurelles. Le gouvernement fait également figurer dans le programme de convergence d'avril 2012 un certain nombre de mesures nouvelles, reprises dans le tableau 2.

### ***Retraites***

Le gouvernement a engagé une refonte du système des retraites en 2011, en supprimant le régime de retraite privé obligatoire et, selon lui, d'autres mesures vont suivre en 2012 en vue de renforcer le caractère assurantiel et solidaire du système, ainsi que sa viabilité à long terme et sa transparence. Le budget de la Caisse nationale d'assurance retraite est présenté en équilibre dans le budget général 2012. En effet, à compter du 31 décembre 2011, l'intégralité des cotisations perçues par les fonds de pension est reversée à la Caisse nationale d'assurance retraite. À long terme cependant, l'effet de cette mesure sur le comblement du déficit sera partiellement contrebalancé, et finalement neutralisé, par un alourdissement des dépenses de retraites.

À partir de janvier 2012, l'ensemble des allocations et pensions dont bénéficient les personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite ne sera plus versé par la Caisse d'assurance retraite, mais passera à la charge de la Caisse nationale d'assurance maladie et du nouveau Fonds national pour la famille et la politique sociale. Grâce à cette réforme, les pensions des personnes ayant dépassé l'âge légal de la retraite pourront être financées quasi intégralement par les cotisations salariales et patronales, et le budget général ne sera mis à contribution que de manière marginale. Les allocations aux survivants – notamment aux veuves et orphelins – et les pensions de retraite des femmes comptant 40 années de cotisations, continueront à relever du régime de l'assurance retraite. Cette modification de l'origine des financements n'induit cependant pas d'amélioration de la situation sous-jacente du système des retraites, caractérisé par une viabilité insuffisante. Il se peut, de plus, que les pressions exercées sur les personnes demeurant affiliées à l'ancien régime privé obligatoire débouchent sur un nouveau train de mesures en faveur du système public, d'autant plus que les chances de perdurer des régimes de retraite privés paraissent de plus en plus minces, compte tenu du fait qu'ils ne sont plus alimentés par les cotisations.

En outre, les allocations de pré-retraite ont été transformées en prestations sociales en 2011 et les avantages associés à la pré-retraite vont faire l'objet d'une suppression progressive.

## **4. Réformes institutionnelles**

Le gouvernement a procédé à des réformes majeures touchant plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :



- **Règles budgétaires :** à compter de janvier 2012, la Hongrie a introduit dans sa Constitution (article 36) une règle de frein à l'endettement. La limite imposée à la dette par cette règle est de 50 % du PIB et le ratio dette/PIB doit diminuer jusqu'à atteindre le plafond d'endettement fixé par la Constitution. Une clause dérogatoire est prévue en cas d'adoption de dispositions législatives spéciales et de récession profonde et prolongée.

La règle du frein à l'endettement est décrite de façon plus détaillée dans la Loi sur la stabilité économique. L'augmentation nominale de la dette brute est limitée à l'équivalent de l'inflation moins 50 % de la croissance du PIB réel, afin de garantir une baisse continue du ratio dette/PIB en période de croissance positive tout en étant contra-cyclique et en s'accompagnant d'une clause dérogatoire en cas de croissance négative. Cette règle s'applique à l'administration centrale, locale et aux autres organismes considérés comme appartenant à l'administration publique. Le recours à l'emprunt par les collectivités locales est subordonné à l'accord de l'administration centrale (paragraphe 2 à 10 de la Loi n° CXCV de 2011 sur la stabilité économique de la Hongrie).

Les missions du Conseil budgétaire hongrois ont été expressément réduites, mais il conserve un droit de veto en matière d'application de la règle du frein à l'endettement, eu égard au fait que l'adoption ou la modification du budget sont soumises à son approbation préalable. Il rend un avis sur le projet de budget, notamment sur le point de savoir si la diminution du ratio dette/PIB est effective. Il est composé : d'un président nommé pour six ans par le président de la république ; du Gouverneur de la banque centrale ; et du Président du bureau national d'audit. Il s'appuie sur les capacités d'analyse de la banque centrale et du bureau national d'audit (paragraphe 15 à 27 de la Loi n° CXCV de 2011 sur la stabilité économique de la Hongrie).

- **Cadres de dépenses à moyen terme :** le gouvernement fixe par un décret séparé le montant des recettes, des dépenses et détermine le solde budgétaire de l'administration centrale pour les trois années suivant l'exercice concerné. Il peut actualiser ces plafonds en cas d'évolution importante de la situation macroéconomique et budgétaire (paragraphe 29 et 36, article (4) de la Loi n° CXCV de 2011 sur les finances publiques).
- **Budgétisation descendante :** avant le 31 mars de chaque année, sur proposition du ministre chargé des Finances publiques, le gouvernement adopte des lignes directrices économiques et budgétaires, fixe les objectifs principaux de la politique fiscale et budgétaire et confirme que le solde budgétaire demeurera dans les limites imposées par la règle du frein à l'endettement. Avant la mi-mai, le ministre chargé des Finances publiques précise les délais et les contraintes encadrant l'élaboration du budget, ainsi que le montant total prévu pour chaque chapitre budgétaire.

Les unités administratives concernées indiquent pour chaque chapitre les dépenses et les recettes qu'elles prévoient, avec un classement par institutions budgétaires, crédits centraux ou gérés par chapitres, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale. Ces éléments servent de base aux négociations par ministère au sujet des dépenses à reconduire et des propositions de nouveaux crédits (juillet-août). Le ministre chargé des Finances publiques élabore ensuite le projet de budget, pour que le gouvernement puisse l'approuver avant la fin août (paragraphe 13 de la Loi n° CXCV de 2011 sur les finances publiques).

- **Processus d'adoption du budget :** au début septembre, le gouvernement sollicite l'avis du Conseil budgétaire sur le projet de budget de l'État ; avis devant être rendu dans les dix jours, à savoir avant la soumission du projet au parlement par le gouvernement à la fin septembre. Au début décembre, après que le parlement se soit prononcé sur le budget, il transmet le projet modifié au Conseil budgétaire pour qu'il se prononce dans les trois jours sur le respect de la règle du frein à l'endettement. Sur la base de cet avis, le gouvernement présente, si nécessaire, avant le vote final, un projet d'amendement visant à assurer le respect de cette règle.

Au cours de la discussion finale sur le projet de budget, le Conseil budgétaire rend un avis sur la conformité des projets d'amendement à la règle du frein à l'endettement, préalablement au vote final. Une déclaration d'approbation préalable doit en effet être rendue par le Conseil budgétaire avant le vote final du projet de budget. En cas de refus d'approbation, le vote final est ajourné et le gouvernement présente immédiatement un projet d'amendement pour mettre le projet en conformité avec ladite règle. La procédure se poursuit jusqu'à ce que le Conseil budgétaire ait donné son accord préalable à l'adoption du projet de budget en confirmant, avant le vote final, la pertinence du projet d'amendement au regard de la règle du frein à l'endettement (article 44 de la Loi fondamentale hongroise portant sur le Conseil budgétaire et chapitre IV, titres 6 et 7 de la Loi n° CXCIV de 2011 sur la stabilité économique de la Hongrie).

- **Pratiques en matière d'exécution budgétaire :** le gouvernement peut déléguer un contrôleur des finances auprès des organismes budgétaires – placés sous son contrôle ou son autorité – en vue de garantir une gestion efficace, régulière et responsable des finances publiques. Le contrôleur est chargé d'effectuer un examen préliminaire des procédures d'engagement des dépenses et peut soulever une objection lorsqu'un engagement dépasse HUF 10 millions (chapitre IV de la Loi n° CXCIV de 2011 sur les finances publiques et chapitre II, titre 3 de la Loi n° CXCIV de 2011 sur la stabilité économique de la Hongrie).
- **Base juridique du cadre de dépenses :** Loi fondamentale hongroise ; Loi n° CXCIV de 2011 sur la stabilité économique de la Hongrie ; et Loi n° CXCV de 2011 sur les finances publiques.

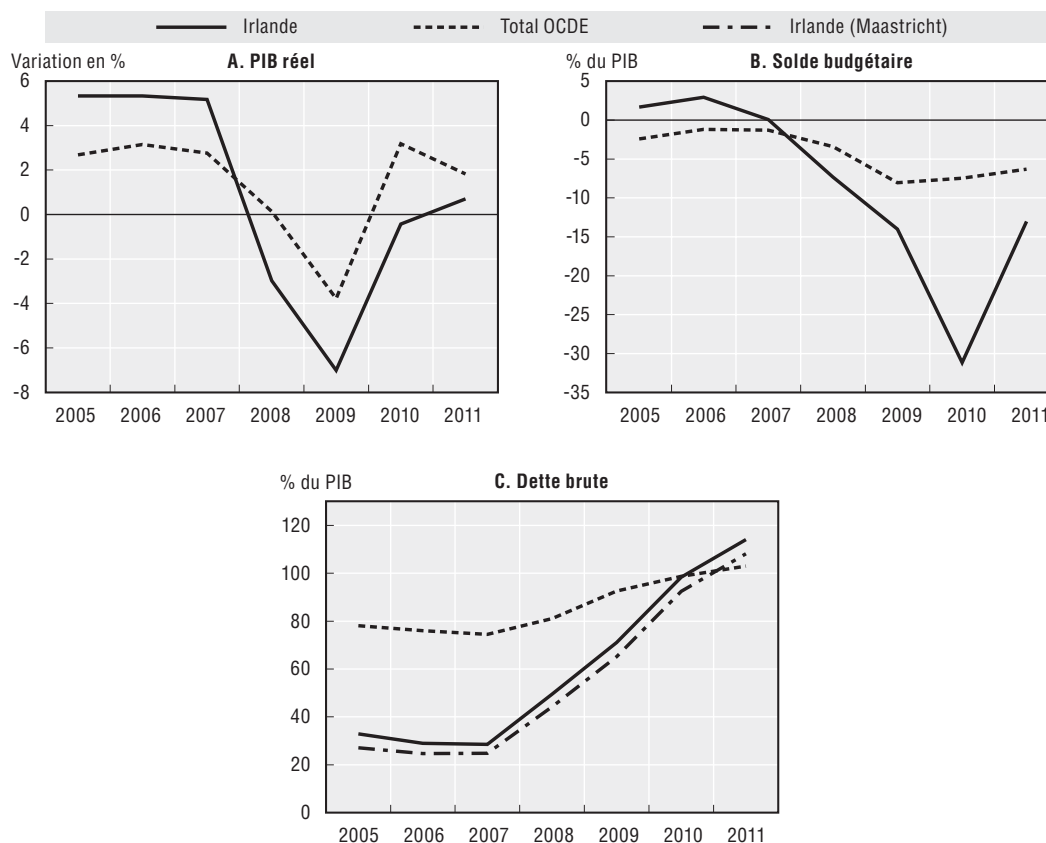


## Irlande

### 1. Situation économique

À la suite de la crise bancaire qu'elle a traversée dans le sillage de la crise financière internationale du troisième trimestre 2007, l'Irlande a accompli des progrès considérables en vue de remédier à ses déséquilibres budgétaires et macroéconomiques, grâce notamment au programme d'ajustement économique adopté avec le soutien de la Commission européenne (CE), de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international. L'économie irlandaise a renoué avec une croissance de 0,7 % du PIB en 2011, tirée principalement par les très bons résultats du secteur des exportations (graphique 1A). En revanche, la contraction de la demande intérieure s'est poursuivie sous l'effet de l'effort d'ajustement budgétaire et du désendettement des ménages, très lourdement endettés.

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Irlande



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880263>

*Note* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

*Source* : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

Une diminution de la participation au marché du travail et une émigration nette ont contribué à limiter la progression du taux de chômage, qui atteignait 14.5 % en 2011. Les recettes et les dépenses budgétaires sont demeurées conformes, respectivement, aux objectifs et aux plafonds fixés par le budget 2011 et le déficit de l'administration publique est tombé à 13 % en 2011 (9.4 % du PIB, hors recapitalisation des banques) après avoir atteint en 2010 un niveau record de 31.2 % du PIB (10.9 %, hors mesures de sauvetage des banques) (graphique 1B). Ces déficits ont pesé sur la dette brute, qui a enregistré une augmentation continue depuis 2007, atteignant 108.2 % du PIB (au sens de Maastricht) en 2011 (graphique 1C).

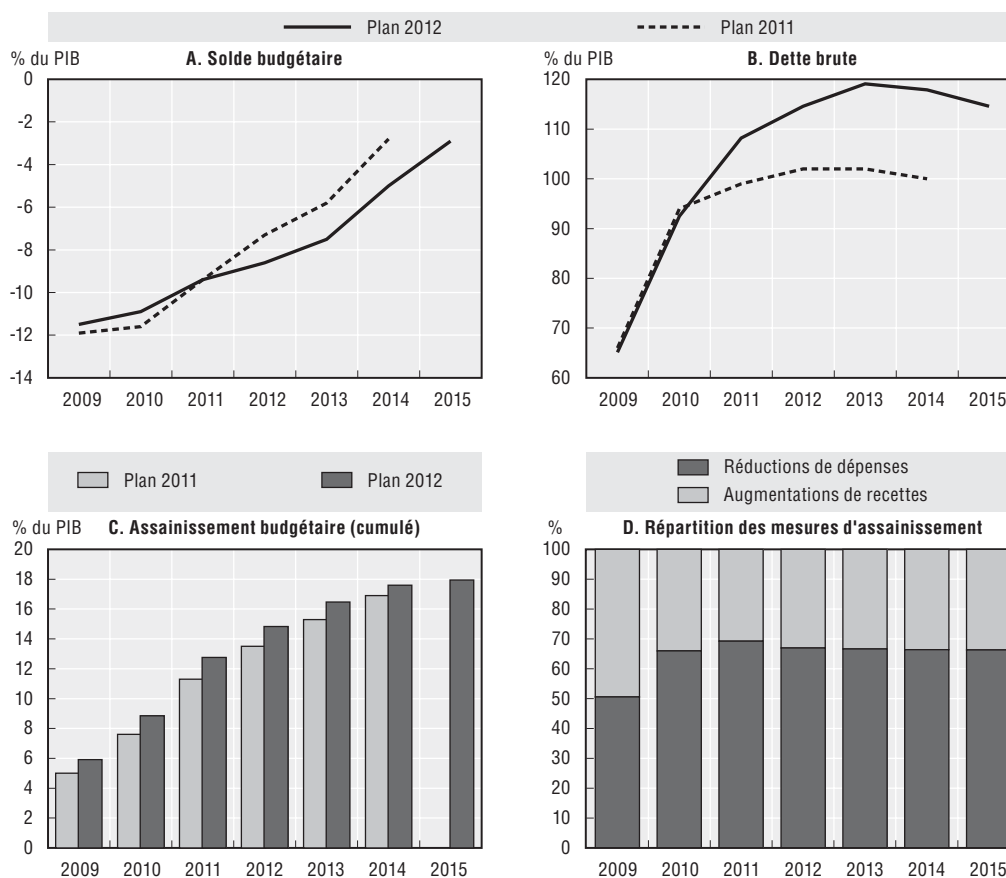
L'OCDE s'attend à ce que l'économie irlandaise connaisse une croissance modérée en 2012, sous l'effet d'un affaiblissement des marchés à l'exportation et d'une nécessité persistante de resserrer les finances publiques. La reprise devrait s'intensifier en 2013.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Face à la grave et profonde détérioration de ses finances publiques, l'Irlande mène depuis juillet 2008 un processus d'assainissement budgétaire. Le gouvernement vient d'entrer dans la deuxième année d'un programme d'ajustement économique (PAE) sur trois ans soutenu par le FMI et l'UE. Il a annoncé en novembre 2011, dans sa déclaration de politique budgétaire à moyen terme ainsi que dans le budget 2012, la poursuite d'un plan d'assainissement ambitieux pour la période 2012-15, en conformité avec les plafonds de dépenses fixés par le PAE et l'objectif de déduction du déficit à moins de 3 % du PIB d'ici à 2015. Le budget 2012 détaille également les plafonds pluriannuels à respecter par les ministères pour chaque groupe de dépenses. Le gouvernement compte sur le fait qu'après 2015, l'Irlande sera sortie de sa situation de déficit excessif, car il est prévu que le déficit de l'administration publique passe à cette date sous la barre des 3 % du PIB, conformément à la décision du Conseil des ministres de l'Économie et des Finances de l'UE (Conseil ECOFIN) du 7 décembre 2010. En 2011, le niveau du déficit a été meilleur que prévu (9.4 % contre un objectif de 10.6 %, hors recapitalisation des banques). En avril 2012, la troïka (CE, BCE et FMI) a conclu dans son évaluation semestrielle du PAE que la mise en œuvre de ce dernier était bien avancée et que l'effort d'assainissement avait suivi au cours du premier trimestre 2012 la trajectoire prévue. Pour 2012, le gouvernement s'attend à un déficit de 8.3 % du PIB, inférieur à l'objectif officiel, à savoir les 8.6 % fixés par le PAE (graphique 2A).

On estime que la dette brute des administrations publiques culminera à 116 % du PIB en 2013 (contre 114.6 % prévus), un niveau nettement plus élevé qu'indiqué dans OCDE (2011a) (graphique 2B). Dans sa déclaration de politique budgétaire à moyen terme, le gouvernement avait présenté un ambitieux dispositif d'assainissement. Eu égard au fait que la conjoncture est moins favorable que prévu, le volume des mesures envisagées a été légèrement revu à la hausse par le budget 2012, par rapport aux prévisions initiales du programme soutenu par l'UE et le FMI. L'impact cumulé de l'effort d'assainissement budgétaire intensif mené entre 2009 et 2015 devrait donc se monter à 17.9 % du PIB (graphique 2C). Le dispositif consiste, dans un premier temps, pour les deux-tiers environ en des coupes dans les dépenses puis, à partir de 2009, il fait une place équivalente à l'accroissement des recettes (graphique 2D). Sont visés : les dépenses courantes du secteur public, les investissements, la sécurité sociale et les dépenses de santé.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Irlande

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932880282>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques (hors recapitalisation des banques) et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les données concernant le « Plan 2012 » comprennent les efforts d'assainissement accomplis en 2010 et 2011.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi:10.1787/budget-v11-2-en*.

Le gouvernement a lancé diverses initiatives en vue de stimuler la croissance. L'« initiative emploi » de mai 2011 comporte une vaste gamme de mesures visant à soutenir l'emploi, parmi lesquelles la mise en place d'un second taux réduit de TVA pour stimuler le secteur du tourisme, une réduction de moitié du taux des charges sociales patronales sur les bas salaires jusqu'à 2013, des crédits supplémentaires, d'un faible montant, alloués à certains postes de fonctionnement et d'investissement et visant essentiellement des projets « prêts à démarrer », ainsi qu'une augmentation du nombre de places de formation disponibles. En outre, le Plan d'action annuel pour l'emploi de 2012, rendu public en février 2012, énumère plus de 270 mesures différentes à mettre en œuvre par l'ensemble des services administratifs et par plus de 36 organismes publics en vue de protéger ou de créer des emplois. Des réformes visant à lever les obstacles aux affaires

sont prévues dans le cadre du programme UE/FMI ; elles devraient contribuer à soutenir la compétitivité et la croissance au cours des prochaines années. Afin de faciliter l'adaptation des salaires aux exigences de la conjoncture dans les secteurs les plus durement touchés par la récession, la révision des certains accords salariaux de branche a été soumise au parlement.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Irlande<sup>1</sup>

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>							
Volume total de l'assainissement budgétaire	5.9 %	8.8 %	12.8 %	14.8 %	16.5 %	17.6 %	17.9 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire (y compris la recapitalisation des banques)	-11.5 % (-14.0 %)	-10.9 % (-31.2 %)	-9.4 % (-13.1 %)	-8.6 %	-7.5 %	-5.0 %	-2.9 %
Dette brute	65.1 %	92.5 %	108.2 %	114.6 %	119.1 %	117.9 %	114.6 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>							
Prévisions de croissance du PIB nominal		-2.9 %	-0.5 %	2.5 %	3.4 %	4.3 %	4.5 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>							
Réductions de dépenses	51 %	66 %	69 %	67 %	67 %	66 %	66 %
Augmentations de recettes	49 %	34 %	31 %	33 %	33 %	34 %	34 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>							
Réductions de dépenses	4.80	9.10	13.70	15.80	18.05	20.05	21.35
Augmentations de recettes	4.70	4.70	6.10	7.80	9.05	10.15	10.85
Montant total de l'assainissement	9.50	13.80	19.80	23.60	27.10	30.20	32.20

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881536>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

L'Irlande a mis en place une vaste panoplie de mesures de réduction des dépenses des administrations centrales (tableau 2). Parmi celles qui contribuent le plus à l'effort d'assainissement se trouvent notamment les réductions de dépenses en personnel par le biais, initialement, de coupes dans les salaires, puis plus récemment de suppressions de postes, ainsi que des mesures larges visant les programmes et accompagnant des coupes dans les dépenses générales des administrations et les investissements. Du côté des recettes, le train de mesures de loin le plus important concerne la hausse de l'impôt sur le revenu dont l'assiette, devenue très étroite avant la crise, a été élargie.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Irlande<sup>1</sup>

		Milliards EUR			
		2009	2010	2011-14	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>3.59</b>	<b>4.16</b>	<b>11.56</b>	<b>12.86</b>
% du PIB nominal		2.2 %	2.7 %	6.7 %	7.2 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>1.84</b>	<b>1.13</b>	<b>1.36</b>	<b>1.36</b>
% du PIB nominal		1.1 %	0.7 %	0.8 %	0.8 %
A1. Dépenses de personnel	Les traitements (et les avantages annexes) ont diminué de 13.5 % en moyenne en 2009-2010. La masse salariale diminuera encore d'1.2 milliard EUR de 2011 à 2014 (il y aura 24 750 suppressions d'emplois par rapport à l'effectif maximum atteint en 2008).	1.70	1.01	1.20	1.20
A2. Dépenses courantes		0.14	0.12	0.16	0.16
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>1.75</b>	<b>3.03</b>	<b>10.20</b>	<b>11.50</b>
% du PIB nominal		1.1 %	1.9 %	5.9 %	6.4 %
B1. Dépenses générales des ministères	Les dépenses nettes des administrations centrales ont subi une baisse cumulée de 6.5 % de 2008 à 2010. Les budgets des ministères devront encore être amputés de 3 milliards EUR de 2011 à 2014.	0.45	0.63	3.30	Supplément de 1.30
B2. Allocation chômage et aide sociale	Les allocations chômage et l'aide sociale ont diminué de quelque 10 % en 2009-2010. Une baisse supplémentaire de 2.8 milliards EUR doit intervenir entre 2011 et 2014.	0.40	0.80	2.00	
B3. Allocations familiales	Dans le budget de 2011, réduction de 10 EUR mensuels pour le premier et le deuxième enfant et de 20 EUR mensuels pour le troisième, d'où une économie annuelle de 149 millions EUR.	0.08	0.22	0.10	
B4. Santé	Diminution de quelque EUR 750 millions des crédits de la santé dans le budget 2011.	0.24	0.42	1.80	
B5. Investissements	Le budget des investissements contribuera à hauteur de 3 milliards EUR au train d'économies 2011-14.	0.58	0.96	3.00	
<b>C. Autres mesures</b>					
Autres initiatives	Baisse de 12 % du salaire minimum national en 2011, ramené à EUR 7.65.			n.a.	n.a.
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>5.78</b>	<b>5.91</b>	<b>8.50</b>	<b>9.73</b>
% du PIB nominal		3.6 %	3.8 %	5.0 %	5.4 %
A. Droits d'accises	Mesures fiscales permettant d'augmenter les recettes tirées des droits d'accises. Y compris les droits sur les carburants, le tabac, les voyages et la taxe carbone.	0.68	0.92	1.02	1.24
B. Imposition des revenus	Mesures visant à augmenter les recettes tirées de l'imposition des revenus, notamment introduction de la retenue à la source (système dit PAYE) et d'une taxe sur les intérêts des comptes de dépôt (dite DIRT).	4.55	4.61	7.10	7.19
C. TVA	Relèvement du taux de la TVA de 21 % à 22 % en 2013, puis à 23 % en 2014.	0.23	0.06	0.10	0.77
D. Imposition du capital		0.32	0.32	0.36	0.52
E. Imposition du patrimoine	Y compris une taxe de 200 EUR sur les résidences secondaires et la création d'une taxe de 100 EUR sur les bâtiments à usage d'habitation.	0.04	0.04	0.00	0.16
F. Imposition des sociétés		-0.03	-0.03	-0.04	-0.05
G. Droits de timbre		0.00	0.00	-0.04	-0.10

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881555>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à des réformes importantes concernant plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Prévisions économiques** : un conseil consultatif budgétaire chargé d'évaluer la pertinence et la fiabilité des prévisions macroéconomiques du gouvernement et ses positions en matière de politique budgétaire a été mis en place.

L'introduction au niveau de l'UE du Semestre européen, un cycle de coordination des politiques économiques, et d'autres réformes en matière de gouvernance a affecté le rythme de préparation des prévisions macroéconomiques par le ministère des Finances.

- **Cadres de dépenses à moyen terme** : propositions présentées à la fin 2011. Devant être mises en œuvre dans le courant de l'année 2012.
- **Prévisions ou plafonnement des dépenses** : un plafonnement des dépenses par ministère (plafonds contraignants sur trois ans) a été institué à la fin 2011.
- **Performances et résultats** : résultats et données sur les performances ont accompagné, pour la majeure partie des ministères, les informations budgétaires nécessaires à la réalisation des estimations pour 2012.

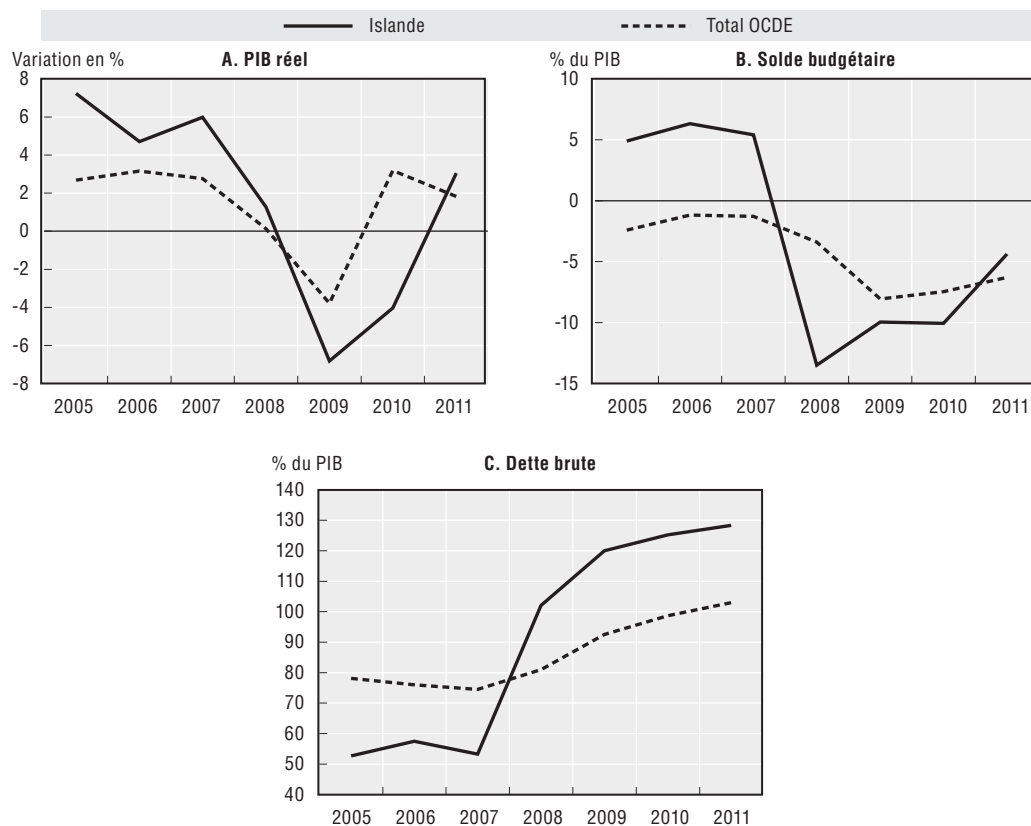
En outre, le gouvernement indique que des règles budgétaires visant à garantir une gestion prudente et durable des finances publiques d'une année sur l'autre figureront dans un projet de loi de responsabilité budgétaire à venir. Ce projet confèrera également au Conseil consultatif budgétaire le statut d'un organe prévu par la loi.

## Islande

### 1. Situation économique

Après avoir mené à bien un programme d'ajustement budgétaire soutenu par le FMI, l'Islande a renoué en 2011 avec une croissance économique vigoureuse (3.1 %), malgré la tourmente traversée par la zone euro (graphique 1A). Cette croissance est tirée par la consommation privée (laquelle est elle-même stimulée par la résorption de l'endettement privé, un accès temporaire anticipé à l'épargne retraite et des accords sur les salaires élevés), ainsi que par l'investissement des entreprises. L'inflation a atteint un niveau bien supérieur à l'objectif de 2.5 % fixé par la banque centrale, sous l'effet de hausses collectives substantielles des salaires, d'une dépréciation de la monnaie et de

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Islande



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880301>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

l'augmentation du prix des matières premières. Le déficit budgétaire des administrations publiques est tombé à 4,4 % du PIB en 2011 (graphique 1B). En raison de l'important effort d'assainissement budgétaire accompli, on estime que la dette brute de l'administration (y compris les engagements de 20 % du PIB au titre des retraites des fonctionnaires) a atteint en 2011 son niveau record de 128 % du PIB et qu'il en est de même pour la dette nette, à 50 % du PIB (graphique 1C).

L'OCDE s'attend à ce que la croissance économique de l'Islande ralentisse, pour tomber à 2,75 % en 2013, lorsque les facteurs qui ont eu un effet stimulant sur la croissance en 2011 auront disparu et que la poussée des investissements retombera. Le chômage devrait être ramené à 5 % d'ici la fin 2013 et l'inflation devrait être en voie de diminution pour atteindre l'objectif fixé par les autorités.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

À la suite de l'effondrement du système bancaire islandais en 2008, le déficit des finances publiques du pays a atteint des niveaux record. En raison de ces circonstances économiques exceptionnelles, le gouvernement a sollicité le soutien du Fonds monétaire international, comme de nombreux autres pays, afin d'atténuer les effets du ralentissement et de renforcer les bases de son économie. Au deuxième trimestre 2009, le ministre des Finances a présenté un rapport au parlement islandais, proposant un plan de redressement des finances publiques pour la période 2009-2013 visant à améliorer le solde budgétaire primaire du pays à hauteur d'environ 15 % du PIB.

L'objectif était de parvenir à améliorer le solde budgétaire primaire des administrations centrales de 3 % à 4 % du PIB en moyenne par an, afin qu'il redevienne excédentaire en 2011 et que le solde budgétaire global renoue avec un excédent en 2013. Le plan d'assainissement était principalement axé sur les administrations centrales mais les objectifs fixés aux collectivités locales étaient identiques, c'est-à-dire qu'elles devaient rétablir l'équilibre de leur solde budgétaire primaire en 2011 et parvenir à un solde global excédentaire en 2013, contribuant ainsi à hauteur d'environ 1 % du PIB à l'amélioration de la situation des finances publiques. Le plan d'assainissement visait également à stopper le gonflement de la dette et à ramener la dette brute globale de l'administration centrale à 60 % du PIB sur le long terme.

À l'occasion de l'élaboration du budget 2012, la stratégie budgétaire à moyen terme a été réévaluée et assouplie. On estime actuellement que le redressement du solde budgétaire primaire devrait représenter de 10 % à 11 % du PIB, au lieu des 15 % prévus initialement. L'objectif d'excédent du solde primaire a été reporté à 2012 et celui du solde global à 2014, avec une révision à la baisse. L'objectif de réduction de l'endettement à long terme demeure inchangé. Il est prévu actuellement que le plan d'ajustement s'étale sur la période 2012-15. *Grosso modo* les mesures adoptées concernent en proportion égale les dépenses et les recettes.

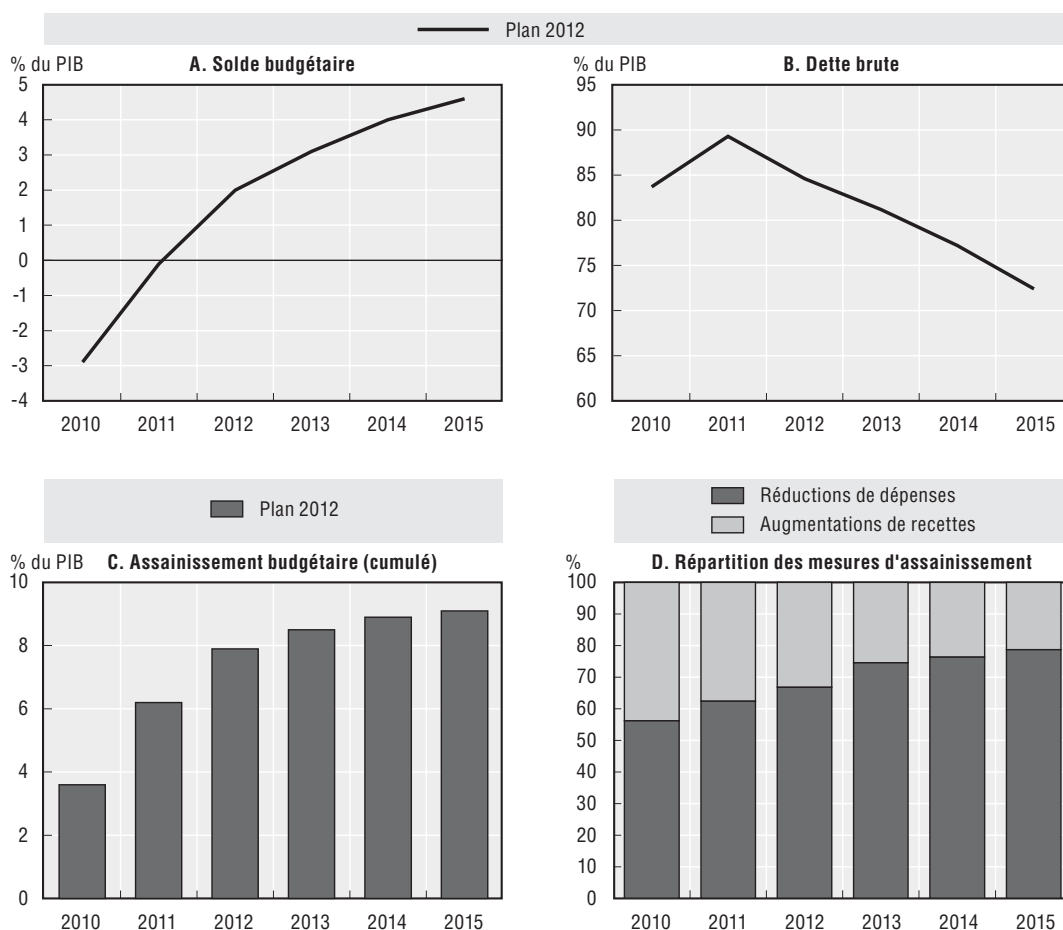
Divers facteurs ont justifié cette révision des prévisions. Premièrement, le niveau d'endettement brut de l'administration centrale a été bien inférieur à ce que l'on attendait, notamment parce que la charge du refinancement du système bancaire s'est révélée plus légère que prévu. Deuxièmement, le déficit de trésorerie de l'administration centrale a été nettement moins important en 2009 et 2010 qu'anticipé. Troisièmement, la reprise de la croissance a été plus lente que prévu, ce qui imposait d'alléger la politique budgétaire. Quatrièmement, le ratio entre les recettes fiscales et le PIB n'a pas semblé augmenter dans les proportions envisagées initialement. Cinquièmement, la confiance dans les




finances publiques et la politique budgétaire s'est renforcée, ce qui s'est notamment traduit par une baisse du taux des contrats d'échange sur le risque de défaillance et des taux d'intérêts sur la dette souveraine.

De manière générale, la mise en œuvre des mesures adoptées est bien engagée. Leur rythme, le volume des économies réalisées et celui de l'accroissement des recettes s'avèrent correspondre aux objectifs fixés. Cependant, l'effort d'ajustement a été contrebalancé par l'inscription au budget de quelques postes exceptionnels qui ont occasionné des dépenses imprévues, telles par exemple que les ISK 27.5 milliards de garanties accordées pour d'anciens prêts détenus par les banques ou encore une contribution de 33 milliards ISK au Fonds de financement du logement en 2010. À la mi-2011, le gouvernement a en outre décidé d'augmenter à la fois les salaires et le montant des aides sociales ; ces hausses n'étaient pas envisagées par le plan de redressement, lequel prévoyait un gel de ces postes de dépenses jusqu'à la fin 2011.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Islande



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880320>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts exprimés en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %).

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

L'effort de relance de la croissance s'est essentiellement tourné vers l'amélioration des conditions des affaires et la mise en place d'un dispositif de soutien aux ménages en difficulté face à la baisse des salaires et à un fort niveau d'endettement. Le gouvernement ayant annulé une partie de ses grands travaux, a conclu un accord avec les fonds de pension concernant le financement de différents projets pour s'efforcer de ramener les investissements à un niveau propre à stimuler la croissance. En outre, des dispositions législatives particulières ont été adoptées afin d'offrir toute une gamme de mesures incitatives aux entreprises innovantes ou souhaitant se développer et une exemption de TVA a été instaurée en faveur des projets de travaux d'entretien ou de construction des ménages exigeant beaucoup de main d'œuvre.

Le taux de natalité du pays est élevé et sa population relativement jeune. En conséquence, les effets du vieillissement sur les dépenses de santé et les retraites ne se feront pas sentir aussi lourdement en Islande que cela pourrait être très bientôt le cas dans d'autres pays européens.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Islande<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire	3.6 %	6.2 %	7.9 %	8.5 %	8.9 %	9.1 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-2.9 %	-0.1 %	2.0 %	3.1 %	4.0 %	4.6 %
Dette brute	83.7 %	89.3 %	84.6 %	81.2 %	77.2 %	72.4 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	2.6 %	6.7 %	7.5 %	5.2 %	5.7 %	5.4 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions de dépenses	56.2 %	62.4 %	66.8 %	74.5 %	76.3 %	78.7 %
Augmentations de recettes	43.8 %	37.6 %	33.2 %	25.5 %	23.7 %	21.3 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards ISK</b>						
Montant total de l'assainissement	54.9	101.4	138.4	158.2	175.1	188.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881574>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Les principales mesures de réduction des dépenses consistent dans des baisses de salaires et des coupes dans les dépenses d'aide sociale et d'infrastructures. Le gel des salaires et des avantages sociaux des employés de l'administration devrait notamment permettre de réaliser ISK 16.5 milliards d'économies. La baisse des allocations chômage, la diminution du budget de la sécurité sociale et des frais de maintenance du réseau routier viendront également contribuer à une amélioration sensible du solde budgétaire.


Comme cela a été le cas au cours de la période 2009-2011, on s'attend à ce que diverses mesures visant à augmenter les recettes figurent dans le budget 2012. Il devrait s'agir notamment de l'instauration d'un système d'imposition sur le revenu des personnes physiques (IRPP) à trois tranches, accompagné d'un relèvement des taux d'imposition, mais aussi de la hausse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, porté à 20%, qui devraient respectivement générer ISK 27.4 milliards et ISK 9.2 milliards de recettes supplémentaires en 2015. Les taxes sur la consommation ont également un rôle majeur à jouer, à travers notamment une hausse du taux de la TVA, porté de 24.5 % à 25.5 %. De la même manière, les droits sur l'alcool, le tabac, les carburants et la taxe sur les véhicules devraient en principe rapporter ISK 23.7 milliards en 2015, suivis des cotisations de sécurité sociale (ISK 21.1 milliards) et de la taxation du patrimoine (ISK 12.4 milliards). Quelques mesures fiscales nouvelles, comme la taxe carbone et une taxe sur les transactions financières, devraient aussi contribuer à accroître sensiblement les recettes, ainsi que des rentrées non-fiscales, telles notamment que le produit de la vente d'actifs et les dividendes des entreprises publiques. On peut encore y ajouter diverses mesures temporaires, parmi lesquelles la possibilité d'effectuer des ponctions sur les comptes d'épargne retraite complémentaire (ponctions soumises au taux de l'IRPP), mais également la faculté d'un prépaiement des taxes sur les sociétés, pour celles qui sont les plus fortes consommatrices d'énergie.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Islande<sup>1</sup>

		Milliards ISK						
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>38.6</b>	<b>93.4</b>	<b>116.3</b>	<b>124.4</b>	<b>129.4</b>	<b>134.4</b>	<b>139.4</b>
<i>% du PIB nominal</i>		2.6 %	6.1 %	7.1 %	7.1 %	7.0 %	6.9 %	6.7 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>13.5</b>	<b>27.5</b>	<b>38.7</b>	<b>42.7</b>	<b>45.2</b>	<b>47.7</b>	<b>50.2</b>
<i>% du PIB nominal</i>		0.9 %	1.8 %	2.4 %	2.4 %	2.4 %	2.4 %	2.4 %
A1. Dépenses courantes	Coupes substantielles dans les dépenses courantes et définition d'objectifs de dépenses plus bas pour les systèmes d'aide sociale. Des coupes en termes nominaux ont été réalisées dans les salaires de nombreux employés de l'administration, des coupes ont été effectuées dans les heures supplémentaires et les frais de déplacement ont été réduits. Des fusions entre services ont été effectuées au sein de l'administration centrale, notamment des ministères, des organismes de santé et des services fiscaux.	13.5	27.5	38.7	42.7	45.2	47.7	50.2
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>19.6</b>	<b>49.4</b>	<b>61.1</b>	<b>65.2</b>	<b>67.7</b>	<b>70.2</b>	<b>72.7</b>
<i>% du PIB nominal</i>		1.3 %	3.2 %	3.7 %	3.7 %	3.6 %	3.6 %	3.5 %
B1. Transferts	Mesures visant à réduire les transferts, visant notamment les prestations de sécurité sociale, les allocations chômage, les allocations familiales, le remboursement des médicaments et le système de congé parental.	6.3	22.2	30.0	33.9	36.4	38.9	41.4
B2. Entretien et investissements	Mesures visant essentiellement le réseau routier.	13.3	27.2	31.1	31.3	31.3	31.3	31.3
<b>C. Autres mesures</b>		<b>5.5</b>	<b>16.5</b>	<b>16.5</b>	<b>16.5</b>	<b>16.5</b>	<b>16.5</b>	<b>16.5</b>
<i>% du PIB nominal</i>		0.4 %	1.1 %	1.0 %	0.9 %	0.9 %	0.8 %	0.8 %
Gel des salaires et des avantages sociaux des employés de l'administration, comme les allocations chômage, en 2009 et 2010.		5.5	16.5	16.5	16.5	16.5	16.5	16.5

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Islande<sup>1</sup> (suite)

		Milliards ISK						
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>29.0</b>	<b>73.5</b>	<b>90.9</b>	<b>107.5</b>	<b>110.8</b>	<b>119.0</b>	<b>125.8</b>
% du PIB nominal		1.9 %	4.8 %	5.5 %	6.1 %	6.0 %	6.1 %	6.1 %
A. Impôts sur le revenu des personnes physiques	Réforme créant un système d'IRPP à trois tranches et relevant les taux d'imposition, mais augmentant parallèlement le montant du crédit d'impôt personnel.	16.1	21.7	27.9	25.2	24.7	26.0	27.4
B. Impôts sur les bénéfices des sociétés	Portés par étapes à 20%.	0.0	1.2	4.6	7.8	8.3	8.8	9.2
C. TVA	Portée de 24.5 % à 25.5 %	0.0	4.3	4.6	4.9	5.2	5.5	5.8
D. Droits d'accises	Majoration des droits sur l'alcool, le tabac et les carburants et de la taxe sur les véhicules.	6.0	14.5	15.3	17.8	20.2	21.9	23.7
E. Cotisations de sécurité sociale	Portées de 5.34 % à 8.65 % en deux temps.	6.0	25.2	26.8	21.7	20.2	20.1	21.1
F. Taxation du patrimoine		0.8	5.1	9.1	10.5	11.2	11.8	12.4
G. Autres taxes	Création d'un nouvel impôt sur la fortune nette ; hausse de l'impôt sur les successions ; hausse des prélèvements sur les bénéfices des activités de pêche ; nouvelle taxe environnementale et taxe carbone ; nouveau prélèvement sur la masse salariale et les bénéfices des établissements financiers ; imposition temporaire des retraits effectués sur les comptes d'épargne retraite complémentaire individuels ; prépaiement temporaire des taxes sur les sociétés pour les fortes consommatrices d'énergie.	0.0	0.0	1.0	5.6	5.9	9.2	9.6
H. Dividendes, ventes d'actifs, autres	Produit de la vente d'actifs et augmentation des dividendes devant être versées par les entreprises publiques.	0.0	1.5	1.6	14.0	14.9	15.7	16.6
<b>III. Mesures expansionnistes<sup>2</sup></b>		<b>-67.6</b>	<b>-112.1</b>	<b>-105.8</b>	<b>-93.5</b>	<b>-82.0</b>	<b>-78.4</b>	<b>-76.8</b>
% du PIB nominal		-4.5 %	-7.3 %	-6.5 %	-5.3 %	-4.4 %	-4.0 %	-3.7 %
Application du dispositif d'assainissement à d'autres mesures expansionnistes		-67.6	-112.1	-105.8	-93.5	-82.0	-78.4	-76.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881593>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

2. Les données communiquées par l'Islande font état de mesures quantifiées dépassant le volume total de l'assainissement. La différence est portée sur la ligne « Autres mesures expansionnistes ». Au chapitre 1 du présent rapport, pour les besoins de la description des mesures quantifiées et de leur impact, ce chiffre est calculé de manière proportionnelle, à partir de la différence entre les mesures de réduction des dépenses et les mesures d'augmentation des recettes telles qu'elles figurent dans le présent tableau, en fonction de la répartition des mesures décrite dans le tableau 1 ci-dessus.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à des réformes majeures touchant plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Prévisions économiques** : depuis octobre 2009, Statistics Iceland est chargé des prévisions macroéconomiques pour les besoins de la procédure budgétaire. Au sein de cet organisme, un service de recherche indépendant assure le suivi des performances économiques du pays, élabore et publie les prévisions macroéconomiques, de manière à ce que ces dernières soient à la fois indépendantes et crédibles.
- **Règles budgétaires** : le parlement islandais a adopté en septembre 2011 une nouvelle Loi sur les collectivités locales, la Loi n°138/2011, imposant aux collectivités locales le respect de deux nouvelles règles budgétaires :
  - la première est une règle d'équilibre des opérations courantes des administrations locales, qui les oblige à équilibrer leurs recettes et leurs dépenses totales sur une période de trois ans ;
  - la seconde est une règle de frein à l'endettement, qui limite le total des dettes et des engagements des administrations locales à 150 % du total de leurs recettes. Les collectivités dépassant ce plafond doivent s'efforcer de ramener ce ratio sous la limite de référence de 150 % dans les dix ans. Les collectivités dont l'endettement total dépasse 250 % de leurs recettes ne sont pas autorisées à contracter de nouveaux emprunts, sauf pour se refinancer.

Des règles budgétaires destinées à l'administration centrale sont en cours d'examen, en lien avec l'élaboration d'un nouveau cadre de loi de finance organique, présenté au cours l'année 2012.

- **Cadres de dépenses à moyen terme** : dans le budget 2011, pour la première fois, un cadre fixe de dépenses en termes nominaux a été fixé pour deux ans, sous réserve que les écarts par rapport aux hypothèses de prix soient inférieurs à 1.5 %. Un montant annuel de 5 milliards ISK de crédits non affectés était réservé pour faire face aux écarts imprévus par rapport aux hypothèses de prix et aux engagements. Toutes les autres décisions et tous les autres écarts devaient demeurer dans le cadre global fixé.

Cependant, à la mi-2011, le gouvernement a relevé le montant des aides sociales et les salaires des employés de l'administration – s'écartant ainsi du cadre de dépenses. Exception faite de ces augmentations, le cadre demeure applicable et l'on s'attend à ce que les dépenses n'excèdent pas les limites qu'il a posées.

- **Processus d'approbation du budget** : en juin 2011, le parlement a adopté une loi portant modifications de la Loi n° 55/1991 sur les procédures parlementaires. Elle introduit deux innovations dans la procédure budgétaire :
  - En premier lieu, le parlement se réunira chaque année le deuxième mardi de septembre au lieu du 1<sup>er</sup> octobre. Cela suppose que le gouvernement présente le projet de budget en temps voulu et laisse plus de temps au parlement pour le discuter et le modifier.

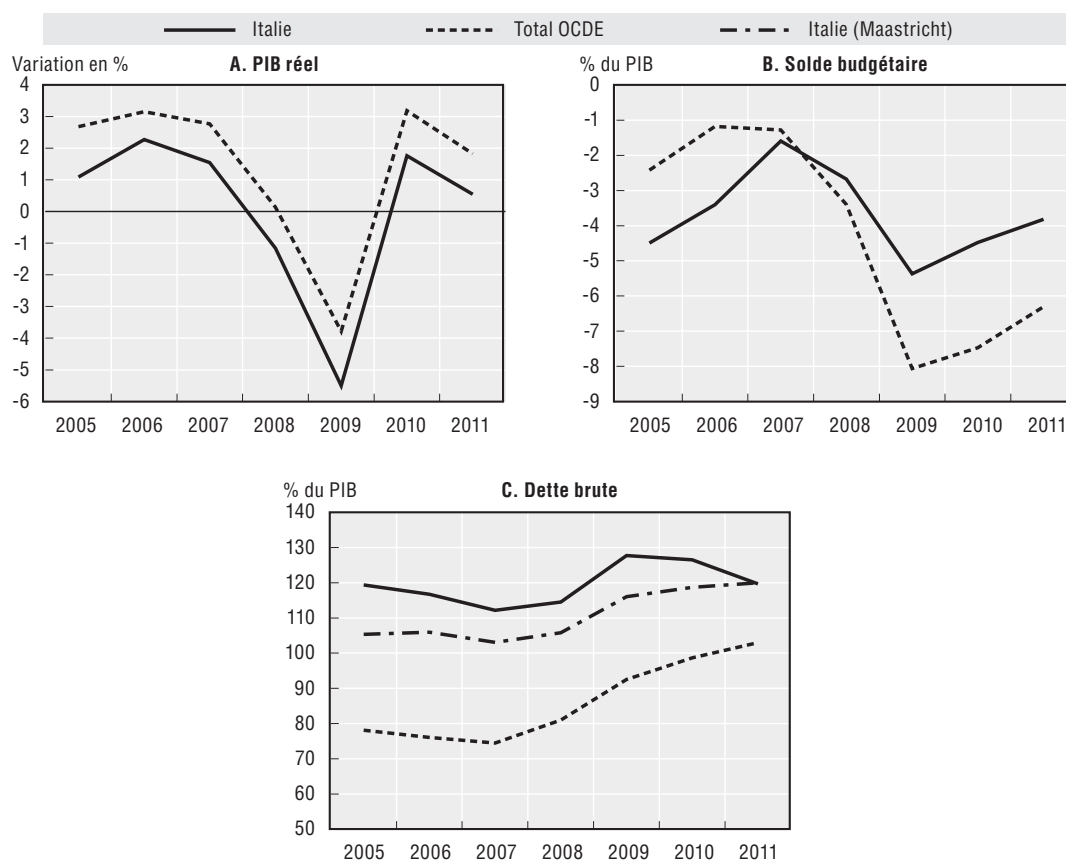
- En second lieu, le ministre des Finances doit soumettre au parlement au plus tard le 1<sup>er</sup> avril de chaque année une résolution fixant les principaux cadres de dépenses pour le budget de l'année suivante, ainsi qu'un rapport sur les hausses de recettes projetées. Ce document doit être accompagné par une stratégie budgétaire à moyen terme pour les trois exercices suivants. La date d'application de ces dispositions a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2013.
- **Pratiques en matière d'exécution budgétaire :** de manière générale, les pratiques en matière de contrôle de l'exécution du budget ont été améliorées en Islande depuis la fin 2008, grâce à une meilleure évaluation des risques de dépassement budgétaire, un durcissement des exigences concernant la Loi de finances rectificative et un renforcement de la volonté politique concernant la mise en œuvre du plan de redressement.
- **Base juridique du cadre institutionnel :** en octobre 2011, le ministère des Finances a entamé des travaux en vue d'élaborer une nouvelle loi de finances organique complète visant à renforcer l'ensemble du cadre juridique des finances publiques, y compris la procédure d'adoption et l'exécution du budget. Le gouvernement devrait présenter son projet de loi au parlement en 2012. Ce nouveau texte, qui est conforme aux recommandations formulées par le FMI dans le cadre de son assistance technique, comprendra des dispositions visant à remédier à l'absence de principes codifiés en matière de politique budgétaire, à la fragmentation du processus budgétaire, aux lacunes dans l'exécution du budget débouchant sur des dépassements de crédits et des failles dans la transmission des données financières (FMI, 2012, *Consultations au titre de l'article IV et Première discussion sur le suivi post-programme*).

## Italie\*

### 1. Situation économique

La lente reprise économique dont a bénéficié l'Italie s'est essouffée au cours du deuxième semestre 2011 et l'économie du pays a replongé dans la récession au premier semestre 2012, en raison notamment de l'instabilité et des incertitudes liées à la crise de la zone euro, ainsi que des effets à court terme du resserrement budgétaire. De ce fait, la croissance enregistrée par le PIB réel du pays est inférieure à la moyenne de l'OCDE (graphique 1A). Le solde budgétaire des administrations publiques a, lui, en revanche connu une amélioration plus rapide que celle de la moyenne de l'OCDE, grâce à un effort

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Italie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880339>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

\* Cette note concernant l'Italie a été rédigée par le Secrétariat de l'OCDE à partir de données publiques.

d'assainissement vigoureux (graphique 1B). Toutefois, l'endettement brut des administrations demeure nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE et la dette, selon les critères de Maastricht, s'est encore creusée pour atteindre 120 % du PIB en 2011 (graphique 1C). L'OCDE s'attend à ce que la croissance poursuive son ralentissement, puis que la reprise s'accélère à la fin 2013 lorsque, selon les prévisions, les exportations connaîtront une nouvelle expansion et les investissements des entreprises auront retrouvé un certain dynamisme.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

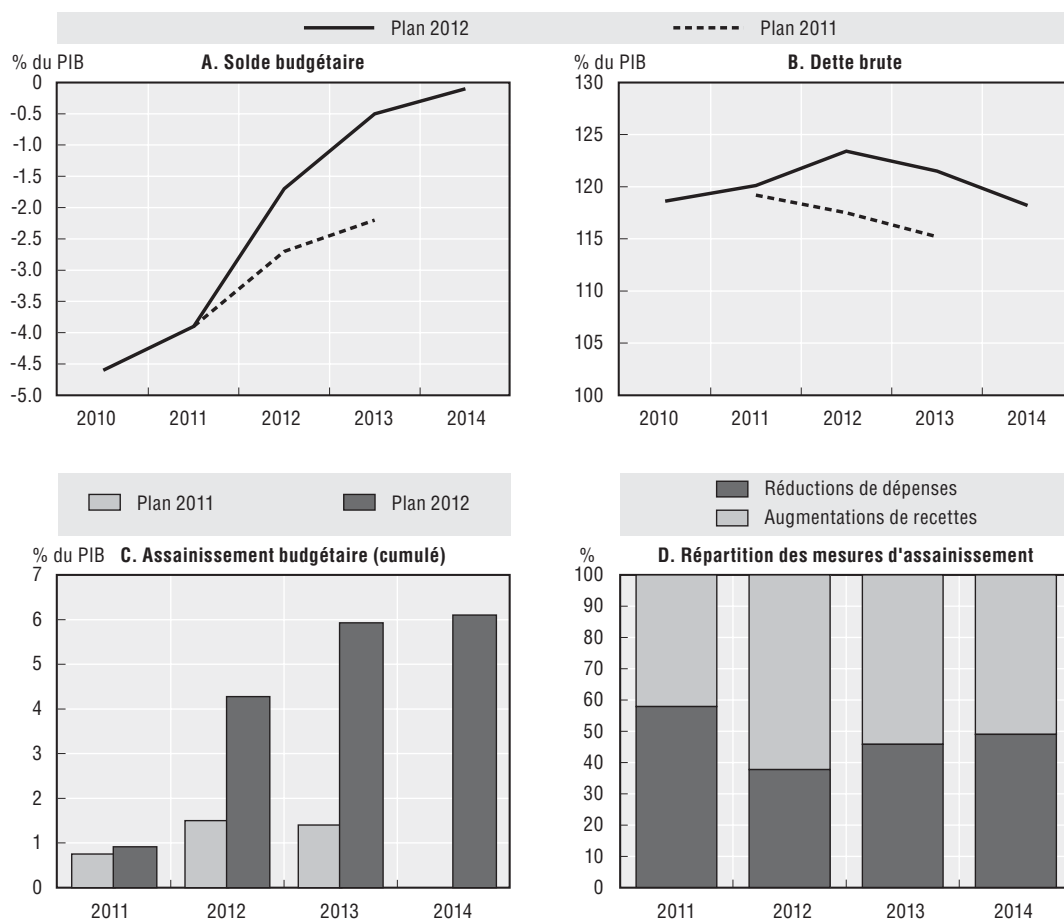
Le Programme de stabilité du gouvernement italien pour 2011 visait à ramener le déficit budgétaire à 2.7 % du PIB en 2012, dans le cadre de la Procédure de déficit excessif (PDE) menée par la Commission européenne. Le Programme de stabilité 2012, adopté par le gouvernement Monti en avril 2012, a fixé des objectifs de réduction immédiate du déficit plus ambitieux, visant à ce qu'il atteigne 1.7 % du PIB en 2012 et 0.1 % d'ici à 2014 (graphique 2A). Sous l'effet de ce recul prévu du déficit budgétaire, le gouvernement s'attend à ce que l'endettement brut culmine en 2012, pour revenir à 118 % du PIB en 2014 (graphique 2B).

Face à l'évolution défavorable de la conjoncture et à la révision des prévisions de croissance à la baisse, le gouvernement a annoncé en 2011 plusieurs paquets budgétaires d'un volume considérable en vue de rééquilibrer les finances publiques entre 2011 et 2014 (sous la forme de trois décrets-lois et d'une loi de stabilité), dont les mesures ont été reprises par le Programme de stabilité 2012. Grâce à la mise en œuvre de ces différents dispositifs – dont 60 % environ visent à accroître les recettes – l'effort d'assainissement devrait atteindre 6.1 % du PIB en 2014 (graphiques 2C et 2D). À la fin avril 2012, le gouvernement Monti a nommé Enrico Bondi, président de la société Parmalat (société italienne de produits laitiers et alimentaires) et maître d'œuvre de sa restructuration, au poste de Commissaire du gouvernement chargé de l'examen des dépenses publiques de biens et services. Son objectif immédiat est de définir des coupes à hauteur de 4.2 milliards EUR au cours de la période de sept mois comprise entre juillet et décembre 2012 à la suite d'une procédure de consultation publique, ce qui représente sur une base annuelle l'équivalent de 7.2 milliards EUR (soit 7 % des dépenses soumises à l'examen).

Parallèlement à l'adoption de mesures d'assainissement supplémentaires, le gouvernement italien a placé la question de la croissance au cœur du débat politique pour s'efforcer de mettre fin à dix années de croissance inférieure au taux moyen de la zone euro. Les mesures permettant d'atteindre cet objectif tendent à renforcer la concurrence sur les marchés des produits et des services, à réformer le marché du travail et à modifier la réglementation fiscale pour créer un système plus souple et plus incitatif.



Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Italie




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880358>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %).

*Sources* : ministère italien des Finances (2012), « Italy's Stability Programme », avril ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Italie<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>					
Volume total de l'assainissement budgétaire		0.9 %	4.3 %	5.9 %	6.1 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-4.6 %	-3.9 %	-1.7 %	-0.5 %	-0.1 %
Dette brute	118.6 %	120.1 %	123.4 %	121.5 %	118.2 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal	1.7 %	0.5 %	2.4 %	2.8 %	1.7 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>					
Réductions de dépenses		58 %	38 %	46 %	49 %
Augmentations de recettes		42 %	62 %	54 %	51 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>					
Réductions de dépenses		8.4	25.6	44.2	50.3
Augmentations de recettes		6.1	42.3	52.2	52.5
Total des mesures d'assainissement		14.5	68.0	96.4	102.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881612>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal correspondent aux estimations du gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement ; les chiffres ayant été arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

Sources : ministère italien des Finances (2012), « Italy's Stability Programme », avril ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement


Les mesures prises par le gouvernement en vue d'augmenter les recettes budgétaires ont donné une nouvelle orientation au système fiscal italien, en mettant plus fortement l'accent sur l'imposition de la consommation et du capital, en contrepartie d'un allègement de la fiscalité des revenus. En ce qui concerne les taxes sur la consommation, le décret-loi n° 138/2011 porte le taux de la TVA de 20 % à 21 %. À compter d'octobre 2012, les taux de TVA à 10 % et 21 % vont subir une hausse supplémentaire de 2 points de pourcentage ; un décret-loi adopté fin 2011 prévoit une nouvelle hausse d'un demi-point de pourcentage à compter de 2014. S'agissant de l'imposition des sociétés, la taxe régionale sur les activités productives doit être majorée ; en outre, des mesures de lutte contre la fraude fiscale contribueront également de manière substantielle à l'accroissement des recettes budgétaires.

Du côté des dépenses, les mesures adoptées touchent les principaux secteurs de la dépense publique, le décret-loi n° 138/2011 assignant à chaque ministère des objectifs de dépenses. Les administrations locales contribueront également directement à la réduction des dépenses et verront de surcroît diminuer les dotations qu'elles reçoivent du gouvernement central. En outre, les économies réalisées sur les dépenses de santé, les coupes effectuées dans la masse salariale, à travers la réduction du nombre des employés de l'administration, et la refonte globale du système des pensions représenteront des contributions de poids à l'effort d'assainissement budgétaire au cours de la période 2011-14.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Italie<sup>1</sup>

En % du PIB nominal

	2011	2012	2013	2014
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>	<b>0.50 %</b>	<b>1.60 %</b>	<b>2.70 %</b>	<b>3.00 %</b>
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>	<b>0.20 %</b>	<b>0.30 %</b>	<b>0.40 %</b>	<b>0.40 %</b>
Mêmes mesures que celles indiquées en 2011	0.20 %	0.30 %	0.40 %	0.40 %
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>	<b>0.50 %</b>	<b>0.70 %</b>	<b>0.80 %</b>	<b>0.80 %</b>
Mêmes mesures que celles indiquées en 2011	0.50 %	0.70 %	0.80 %	0.80 %
<b>C. Autres mesures</b>	<b>-0.10 %</b>	<b>0.60 %</b>	<b>1.60 %</b>	<b>1.90 %</b>
Mêmes mesures que celles indiquées en 2011	-0.10 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
Décret-loi n° 98 (juillet 2011)	0.01 %	-0.06 %	0.66 %	1.13 %
Décret-loi n° 138 (août 2011)		0.53 %	0.46 %	0.07 %
Loi de stabilité (octobre 2011)		0.01 %	0.00 %	0.01 %
Décret-loi n° 201 (décembre 2011)		0.14 %	0.48 %	0.68 %
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>	<b>0.40 %</b>	<b>2.70 %</b>	<b>3.20 %</b>	<b>3.10 %</b>
Mêmes mesures que celles indiquées en 2011	0.30 %	0.30 %	0.20 %	0.20 %
Décret-loi n° 98 (juillet 2011)	0.12 %	0.40 %	0.79 %	1.60 %
Décret-loi n° 138 (août 2011)	0.05 %	0.85 %	1.31 %	0.60 %
Loi de stabilité (octobre 2011)	-0.04 %	0.01 %	0.01 %	0.00 %
Décret-loi n° 201 (décembre 2011)		1.13 %	0.89 %	0.73 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881631>

1. Le pourcentage du PIB nominal résulte des calculs du gouvernement. Les chiffres ayant été arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

Sources : ministère italien des Finances (2012), « Italy's Stability Programme », avril ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à des réformes majeures visant plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

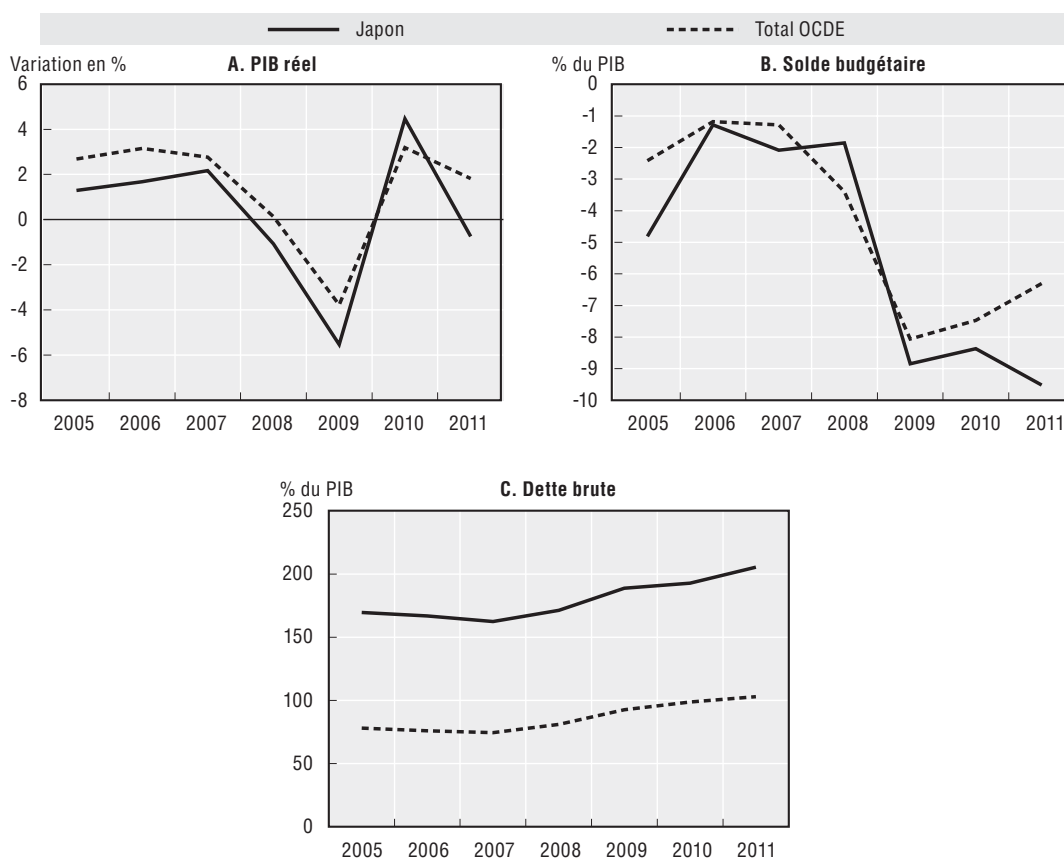
- **Règles budgétaires** : le taux maximal de l'augmentation des dépenses agrégées a été fixé à 0.8 % par an, tant que les objectifs à moyen terme n'ont pas été atteints, et à 0.3 % ensuite.
- **Prévisions ou plafonnement des dépenses** : en ce qui concerne le budget de l'administration centrale, les réductions de dépenses décidées pour les ministères par les décrets-lois adoptés au quatrième trimestre 2011 seront réalisées en assignant à chaque ministère un objectif de dépenses et en exigeant qu'il donne un aperçu des mesures qu'il entend adopter pour l'atteindre. Cette procédure permet de privilégier la suppression des coupes linéaires, tout en rendant les ministères responsables de la gestion des ressources dont ils disposent.
- **Base juridique du cadre institutionnel** : le paquet budgétaire pour 2012-14 a apporté des modifications aux règles du Pacte de stabilité intérieure concernant les administrations locales. Les changements les plus importants consistent dans l'instauration d'un mécanisme fondé sur les performances pour répartir les contributions aux objectifs budgétaires attendues de chaque service et visent à étendre l'application des exigences du pacte à un éventail plus large d'organismes.


## Japon

### 1. Situation économique

Après une forte chute de la production, à hauteur de 5.5 %, en 2009 en raison de la crise mondiale, l'économie japonaise a amorcé une reprise en 2010 grâce à des mesures de relance budgétaire. Elle a cependant connu une nouvelle contraction à la suite du tremblement de terre qui a touché le Grand Est du pays en mars 2011, accusant un recul de 0.7 % du PIB réel en 2011 ; même si l'OCDE s'attend à ce qu'en 2012 la production enregistre une progression de 2 % soutenue par les dépenses de reconstruction tant publiques que privées (graphique 1A). En 2011, le déficit budgétaire s'est lui-aussi creusé à nouveau pour atteindre 9.5 % du PIB (hors facteurs ponctuels), contre 8.4 % en 2010 (graphique 1B). Après 18 années consécutives de déficit, depuis 1993, la situation

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Japon



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880377>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

budgétaire du pays a atteint un point critique, entraînant une montée en flèche de l'endettement public brut qui se monte, de façon totalement inédite, à quelque 200 % du PIB, à savoir le taux le plus élevé de la zone OCDE (graphique 1C). En ce qui concerne l'avenir, le Japon doit faire face à la charge des dépenses de reconstruction.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

La stratégie de gestion budgétaire (SGB) de juin 2010 a donné un nouvel élan au processus d'assainissement en fixant l'objectif d'une réduction de moitié du déficit budgétaire primaire de l'administration centrale et des collectivités locales pour le ramener de 6.4 % du PIB pour l'exercice 2010, à 3.2 % d'ici à 2015. Elle prévoyait un solde budgétaire excédentaire en 2020 au plus tard, pour permettre au pays de maintenir son ratio dette publique/PIB à un niveau plus raisonnable à partir de l'exercice 2021. À cet effet, les dépenses de l'administration centrale figurant au budget général pour les exercices 2011 à 2013 (hors remboursement et service de la dette) ne devaient pas dépasser le niveau prévu dans le budget initial pour 2010. Le Japon étant parvenu à atteindre cet objectif pour l'exercice 2011, a pu également remplir son deuxième objectif à savoir le maintien en 2011 des émissions de nouvelles obligations d'État au même niveau qu'en 2010.

À la suite du tremblement de terre qui s'est produit dans le Grand Est du pays, le gouvernement a revu le cadre budgétaire à moyen terme de la SGB en août 2011. Le nouveau plan prévoit de consacrer JPY 19 000 milliards sur cinq ans (environ 4 % du PIB) aux dépenses publiques de relance et de reconstruction. Ces dépenses seront financées en faisant appel à des sources de recettes distinctes, notamment des obligations à 25 ans, remboursées par des hausses d'impôts temporaires qui entreront pour l'essentiel en application à partir de 2013.

Le cadre budgétaire à moyen terme prévoit, dans sa version révisée, que toutes les autres mesures de redressement – y compris l'émission d'obligations d'État et les mesures d'accroissement des recettes et de réduction des dépenses – feront l'objet d'une gestion séparée par rapport aux dispositifs de relance et de reconstruction. Il détaille en outre quatre mesures principales ayant trait à la mise en œuvre du plan de redressement :

- En 2012, les émissions de nouvelles obligations d'État ne doivent pas dépasser le niveau prévu par le budget initial pour 2011 (à savoir JPY 44 000 milliards).
- De 2012 à 2014, les dépenses primaires annuelles ne doivent pas dépasser le niveau prévu par le budget initial de l'année n-1 (voir tableau 1).
- Le gouvernement va présenter pour approbation à la Diète (parlement) des mesures législatives portant « réforme globale de la protection sociale et du système fiscal ».
- L'ensemble des mesures affectant les dépenses et les recettes doit faire l'objet d'une gestion séparée des dispositifs de relance et de reconstruction, ainsi que du règlement des actions en indemnisation des personnes ayant contracté l'hépatite B.

Tableau 1. Solde primaire des dépenses, de l'exercice 2012 à l'exercice 2014 : Japon

Milliards de milliards JPY

	Plafond général des dépenses		
	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Dépenses primaires	71	71	71
Dépenses, hors écart des pensions	68.4	68.4	68.4
Dont : réserves pour éventualités	1	1	1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881650>

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Le gouvernement japonais a adopté en février 2012 une « réforme globale de la protection sociale et de la fiscalité », en vue de renforcer le système de sécurité sociale et d'assurer sa viabilité sur le plan budgétaire tout en redressant les finances publiques. Pour faire face à l'augmentation des crédits consacrés à la protection sociale et financer les dépenses actuelles, le Japon entend doubler le taux de la taxe sur la consommation pour la porter à 10 %, appliquant ainsi les recommandations de l'OCDE en matière de politique budgétaire. Cette réforme sera réalisée en deux étapes : la TVA sera portée de 5 %, son taux actuel, à 8 % en avril 2014 (6.3 % revenant à l'échelon national et 1.7 % à l'échelon local), puis à 10 % en octobre 2015 (7.8 % pour l'échelon national et 2.2 % pour l'échelon local).

En conséquence, et sur la base de la deuxième évaluation de la stratégie de gestion budgétaire qu'il a menée en janvier 2012, le gouvernement japonais compte que l'objectif à moyen terme de réduction de moitié du déficit du solde primaire d'ici à 2015 sera pratiquement réalisé dans l'hypothèse où la hausse de la TVA atteint les 10 % prévus.

À travers l'effort d'assainissement, le gouvernement souhaite stimuler la production par une affectation adaptée des dépenses publiques qui se démarque des dépenses antérieures, lesquelles loin de contribuer au dynamisme de l'économie ont provoqué un gonflement de la dette publique. En février 2012, le Japon a donc intégré dans sa stratégie de gestion budgétaire une « nouvelle stratégie pour la croissance » lancée en juin 2010 et visant à atteindre un taux de croissance du PIB nominal supérieur à 3 % et un taux de croissance réelle supérieur à 2 % (taux moyens pour l'exercice 2020). Dans ce document le gouvernement désigne sept volets d'action touchant : à l'innovation verte, à l'innovation en matière de santé, à l'intégration économique avec l'Asie, à une revitalisation de l'économie au niveau national et local axée sur le tourisme, aux sciences et technologies de l'information et de la communication, à l'emploi et aux ressources humaines, ainsi qu'au secteur financier.

### 3. Principales mesures d'assainissement

L'accroissement des recettes budgétaires résultera principalement d'une hausse de la TVA, qui portera cette taxe de son taux actuel de 5 %, à 10 % en deux étapes d'ici à 2015. Les sommes tirées de cette majoration et revenant à l'échelon étatique seront affectées, par des dispositions légales, aux dépenses de sécurité sociale : pensions, couverture médicale, prestations dépendance et prise en charge de l'enfance. Les sommes revenant à l'échelon local seront également affectées au financement de la sécurité sociale.

Un cinquième des recettes supplémentaires (estimées à JPY 2 700 milliards) doit notamment être consacré à la résolution du problème des listes d'attente pour l'obtention d'une place en crèche et à l'amélioration des services de soins médicaux et de dépendance, ainsi qu'à des mesures en faveur des personnes disposant de faibles revenus (voir tableau 2). Cet accroissement des recettes va permettre également d'augmenter la contribution de l'État à la retraite de base, allégeant ainsi d'autant le fardeau qui pèsera sur les générations futures (JPY 10 800 milliards, soit les quatre cinquièmes du montant dégagé par la majoration de la TVA) (voir tableau 2).

Tableau 2. **La réforme globale de la protection sociale et de la fiscalité : Japon**

	Milliards de JPY	Soit, en % de l'augmentation de la TVA
Renforcement de la protection sociale :	2.7	1.0 %
– Résolution du problème des listes d'attente pour l'obtention d'une place en crèche.		
– Amélioration des services de soins médicaux et de dépendance, mesures en faveur des personnes disposant de faibles revenus, etc.		
Stabilisation du système de sécurité sociale :	10.8	4.0 %
– Augmentation de la contribution de l'État à la retraite de base.		
– Allègement de la charge des générations futures.		
– Couverture de l'augmentation des dépenses de sécurité sociale liées à la hausse de la TVA.		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881669>

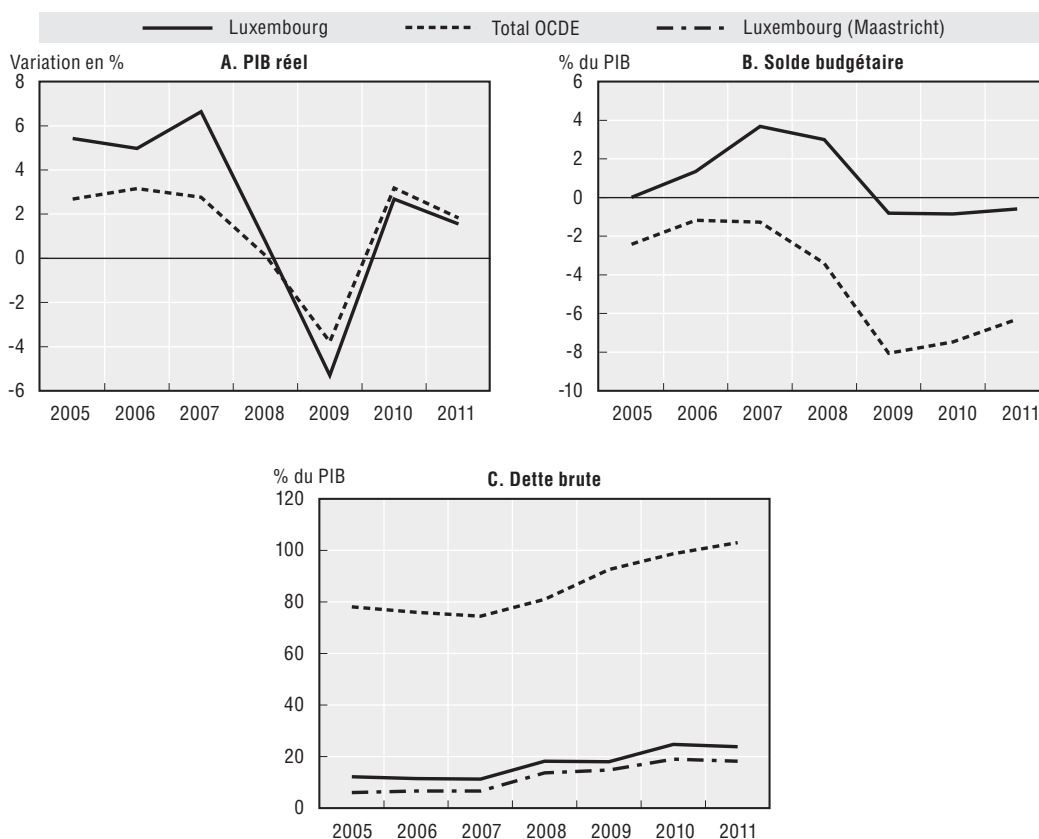
Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.


## Luxembourg

### 1. Situation économique

Après un rétablissement partiel au sortir de la crise de 2008/09, la croissance du Luxembourg a connu un fléchissement à la fin 2011 imputable à une détérioration de la situation des marchés de capitaux et à un repli des marchés à l'exportation, qui ont entraîné un ralentissement des exportations de services financiers et d'autres produits (graphique 1A). Au cours de cette période, les déficits enregistrés par le solde budgétaire de l'administration publique ont été modérés, en raison de la situation initiale favorable

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Luxembourg



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880396>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.



dans laquelle se trouvaient les finances publiques et d'une augmentation des recettes. Le gouvernement a poursuivi sa politique contra-cyclique jusqu'aux mesures d'assainissement de 2011 (graphique 1B). Le niveau d'endettement de l'administration publique est demeuré assez bas (graphique 1C). L'OCDE prévoit une reprise de la croissance au second semestre 2012, sous l'effet d'un rétablissement des marchés capitaux et d'un redressement la demande extérieure qui contribueront à soutenir la consommation privée et l'investissement. De nouvelles mesures d'assainissement budgétaire sont prévues pour 2013.

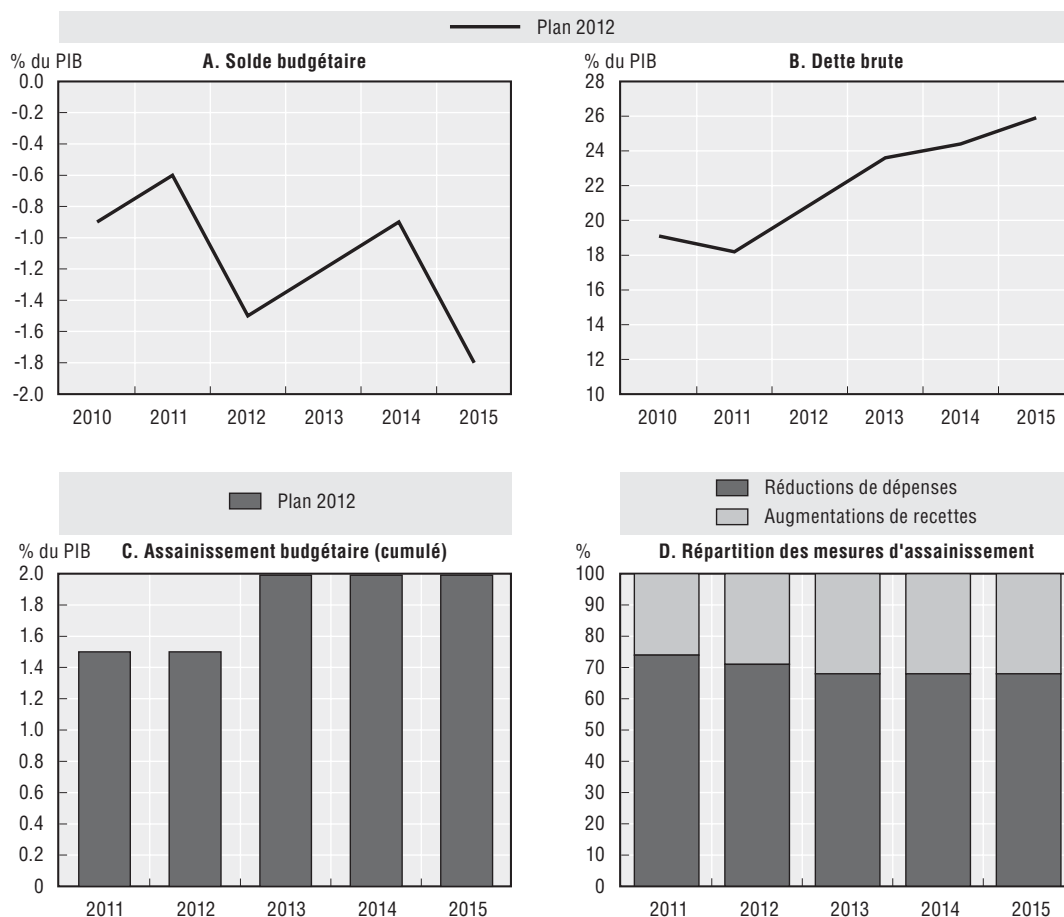
## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Le gouvernement a préparé en 2010 la sortie de sa politique de relance budgétaire et lancé une politique d'assainissement des finances publiques à partir de 2011. En avril 2012, il a adopté les lignes directrices d'une stratégie budgétaire à moyen terme. Cette stratégie vise à mettre en œuvre un ensemble de mesures d'assainissement en vue de réduire le déficit public et d'avoir ainsi une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour absorber d'éventuels chocs négatifs. L'impact annuel de ces mesures correspond à 1.2 % supplémentaire du PIB pour 2013 et pour 2014 par rapport à un scénario basé sur la poursuite des politiques antérieures. Les deux tiers des économies réalisées proviennent de coupes dans les dépenses publiques et le tiers restant de hausses d'impôts. Le gouvernement s'attend néanmoins à ce que l'objectif budgétaire à moyen terme qu'il a fixé ne soit pas atteint avant 2015. Selon la 13<sup>ème</sup> actualisation du Programme de stabilité du Luxembourg pour la période 2012-15 (avril 2012), le plan d'assainissement anticipe un déficit budgétaire de 0.9 % du PIB en 2014, qui se creusera à 1.8 % en 2015, en raison de la mise en place d'une réforme structurelle pesant sur les recettes (graphique 2A).

La dette brute de l'administration publique (au sens de Maastricht) va continuer à s'alourdir sur l'ensemble de la période et jusqu'à 2015, tout en demeurant à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 2B).

Le dispositif de redressement prévu par le budget 2011 s'élève à EUR 648 millions (1.5 % du PIB), en tenant compte de l'impact sur 2011 du dispositif pour 2010, et il atteindra EUR 678 millions en 2012. Un train de mesures additionnelles d'un montant de 535 millions EUR a été adopté pour la période 2013-15. Le montant cumulé du dispositif d'assainissement se répartit entre EUR 830 millions d'économies (soit 68 %) et EUR 383 millions d'augmentations de recettes (soit 32 %) (graphiques 2C et 2D). Il touche les trois sous-secteurs de l'administration publique (l'administration centrale, les collectivités locales et la sécurité sociale) tout en visant principalement l'administration centrale.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Luxembourg



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880415>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %).

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère luxembourgeois des Finances (2012), « 13ème actualisation du Programme de stabilité du Luxembourg pour la période 2012-2015 » ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Luxembourg<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire		1.5 %	1.5 %	2.6 %	2.6 %	2.6 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-0.9 %	-0.6 %	-1.5 %	-1.2 %	-0.9 %	-1.8 %
Dettes brutes	19.1 %	18.2 %	20.9 %	23.6 %	24.4 %	25.9 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	9.3 %	6.3 %	3.2 %	3.7 %	5.5 %	6.5 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions de dépenses		74 %	71 %	68 %	68 %	68 %
Augmentations de recettes		26 %	29 %	32 %	32 %	32 %
<b>Assainissement budgétaire en millions EUR</b>						
Montant total de l'assainissement		648	678	1 213		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881688>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement. Le volume de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale correspond aux estimations du gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Les mesures d'économies visent les dépenses courantes de l'administration centrale, les prêts étudiants et les installations universitaires, l'ajustement des pensions, les transferts de capitaux (y compris les subventions en capital versées aux entreprises) et les dépenses d'investissement. Les augmentations de recettes s'appuient sur un relèvement du taux de la troisième tranche de l'impôt sur le revenu, une hausse de l'impôt de solidarité et l'instauration d'un impôt de crise.

#### *Retraites*

Afin de garantir la viabilité du système de sécurité sociale, le gouvernement s'est engagé à réformer le système des retraites. En février 2012, il a adopté les lignes directrices d'une réforme structurelle du système d'assurance retraite. Elles comprennent notamment un ajustement de la durée de la vie professionnelle à l'espérance de vie. Le gouvernement ne souhaite pas remettre en cause le modèle actuel de retraite par répartition mais procède à des ajustements « paramétriques ». C'est ainsi qu'il prévoit de réduire le taux de remplacement des pensions et s'efforce de faire augmenter l'âge effectif du départ à la retraite, notamment par le biais de mesures d'incitations financières au prolongement de la vie professionnelle, et qu'il encourage les travailleurs à prendre leur retraite tardivement.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Luxembourg<sup>1</sup>

		Millions EUR				
		2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>482</b>	<b>480</b>	<b>830</b>	<b>830</b>	<b>830</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	1.1%	1.0%	1.8%	1.8%	1.8%
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>34</b>	<b>34</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>149</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	0.1%	0.1%	0.3%	0.3%	0.3%
Dépenses courantes des administrations centrales		34	34	94	94	94
Mesures visant à freiner la progression de la rémunération des employés de l'administration				55	55	55
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>348</b>	<b>348</b>	<b>681</b>	<b>681</b>	<b>681</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	1.0%	1.0%	1.5%	1.5%	1.5%
Refonte du système d'aides aux étudiants		33	33	33	33	33
Ajustement des pensions au niveau de vie		37	4	4	4	4
Transferts sociaux en espèces (notamment subventions/prestations aux ménages, pensions)				100	100	100
Subventions (par exemple à l'achat de véhicules écologiques)				10	10	10
Transferts de capitaux, y compris les subventions en capital destinées aux entreprises		17	17	17	17	17
Dépenses d'investissement		361	392	517	517	517
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>166</b>	<b>198</b>	<b>383</b>	<b>383</b>	<b>383</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	0.4%	0.4%	0.8%	0.8%	0.8%
Relèvement du taux d'imposition marginal maximal des revenus		27	39	39	39	39
Hausse de l'impôt de solidarité		66	69	169	169	169
Instauration d'un impôt de crise		73	90	90	90	90
Instauration d'un impôt minimum pour les sociétés				50	50	50
Droits d'accises : sur le tabac et l'essence				35	35	35

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881707>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère luxembourgeois des Finances (2012), « 13ème actualisation du Programme de stabilité du Luxembourg pour la période 2012-2015 ».

#### 4. Réformes institutionnelles

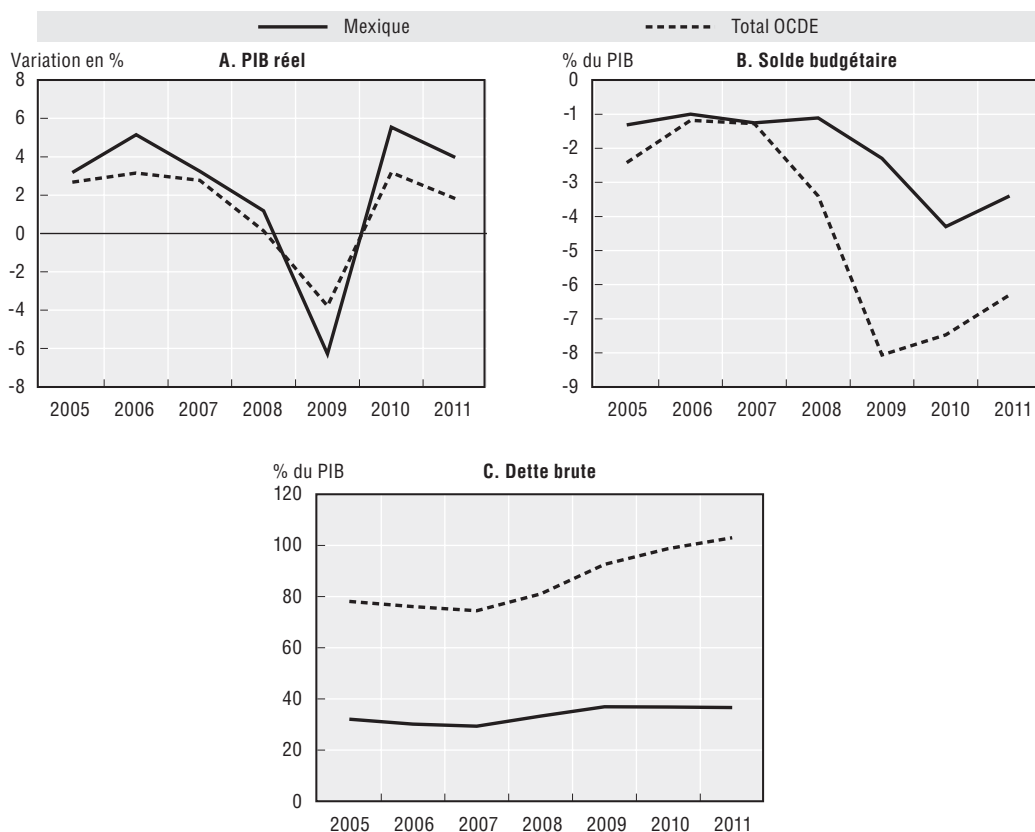
Le gouvernement a aligné le processus d'approbation budgétaire sur le calendrier du semestre européen et l'a adapté aux procédures de contrôle européennes, ainsi qu'aux exigences de la politique de coordination budgétaire et structurelle de l'UE. Un Comité de prévision indépendant a notamment été mis en place et doté par la loi d'un statut autonome. Il est chargé de fournir au gouvernement des prévisions macroéconomiques et budgétaires à moyen terme « à politique inchangée ».

## Mexique

### 1. Situation économique

Après avoir traversé une profonde récession liée au fort ralentissement de l'économie mondiale, le Mexique a bénéficié d'une reprise vigoureuse, enregistrant une croissance de son PIB de 5.5 % en 2010 et de 4 % en 2011 (graphique 1A). La progression des exportations a ralenti après avoir connu un rebond exceptionnel en 2010, mais une demande intérieure dynamique a permis à la reprise de se poursuivre. Après avoir lancé

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Mexique



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880434>

Notes : le solde budgétaire correspond au besoin de financement net du secteur public, qui est la somme des besoins de financement des administrations centrales et des entreprises publiques, exprimée en pourcentage du PIB nominal. La dette brute correspond à l'accumulation passée des besoins de financement du secteur public, qui représente elle-même la somme des besoins de financement des administrations centrales et des entreprises publiques, exprimée en pourcentage du PIB nominal.

Sources : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr ; Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

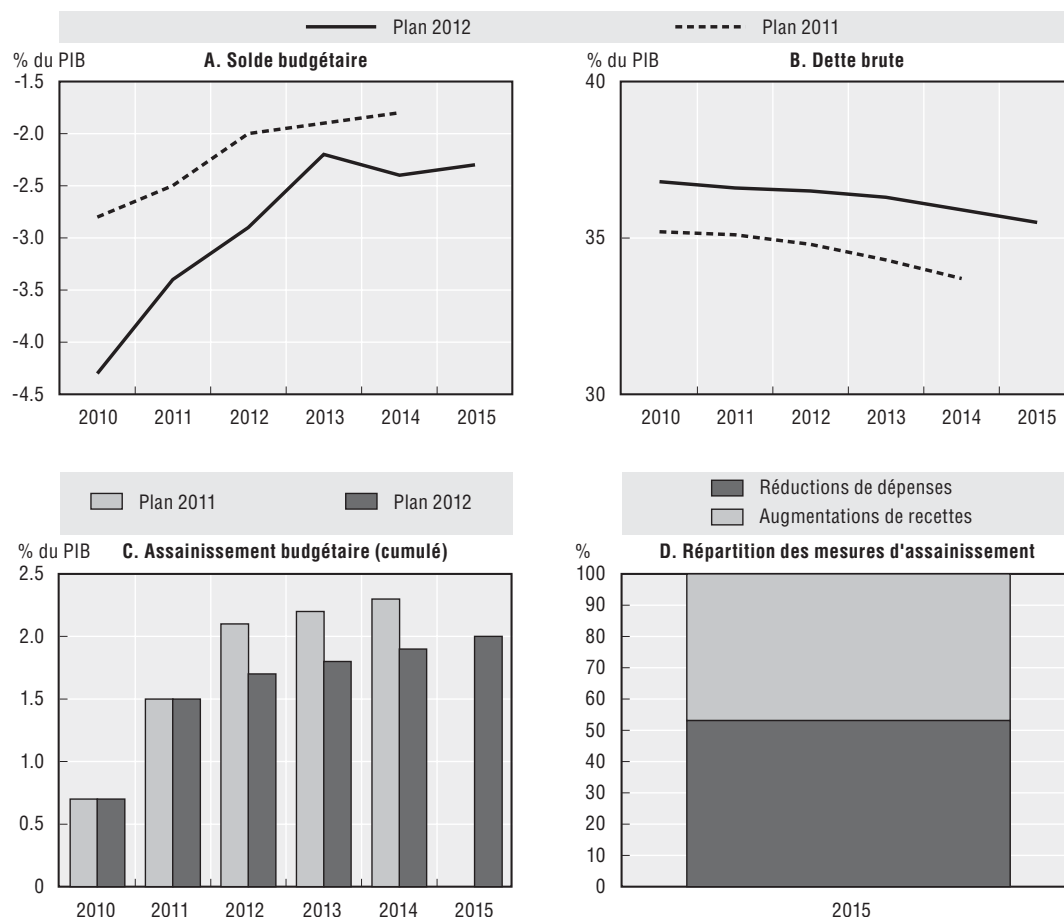

en 2009 un dispositif de stimulation, le gouvernement cherche actuellement à resserrer sa politique budgétaire en s'appuyant sur des augmentations d'impôts et en limitant la progression des dépenses. Ce dispositif a eu pour effet de réduire le besoin de financement net du secteur public qui est passé – si l'on fait la somme du déficit de l'administration fédérale et des entreprises publiques – d'environ 4.3 % du PIB en 2010, à 3.4 % en 2011 (graphique 1B). Grâce à une politique précoce de redressement et de stabilisation des recettes pétrolières, l'endettement brut du Mexique s'est maintenu autour de 36 % du PIB au cours de la période 2009-2011 (graphique 1C). L'OCDE prévoit que l'élargissement continu des parts de marché à l'exportation et l'amélioration progressive de la conjoncture intérieure vont générer une croissance du PIB de plus de 3.5 % en 2012 et de 4 % environ en 2013.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Selon le plan d'assainissement budgétaire annoncé par le gouvernement fédéral en 2009, celui-ci entendait limiter la progression des dépenses publiques et ramener le besoin de financement net du secteur public, y compris les investissements de la PEMEX, de 2.8 % du PIB en 2010, à 1.8 % du PIB en 2014 (graphique 2A). Cet objectif devait entraîner une résorption du déficit en 2012, hors investissements de la PEMEX. Le gouvernement tablait en outre sur une stabilisation de l'endettement brut, investissements de la PEMEX compris, à hauteur d'environ 35 % du PIB en 2010-12 (graphique 2B).

Cependant, eu égard aux incertitudes majeures pesant sur la santé de l'économie mondiale, le gouvernement mexicain a décidé de ralentir le rythme du redressement pour la période 2012-14 (graphique 2C) et de différer d'une année le retour à l'équilibre budgétaire, hors investissements de la PEMEX. Ce changement d'échéancier vise à réduire l'écart de production, plus important que supposé initialement. En conséquence, il est prévu que le déficit budgétaire soit ramené de 4.3 % du PIB en 2010 à 2.4 % en 2014, chiffres supérieurs aux prévisions de 2011 (graphique 2A). L'équilibre du solde budgétaire, hors investissements de la PEMEX, devrait également être rétabli en 2013, à savoir une année plus tard que selon les précédentes prévisions (voir tableau 1). La dette brute, définie comme l'accumulation passée des besoins de financement net du secteur public, devrait s'alléger, passant de 36.6 % du PIB en 2011 à 35.9 % en 2014, tout en demeurant à des niveaux supérieurs aux estimations initiales (graphique 2B). En outre, à l'horizon 2015, l'effort d'assainissement cumulé s'appuiera dans des proportions sensiblement égales sur des coupes dans les dépenses et des augmentations de recettes (graphique 2D).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Mexique

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880453>

Notes: le solde budgétaire correspond au besoin de financement net du secteur public, qui est la somme des besoins de financement des administrations centrales et des entreprises publiques, exprimée en pourcentage du PIB nominal. La dette brute correspond à l'accumulation passée des besoins de financement du secteur public, qui représente elle-même la somme des besoins de financement des administrations centrales et des entreprises publiques, exprimée en pourcentage du PIB nominal. L'assainissement budgétaire représente le volume cumulé de l'assainissement en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Mexique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire	0.7 %	1.5 %	1.7 %	1.8 %	1.9 %	2.0 %
Solde budgétaire <sup>1</sup> , déficit (-)/excédent (+)	-4.3 %	-3.4 %	-2.9 %	-2.2 %	-2.4 %	-2.3 %
Solde budgétaire <sup>2</sup> , déficit (-)/excédent (+)	-0.8 %	-0.5 %	-0.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dette brute <sup>3</sup>	36.8 %	36.6 %	36.5 %	36.3 %	35.9 %	35.5 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal <sup>4</sup>	9.4 %	7.4 %	6.7 %	7.8 %	7.4 %	7.9 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881726>

1. Besoin de financement net du secteur public, y compris les investissements de la PEMEX.
2. Besoin de financement net du secteur public, hors investissements de la PEMEX.
3. Accumulation passée des besoins de financement net du secteur public.
4. Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal réalisées par le gouvernement.


Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

En 2009, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'assainissement budgétaire, une réforme fiscale a été adoptée pour compenser la baisse des recettes pétrolières liée à la chute de la production de pétrole intervenue entre 2004 et 2009. Elle a consisté en une majoration des taux d'imposition, notamment en ce qui concerne la TVA, l'impôt sur les bénéfices des sociétés et l'impôt sur le revenu, l'objectif étant de réduire la dépendance du budget à l'égard de revenus pétroliers instables. Un programme national de réduction des dépenses publiques a également été lancé, en vue de contenir la dérive des dépenses et de réduire les dépenses administratives et de fonctionnement de MXN 40 milliards en 2010-12.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Mexique

Mesures visant à accroître les recettes		Impact budgétaire		
		2010 (appliquées)	2011 (prévues)	2012 (prévues)
TVA	Relèvement du taux de 15 % à 16 %.	56 259	16 942	0
Imposition des revenus	Relèvement du taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés de 28 % à 30 %.	26 047	42 913	0
	Hausse du taux maximal de l'IRPP de 28 % à 30 %.			
	Hausse de 19 % à 21 % du taux d'imposition des revenus agricoles.			
Droits d'accises	Hausse des droits sur l'alcool, la loterie, les jeux et les cigarettes.	8 562	14 813	5 378
	Instauration d'un nouveau droit frappant les télécommunications.			

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881745>

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

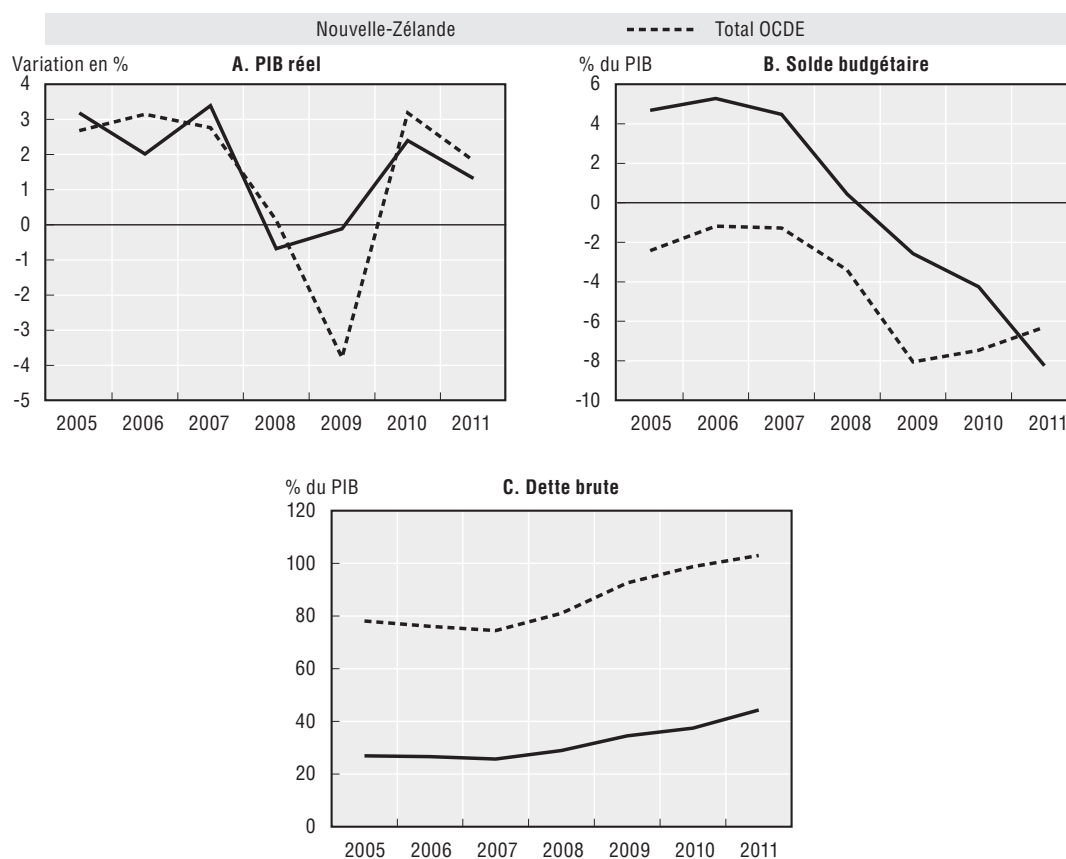


## Nouvelle-Zélande

### 1. Situation économique

L'économie néo-zélandaise a commencé à se redresser sous l'impulsion des mesures de stimulation d'une ampleur sans précédent adoptées en 2009-2010 après la récession mondiale. La Nouvelle-Zélande a moins souffert que d'autres de la crise financière internationale grâce à la meilleure santé de son secteur bancaire et à ses liens commerciaux avec la Chine et d'autres marchés émergents en Asie. En 2011, la croissance a toutefois connu un ralentissement imputable à la faiblesse de l'économie mondiale et aux effets du violent séisme qui a frappé la région de Canterbury en septembre 2010 et de celui, plus dévastateur encore, qui a suivi en février 2011 (graphique 1A). En 2009, le solde budgétaire est devenu déficitaire en raison des mesures

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Nouvelle-Zélande



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880472>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

de stimulation et en 2011, il a chuté pour atteindre, selon les estimations, 8,2 % du PIB (graphique 1B). La dette brute, qui représentait 28,9 % du PIB en 2008, a donc progressé régulièrement et était estimée à 44,3 % du PIB en 2011 (graphique C). L'OCDE prévoit une reprise de la croissance, qui se situera à 2,25 % en 2013 sous l'effet de la reconstruction après les tremblements de terre et de la croissance de partenaires commerciaux assez solides.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

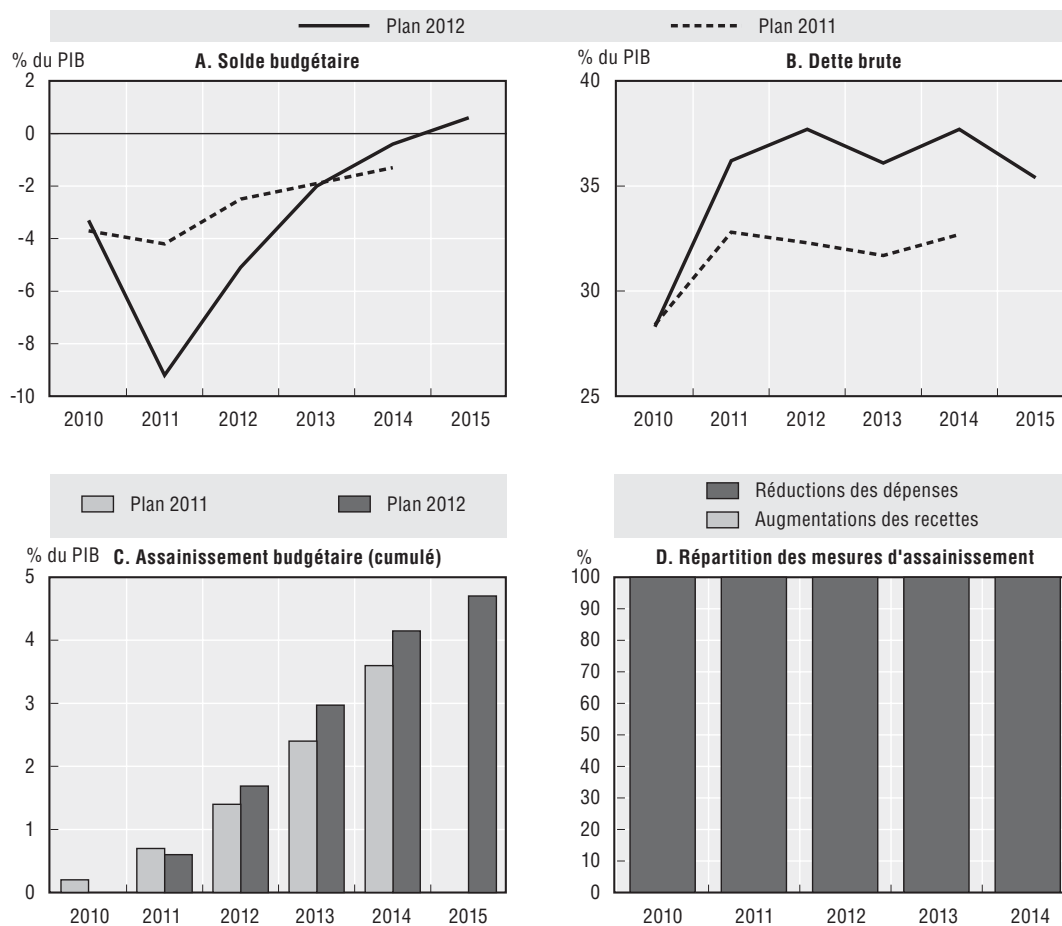
En 2009, le gouvernement a présenté un exposé budgétaire accompagné d'une stratégie d'assainissement et annoncé un objectif de retour à un excédent budgétaire pour 2016. Il a également pris l'engagement, non contraignant, de ramener la dette nette à 20 % du PIB d'ici à 2022.

Pour atteindre ces objectifs, le budget 2010 a freiné la progression des dépenses publiques en plafonnant les nouvelles dépenses de fonctionnement à NZD 1,1 milliard en 2010-11 et en limitant leur augmentation à 2 % seulement pendant les exercices suivants de l'horizon budgétaire à cinq ans. On s'attendait donc à ce que les déficits diminuent progressivement puisque l'augmentation prévue des recettes devait dépasser celle des dépenses (graphique 2A).

Le budget 2011 prévoyait que le gouvernement dégagerait un excédent budgétaire pour 2015 en dépit du choc budgétaire négatif des tremblements de terre qui ont frappé la région de Canterbury (graphique 2A). Pour avancer d'un an le retour à l'excédent budgétaire prévu dans le plan précédent, le budget 2011 a modifié la hiérarchisation des priorités de dépenses et réduit ces dernières. Il a été décidé de geler les nouvelles dépenses discrétionnaires (avec champ d'application étendu) pendant l'exercice 2011-12 ; les dépenses de fonctionnement devaient ensuite être plafonnées à NZD 800 millions pendant les deux exercices suivants, alors qu'aucune dépense nette en capital n'était prévue pendant les trois exercices. Le budget 2012 a confirmé ces nouvelles dépenses autorisées et annoncé que les dépenses en capital des cinq prochains exercices seront financées par le produit de la privatisation partielle de quatre entreprises d'État du secteur de l'énergie et par la réduction des participations de l'État dans Air New Zealand, ce qui représentera selon les prévisions entre NZD 5 et 7 milliards.

Le gouvernement prévoit que les plafonds de dépenses et l'augmentation des recettes qui résultera de la croissance attendue permettront de maintenir la dette brute autour de 35 % du PIB en 2011-15 (graphique 2B) et que d'ici à 2015, le volume d'assainissement budgétaire s'établira à 4,7 % du PIB (graphique 2C), principalement sous l'effet des réductions de dépenses et des efforts de l'administration centrale.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Nouvelle-Zélande



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880491>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, hors encaisse de roulement et effets financiers de la Reserve Bank, en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %).

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Nouvelle-Zélande<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire	0.0 %	0.6 %	1.7 %	3.0 %	4.2 %	4.7 %
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-3.3 %	-9.2 %	-5.1 %	-2.0 %	-0.4 %	0.6 %
Dette brute	28.3 %	36.2 %	37.7 %	36.1 %	37.7 %	35.4 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal		5.8 %	5.7 %	4.8 %	5.6 %	5.1 %
<b>Assainissement par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réduction des dépenses	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	
Augmentation des recettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
<b>Assainissement budgétaire en millions NZD</b>						
Réduction des dépenses	301	1 182	3 177	5 482	7 901	10 293
Augmentation des recettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Assainissement total	301	1 182	3 177	5 482	7 901	10 293

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881764>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, hors encaisse de roulement et effets financiers de la Reserve Bank, en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal ont été calculées par l'OCDE à partir des estimations de PIB nominal du gouvernement.


Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Les mesures de réduction des dépenses visent principalement la sécurité sociale, les pensions et l'efficacité dans les ministères fonctionnels. Les diminutions concernent en particulier les allocations familiales, les prêts étudiants et les contributions de l'État au plan d'épargne retraite (*KiwiSaver*). L'augmentation des recettes passe par des mesures fiscales et non fiscales comme l'augmentation de l'impôt foncier et la privatisation d'actifs détenus par l'État (selon le modèle des sociétés d'économie mixte).

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Nouvelle Zélande

		Millions NZD					
		2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>301</b>	<b>1 182</b>	<b>3 177</b>	<b>5 482</b>	<b>7 901</b>	<b>10 293</b>
<i>% du PIB nominal</i>		0.2 %	0.6 %	1.5 %	2.5 %	3.4 %	4.2 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>301</b>	<b>854</b>	<b>1 765</b>	<b>2 664</b>	<b>3 593</b>	<b>4 402</b>
<i>% du PIB nominal</i>		0.2 %	0.4 %	0.8 %	1.2 %	1.5 %	1.8 %
A1. Gains d'efficience	Depuis 2011, les organismes publics doivent réaliser des gains d'efficience.	0	0	320	670	1 050	1 310
A2. Examens ligne par ligne	Examen des dépenses de base des organismes publics.	301	854	1 445	1 994	2 543	3 092
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>0</b>	<b>328</b>	<b>1 234</b>	<b>2 507</b>	<b>3 833</b>	<b>5 252</b>
<i>% du PIB nominal</i>		0.0 %	0.2 %	0.6 %	1.1 %	1.6 %	2.1 %
B1. Droits à prestation	Durcissement des conditions d'admissibilité aux programmes « <i>Working for Families</i> » et de prêts aux étudiants de l'enseignement supérieur.	0	79	-9	126	308	561
B2. Modification des priorités du budget 2010	Économies brutes dans le budget 2010, par ministère.	0	249	731	1 187	1 633	2 079
B3. Réduction des contributions d'épargne retraite	En 2011, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait ses contributions au régime d'épargne retraite <i>KiwiSaver</i> .	0	0	512	1 194	1 892	2 612
<b>C. Autres mesures</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>178</b>	<b>311</b>	<b>475</b>	<b>639</b>
<i>% du PIB nominal</i>		0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.1 %	0.2 %	0.3 %
C1. Compte créé pour l'indemnisation des personnes sans revenu dans le cadre du régime public d'assurance accidents (ACC)		0	0	178	311	475	639
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>							
<i>% du PIB nominal</i>		<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
A. Modèle des sociétés d'économie mixte	Privatisation partielle prévue d'actifs détenus par l'État, qui devrait engendrer des recettes comprises entre NZD 5 et NZD 7 milliards entre 2012 et 2017.	0	0	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
B. Impôt foncier	Augmentation de l'impôt foncier, les taux d'amortissement dans l'immobilier ayant été réduits à zéro.	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881783>

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a introduit des modifications fondamentales dans plusieurs domaines de son cadre budgétaire institutionnel :

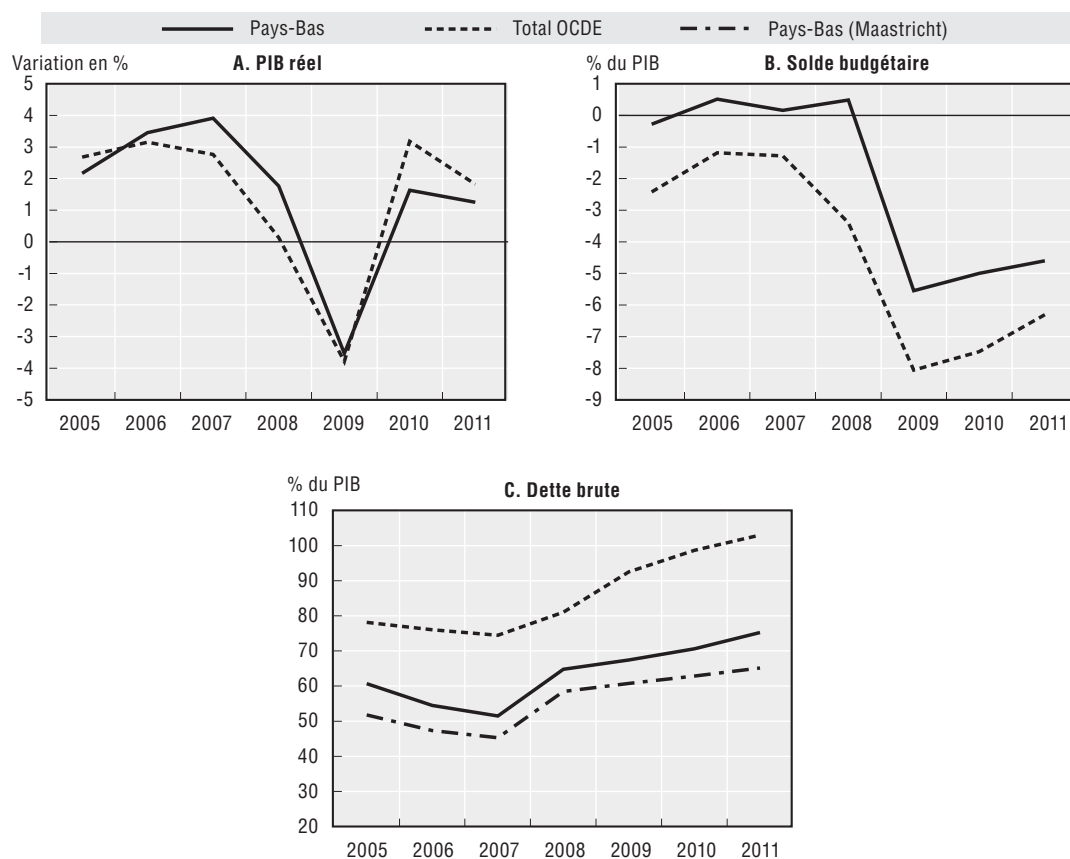
- **Cadres de dépenses à moyen terme** : depuis 2010, les ministères doivent présenter des programmes budgétaires sur quatre ans. Leur approbation était sujette à la capacité des ministères de gérer suivant des scénarios de référence fixes ou réduits.


## Pays-Bas

### 1. Situation économique

L'économie néerlandaise a amorcé un mouvement de contraction au second semestre 2011 mais l'on s'attend à ce que cette pause prenne fin dès le second semestre 2012, tout en sachant que la croissance du pays demeurera en-deçà de son potentiel durant toute la période 2012-13 (graphique 1A). Les causes principales de cette situation sont imputables à la crise de la dette dans la zone euro, ainsi qu'à la faiblesse de la demande des ménages résultant elle-même des incertitudes qui entourent la solvabilité du deuxième pilier du système de retraites et de l'atonie persistante du marché de l'immobilier. Au cours des

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Pays-Bas



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880510>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

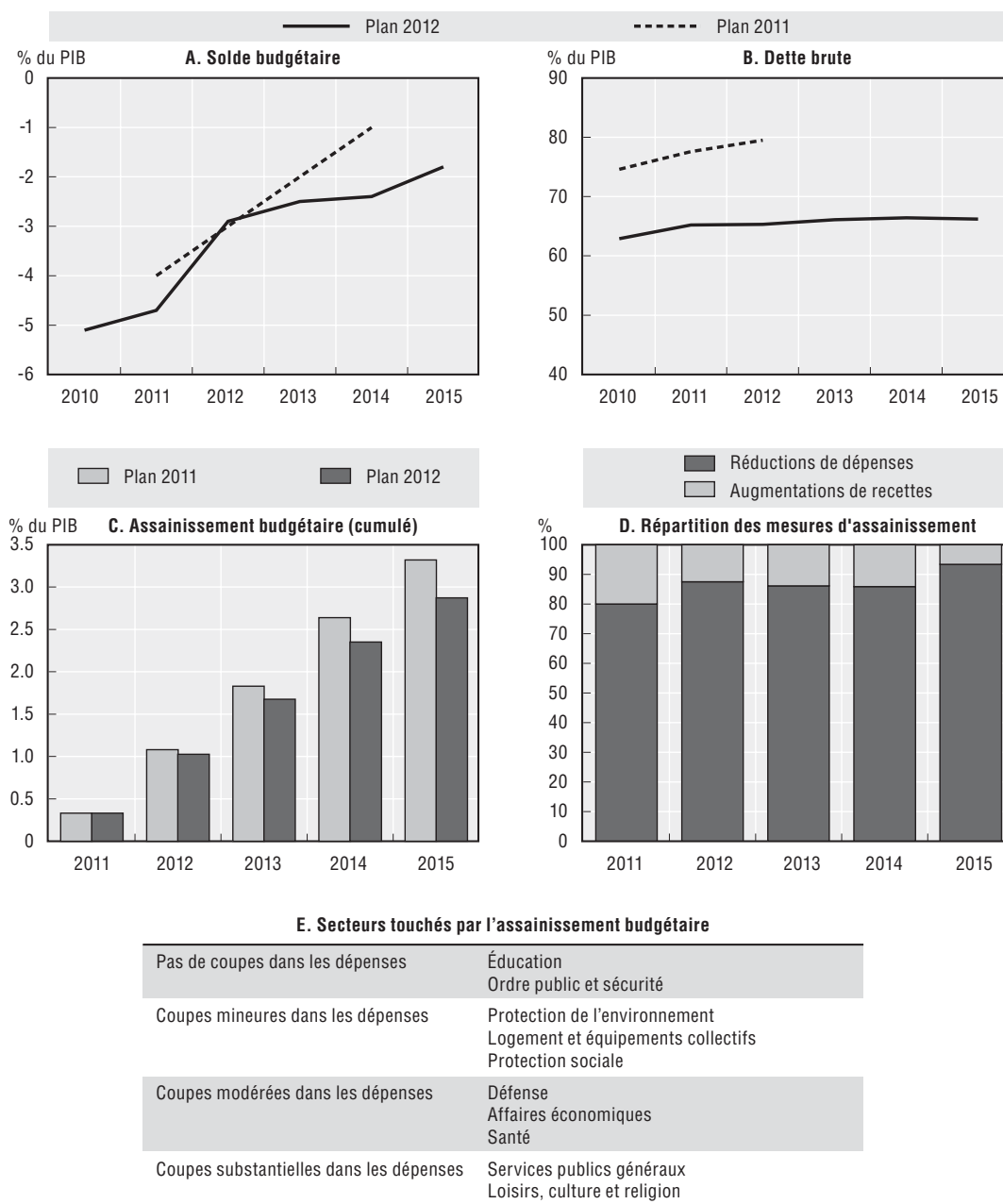
prochaines années, la reprise progressive de l'économie sera soutenue par l'expansion du commerce mondial et une politique monétaire visant à favoriser la relance. La situation du solde budgétaire néerlandais est meilleure que celle constatée dans la plupart des pays de l'OCDE, grâce à un cadre de gestion des finances publiques sain qui a permis de dégager une série d'excédents avant la crise, entre 2006 et 2008, et contribué ainsi à la baisse du ratio dette publique/PIB (graphiques 1B et 1C). Des mesures visant à garantir la viabilité des finances néerlandaises demeurent néanmoins nécessaires, en raison notamment du gonflement brutal de la dette publique depuis 2008.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

L'accord de coalition d'octobre 2010 visait une résorption complète du déficit budgétaire d'ici à 2015, ainsi que la poursuite du rétablissement de la viabilité des finances publiques. Cette dernière s'est en effet détériorée ces dernières années avec la révision à la hausse des estimations concernant l'espérance de vie et le gonflement de la dette publique. Les efforts accomplis pour parvenir à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015, comme prévu initialement, rencontrent cependant des obstacles (graphique 2A), tels par exemple que la pause marquée par la croissance, associée à la décision de laisser jouer les stabilisateurs automatiques de recettes. En vertu d'une nouvelle règle budgétaire, le gouvernement est tenu de prendre des mesures d'assainissement additionnelles si la trajectoire du déficit l'amène à un point de pourcentage en-deçà de ce qui est prévu par le scénario de base à moyen terme. Au cours du deuxième trimestre 2012, il est clairement apparu que l'application de cette règle s'imposait ; le gouvernement s'est donc engagé dans l'élaboration d'un plan d'assainissement complémentaire. Cependant, les négociations portant sur l'adoption de ce dispositif ont entraîné sa chute en avril 2012.

Selon les prévisions initiales du gouvernement, le ratio dette brute/PIB devait connaître une hausse modérée, pour atteindre en 2014, à son niveau le plus haut, les deux tiers du PIB ; cependant, les dernières évolutions laisseraient plutôt présager un alourdissement persistant de la dette (graphique 2B). Les plans de redressement concentrent une grande partie des mesures qu'ils prévoient en début de période, même si l'effort cumulé qu'ils exigent pour 2015 se monte encore à EUR 18 milliards (environ 3 % du PIB), et ils s'appuient principalement sur des mesures de réduction des dépenses (graphiques 2C et 2D). Le volume de l'assainissement tel qu'il apparaît sur le graphique 2C est inférieur à celui qui figurait dans OCDE (2011a) en raison de la révision des prévisions de croissance. Le plan d'assainissement budgétaire du gouvernement touche la plupart des secteurs de l'administration, exception faite de l'éducation, de la sécurité et de l'ordre publics (graphique 2E).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Pays-Bas

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880529>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). L'effort d'assainissement par secteur de la société représente le volume relatif des coupes réalisées dans les dépenses par rapport au total des crédits affectés au secteur concerné. Les données relatives au « Plan 2012 » tiennent compte des efforts d'assainissement accomplis en 2010 et 2011.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.



Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Pays-Bas<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement budgétaire		0.3 %	1.0 %	1.7 %	2.4 %	2.9 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-5.1 %	-4.7 %	-2.9 %	-2.5 %	-2.4 %	-1.8 %
Dette brute	62.9 %	65.2 %	65.3 %	66.1 %	66.4 %	66.2 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	3.0 %	2.9 %	3.0 %	3.4 %	3.0 %	2.9 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions de dépenses		80.0 %	87.5 %	86.1 %	85.9 %	93.4 %
Augmentations de recettes		20.0 %	12.5 %	13.9 %	14.1 %	6.6 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards EUR</b>						
Réductions de dépenses		1.6	5.6	9.4	13.4	18.3
Augmentations de recettes		0.4	0.8	1.5	2.2	1.3
Autres mesures affectant le solde budgétaire, montants nets		0.9	0.1	-0.5	-0.9	-1.6
Montant total de l'assainissement		2.9	6.5	10.4	14.7	18.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881802>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal correspondent aux estimations du gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est tiré de l'« Accord de coalition » du gouvernement.


Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; pour les données concernant le volume de l'assainissement, Gouvernement des Pays-Bas (2010), « Coalition Agreement », septembre, p. 18.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Les Pays-Bas ont mis en œuvre une large gamme de mesures, présentées en détail par l'Accord de coalition (tableau 2). Les mesures effectivement appliquées n'ont subi aucune modification ; en conséquence les montants des mesures figurant au tableau 2 sont identiques à ceux indiqués dans OCDE (2011a). Les mesures dont le volume est exprimé en pourcentage du PIB pourraient subir un ajustement lié à l'actualisation des prévisions de croissance. Celles portant sur les budgets de fonctionnement augmenteront jusqu'à totaliser 1 % du PIB d'ici à 2015 ; il s'agit notamment d'économies à caractère général concernant les ministères. Les coupes dans les programmes représenteront 1.7 % du PIB en 2015, avec notamment une réduction substantielle des prestations sociales. Sur le plan des recettes, de nombreux changements mineurs de la fiscalité font gagner 0.2 % du PIB au cours de la même période.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Pays-Bas<sup>1</sup>

		Millions EUR				
		2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>1 600</b>	<b>5 600</b>	<b>9 300</b>	<b>13 400</b>	<b>18 300</b>
% du PIB nominal		0.3 %	0.9 %	1.4 %	2.0 %	2.7 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 000</b>	<b>2 000</b>	<b>3 500</b>	<b>5 000</b>	<b>7 000</b>
% du PIB nominal		0.2 %	0.3 %	0.5 %	0.8 %	1.0 %
A1. Dépenses de personnel	Évolution modérée des salaires dans tous les secteurs à financement public (administration et prestation de services) et dans les entreprises à financement collectif (services de santé, culturels, etc.).	800	800	800	900	900
A2. Dépenses de fonctionnement	Économies sur tous les postes (emplois, rémunérations, achats) à caractère administratif (à l'exclusion de la prestation de services : éducation, police, armée, services sociaux, etc.).	200	1 200	2 700	4 100	6 100
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>600</b>	<b>3 600</b>	<b>5 800</b>	<b>8 400</b>	<b>11 300</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.6 %	0.9 %	1.3 %	1.7 %
B1. Subventions		200	500	800	1 100	1 400
B2. Immigration et intégration					100	100
B3. Aide au développement		400	900	800	1 800	1 900
B4. Prestations sociales			1 500	2 700	3 600	4 300
B5. Éducation			500	1 000	1 100	1 300
B6. Santé				100	300	700
B7. Dépendance			200	300	300	1 400
B8. Autres				100	100	200
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>400</b>	<b>800</b>	<b>1 500</b>	<b>2 200</b>	<b>1 300</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.1 %	0.2 %	0.3 %	0.2 %
Seize mesures		400	800	1 500	2 200	1 300

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881821>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire, reprenant les données figurant dans OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à des réformes majeures touchant plusieurs aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Règles budgétaires** : en octobre 2010, lors de sa réunion constitutive, le nouveau gouvernement a adopté une série de règles budgétaires pour la période 2011-15, tout en demeurant cependant fidèle aux principes essentiels de la politique budgétaire tendancielle – telle qu'elle a été instaurée au milieu des années 90. Ce dispositif se base sur les règles communes régissant les dépenses et les recettes adoptées antérieurement, renforcées par quelques règles nouvelles visant à contribuer à la poursuite des efforts de redressement au cours des années à venir. Ces nouvelles règles sont relatives à :

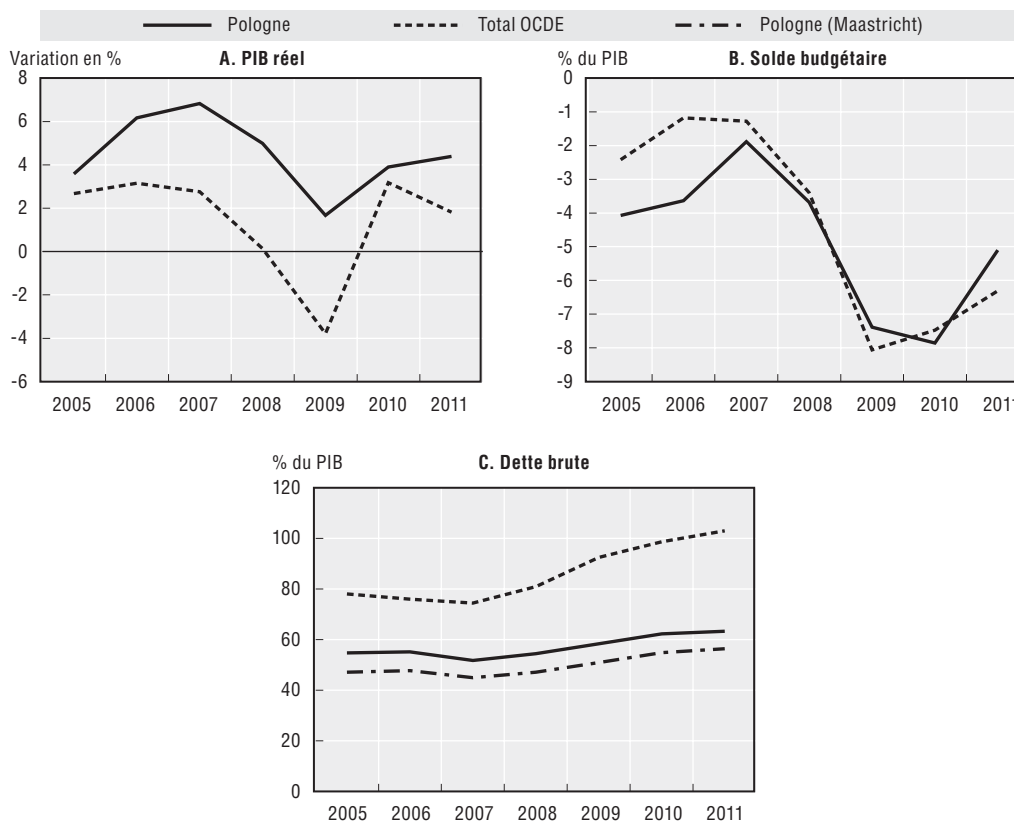
- l’instauration d’une marge de sécurité, correspondant à une variation du solde budgétaire de l’administration publique d’un point de pourcentage en-deçà de la trajectoire de déficit anticipée en début de mandat. En cas de dépassement de cette marge, des mesures d’assainissement additionnelles sont requises ;
  - le retour des dépenses sensibles à la conjoncture (allocations chômage, aides sociales et variation des termes de l’échange) à l’intérieur des cadres de dépenses ;
  - le retour de la charge des intérêts sous les plafonds de dépenses, par le biais de l’adoption d’une formule visant les économies exceptionnelles sur les dépenses d’intérêts ;
  - une compensation budgétaire spécifique en cas de dépassement de crédits intervenant dans le cadre du budget ou du dispositif concerné. La compensation générale – par opposition à la compensation spécifique – doit se limiter à jouer sur le rendement des actifs du gouvernement (par exemple intérêts, baux et dividendes) ;
  - un durcissement de la politique en matière de risques budgétaires liés aux emprunts et à l’octroi de garanties ;
  - des allègements fiscaux exceptionnels, sous réserve : *i)* que les Pays-Bas respectent leurs objectifs à moyen terme ; et *ii)* que le solde budgétaire de l’administration publique laisse apparaître un excédent plusieurs années de suite.
- **Cadres de dépenses à moyen terme :** les dépenses sensibles à la conjoncture (allocations chômage, aides sociales et ajustement des termes de l’échange) entrent à nouveau dans les cadres de dépenses. La charge des intérêts est également réintégrée sous les plafonds de dépenses.
  - **Performances et résultats :** instauration d’un processus « d’élaboration responsable du budget » en 2011. L’ensemble des dépenses courantes d’un ministère sont présentées dans un article unique du budget pour ledit ministère, hors politiques, et se répartissent entre quelques catégories seulement (dépenses en personnel, technologies de l’information et de la communication, etc.). En outre, les informations concernant les politiques menées figurant dans les documents budgétaires doivent correspondre plus étroitement au rôle et aux responsabilités réelles du ministère concerné dans un secteur donné des politiques publiques. Cela devrait rendre les documents budgétaires plus courts et plus concrets et empêcher qu’ils soient utilisés à des fins d’autolégitimation des programmes.

## Pologne

### 1. Situation économique

La Pologne a continué d'afficher une croissance réelle forte de 3.9 % en 2010 et de 4.4 % en 2011. Au demeurant, la croissance polonaise dépasse la moyenne de l'OCDE depuis de nombreuses années, sous l'effet de réformes réussies, d'un afflux massif de fonds de l'UE, de la réglementation rigoureuse du secteur financier, de la souplesse des taux de change et de la politique économique solide adoptée ces dernières années (graphique 1A). En revanche, la situation budgétaire a continué à se détériorer dans la période récente et le déficit des administrations publiques s'est aggravé en 2010, atteignant 7.9 % du PIB. En 2011, le déficit s'est réduit à 5.1 % du PIB, soit plus que la moyenne de l'OCDE (graphique 1B). La dette brute s'est élevée légèrement par rapport à son niveau d'avant la crise et, en 2011, représentait 63.3 % du PIB (56.4 % selon les

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Pologne



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880548>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

Sources : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

critères de Maastricht), mais reste très en deçà de la moyenne OCDE (graphique 1C). L'OCDE prévoit en 2012-13 un ralentissement notable de l'expansion imputable à la grande austérité budgétaire, à l'important ralentissement prévu dans la zone euro et au plafonnement des entrées de fonds de l'UE.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

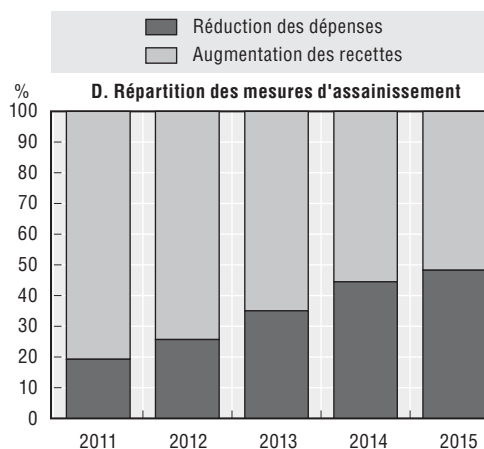
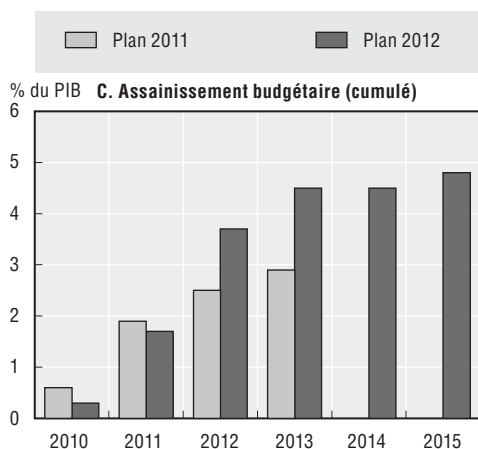
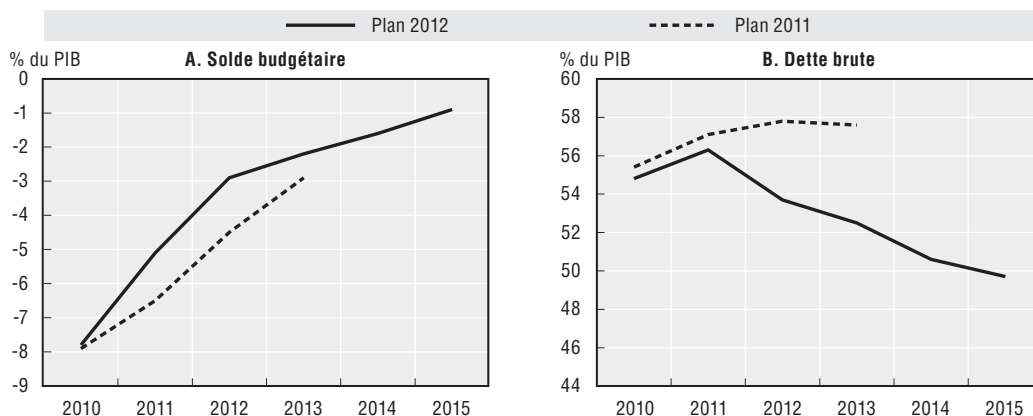
Le principal objectif de la stratégie budgétaire à moyen terme de la Pologne est de ramener le déficit des administrations publiques à moins de 3 % du PIB en 2012 (un objectif que le gouvernement s'était donné en 2011 pour 2013), conformément à l'objectif à moyen terme fixé par l'UE de ramener le déficit des administrations publiques à 1 % du PIB d'ici à 2015. Le 18 novembre 2011, après sa réélection, le Premier ministre de la Pologne a présenté de nouvelles réformes structurelles assorties d'effets de stabilité à long terme ainsi que de nombreuses mesures supplémentaires à moyen terme qui seront mises en œuvre à compter de 2012.

Le gouvernement estime que le déficit budgétaire de l'administration centrale en 2011 fera l'objet d'une réduction supplémentaire d'environ 1 % du PIB par rapport à ce qui avait été indiqué dans la loi de finances et dans OCDE (2011a). Les mesures d'assainissement portent notamment sur le gel des salaires nominaux et l'augmentation des recettes induite par l'affaiblissement du deuxième pilier des retraites. Les mesures d'assainissement particulières (voir section 3 ci-dessous) s'accompagnent de plusieurs éléments de caractère général. Premièrement, toutes les dépenses discrétionnaires, de même que les nouvelles dépenses prévues par la législation, sont maintenant soumises à une règle de dépense temporaire (IPC+1 %). Deuxièmement, un nouveau régime, qui empêche le gouvernement d'approuver des textes de loi qui auraient pour effet d'entraîner l'augmentation des dépenses associées à une large gamme de droits à prestation ou la réduction des recettes, est devenu pleinement applicable en 2012. Troisièmement, les entités du secteur public sont maintenant contraintes par la législation de respecter des limites fixes en valeur nominale sur un horizon à dix ans pour les nouvelles dépenses prévues par la législation. Sous l'effet de ces mesures, le déficit des administrations publiques s'est établi à 5.1 % du PIB en 2011. Il en résultera par la suite une amélioration supplémentaire équivalente du solde en 2012 (graphique 2A).

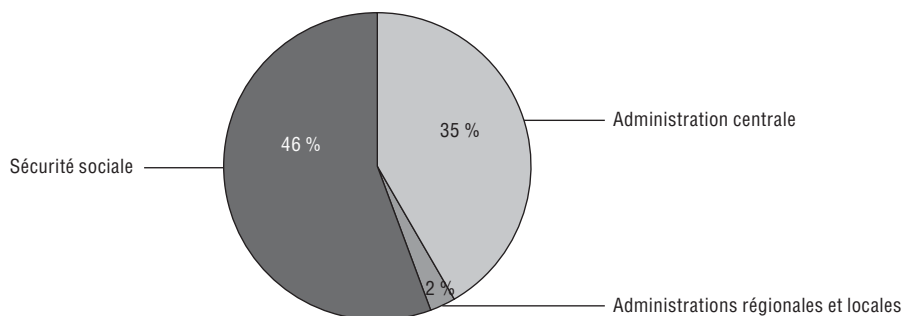
Le gouvernement prévoit que la dette brute des administrations publiques (dont la définition interne diffère de la celle de Maastricht parce qu'elle ne prend pas en compte le Fonds national des routes et certains projets d'infrastructure), après avoir culminé en 2011, diminuera régulièrement pour s'établir à 50 % du PIB en 2015 (graphique 2B), ce qui reste néanmoins supérieur au niveau d'avant la crise, situé entre 45 % et 47 % du PIB. L'assainissement est plutôt envisagé en début de période, les principaux ajustements, qui sont programmés en 2011 et 2012, représentant au total 4.7 % du PIB nominal prévu par le gouvernement d'ici à 2015 (graphique 2C). Les mesures d'assainissement, qui sont réparties entre les dépenses et les recettes, portent entièrement sur l'amélioration des recettes en début de période et sont centrées sur la réduction des dépenses en fin de période (graphique 2D).

L'administration centrale et la sécurité sociale représentent 95 % des efforts d'assainissement (graphique 2E). Aucun domaine de l'action publique, à l'exception de la défense et de la santé, n'échappera au programme d'austérité. Selon le gouvernement, les mesures de réduction des dépenses seront légères au regard des dépenses totales de chaque secteur (graphique 2F).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Pologne



E. Effort d'assainissement, par échelon administratif



F. Secteurs

Aucune réduction des dépenses	Défense
Légère réduction des dépenses	Santé
	Affaires économiques
	Éducation
	Protection de l'environnement
	Services publics
	Logement et équipements collectifs
	Ordre et sécurité publics
	Loisirs, culture et religion
	Protection sociale

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, au sens de Maastricht, en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les efforts d'assainissement décomposés par niveau d'administration correspondent au volume d'assainissement établi selon une moyenne annuelle par niveau d'administration. Les données concernant le plan 2012 englobent les efforts d'assainissement mis en œuvre en 2010 et 2011.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de la Pologne (2012), « Programme de convergence 2012 », avril ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Pologne<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement	0.3 %	1.7 %	3.7 %	4.5 %	4.5 %	4.8 %
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-7.8 %	-5.1 %	-2.9 %	-2.2 %	-1.6 %	-0.9 %
Dette brute	54.8 %	56.3 %	53.7 %	52.5 %	50.6 %	49.7 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	5.4 %	7.6 %	5.8 %	5.1 %	5.5 %	6.3 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réduction des dépenses	0.0 %	19.2 %	25.6 %	35.0 %	44.4 %	48.2 %
Augmentation des recettes	100.0 %	80.8 %	74.4 %	65.0 %	55.6 %	51.8 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards PLN</b>						
Réduction des dépenses		5.0	15.3	26.7	35.7	44.0
Augmentation des recettes	4.2	20.9	44.4	49.6	44.7	47.3
Assainissement total	4.2	25.9	59.7	76.3	80.4	91.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881840>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, au sens de Maastricht, en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal ont été effectuées par le gouvernement. L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement. Certains chiffres ont été arrondis.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Selon les autorités polonaises, les mesures d'assainissement les plus importantes sont les réductions des dépenses de fonctionnement imposées par la règle de dépense temporaire et le plafonnement des nouvelles dépenses, au titre duquel le gel des salaires représente un élément non négligeable. Ces mesures centrées sur les dépenses représenteront PLN 25.5 milliards d'ici à 2015. La suppression du dispositif de retraite anticipée et le relèvement des seuils de retraite (PLN 9.4 milliards d'ici à 2015) pourraient également jouer un rôle substantiel.


Les modifications apportées au plan de retraite capitalisé représentent la contribution la plus substantielle à l'amélioration des recettes (PLN 19.9 milliards en 2012). Le taux de cotisation applicable au deuxième pilier a été porté de 7.3 % à 2.3 % des salaires bruts, ce qui a entraîné une augmentation des recettes du gouvernement. La cotisation de l'État au deuxième pilier recommencera à augmenter progressivement à 3.5 % entre 2013 et 2017 tandis que la cotisation aux sous-comptes du premier pilier diminueront proportionnellement.



Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Pologne<sup>1</sup>

Milliards PLN

		2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>6.4</b>	<b>15.4</b>	<b>26.7</b>	<b>36.1</b>	<b>44.4</b>
% du PIB nominal		0.4 %	1.0 %	1.6 %	2.0 %	2.3 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>3.7</b>	<b>6.1</b>	<b>9.0</b>	<b>13.6</b>	<b>19.5</b>
% du PIB nominal		0.2 %	0.4 %	0.5 %	0.8 %	1.0 %
A1. Dépenses de personnel	Hausse de la rémunération des membres des forces armées et de la police.		-0.4	-0.7	-0.8	-0.8
A2. Dépenses de fonctionnement	Règle de dépense temporaire (notamment, gel du fonds de salaires nominaux) et effets du plafonnement des nouvelles dépenses prévues par la législation. Si le déficit structurel est proche de 1 % du PIB, on appliquera une règle à caractère permanent, actuellement en préparation.	3.4	5.4	7.6	11.1	16.0
	Réduction du coût du service de la dette à la suite des modifications apportées au plan de retraite capitalisé.	0.3	1.0	2.1	3.2	4.3
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>2.7</b>	<b>9.4</b>	<b>17.7</b>	<b>22.6</b>	<b>24.8</b>
% du PIB nominal		0.2 %	0.6 %	1.0 %	1.3 %	1.3 %
B1. Pensions	Suspension du versement de pensions aux personnes ayant un emploi.	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
	Mise en œuvre de la suppression du dispositif de retraite anticipé.	1.0	7.2	13.3	16.8	17.8
	Relèvement et égalisation de l'âge de la retraite, porté à 67 ans.			0.5	1.6	2.7
B2. Assurance maladie	Réforme des primes d'assurance maladie pour les exploitants agricoles.		0.1	1.8	1.9	1.9
B3. Prestations sociales	Réduction des prestations funéraires.	0.8	1.1	1.3	1.4	1.6
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>		<b>26.8</b>	<b>44.9</b>	<b>49.7</b>	<b>45.2</b>	<b>47.7</b>
% du PIB nominal		1.8 %	2.8 %	2.9 %	2.5 %	2.5 %
A. Impôt sur le revenu des personnes physiques	Gel des seuils d'imposition.	1.2	2.6	3.9	5.4	7.2
	Modification de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur les gains en capital.		0.4	0.4	0.4	0.4
	Réduction des dépenses fiscales.			-0.2	0.4	0.4
B. Impôt sur le revenu des sociétés	Réduit du fait de l'augmentation du taux des contributions d'invalidité.		-1.0	-1.2	-1.3	-1.4
C. TVA	Relèvement du taux de la TVA.	6.1	7.0	7.2		
	Suppression des remboursements de TVA pour les voitures de société et le carburant.	0.8	1.3	1.3		
D. Droits d'accise	Hausse du droit sur le tabac (4 % par an).	0.2	0.9	1.7	2.5	3.2
	Hausse du droit d'accise et des taxes sur les carburants.		2.4	2.5	2.7	2.8
	Suppression du droit réduit sur les biocarburants.	0.9	1.50	1.6	1.6	1.8
	Expiration de la période d'exonération du droit sur le charbon et le coke à usage domestique.		0.1	0.2	0.2	0.2
E. Contributions de sécurité sociale	Augmentation de deux points de pourcentage du taux de contribution des employeurs au régime d'invalidité (à compter de février 2012).		7.1	8.8	9.3	9.9
	Modification du plan de retraite capitalisé.	17.6	19.9	17.2	17.4	16.0
F. Application de redevances sur le cuivre et l'argent.			1.5	2.2	2.1	2.1
G. Introduction d'un système de limitation de vitesse sur les routes.			1.2	1.2	1.2	1.2
H. Recettes provenant de la vente aux enchères de permis d'émission de CO <sub>2</sub> .				2.9	3.1	3.4
I. Relèvement et égalisation de l'âge de la retraite, porté à 67 ans (actuellement de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes).				0.1	0.4	0.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881859>

1. Le pourcentage du PIB nominal a été calculé par l'OCDE à partir des prévisions de PIB effectuées par gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.



L'amélioration des recettes passe également par l'augmentation de la cotisation d'assurance invalidité versée par les employeurs, qui sera relevée de deux points de pourcentage pour passer à 6.5 % à compter de février 2012. La cotisation sera toutefois ramenée au même niveau qu'avant 2008. Le gouvernement prévoit que ce changement apportera des recettes supplémentaires nettes de PLN 6 milliards en 2012, auxquelles s'ajoutera PLN 1.6 milliard en 2013. Il estime également que les dividendes versés par les entreprises publiques s'élèveront à PLN 8.15 milliards en 2012.

### *Pensions*

Parmi les réformes structurelles qui visent à améliorer la viabilité à long terme des finances publiques de la Pologne, la plus importante est le relèvement et l'égalisation de l'âge de la retraite, qui est porté à 67 ans (il est actuellement de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes.) La loi relative à cette réforme a été promulguée par le Président Bronislaw Komorowski le 1er juin 2012. Elle sera mise en œuvre graduellement à compter de 2013 et ce, jusqu'en 2020 pour les hommes et 2040 pour les femmes. Le projet de loi prévoit également une possibilité de retraite anticipée, avec la moitié de la pleine pension, pour les hommes de 65 ans et les femmes de 62 ans justifiant respectivement d'au moins 40 et 35 années de cotisation.

## 4. Réformes institutionnelles

La stabilité à long terme des finances publiques de la Pologne sera améliorée par une nouvelle règle permanente en matière budgétaire. Un projet de loi définissant cette règle sera préparé en vue d'être adopté en 2013 au plus tard, comme le recommande le Conseil de l'Europe dans son avis concernant la version actualisée en avril 2011 du programme de convergence de la Pologne. La règle permanente visera à stabiliser le solde budgétaire structurel à moyen terme des administrations publiques à -1 % du PIB en limitant la progression des dépenses. De plus, la règle établira un lien stable avec les agrégats d'endettement afin d'asseoir la viabilité budgétaire.

Les principaux éléments de la réforme sont les suivants :

- **Prévisions à long terme** : le nouveau projet de loi adopté par le gouvernement a un impact financier maximum sur les entités du secteur public pendant une période de dix ans. De plus, les nouvelles règles devront comprendre un ou plusieurs mécanismes correctifs permettant de limiter le montant des dépenses en cas de dépassement ou de risque prévu de dépassement du niveau d'impact financier fixé pour un exercice budgétaire donné.

Les « prévisions financières pluriannuelles des administrations locales » contiennent des prévisions de base concernant les principaux postes de leur budget pour l'exercice considéré et les trois exercices suivants au moins (depuis l'exercice budgétaire 2011).

- **Règles budgétaires** : la nouvelle loi de finances publiques a introduit des modifications dans les domaines suivants :
  - La nouvelle règle de dépense temporaire, dont l'effet est contraignant à compter de 2011, a pour but de freiner le rythme de progression des dépenses discrétionnaires et des nouvelles dépenses prévues par la législation. Un nouveau projet de loi ne doit pas entraîner d'augmentation annuelle de ces dépenses supérieure à 1 % en termes réels. La règle de dépense temporaire

aura un caractère contraignant jusqu'à ce que le Conseil de l'Europe (ECOFIN) abroge la procédure de déficit excessif de la Pologne.

- Les procédures prudentielles et de correction contenues dans le budget de l'État doivent être activées lorsque les seuils sont dépassés (les seuils sont fondés sur le ratio de la dette publique par rapport au PIB et sont légèrement en deçà du seuil de 60 % inscrit dans la Constitution).
- Les nouvelles règles applicables aux administrations locales en ce qui concerne l'exigence en matière d'excédent du compte courant (depuis l'exercice 2011) fixent la limite du service de la dette (principal et intérêt) de chacune en fonction de la capacité qu'elle a démontrée par le passé à créer un excédent du compte courant (d'ici à l'exercice 2014).

L'administration centrale prend actuellement des décisions concernant un projet de loi portant modification de la loi sur les finances publiques – afin de plafonner les déficits et les dettes du secteur des administrations publiques – soumis à adoption par le Conseil des ministres pour faire l'objet d'une proposition du gouvernement devant le parlement. Ce projet de loi envisage l'adoption des dispositions suivantes :

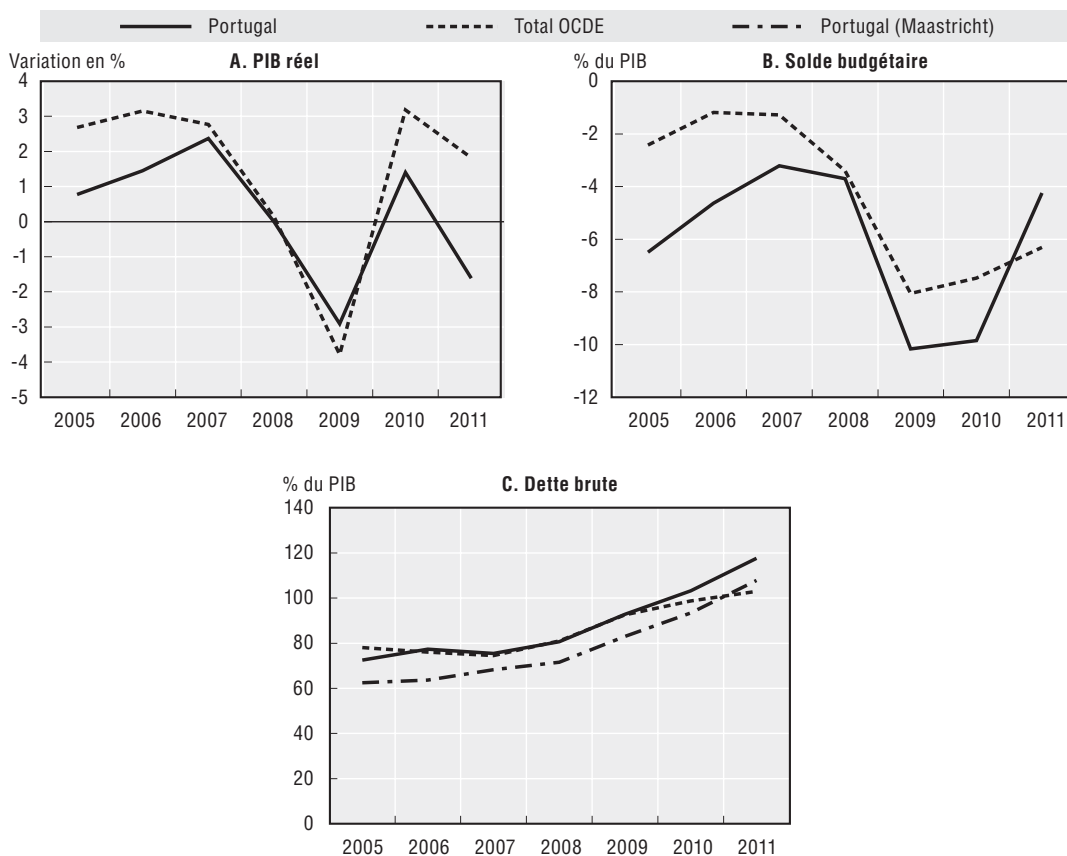
- fixation de limites de déficit pour le secteur des administrations locales (les administrations locales, leurs syndicats et leurs entités) ;
  - introduction de dispositifs pour s'assurer que les administrations locales respectent la limite de déficit ;
  - mise en œuvre d'une procédure de déficit excessif pour le secteur des administrations locales ;
  - mise en place d'un système de communication de données et d'informations entre le secteur des administrations locales, les Cours des comptes régionales et le ministère des Finances afin de permettre l'examen et le contrôle des déficits des administrations locales.
- **Cadres de dépenses à moyen terme :** le plan budgétaire pluriannuel adopté début 2010 contient des prévisions de recettes et de dépenses. Il s'agit d'un plan budgétaire glissant sur quatre ans combinant planification stratégique et affectation des fonds publics. C'est sur ce plan qu'est fondée l'élaboration du budget pour l'exercice suivant.
  - **Plafonds ou prévisions de dépenses :** la règle temporaire limite à la variation de l'Indice des prix à la consommation majorée d'un point, la hausse des dépenses flexibles et la totalité des nouvelles dépenses fixes.
  - **Fondement juridique du cadre :** la Loi sur les finances publiques du 27 août 2009 modifiée le 16 décembre 2010.

## Portugal

### 1. Situation économique

Après une modeste reprise en 2010, l'économie portugaise s'est de nouveau ralentie en 2011 malgré la solide croissance des exportations. Le pays a affiché un PIB en recul en raison de la contraction sans précédent de la demande intérieure qui a suivi le strict assainissement budgétaire et le désendettement des banques engagés pour réduire les déséquilibres macroéconomiques et budgétaires, conformément à l'accord passé avec la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international (FMI). On prévoit une contraction encore plus importante de l'activité en 2012 sous l'effet du nécessaire assainissement budgétaire, du désendettement et du ralentissement marqué de la demande extérieure (graphique 1A). La fragilité de longue

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Portugal



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880586>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

date du cadre budgétaire a de nouveau été mise en évidence à l'occasion de la révision en hausse du déficit de 2010 à 9.8 % du PIB (selon les prévisions initiales, il devait atteindre 9.2 %.) Cette révision est principalement imputable aux dépenses non déclarées précédemment par l'administration régionale de Madère et, dans une moindre mesure, aux dépenses de santé. Le déficit budgétaire s'est réduit en 2011 à 4.2 % du PIB à la faveur du redressement budgétaire et de recettes ponctuelles (graphique 1B). Les déficits budgétaires excessifs ininterrompus ont gonflé la dette publique brute, qui a atteint 117.6 % du PIB en 2011, soit nettement plus que la plupart des pays de l'OCDE (graphique C).

L'OCDE prévoit un redressement graduel de l'économie portugaise à compter de la mi-2013, principalement grâce aux exportations.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Après les élections de juin 2011, le nouveau gouvernement a fait en sorte de mettre en œuvre les mesures convenues dans le cadre de l'ensemble de financements internationaux (programme d'ajustement économique) de 78 milliards EUR conclu avec la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI en mai 2011. Ce programme couvre la plupart des besoins financiers des administrations publiques entre 2011 et la mi-2014. Il porte entre autres sur les éléments suivants :

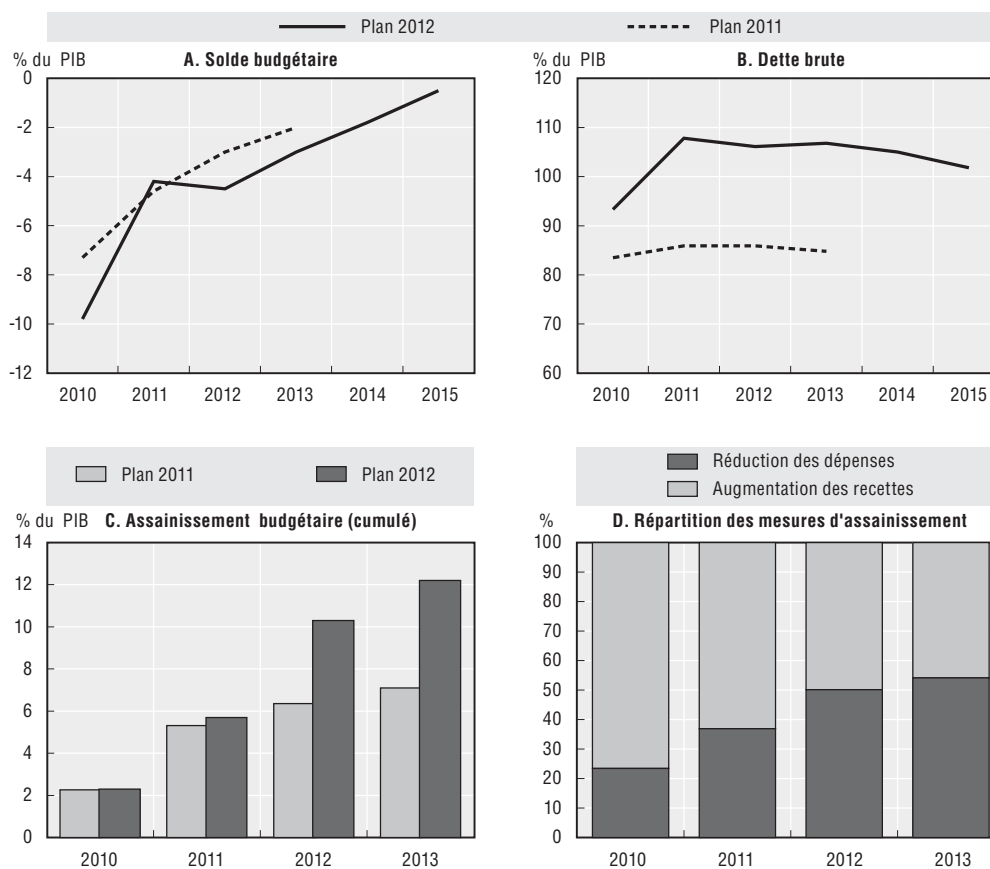
- des réformes structurelles visant à renforcer la croissance potentielle, créer des emplois et améliorer la compétitivité, et dirigées principalement vers le marché du travail, le système judiciaire, les industries de réseau et les secteurs du logement et des services ;
- une stratégie d'assainissement budgétaire s'appuyant sur des mesures budgétaires structurelles et un meilleur contrôle budgétaire des partenariats public-privé et des entreprises publiques ;
- une stratégie pour le secteur financier axée sur la recapitalisation et le désendettement.

Après le troisième examen (terminé le 28 février 2012), la mise en œuvre du programme était bien engagée.

Le gouvernement présente les principaux éléments du programme d'assainissement budgétaire à moyen terme de l'économie portugaise dans le document de stratégie budgétaire publié en août 2011 et actualisé le 30 avril 2012. Ce document contient notamment un scénario de finances publiques pour les quatre années à venir, en cohérence avec les objectifs définis dans le programme d'ajustement économique. La détérioration de la situation économique et les reclassements statistiques ayant occasionné une hausse du déficit budgétaire, il est apparu de plus en plus manifeste que les objectifs de déficit du gouvernement pour 2011 et 2012 n'étaient plus réalistes, ce qui a conduit à revoir la trajectoire d'ajustement budgétaire et à fixer un objectif de déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2013 – soit un an après la date cible indiquée initialement dans le document de l'OCDE (2011a). Cette trajectoire est conforme aux recommandations formulées par le Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE (ECOFIN) dans le cadre de la procédure de déficit excessif. Le gouvernement prévoit maintenant que le déficit budgétaire représentera 0.5 % du PIB en 2015 (graphique 2A).

Le Portugal a connu au cours de la dernière décennie une faible croissance économique et une médiocre croissance de la productivité, et a mené une politique budgétaire imprudente qui a conduit à une dette publique excessive. La dette brute des administrations publiques (au sens de Maastricht) devrait culminer en 2013 à 106.8 % du PIB, soit nettement plus que ce qui est indiqué dans OCDE (2011a) (graphique 2B).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Portugal



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880605>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts, au sens de Maastricht, en pourcentage du PIB nominal. L'assainissement budgétaire est l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les données concernant le Plan 2012 prennent en compte les efforts d'assainissement mis en œuvre en 2010 et 2011.


Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances du Portugal (2011), « Document de stratégie budgétaire 2011-2015 » ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Le document de stratégie budgétaire présente un ambitieux programme de mesures d'assainissement qui viennent étayer celles déjà mises en avant dans le budget de 2011. Le ministère des Finances estime l'impact global de ces mesures en 2011 à 5.7 % du PIB dans l'hypothèse de politiques inchangées, et son impact cumulé en 2013 à 12.2 % du PIB (graphique 2C). Les mesures d'assainissement consistent en gros en un dosage

équilibré de mesures de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes en 2013, axées pour commencer sur l'amélioration des recettes. Pour 2012-13, les nouvelles mesures d'assainissement reposent sur une assise large et portent principalement sur la réduction des dépenses (graphique 2D).

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Portugal<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement	2.3 %	5.7 %	10.3 %	12.2 %		
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-9.8 %	-4.2 %	-4.5 %	-3.0 %	-1.8 %	-0.5 %
Dette brute	93.3 %	107.8 %	106.1 %	106.8 %	105.0 %	101.8 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	1.3 %	-2.2 %	-1.8 %	1.2 %	2.5 %	2.2 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réductions des dépenses	23.5 %	36.9 %	50.1 %	54.1 %		
Augmentation des recettes	76.5 %	63.1 %	49.9 %	45.9 %		
<b>Assainissement budgétaire en millions EUR</b>						
Réduction des dépenses	931	3 552	8 557	11 086		
Augmentation des recettes	3 040	6 074	8 523	9 388		
Assainissement total	3 971	9 626	17 081	20 474		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881878>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les données concernant l'assainissement budgétaire pour 2010-11 sont fondées sur OCDE (2011a); les données pour 2012-13 sont fondées sur le document de stratégie budgétaire 2011-2015 du ministère des Finances du Portugal. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement ; certains chiffres ont été arrondis.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances du Portugal (2011), « Document de stratégie budgétaire 2011-2015 » ; OCDE (2011a), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Le Portugal a adopté de larges mesures de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes (tableau 2). La réduction des dépenses porte sur les postes qui pèsent le plus lourdement sur le compte des administrations publiques : la rémunération du personnel et les transferts sociaux. L'augmentation des recettes concerne la consommation et la réduction des distorsions fiscales. En comparaison des hausses d'impôts sur le revenu, le relèvement de la taxe sur la consommation évite une augmentation directe des coûts de production et protège donc la compétitivité de l'économie. Les hausses d'impôts sur le revenu sont par ailleurs conçues de façon à protéger les segments les plus vulnérables de la population. Les mesures qui contribuent le plus à l'effort d'assainissement sont axées sur l'augmentation des recettes provenant des impôts sur la consommation, qui passe par le relèvement de la taxe sur la consommation, à savoir la hausse des droits d'accise et l'élargissement de l'assiette de la TVA, et sur l'élargissement des assiettes de l'impôt sur les sociétés et de l'IRPP.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Portugal<sup>1</sup>

% du PIB nominal, sauf indication contraire


		2010	2011	2012	2013
<b>I. Mesures de réduction des dépenses (millions EUR)</b>		<b>915</b>	<b>5 757</b>	<b>7 388</b>	<b>3 292</b>
% du PIB nominal		0.5 %	2.3 %	5.3 %	6.7 %
<b>A. Mesures opérationnelles (millions EUR)</b>		<b>311</b>	<b>1 621</b>	<b>3 416</b>	<b>4 464</b>
% du PIB nominal		0.2 %	1.0 %	2.1 %	2.7 %
A1. Rémunération du personnel	Restrictions de salaires et gel du recrutement de fonctionnaires (réduction moyenne de 5 % des salaires de la fonction publique en 2011 et gel réel du recrutement en 2012-13).	0.1 %	0.4 %	0.6 %	0.8 %
	Réduction du nombre de fonctionnaires embauchés (deux départs pour un recrutement) par les administrations centrale, régionales et locales, et mesures sectorielles spécifiques de réduction de personnel.			0.2 %	0.2 %
A2. Consommation intermédiaire	Adoption de mesures supplémentaires en mars 2011.	0.1 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
	Rationalisation des services et contrôle des dépenses de fonctionnement des administrations publiques.		0.3 %	0.3 %	0.3 %
	Intensification de la rationalisation du réseau scolaire et amélioration de l'efficacité de l'offre.			0.4 %	0.7 %
	Réduction des coûts dans les entreprises publiques.			0.2 %	0.3 %
<b>B. Mesures programmatiques (millions EUR)</b>		<b>604</b>	<b>2 212</b>	<b>5 323</b>	<b>6 730</b>
% du PIB nominal		0.4 %	1.3 %	3.2 %	4.0 %
B1. Transferts sociaux	Plafonnement des dispositifs de sécurité sociale à caractère non contributif.	0.1 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
	Contribution spéciale applicable aux pensions supérieures à EUR 1 500 assortie de règles similaires à celles qui régissaient la réduction des salaires dans l'administration publique en 2011.			0.2 %	0.2 %
	Suspension de la règle relative à l'indexation des pensions, à l'exception des pensions les plus faibles.			0.4 %	0.4 %
	Économies en matière de prestations sociales grâce au renforcement des procédures d'application des conditions de ressources et d'autres règles d'admissibilité.			0.1 %	0.2 %
B2. Transferts sociaux en nature	Maîtrise des dépenses de santé.	0.0 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %
	Réduction des dépenses publiques de santé concernant la politique en matière de médicaments, les frais assumés par les usagers, les systèmes de santé publics et les plans de restructuration des hôpitaux.			0.5 %	0.8 %
	Autres dépenses sociales.	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
B3. Subventions	Baisse des transferts aux entreprises publiques.	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
	Réduction des coûts dans les entreprises publiques et dans les services et caisses autonomes : révision des dommages compensatoires et des coûts de fonctionnement.			0.1 %	0.2 %
B4. Autres dépenses courantes	Réduction des transferts vers d'autres sous-secteurs des administrations publiques.			0.1 %	0.1 %
	Réductions des prestations sociales à caractère non contributif.			0.0 %	0.1 %
B5. Investissement	Report des liaisons ferroviaires à grande vitesse Lisbonne-Porto et Porto-Vigo et pas d'engagement de construire de nouvelles infrastructures routières.	0.2 %	0.7 %	0.7 %	0.7 %
	Réduction des dépenses d'investissement.			0.2 %	0.4 %
	Réduction des transferts au profit des administrations locales et régionales.			0.1 %	0.1 %
	Réduction des coûts dans les entreprises publiques.			0.2 %	0.2 %



Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Portugal<sup>1</sup> (suite)

% du PIB nominal, sauf indication contraire

		2010	2011	2012	2013
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes (millions EUR)</b>		<b>2 987</b>	<b>5 775</b>	<b>8 258</b>	<b>9 096</b>
<i>% du PIB nominal</i>		1.7 %	3.4 %	5.0 %	5.4 %
A. Impôt sur le revenu et la fortune	Révision et limitation des abattements et d'autres avantages fiscaux consentis au titre de l'IRPP et de l'impôt sur les sociétés.	0.0 %	0.5 %	0.8 %	1.1 %
	Alourdissement de l'IRPP sur le salaire du 13 <sup>ème</sup> mois (mesure mise en œuvre en 2011).			0.1 %	0.1 %
B. Taxe sur la production et les importations	Hausse des taux de TVA de deux points de pourcentage le 1 <sup>er</sup> janvier 2011, alourdissement de l'IRPP et de l'impôt sur les sociétés, élargissement de l'assiette des cotisations sociales, prélèvement sur le système financier.	0.6 %	1.5 %	1.5 %	1.5 %
	Rationalisation de la structure de la TVA, notamment en modifiant la TVA sur l'électricité et le gaz.			0.7 %	0.7 %
	Actualisation des droits d'accise.			0.1 %	0.2 %
	Réduction substantielle de l'abattement de l'impôt foncier municipal.			0.1 %	0.2 %
	Renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.			0.1 %	0.1 %
C. Recettes non fiscales	Instauration de péages sur les autoroutes	0.0 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
	Augmentation des projets financés par l'Union européenne dans le secteur de l'éducation.			0.1 %	0.1 %
D. Transfert à l'État de la caisse de retraite de Portugal Telecom		1.1 %	1.4 %	1.4 %	1.4 %

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881897>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par le gouvernement.

Sources : OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en ; ministère des Finances du Portugal (2011), « Document de stratégie budgétaire 2011-2015 ».

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a introduit des modifications fondamentales dans plusieurs domaines de son cadre budgétaire institutionnel :

- **Conseil budgétaire/prévisions économiques** : un conseil budgétaire, le Conseil des finances publiques (*Conselho das Finanças Públicas*), a été créé avec pour mandat de présenter des rapports sur les objectifs et hypothèses budgétaires, la viabilité des finances publiques et le respect des règles d'équilibre budgétaire, de dépenses de l'administration centrale et d'endettement des régions autonomes et des autorités locales (ces règles sont inscrites dans les lois de finances des administrations respectives). Les statuts du conseil budgétaire ont été approuvés le 8 septembre 2011 et ont pris effet le 20 octobre 2011 (Loi 54/2011, 19 octobre). Les membres du conseil ont pris leurs fonctions début 2012.
- **Cadres de dépenses à moyen terme** : la Loi sur les cadres budgétaires (Loi n° 52/2011, 13 octobre) et sa stratégie de mise en œuvre (Loi n° 64-C/2011, 30 décembre) disposent que le gouvernement présente chaque année au parlement, en avril, le cadre de programmation budgétaire pluriannuel qui définit, pour l'administration centrale, les plafonds de dépenses financées par les recettes générales pour les quatre ans à venir, conformément au Programme de stabilité présenté annuellement à la Commission européenne.

Le gouvernement a créé au sein de la Direction du budget (DGO) du ministère des Finances un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de cadre conceptuel et de sa mise en œuvre.



- **Plafonds ou prévisions de dépenses :** le cadre de programmation budgétaire pluriannuel pour 2013-16 fixera des plafonds pour les dépenses financées par les recettes générales :
  - pour l'ensemble de l'administration centrale et chacun de ses programmes budgétaires pour la première année – dans le cas présent, 2013 ;
  - pour le regroupement des programmes par domaine d'action pour 2014 ;
  - pour l'ensemble des programmes pour les années 2015 et 2016.
- **Performance et résultats :** l'élaboration du budget de l'État par programmes a déjà été expérimentée en 2011 et sera consolidée en 2012. Il y aura 14 programmes budgétaires correspondant chacun à un ministère d'exécution (Document de stratégie budgétaire, 2011, p. 42f).
- **Pratiques d'exécution budgétaire :** un système de contrôle budgétaire différent du point de vue qualitatif sera instauré en 2012. Ce système sera fondé sur une approche prévisionnelle qui permet aux autorités chargées du contrôle de constater rapidement la nécessité d'adopter des mesures correctives. Ce système repose sur les éléments suivants :
  - des prévisions mensuelles des dépenses et des recettes au titre de chaque programme budgétaire concerné sont effectuées afin de permettre d'anticiper les problèmes et de prévoir des solutions ;
  - le contrôle des engagements n'autorise pas les dépenses supérieures aux fonds disponibles dans le domaine concerné mais prévoit le transfert automatique des excédents de recettes ;
  - les fonds sont accessibles par douzièmes des crédits budgétaires annuels ;
  - la responsabilité budgétaire incombe à chaque domaine de gouvernance et les ministères sont davantage responsables de l'exécution de leur budget.

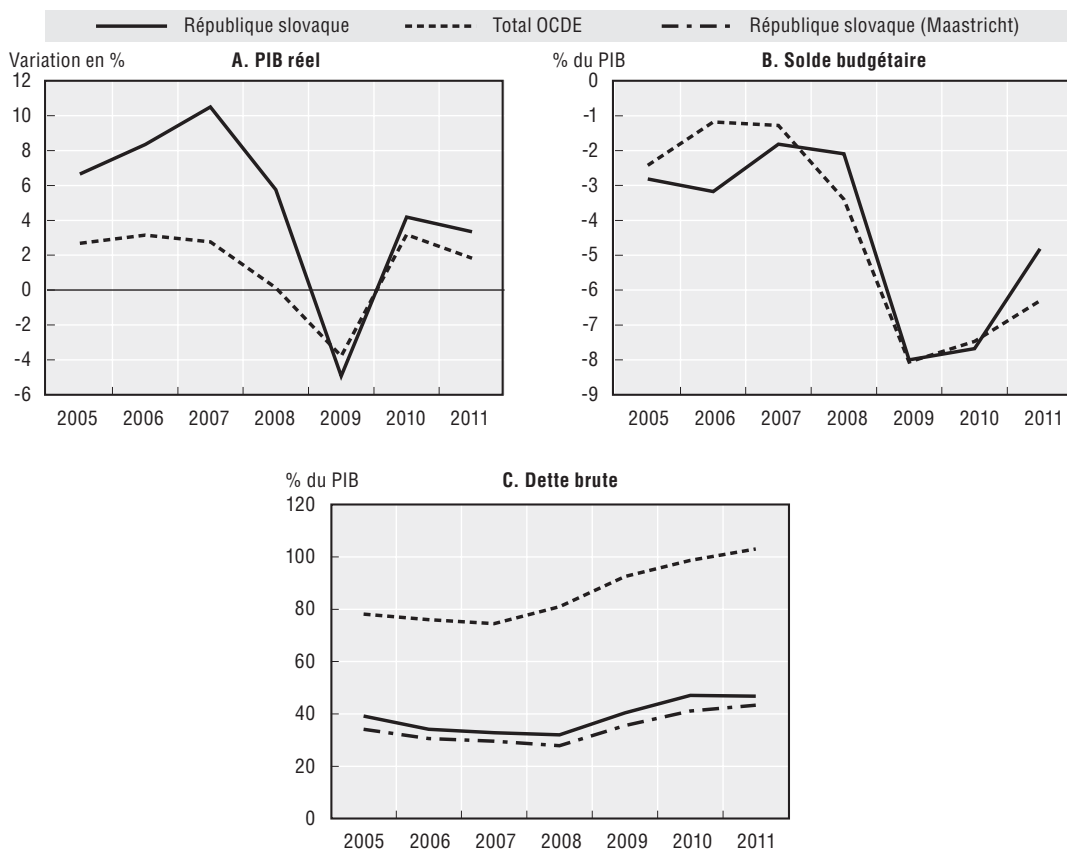
Le contrôle mensuel est structuré sur trois niveaux : coordonnateurs des programmes budgétaires, secrétaires d'État et Conseil des ministres.
- **Fondement juridique du cadre :** Loi sur le cadre budgétaire (Loi n° 52/2011, 13 octobre) et stratégie de mise en œuvre afférente (Loi n° 64-C/2011, 30 décembre).

## République slovaque

### 1. Situation économique

La reprise économique tirée par les exportations s'est ralentie en 2011, le climat des affaires ayant pâti de la contraction de la croissance des marchés d'exportation et de la crise de la dette souveraine dans la zone euro. Le taux de croissance n'a donc atteint que 3.3 % du PIB en 2011, soit nettement moins qu'avant la crise (graphique 1A). Le déficit budgétaire s'est établi en 2010 à 7.7 % du PIB, l'un des plus élevés de la zone euro. La situation s'est améliorée en 2011, avec un déficit à 4.8% du PIB, grâce aux efforts d'assainissement budgétaire et à la croissance tirée par les exportations (graphique 1B). À la suite de ces déficits substantiels, la dette brute a continué sa progression ces dernières années pour s'établir à 46.8 % en 2011, ce qui reste toutefois en deçà du seuil

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : République slovaque



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880624>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

de l'UE et est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 1C). L'OCDE prévoit que l'économie slovaque connaîtra un ralentissement en 2012 et amorcera ensuite une reprise à la faveur de l'amélioration de la situation mondiale et du redressement des exportations et des investissements.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

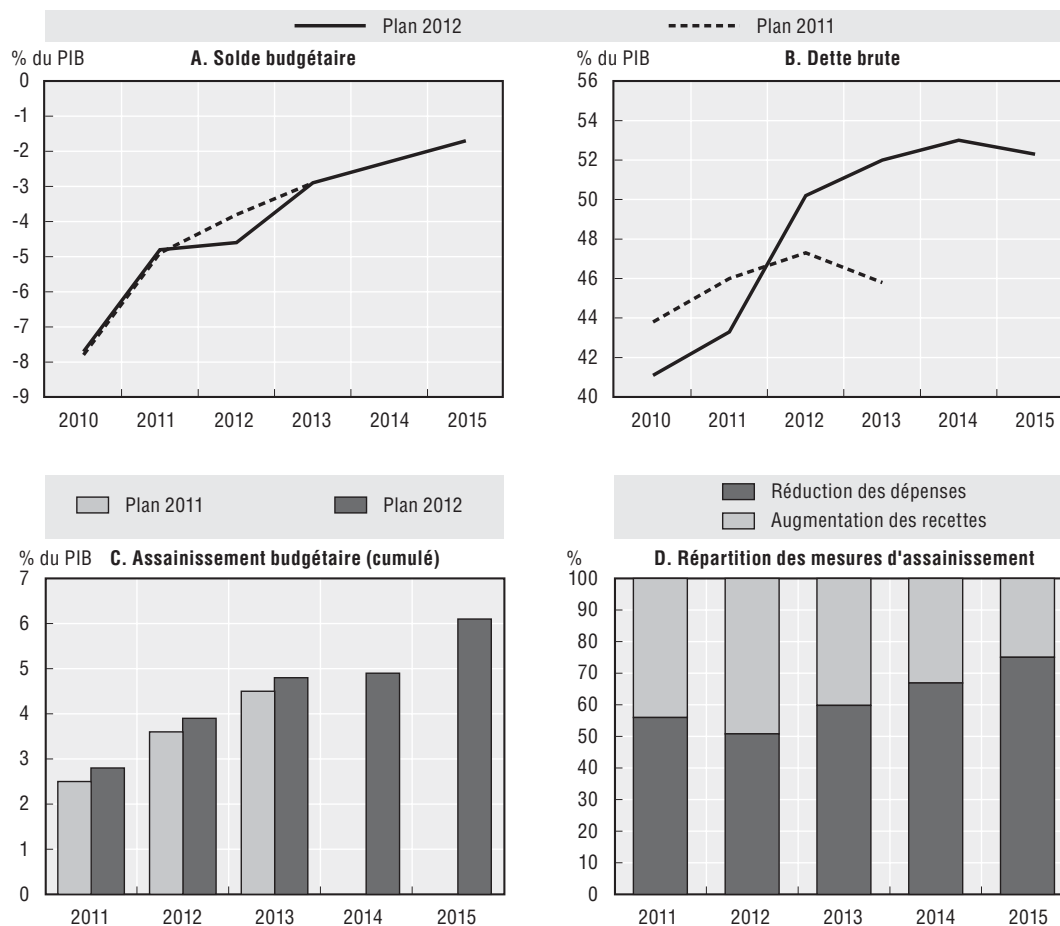
En octobre 2011, le gouvernement de coalition quadripartite de centre-droit présidé par Iveta Radicova est tombé après moins de deux ans au pouvoir. Un gouvernement intérimaire a dirigé le pays jusqu'aux élections de mars 2012, à l'occasion desquelles le parti social-démocrate de Robert Fico a remporté la majorité au parlement. Comme le gouvernement intérimaire disposait de pouvoirs restreints, le parlement a adopté le budget 2012 sans prévoir de réformes, et un déficit budgétaire de 4.6 % du PIB était donc attendu en 2012, alors que l'objectif fixé dans le plan d'assainissement était de 3.8 %. L'objectif d'assainissement budgétaire pour 2013 reste toutefois inchangé, ce qui témoigne d'un large consensus politique sur la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire. Dans ce cadre, le nouveau gouvernement a confirmé qu'il s'est fixé un objectif de déficit budgétaire de 2.9 % du PIB en 2013 afin de se conformer aux exigences de la procédure de déficit excessif prévue par les règles de l'UE. Ces efforts d'assainissement devront être sensibles, compte tenu notamment de la conjoncture défavorable.

En 2011, le déficit des administrations publiques a diminué à 4.8 % du PIB, soit moins ce qui avait été prévu dans le plan du gouvernement (graphique 2A). Cette amélioration découle principalement des mesures d'assainissement et a été en partie atténuée par l'inclusion, dans le déficit, de la dette accumulée par les hôpitaux publics et les sociétés de transport ferroviaire (ces mesures ponctuelles représentent 0.9 % du PIB). Cependant, le gouvernement prévoit maintenant que la dette brute (au sens de Maastricht) continuera d'augmenter à moyen terme pour atteindre 53 % du PIB en 2014, alors que selon les estimations de 2011, la dette devait culminer en 2012 en raison principalement de la contribution au Mécanisme européen de stabilisation financière et au Mécanisme européen de stabilité (graphique 2B).

Le graphique 2C illustre les efforts d'assainissement cumulés suivant le plan d'assainissement du gouvernement, notamment les nouvelles mesures adoptées en 2012 et les estimations concernant les mesures prévues en 2013-15. Les mesures mises en œuvre en 2011 consistent en un dosage à peu près égal de réductions des dépenses et d'augmentations des recettes. Pour ce qui est de l'impact cumulé des mesures, celles-ci portent pour les trois quarts sur les dépenses et le quart sur l'augmentation des recettes (graphique 1D).

Le gouvernement précédent avait prévu de mettre en œuvre les projets d'infrastructures des transports en recourant principalement aux fonds de l'UE plutôt qu'à des partenariats public-privé. On s'attend à ce que le nouveau gouvernement réintroduise les partenariats public-privé pour la construction d'autoroutes, ce qui pourrait contribuer à la croissance économique pendant la période d'assainissement.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement :  
République slovaque



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880643>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les données concernant le plan 2012 prennent en compte les efforts d'assainissement mis en œuvre en 2010 et 2011.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de la République slovaque (2012), « Programme de stabilité 2012 » ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement précédent : République slovaque<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement		2.8 %	3.9 %	4.8 %	4.9 %	6.1 %
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-7.7 %	-4.8 %	-4.6 %	-2.9 %	-2.3 %	-1.7 %
Dette brute	41.1 %	43.3 %	50.2 %	52.0 %	53.0 %	52.3 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	4.8 %	4.8 %	1.1 %	2.7 %	3.6 %	3.7 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réduction des dépenses		56 %	51 %	60 %	67 %	75 %
Augmentation des recettes		44 %	49 %	40 %	33 %	25 %
<b>Assainissement budgétaire en millions EUR</b>						
Réduction des dépenses		1 083	1 383	2 057	2 436	3 547
Augmentation des recettes		851	1 340	1 384	1 203	1 182
Assainissement total		1 934	2 723	3 442	3 640	4 729

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881916>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont effectuées par le gouvernement. L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB ; certains chiffres ont été arrondis.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de la République slovaque (2012), « Programme de stabilité 2012 » ; calculs de l'OCDE.


### 3. Principales mesures d'assainissement

Le tableau 2 recense les mesures adoptées en s'inspirant du document OCDE (2011a) et du « Programme de stabilité 2012 » établi pour la période 2012-15.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : République slovaque<sup>1</sup>

Millions EUR

		2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>715.2</b>	<b>1 140.2</b>	<b>1 642.1</b>	<b>2 236.3</b>	<b>3 314.7</b>
% du PIB nominal		1.0 %	1.6 %	2.3 %	3.0 %	4.3 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>243.2</b>	<b>509.2</b>	<b>724.3</b>	<b>947.1</b>	<b>1 332.3</b>
% du PIB nominal		0.4 %	0.7 %	1.0 %	1.3 %	1.7 %
A1. Dépenses de personnel	Réduction de 10 % de la masse salariale dans les administrations.	119.0	198.0	269.7	418.3	726.4
A2. Dépenses de fonctionnement	Réduction de 10 % des coûts de fonctionnement de la plupart des services de l'État.	124.2	311.2	454.6	528.9	605.9
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>326.0</b>	<b>494.0</b>	<b>924.2</b>	<b>1 221.3</b>	<b>1 606.5</b>
% du PIB nominal		0.5 %	0.7 %	1.3 %	1.6 %	2.1 %
B1. Investissement	Diminution des dépenses d'investissement.	179.2	253.2	396.6	545.2	699.2
B2. Subventions	Réduction de l'aide nationale à l'agriculture.	61.8	43.8	43.8	43.8	43.8
B3. Transferts	Réduction des montants versés par l'assurance santé des fonctionnaires.	85.0	85.0	85.0	85.0	85.0
	Réduction des dépenses des administrations locales à la suite des modifications apportées à leur part des recettes de l'impôt sur le revenu et d'autres modifications (la part des recettes de l'impôt sur le revenu passera de 70.3 % à 64.5 % pour les administrations locales et de 23.5 % à 21.9 % pour les régions autonomes.)		112.0	398.8	547.4	778.4
<b>C. Autres mesures</b>		<b>146.0</b>	<b>137.0</b>	<b>-6.4</b>	<b>67.9</b>	<b>376.0</b>
% du PIB nominal		0.2 %	0.2 %	0.0 %	0.1 %	0.5 %
C1. Réserves	Baisse de la dotation aux réserves.	17.4	17.4	17.4	17.4	17.4
C2. Fonds contrôlés par l'État	Baisse des dépenses.	128.6	128.6	128.6	128.6	128.6
C3. Autres mesures			-9.0	-152.4	-78.1	230.0
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>		<b>799.7</b>	<b>1 104.7</b>	<b>1 104.7</b>	<b>1 104.7</b>	<b>1 104.7</b>
% du PIB nominal		1.2 %	1.6 %	1.5 %	1.5 %	1.4 %
A. TVA	Taux de TVA porté de 19 % à 20 %.	185.5	185.5	185.5	185.5	185.5
B. Impôt sur le revenu	Élargissement de l'assiette.	71.3	71.3	71.3	71.3	71.3
	Impôt sur le revenu des sociétés – modifications portant principalement sur l'amortissement des actifs.		46.0	46.0	46.0	46.0
	Prélèvement spécial applicable aux institutions financières (effet net).		83.0	83.0	83.0	83.0
C. Cotisations de sécurité sociale	Élargissement de l'assiette.	149.2	149.2	149.2	149.2	149.2
	Cotisations au deuxième pilier du système de retraite.		-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
D. Droits d'accise	Hausse du droit sur le tabac.	15.9	45.9	45.9	45.9	45.9
E. Dépenses fiscales	Suppression progressive des exonérations en faveur des biocarburants, des carburants utilisés dans l'agriculture et les chemins de fer, du gaz naturel et du charbon.	103.7	133.7	133.7	133.7	133.7
F. Taxe sur les permis d'émission de CO <sub>2</sub>	Application temporaire en 2011 et 2012.	75.0	105.0	105.0	105.0	105.0
G. Recettes non fiscales	Redevances (autoroutes, électricité, carburants), vente de permis d'émission de CO <sub>2</sub> .	199.1	229.1	229.1	229.1	229.1
	Remboursement des prêts aux entreprises publiques, déjà comptabilisés en tant que transferts de capitaux et transfert supplémentaire des entreprises publiques au gouvernement.		71.0	71.0	71.0	71.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881935>

1. Le pourcentage du PIB nominal a été calculé par l'OCDE à partir des prévisions de PIB effectuées par gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de la République slovaque (2012), « Programme de stabilité 2012 ».

#### 4. Réformes institutionnelles

Le 8 décembre 2011, le parlement a adopté une Loi constitutionnelle sur la responsabilité budgétaire. La nouvelle réglementation vise à instaurer un engagement renforcé du gouvernement avec obligation d'introduire des mesures en cas d'écart par rapport aux principes de politique budgétaire responsable, quantifiées par les principaux indicateurs économiques de la République slovaque. La réforme est fondée sur le concept de valeur nette, qui prend en compte les variables de bilan et les variables de flux comme les recettes et les dépenses. La réforme est également axée sur la transparence et la crédibilité et assure une latitude suffisante pour que les stabilisateurs automatiques puissent agir.

Les ajustements suivants ont pris effet le 1er mars 2012 :

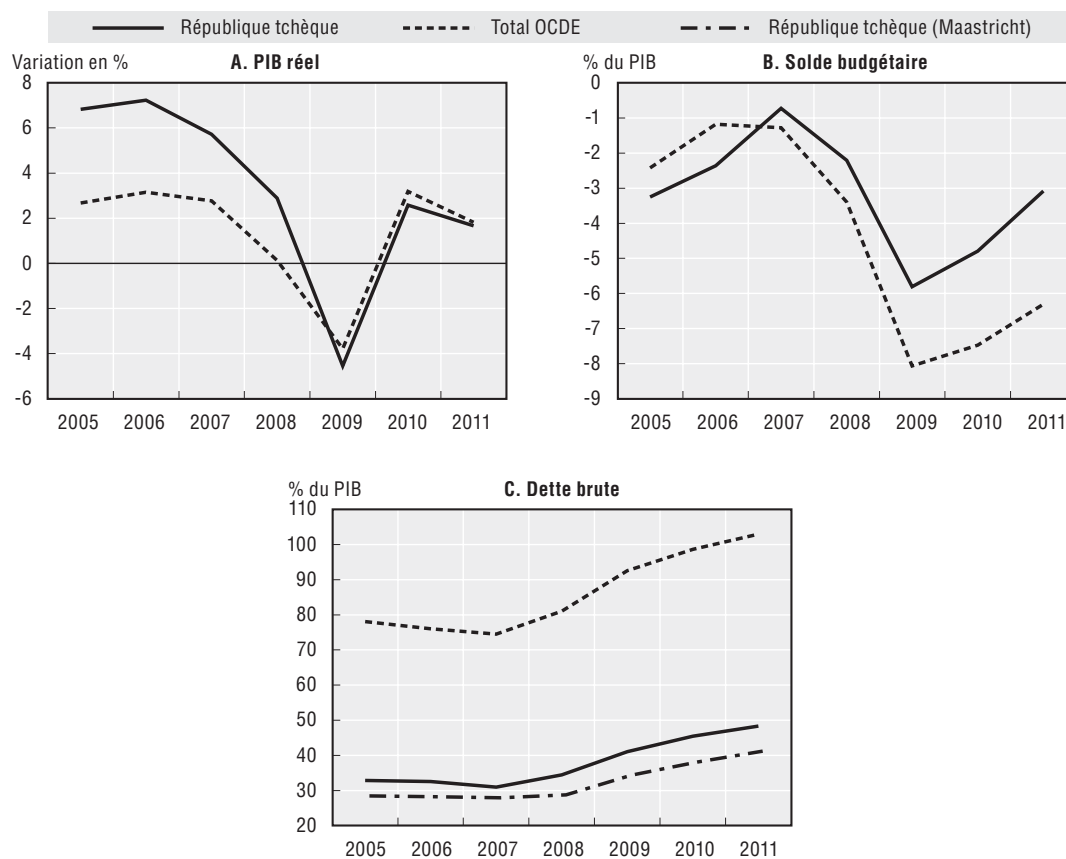
- Un conseil pour la responsabilité budgétaire a été créé en tant qu'organisme autonome chargé de surveiller et évaluer les objectifs budgétaires fixés par le gouvernement. Le conseil compte trois membres élus pour la première fois en 2012 par un vote à la majorité des trois cinquièmes. Chaque année, le 30 avril, le conseil publiera un rapport sur la viabilité à long terme ; il publiera également chaque année, pour le 30 août, un rapport dans lequel il évaluera la mise en œuvre des règles de responsabilité financière pour l'exercice financier précédent.
- La législation prévoit que la dette brute des administrations publiques sera plafonnée à 50 % du PIB à compter de 2028 et contient une disposition dérogatoire en cas de guerre, par exemple. D'ici à 2017, la dette publique sera limitée à 60 % du PIB. À compter de 2018 et jusqu'à la fin de 2027, ce plafond diminuera d'un point de pourcentage par année. À compter de 2028, si la dette atteint le seuil de 40 % du PIB, le gouvernement devra mettre en œuvre des mesures adaptées en fonction du niveau atteint. Si le seuil de 50 % du PIB est franchi, le gouvernement devra demander un vote de confiance au parlement.
- Des règles de transparence applicables dans le cadre du processus d'élaboration du budget ont été établies.
- Des règles de divulgation obligatoire de données et d'extraits du budget et du compte définitif du budget de l'État ont été fixées.
- Les règles budgétaires applicables aux administrations locales ont été renforcées.

## République tchèque

### 1. Situation économique

En 2010, la reprise de l'économie tchèque, tirée par les exportations, s'est accompagnée d'un affaiblissement de la demande intérieure lié à l'effort intensif mené par le pays dès le début de la période d'assainissement. En revanche, l'année 2011 a vu sa croissance économique stagner car, comme la plupart des autres pays de l'OCDE, la République tchèque a été touchée par la récession à l'œuvre au niveau mondial, son taux de croissance s'établissant à un niveau nettement inférieur à celui d'avant la crise (graphique 1A). Le solde budgétaire des administrations publiques a enregistré une

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : République tchèque



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880662>

Note : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1 (n° 91), Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.



amélioration en 2010 et 2011, grâce à l'effort d'assainissement entamé. Néanmoins la performance de la République tchèque sur le plan budgétaire reste inférieure au seuil fixé par l'UE, tout en étant meilleure que celle de la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 2B). Et, même si le déficit pèse sur l'endettement brut, le niveau de celui-ci demeure, à environ 48 % du PIB, bien inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 2C).

L'OCDE prévoit qu'en 2013 la croissance économique du pays va se généraliser et se renforcer à nouveau, soutenue par une amélioration de la situation du commerce mondial et un redressement de la demande intérieure.

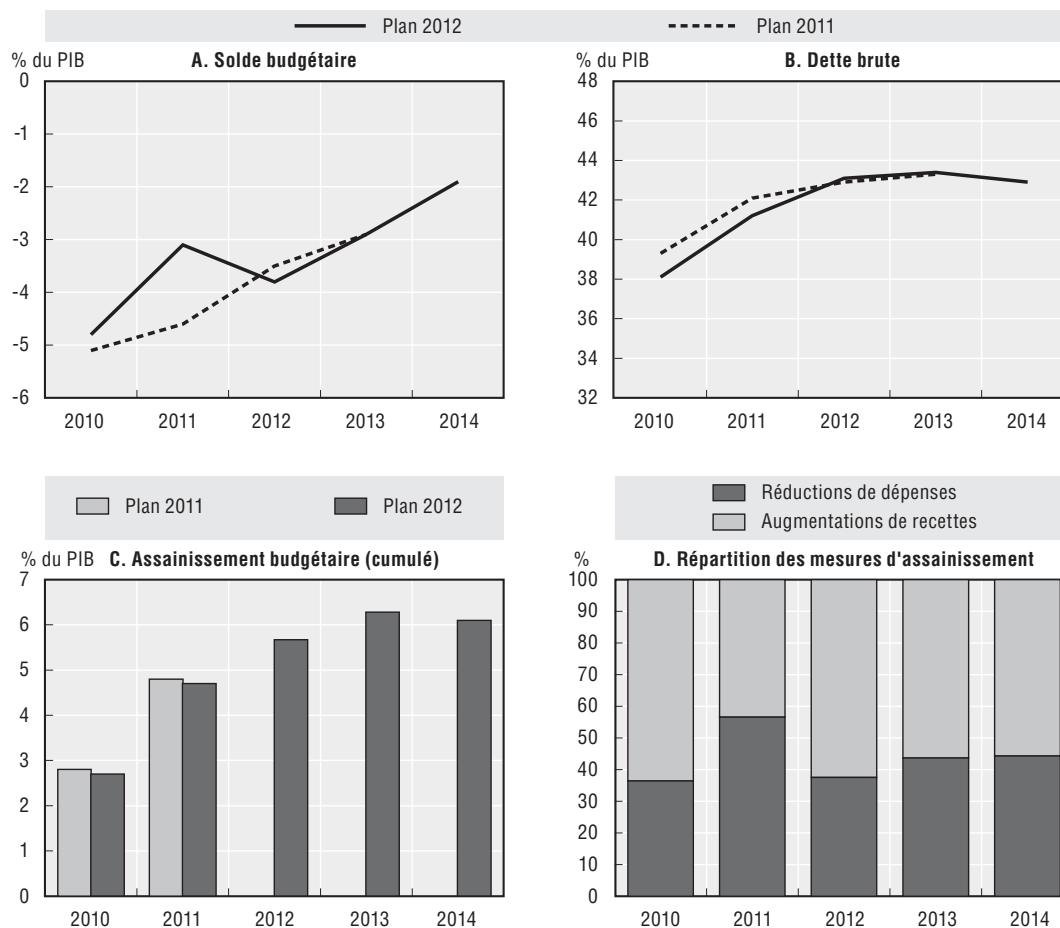
## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit budgétaire des administrations publiques à un niveau de référence inférieur à 3 % du PIB d'ici à 2013 et de rétablir l'équilibre budgétaire en 2016. Le budget 2012 confirme les objectifs du plan d'assainissement et prévoit des mesures à moyen terme pour les années 2013-14 (graphique 2A). La dette brute des administrations publiques (au sens de Maastricht) devrait culminer à 43.4 % du PIB en 2013 (graphique 2B). En 2010-11, son niveau, comme d'ailleurs celui du solde budgétaire, a été meilleur que prévu en raison d'un allègement du service de la dette et de la baisse des coûts administratifs (graphiques 2A et 2B).

Selon le gouvernement, la mise en œuvre des mesures d'assainissement se déroule conformément aux prévisions, telles qu'elles figurent dans OCDE (2011a). Les autorités s'efforcent de resserrer la politique budgétaire et, en 2011, elles ont mis l'accent sur les mesures de restriction des dépenses afin de limiter les effets néfastes de l'assainissement sur la croissance à moyen terme. Le budget 2012 reconduit les mesures d'assainissement et leur volume devrait atteindre jusqu'à 6.3 % du PIB en 2013 (graphique 2C). À partir de 2012, leur répartition change pour mettre l'accent sur l'augmentation des recettes, à travers notamment un impôt sur la loterie et le relèvement du taux préférentiel de TVA (graphique 2D).

Le gouvernement table sur le fait que l'effort d'assainissement des finances publiques va stimuler la confiance et susciter une baisse des primes de risque, entraînant ainsi une chute des taux d'intérêt qui devrait elle-même être favorable à la croissance.

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : République tchèque



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880681>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %).

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : République tchèque<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement budgétaire, en % du PIB nominal</b>					
Volume total de l'assainissement budgétaire	2.7 %	4.7 %	5.7 %	6.3 %	6.1 %
Déficit (-)/excédent (+) budgétaire	-4.8 %	-3.1 %	-3.8 %	-2.9 %	-1.9 %
Dette brute	38.1 %	41.2 %	43.1 %	43.4 %	42.9 %
<b>Taux de croissance du PIB en pourcentage, d'une année sur l'autre</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal	1.0 %	1.5 %	2.2 %	2.4 %	4.1 %
<b>Répartition des mesures d'assainissement budgétaire entre réductions de dépenses et augmentations de recettes (total = 100 %)</b>					
Réductions de dépenses	36.4 %	56.6 %	37.5 %	43.7 %	44.3 %
Augmentations de recettes	63.6 %	43.4 %	62.5 %	56.3 %	55.7 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards CZK</b>					
Réductions de dépenses	37.1	101.9	83.3	110.0	112.8
Augmentations de recettes	64.8	78.2	138.8	141.8	141.9
Montant total de l'assainissement	101.9	180.1	222.0	251.8	254.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881954>

1. Le solde budgétaire et la dette brute correspondent respectivement au solde financier des administrations publiques et à leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal, tels que prévus par le gouvernement. L'assainissement budgétaire désigne le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire englobent les réductions de dépenses et les augmentations de recettes pour l'année en cours (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont calculées par l'OCDE sur la base des estimations du PIB nominal fournies par le gouvernement. Le montant de l'assainissement budgétaire en monnaie nationale est calculé par l'OCDE sur la base des estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB réalisées par le gouvernement ; les chiffres ayant été arrondis, certains totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Au cours des prochaines années, l'essentiel de l'assainissement budgétaire proviendra de mesures visant les recettes, notamment du relèvement du taux préférentiel de TVA et d'une réforme des taux de cotisation de sécurité sociale. Le gel des dépenses des administrations publiques (passant par l'abaissement des plafonds de dépenses) y contribuera également de façon substantielle.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : République tchèque<sup>1</sup>

		Milliards CZK				
		2010	2011	2012	2013	2014
<b>I. Mesures visant à réduire les dépenses</b>		<b>37.7</b>	<b>89.3</b>	<b>71.4</b>	<b>93.8</b>	<b>91.7</b>
% du PIB nominal		1.0 %	2.3 %	1.8 %	2.3 %	2.2 %
<b>A. Mesures portant sur les dépenses de fonctionnement</b>		<b>2.0</b>	<b>26.5</b>	<b>7.4</b>	<b>5.9</b>	<b>4.4</b>
% du PIB nominal		0.1 %	0.7 %	0.2 %	0.1 %	0.1 %
A1. Dépenses de personnel	Baisse d'au moins 10 % des rémunérations (à l'exception des enseignants) dans le secteur public (administration publique).	2.0	13.2	7.4	5.9	4.4
A2. Dépenses de fonctionnement	Diminution des crédits généraux de fonctionnement ainsi que de certaines dépenses d'équipement, en visant les dépenses de fonctionnement.		13.3			
<b>B. Mesures portant sur les programmes</b>		<b>9.1</b>	<b>17.9</b>	<b>11.4</b>	<b>9.4</b>	<b>9.1</b>
% du PIB nominal		0.2 %	0.5 %	0.3 %	0.2 %	0.2 %
B1. Allocations de chômage et prestations sociales	Diminution temporaire des indemnités de maladie, de l'aide sociale et de l'aide aux demandeurs d'emplois.	2.2	14.8	11.4	9.4	9.1
B2. Charges de retraites	Pas de relèvement des pensions de retraite (contrairement au projet de budget initial).	6.9				
B3. Infrastructures	Réduction des crédits.		3.1			
<b>C. Autres mesures</b>		<b>26.6</b>	<b>44.9</b>	<b>52.6</b>	<b>78.5</b>	<b>78.2</b>
% du PIB nominal		0.7 %	1.2 %	1.3 %	2.0 %	1.9 %
C1. Gel des dépenses	Gel des dépenses et autres économies (abaissement des plafonds de dépenses).	26.6	44.9	49.6	70.4	69.4
C2. Autres	Amélioration de l'efficacité du secteur public, réduction de la contribution de l'État au logement et autres mesures (augmentation des dépenses du secteur public liée à l'ajustement de la TVA, l'assurance-accidents).			3.0	8.1	8.8
<b>II. Total des mesures visant à accroître les recettes</b>		<b>65.8</b>	<b>68.5</b>	<b>119.0</b>	<b>120.9</b>	<b>115.4</b>
% du PIB nominal		1.7 %	1.8 %	3.0 %	3.0 %	2.8 %
A. Impôt sur le revenu des personnes physiques	Ajustement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.	1.5	3.8	0.4	0.4	-18.8
B. Impôts sur les bénéfices des sociétés	Prélèvement sur les jeux d'argent et les loteries (20%).			8.7	8.7	7.2
C. Taxe sur la valeur ajoutée	Taux de la TVA porté à 20 % à compter de janvier 2010.	17.8	18.0	45.0	45.8	50.5
D. Droits d'accises	Augmentation.	11.1		13.2	13.2	13.2
E. Sécurité sociale	Relèvement du plafond de revenu assujéti aux prélèvements, report ou annulation des d'allègements de cotisations patronales, y compris des assurances santé et accidents.	32.6	45.5	44.7	50.2	60.7
F. Fiscalité immobilière	Doublement des taux d'imposition (sauf pour les surfaces agricoles).	2.8				
G. Augmentation des droits de douane	Augmentation de 25 %.		1.2	2.6	2.6	2.6
H. Impôts sur les successions et les donations	Prélèvements sur les transferts de capitaux.			4.4	0.0	0.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881973>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE sur la base des prévisions du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a procédé à des réformes majeures de divers aspects du cadre institutionnel de son système budgétaire :

- **Budgétisation descendante** : les principes de budgétisation axée sur les performances ont été introduits dans les différents services de l'administration centrale sur une base volontaire.
- **Processus d'approbation du budget** : le processus d'approbation du budget est aligné sur le calendrier semestriel européen, compatible avec les procédures de contrôle européennes, ainsi qu'avec la politique de coordination budgétaire et structurelle menée dans le cadre de l'UE.
- **Pratiques en matière d'exécution du budget** : depuis trois ans, le Trésor public fait l'objet d'une restructuration, visant notamment le système d'information budgétaire. L'objectif principal de ce processus est d'améliorer le système actuel de contrôle et de gestion budgétaire et de rationaliser la gestion de la trésorerie à tous les niveaux administratifs. Le système d'information budgétaire est divisé en quatre sous-systèmes : le système des comptes de l'État, le système de paiement, le système dédié à l'élaboration du budget et le système dédié à l'exécution du budget. L'ensemble devrait être pleinement opérationnel à partir de janvier 2013.

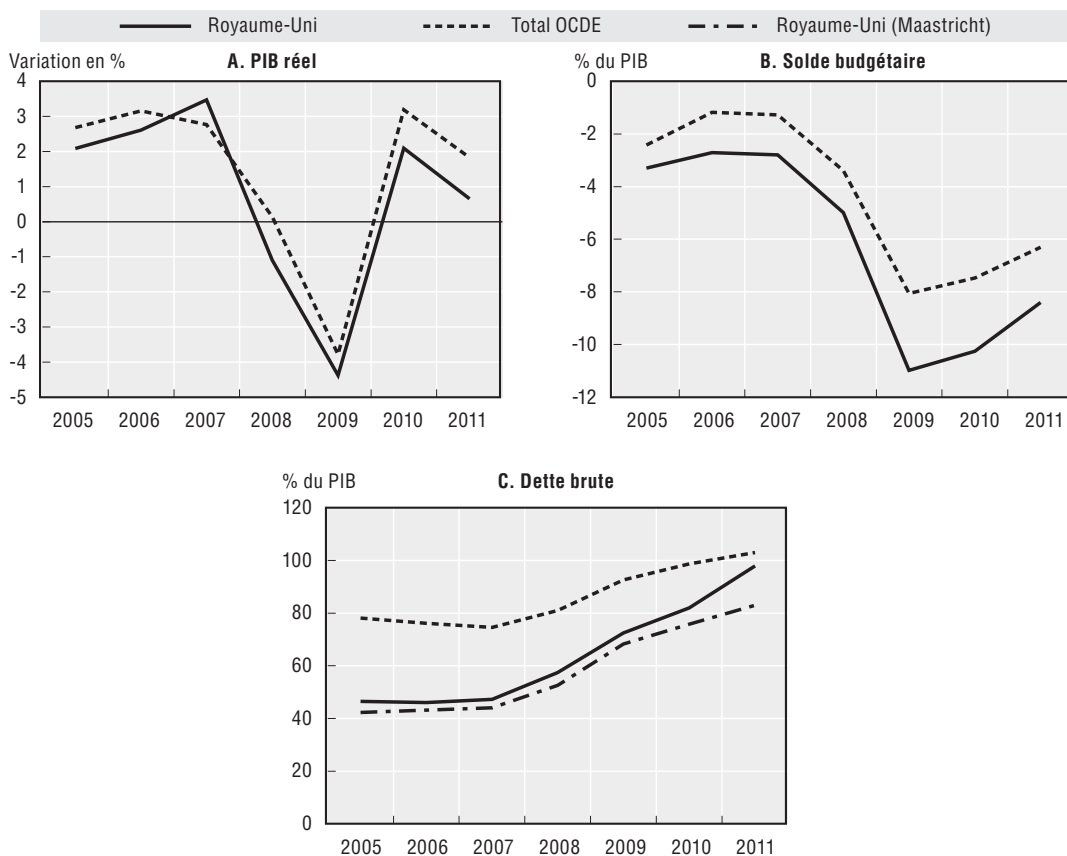
Après avoir récemment approuvé les grandes lignes de la réforme du cadre budgétaire, le gouvernement travaille à un projet de loi visant à introduire une règle constitutionnelle de frein à l'endettement, ainsi qu'à instituer un conseil budgétaire.

## Royaume-Uni

### 1. Situation économique

Le Royaume-Uni a été plus durement frappé par la récession que la plupart des pays de l'OCDE et a connu en 2010 une reprise modeste par comparaison avec la moyenne de l'OCDE en raison de la faiblesse de la demande internationale, de la compression de la demande des ménages et du nécessaire assainissement budgétaire. Avec une croissance négative du PIB réel à -0.3 % au quatrième trimestre de 2011 – en raison principalement de l'instabilité et de l'incertitude engendrées par la crise de la zone euro – le Royaume-Uni s'est classé en deçà de la moyenne OCDE (graphique 1A). Le solde budgétaire des administrations publiques reste obstinément inférieur à la moyenne de l'OCDE. Après avoir enregistré en 2009 le pire déficit en temps de paix, soit 11 % du

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Royaume-Uni



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880700>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

PIB, le solde budgétaire s'améliore sous l'effet d'importants efforts d'assainissement budgétaire (graphique 1B). La dette publique continue de progresser et, en 2011, a atteint 97.9 % du PIB (82.9 % selon les critères de Maastricht) (graphique 1C).

La croissance négative du quatrième trimestre de 2011 et l'important mais nécessaire resserrement budgétaire planifié ont créé certains obstacles et l'OCDE prévoit que la croissance restera faible en 2012. L'OCDE s'attend à ce que la reprise soit plus solide en 2013 du fait de la croissance accrue des exportations et des investissements des entreprises.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

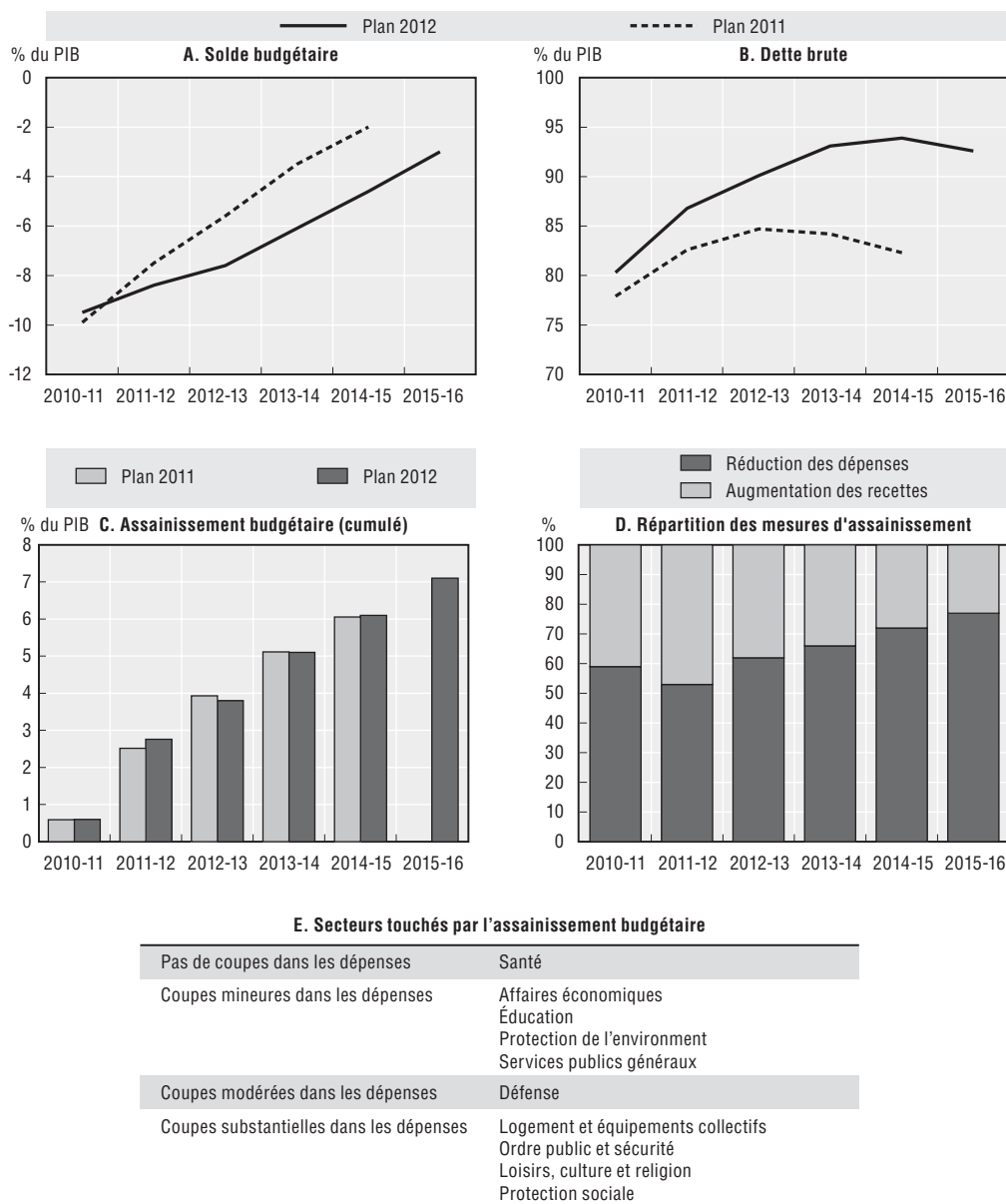
Le gouvernement a annoncé ses plans d'assainissement à moyen terme en juin 2010. Afin d'atteindre les objectifs fixés dans ces plans, la *Spending Review* d'octobre 2010 établit des programmes de dépenses détaillés jusqu'à l'exercice 2014-15 pour tous les ministères. Selon le gouvernement, la mise en œuvre de ces programmes de dépenses est en cours et les ministères progressent sur la voie des économies. La totalité des principales mesures d'assainissement budgétaire a été intégrée avec succès dans la législation. L'*Autumn Statement 2011* réaffirme l'adoption du plan d'assainissement budgétaire et la prise de mesures visant à s'assurer que les règles budgétaires établies par le gouvernement seront respectées, à savoir des restrictions supplémentaires des dépenses en 2015-16 et 2016-17. Au cours de ces exercices, les dépenses totales diminueront, en termes réels, au même rythme que pendant les exercices couverts par la *Spending Review* (2011-12 à 2013-14).

Par comparaison avec le plan d'assainissement décrit dans OCDE (2011a), le gouvernement a accepté que l'amélioration du solde budgétaire des administrations publiques suive une trajectoire plus douce pour atteindre l'objectif de déficit de 3 % en 2015-16, alors que, selon les prévisions, le déficit courant structurel s'établira à 1.8 % (graphique 2A). La mission budgétaire du gouvernement exige que le solde courant du secteur public corrigé des variations conjoncturelles revienne à l'équilibre pendant la période de prévision à cinq ans. L'*Autumn Statement 2011* prévoit que ce solde sera atteint en 2016-17. La mission budgétaire exige aussi que la dette nette du secteur public exprimée en pourcentage du PIB ait diminué à une date fixe de l'exercice 2015-16. L'*Autumn Statement 2011* demande que la dette brute des administrations publiques atteigne son pic en 2014-15 plutôt qu'en 2012-13, avec un niveau plus élevé que prévu, à 93.9 % du PIB nominal (soit 7.5 points de pourcentage de plus que prévu dans le budget 2011) (graphique 2B).

Selon l'*Autumn Statement 2011*, le plan d'assainissement budgétaire représente au total GBP 130 milliards d'ici 2015-16, et consiste en réductions de dépenses de GBP 100 milliards et en augmentations d'impôts nettes de GBP 30 milliards. Il est envisagé de procéder à l'assainissement en début de période pour atteindre 7.1 % du PIB d'ici 2015-16, le principal ajustement étant prévu en 2011-12 (graphique 2C).

Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de modification sensible de la répartition des mesures d'assainissement entre les réductions des dépenses et les impôts, et il est prévu que les premières représenteront environ 77 % de l'assainissement en 2015-16 (graphique 2D). Pratiquement aucun domaine de l'action publique n'échappera au programme d'austérité, à l'exception du budget de la santé, qui sera entièrement protégé. L'accent est mis sur la réduction des coûts de l'aide sociale et des dépenses inutiles (graphique 2E).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Royaume-Uni

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880719>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier (capacité de financement) et les engagements financiers bruts des administrations publiques, au sens de Maastricht, en pourcentage du PIB nominal prévu par l'Office for Budget Responsibility (OBR). Les chiffres du budget concernent l'exercice financier commençant en mars. L'assainissement budgétaire est l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par l'OBR. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les secteurs touchés par les mesures d'assainissement budgétaire sont présentés selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) et les estimations du gouvernement. Les données concernant le plan 2012 prennent en compte les efforts d'assainissement mis en œuvre en 2010 et en 2011.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; HM Treasury (2011), *Autumn Statement 2011*, novembre ; Office for Budget Responsibility (2011), *Economic and Fiscal Outlook*, novembre.



Le gouvernement encourage la croissance économique pendant la période d'assainissement budgétaire en soutenant les flux de crédits vers les entreprises du Royaume-Uni et en accélérant les réformes du côté de l'offre. En outre, la mission budgétaire du gouvernement protège expressément les dépenses en capital les plus productives. Cependant, ces dépenses sont parfois difficilement mesurables et le programme d'assainissement envisage également d'importantes réductions des dépenses en capital. Comme la mission budgétaire est définie sur la base d'un ajustement conjoncturel, les stabilisateurs automatiques peuvent agir pleinement pour protéger la croissance à condition que les limites de dette prévues dans la mission budgétaire le permettent.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Royaume-Uni<sup>1</sup>

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement	0.6 %	2.8 %	3.8 %	5.1 %	6.1 %	7.1 %
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-9.5 %	-8.4 %	-7.6 %	-6.1 %	-4.6 %	-3.0 %
Dette brute	80.3 %	86.8 %	90.1 %	93.1 %	93.9 %	92.6 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal		3.0 %	3.7 %	4.9 %	5.4 %	5.7 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réduction des dépenses	59.0 %	53.0 %	62.0 %	66.0 %	72.0 %	77.0 %
Augmentation des recettes	41.0 %	47.0 %	38.0 %	34.0 %	28.0 %	23.0 %
<b>Assainissement budgétaire en milliards GBP</b>						
Réduction des dépenses	5	22	37	56	77	100
Augmentation des recettes	4	20	23	29	30	30
Assainissement total	9	42	60	85	107	130

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932881992>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier (capacité de financement) et les engagements financiers bruts des administrations publiques, au sens de Maastricht, en pourcentage du PIB nominal prévu par l'*Office for Budget Responsibility* (OBR). Les chiffres du budget concernent l'exercice financier commençant en mars. L'assainissement budgétaire est l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par l'OBR. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal ont été effectuées par l'OCDE à partir des estimations de l'OBR. L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; Office for Budget Responsibility (2011), *Economic and Fiscal Outlook*, novembre ; HM Treasury (2011), *Autumn Statement 2011*, novembre.

### 3. Principales mesures d'assainissement

L'ensemble des budgets de programmes et des budgets administratifs des ministères fera l'objet de réductions comprises entre 3.4 % et 51 %, avec une baisse moyenne de 8.3 % sur quatre ans. En 2015-16 et 2016-17, les dépenses totales seront réduites, en termes réels, au même rythme qu'entre 2011-12 et 2014-15. D'ici 2016-17, 710 000 emplois seront supprimés dans la fonction publique. D'ici 2014, un gel des salaires sur deux ans et des mesures de renforcement de l'efficacité généreront des économies de plus de 0.5 % du PIB. Les augmentations de salaire du secteur public seront en moyenne de 1 % pendant chacune des deux années qui suivront le gel des salaires. Le gouvernement ne mettra pas en œuvre l'augmentation prévue du volet « enfants » du crédit d'impôt pour enfants (initialement fixée à GBP 110, soit un taux supérieur à

l'inflation) ni les volets « couple » et « parent seul » du crédit d'impôt pour travailleurs à bas revenus en 2012-13, afin de s'assurer que le coût du système d'aide sociale reste abordable.

Les mesures d'augmentation des recettes annoncées représentent environ 1.6 % du PIB en 2015. La principale mesure concernant les recettes, introduite en 2011, consiste à relever le taux normal de TVA de 17.5 % à 20 %. D'autres mesures consisteront entre autres à augmenter l'impôt sur le revenu des activités en mer du Nord, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et les prélèvements sur les banques et à réduire les crédits d'impôt pour les retraités.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Royaume-Uni<sup>1</sup>

		Millions GBP					
		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>0</b>	<b>4 490</b>	<b>9 440</b>	<b>17 455</b>	<b>22 760</b>	<b>25 535</b>
% du PIB nominal		0.0 %	0.3 %	0.6 %	1.1 %	1.3 %	1.4 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>							
A1. Budgets administratifs	Les budgets administratifs de tous les ministères (y compris ceux des organismes indépendants) seront réduits en termes réels (d'ici 2014-15).	Entre 33 % et 42 %					
A2.1. Dépenses de personnel : salaires	Gel de deux ans des rémunérations dans la fonction publique suivi de restrictions salariales supplémentaires de deux ans.	Économies d'environ GBP 5 milliards par an d'ici 2014-15					
A2.2. Dépenses de personnel : effectifs	Suppression d'emplois publics (710 000 d'ici 2016-17).						n.d.
A3. Dépenses de fonctionnement	Gains d'efficience.						n.d.
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>0</b>	<b>3 280</b>	<b>7 900</b>	<b>14 530</b>	<b>19 200</b>	<b>21 900</b>
% du PIB nominal		0.0 %	0.2 %	0.5 %	0.9 %	1.1 %	1.2 %
B1. Budgets de programmes	Les budgets de programmes (ainsi que les budgets administratifs) seront réduits en termes réels.	Selon la <i>Spending Review</i> : réductions comprises entre 3.4 % et 51 % ; réduction moyenne : 8.3 %					
	Restriction supplémentaire sur les dépenses totales en 2015-16 et 2016-17.	Le taux de croissance des dépenses totales en 2015-16 et 2016-17 sera le même que pendant la période couverte par la <i>Spending Review</i> (2010-11 à 2014-15)					
B2. Emploi	Crédit d'impôt pour travailleurs à bas revenus ( <i>Working Tax Credit</i> ) : gel du crédit de base et du crédit au titre de 30 heures de travail pendant trois ans à compter de 2011-12.	270	750	975	1 030	1 035	
	Allocation d'emploi et de soutien ( <i>Contributory Employment and Support Allowance</i> ) : limitation d'un an pour les personnes aptes au travail.		450	815	1 100		
	Crédit d'impôt pour travailleurs à bas revenus : le nombre d'heures travaillées par semaine est augmenté à 24 pour les couples avec enfants.	0	515	510	505	515	
	Crédit d'impôt pour travailleurs à bas revenus : réduction de 80 % à 70 % du montant des dépenses de garde d'enfants qui peut être récupéré, soit un retour au niveau de 2006.	335	350	370	390	405	
	Gel du crédit d'impôt pour les travailleurs à bas revenus.	0	265	290	275	275	
B3. Logement	Allocation logement locale ( <i>Local Housing Allowance</i> ) : fixée au 30 <sup>e</sup> centile des loyers locaux à compter d'avril 2011 et assortie d'une protection transitoire pour les demandeurs déjà inscrits.	130	375	445	475	505	
	L'allocation logement locale sera indexée sur l'IPC.	0	45	140	290	465	
	Allocation logement ( <i>Housing Benefit</i> ) : l'âge limite pour une chambre partagée passe de 25 à 35 ans.	10	170	230	215	205	

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Royaume-Uni<sup>1</sup> (suite)

		Millions GBP					
		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
B3. Logement (suite)	Le total des prestations versées à un ménage ne peut pas dépasser la rémunération nette moyenne des ménages actifs.		0	0	225	270	270
	Allocation logement locale : plafonnement des taux maximums pour chaque type de logement avec limite de quatre chambres à compter de 2011-12 et protection transitoire pour les demandeurs déjà inscrits.		35	115	145	165	185
B4. Allocation d'abondement de l'épargne (Savings Credit)	Gel de l'abondement maximum pendant quatre ans à partir de 2011-12.		225	280	330	415	425
B5. Taxe d'habitation (Council Tax)	Aide à la taxe d'habitation : réduction des dépenses de 10 % et délégation de responsabilité aux autorités locales.		0	0	490	490	490
B6. Allocations familiales	Suppression pour les familles comptant un contribuable fortement imposé.		0	600	2 435	2 485	2 530
	Familles monoparentales : extension de la conditionnalité aux parents d'enfants de cinq ans et plus à compter de janvier 2012.		0	70	210	290	320
B7. Invalidité	Prestations, crédits d'impôt et pensions de la fonction publique : indexation sur l'IPC à compter de 2011-12.		1 500	3 050	4 885	7 555	10 595
	Allocation invalidité : réforme du guichet unique à compter de 2013-14.		0	0	360	1 070	1 450
	Secteur social : limitation des droits pour les personnes en âge de travailler afin de tenir compte de la taille de la famille à compter de 2013-14.		0	0	490	490	490
	Crédits d'impôt : première et deuxième déductions augmentées à 41 % à compter de 2011-12.		645	700	730	755	780
	Crédits d'impôt : réduction du montant de revenu non pris en compte, qui passe de GBP 25 000 à GBP 10 000 pendant deux ans en 2011-12 puis à GBP 5 000 en 2013-14.		130	165	455	540	605
	Crédits d'impôt pour enfant et pour les travailleurs à bas revenus : utilisation d'informations en temps réel.		0	0	0	395	355
<b>C. Autres mesures</b>		<b>0</b>	<b>1 210</b>	<b>1 540</b>	<b>2 925</b>	<b>3 560</b>	<b>3 635</b>
	% du PIB nominal	0.0 %	0.1 %	0.1 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %
	Retraites du secteur public : relèvement des taux de cotisations salariales.		0	160	1 270	1 760	1 850
	Prime pour le chauffage provenant d'énergies renouvelables (Renewable Heat Incentive) : gains d'efficacité.		5	15	45	110	180
	Réduction des émissions de carbone (Carbon Reduction Commitment) : pas de recyclage des recettes.		715	735	1 010	1 040	1 080
	Office de prêts pour les travaux publics (Public Works Loan Board) : hausse du taux d'intérêt.		165	330	400	465	525
	TfL Metronet : remplacement des emprunts par une subvention de l'administration centrale.		325	300	200	185	0
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>		<b>5 980</b>	<b>27 025</b>	<b>33 885</b>	<b>37 960</b>	<b>40 975</b>	<b>16 110</b>
	% du PIB nominal	0.4 %	1.8 %	2.1 %	2.3 %	2.4 %	0.9 %
A. TVA	Le taux normal sera porté de 17.5 % à 20 %.	2 850	12 500	12 950	13 500	14 050	n.d.
	Relèvement de la taxe sur les primes d'assurance : le taux normal est porté à 6 % et le taux élevé à 20 % à compter de janvier 2011.	110	460	455	465	475	n.d.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Royaume-Uni<sup>1</sup> (suite)

		Millions GBP					
		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
B. Impôt sur sociétés	Activités en mer du Nord : augmentation de la redevance supplémentaire, qui passe de 20 % à 32 % et restriction sur l'exemption pour démantèlement à compter de 2011-12.	0	1 780	2 240	2 120	2 090	1 870
C. Impôt sur le capital	Droits de succession : gel du seuil.	70	220	360	495	640	n.d.
	Impôt sur les plus-values : le taux d'imposition passe à 18 % et 28 % (exonération pour les entrepreneurs : plafond sur la durée de vie fixé à GBP 5 millions).	0	725	825	850	925	n.d.
D. IRPP	Impôt sur le revenu : réduction de l'abattement personnel pour les revenus supérieurs à GBP 100 000.	900	1 470	1 470	1 660	1 900	n.d.
	Impôt sur le revenu : taux de 50 % pour les revenus supérieurs à GBP 150 000.		1 310	2 940	2 600	2 840	2 970
	Cotisations sociales ( <i>National Insurance Contributions</i> ) : augmentation de 1 % des taux de cotisation ; relèvement des seuils primaire et secondaire.	0	3 010	2 910	2 950	3 090	n.d.
	Impôts directs : à compter de 2012-13, l'indexation par défaut est remplacée par l'indexation fondée sur l'IPC.	0	0	105	235	630	1 080
	Cotisations sociales : à compter de 2012-13, l'Actuaire public adopte une approche fondée sur l'« estimation la plus plausible » à l'égard des réductions de cotisations consenties aux salariés inscrits à un régime de retraite de substitution.	0	0	640	630	620	610
E. Prélèvements sur les banques	Prélèvements sur les soldes bancaires.	0	1 780	2 885	2 910	2 815	315
F. Droits d'accise	Hausse des droits d'accise sur l'alcool : indice des prix de détail majoré de 2 % jusqu'en 2014-15.	680	700	710	835	940	n.d.
	Annonces concernant les hausses prévues des droits sur le tabac : indice des prix de détail majoré de 2 % jusqu'en 2014-15.	505	565	625	685	700	n.d.
G. Taxes écologiques	Prix plancher du carbone : l'objectif est l'introduction, à compter de 2013-14 d'une taxe de GBP 30 la tonne de CO <sub>2</sub> .	0	0	0	740	1 070	1 410
H. Pensions	Impôt sur les retraites : gel de l'abattement sur la durée de vie à GBP 1.8 million à compter de 2011-12, pendant cinq ans.	380	440	500	560	660	n.d.
	Impôt sur les retraites : réduction de l'abattement annuel.	200	1 200	2 300	4 400	4 400	4 300
	Pensions : inscription automatique (Rapport Turner).	0	0	100	700	1 700	2 100
	Cotisations adossées à des actifs : traitement fiscal.	0	340	450	450	450	450
I. Mesures de lutte contre l'évasion fiscale	Différentes mesures	285	525	1 420	1 175	980	1 005

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882011>

1. Le pourcentage du PIB nominal a été calculé par l'OCDE à partir des prévisions de PIB effectuées par l'*Office for Budget Responsibility*.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

## Pensions

L'âge légal de la retraite pour les hommes et les femmes sera porté à 66 ans d'ici 2020. Dans l'*Autumn Statement 2011*, le gouvernement a annoncé que l'âge de la retraite serait encore augmenté et passerait à 67 ans entre 2026 et 2028. Il est prévu que cette mesure permettra de réaliser des économies d'environ GBP 60 milliards à prix courants entre 2026-27 et 2035-36.

## 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a mis en place l'*Office for Budget Responsibility* (OBR) en mai 2010. L'objectif affiché était d'accroître l'indépendance, la transparence et la crédibilité des prévisions économiques et budgétaires officielles dont le gouvernement s'inspire pour élaborer sa politique budgétaire. Le nouveau cadre budgétaire introduit par le gouvernement de coalition après les élections générales de mai 2010 a acquis un caractère permanent et a été inscrit dans la Loi sur la responsabilité budgétaire et le contrôle des comptes publics (*Budget Responsibility and National Audit Act 2011 – BRNA Act*). Le gouvernement a introduit des modifications importantes dans plusieurs domaines de son cadre budgétaire institutionnel :

- **Prévisions à long terme** : dans le nouveau cadre budgétaire, la responsabilité de produire l'ensemble des prévisions économiques et budgétaires officielles a été transférée du ministère des Finances à l'*Office for Budget Responsibility* (OBR).

La BRNA Act précise que l'OBR doit fournir, au moins une fois par an, « une analyse de la viabilité des finances publiques ». L'OBR a présenté en juillet 2011 son premier rapport sur la viabilité budgétaire, le *Fiscal Sustainability Report*. Ce document contient des prévisions à long terme à 50 ans sur les finances publiques.

- **Prévisions économiques** : la BRNA Act dispose que l'OBR doit présenter au moins deux fois pendant un exercice budgétaire des « prévisions budgétaires et économiques ». En pratique, la présentation de ces prévisions coïncide avec l'exposé budgétaire annuel du ministère des Finances et l'*Autumn Statement* du Chancelier de l'Échiquier.

L'OBR a également accru la transparence des documents et données utilisés pour établir les prévisions. Pour plus d'informations, consulter le site Internet de l'OBR : <http://budgetresponsibility.independent.gov.uk>.

- **Règles budgétaires** : après la crise financière et la récession, le gouvernement du Royaume-Uni a suspendu deux règles budgétaires (la « règle d'or » et le « règle de l'investissement viable », qui exigent respectivement l'équilibre du solde budgétaire sur l'ensemble du cycle, et le maintien de la dette nette du secteur public sous le seuil de 40 % du PIB).

Depuis les élections générales de mai 2010, le gouvernement de coalition applique à sa politique budgétaire les objectifs ou règles budgétaires suivants, qui ont été annoncés dans le budget 2010 et mis en œuvre dans la première Charte de responsabilité budgétaire (*Charter for Budget Responsibility 2011*) :

- équilibrer le budget de l'exercice corrigé des variations conjoncturelles à la fin de la période de prévision à cinq ans, en glissement annuel ;
- s'assurer que la dette nette du secteur public exprimée en pourcentage du PIB diminue en 2015-16.

La BRNA Act exige en outre que l'OBR effectue de manière autonome des prévisions sur lesquelles le ministère des Finances fonde sa politique budgétaire et évalue les perspectives de l'action gouvernementale au regard des règles budgétaires. Dans toutes les prévisions qu'il a effectuées depuis les élections générales de mai 2010, l'OBR a estimé que le gouvernement était en mesure de respecter ses règles budgétaires.

- **Cadres de dépenses à moyen terme :** la *Spending Review* d'octobre 2010, la première effectuée par le nouveau gouvernement de coalition, et qui concernait une période d'assainissement budgétaire prolongée, a été étendue à un horizon à quatre ans afin de déployer les efforts de réduction des dépenses publiques sur une période plus longue et de permettre d'atteindre les objectifs budgétaires à moyen terme du gouvernement.

Dans l'esprit des précédentes *Spending Reviews*, le gouvernement a fixé des plafonds de dépenses nominales à l'intention des ministères fonctionnels (*Departmental Expenditure Limit*, DEL) pour la totalité de la période de quatre ans considérée. Les dépenses hors ministères et fortement irrégulières continuent de relever du budget des dépenses gérées sur une base annuelle (*Annually Managed Expenditure*, AME). La politique relative aux AME est définie dans ce budget et dans l'*Autumn Statement*. Le budget des AME couvre, par exemple, les dépenses cycliques (les stabilisateurs automatiques) et les dépenses irrégulières (paiement des intérêts de la dette de l'administration centrale).

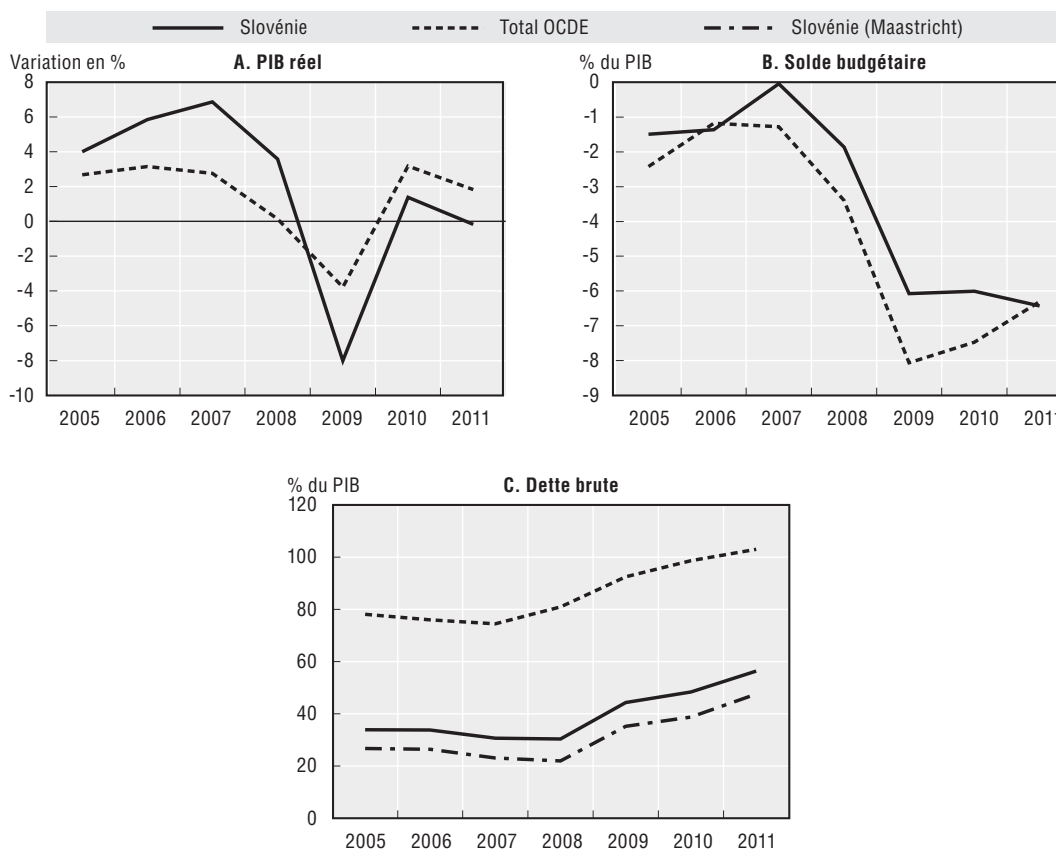
- **Plafonds ou prévisions de dépenses :** avant la création de l'OBR, en 2010, les dépenses gérées sur une base annuelle étaient prévues par le ministère des Finances. Dorénavant, les prévisions concernant l'ensemble de ces dépenses sont effectuées par l'OBR, indépendamment des différents ministères.
- **Préparation du budget selon le processus descendant :** la *Spending Review* présentée en octobre 2010 couvrait pour la première fois, outre les dépenses DEL, les principaux domaines couverts par les AME.
- **Performance et résultats :** le mécanisme de report des sommes non dépensées sur l'exercice suivant a été mis en place. Ce mécanisme récompense les prévisions précoces en autorisant le report sur l'exercice suivant de certains crédits dont il est prévu qu'ils ne seront pas dépensés.
- **Processus d'approbation du budget :** le projet « *Clear Line of Sight* » harmonise le contrôle parlementaire des dépenses avec le cadre de préparation du budget.
- **Pratiques d'exécution du budget :** sous l'effet du projet « *Clear Line of Sight* », les budgets font maintenant partie du processus de vote du parlement. Une gestion financière médiocre au regard du cadre budgétaire suscite donc un contrôle accru du parlement.
- **Fondement juridique du cadre :** la Loi sur la responsabilité budgétaire et le contrôle des comptes publics (*Budget Responsibility and National Audit Act 2011*) et la Charte de responsabilité budgétaire (*Charter for Budget Responsibility 2011*) ont remplacé tous les éléments du cadre budgétaire précédent.

## Slovénie

### 1. Situation économique

La reprise économique, principalement soutenue par le secteur extérieur, a été pratiquement stoppée au premier trimestre de 2011 lorsque la Slovénie est à nouveau tombée en récession (graphique 1A). L'OCDE avait prévu que l'économie se contracte de 2 % en 2012 et qu'elle poursuivra son déclin au début de l'année suivante (bien qu'à un rythme moins soutenu). Le solde budgétaire s'est maintenu autour de 6 % du PIB en raison principalement des faibles résultats, de la recapitalisation des banques d'importance systémique et de l'aide apportée aux entreprises publiques de transport ferroviaire et aérien (graphique 1B). À la suite de ces déficits substantiels, la dette brute a continué sa progression ces dernières années pour s'établir à 56,4 % (47,6 % au sens de

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Slovénie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880738>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.



Maastricht) en 2011, ce qui reste toutefois en deçà du seuil de l'UE et est largement inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 1C).

Au vu de la situation politique de plus en plus incertaine et des risques liés à la mise en œuvre des plans d'assainissement, certaines agences de notation ont dernièrement abaissé la note souveraine de la Slovénie. Mi-novembre 2011, les rendements des obligations de l'État ont augmenté à 7 % mais ont diminué à 5-6 % à la mi-2012, ce qui témoigne des préoccupations accrues concernant l'état des finances publiques.

## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Selon la procédure de déficit excessif de l'UE, la Slovénie est tenue de ramener le déficit des administrations publiques à moins de 3 % d'ici à la fin de 2013, ce qui constitue un objectif budgétaire central de la version actualisée en avril 2012 du Programme de stabilité qui doit être soumis annuellement à la Commission européenne, conformément au Pacte de stabilité et de croissance. Le cadre des finances publiques établi par le gouvernement formé par la nouvelle coalition de cinq partis de centre-droit envisage un solde structurel en 2015. En raison du changement de gouvernement, le budget de 2012 – adopté en décembre 2010 – a été modifié par un budget supplémentaire adopté après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement en février 2012. Ce budget supplémentaire contient les nouvelles mesures adoptées par le gouvernement afin de respecter les objectifs budgétaires à moyen terme.

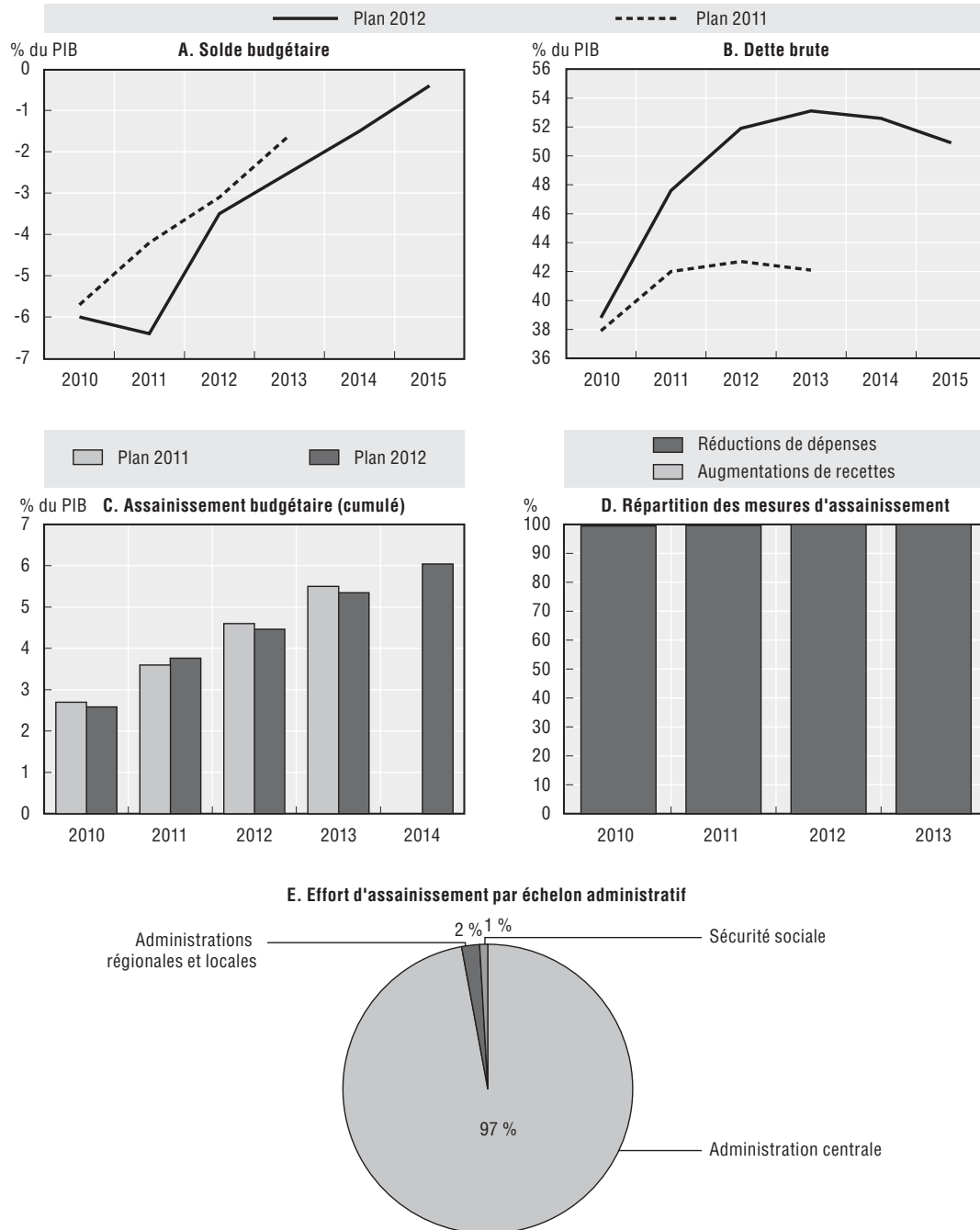

En septembre 2011, le gouvernement précédent a adopté un budget supplémentaire afin de surmonter les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs fixés pour 2011. Ces difficultés tenaient principalement aux faibles résultats macroéconomiques, à la recapitalisation des banques d'importance systémique et à l'aide apportée aux entreprises publiques de transport ferroviaire et aérien. Néanmoins, le déficit budgétaire pour 2011 s'établit à 6.4 % du PIB alors que l'objectif fixé dans le budget est de 4.2 % (graphique 2A). Le creusement du déficit s'explique principalement par la contraction de 0.2 % de la croissance alors que l'on avait prévu un taux de croissance de 1.8 % du PIB, ainsi que par des dépenses ponctuelles et extraordinaires représentant 1.3 % du PIB, qui ont servi notamment à augmenter le capital des entreprises publiques.

Le gouvernement prévoit que la dette brute (au sens de Maastricht) culminera en 2013 à 53.1 % du PIB, soit nettement plus que ce qui avait été prévu en 2011 (graphique 2B).

Au regard du plan d'assainissement présenté dans le Programme de stabilité et décrit dans OCDE (2011a), les efforts d'assainissement ont été légèrement plus rigoureux en 2011 (graphique 2C). Les mesures d'assainissement consistent principalement en réduction des dépenses et concernent surtout l'administration centrale (graphiques 2D et 2E). Elles visent surtout à contenir la masse salariale du secteur public et à réduire les dépenses en capital. Les dépenses d'investissement sont maintenant exclusivement financées par des fonds de l'UE. Le gouvernement a rationalisé le système de transferts de sécurité sociale en créant un guichet unique. Comme les emprunts des niveaux inférieurs de l'administration sont strictement limités par la législation en vigueur, les autorités infranationales ne posent pas de difficultés notables pour l'assainissement budgétaire.



Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Slovénie

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880757>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Il n'existe pas de données sur la composition générale des mesures pour 2014. Les données concernant le Plan 2012 prennent en compte les efforts d'assainissement mis en œuvre en 2012 et 2013.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Slovénie<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>					
Volume total de l'assainissement	2.6 %	3.8 %	4.5 %	5.3 %	6.0 %
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-6.0 %	-6.4 %	-3.5 %	-2.5 %	-1.5 %
Dette brute	38.8 %	47.6 %	51.9 %	53.1 %	52.6 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal	0.3 %	0.6 %	0.0 %	2.7 %	4.0 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>					
Réduction des dépenses	99.4 %	99.6 %	100 %	100 %	
Augmentation des recettes	0.6 %	0.4 %	0 %	0 %	
<b>Assainissement budgétaire en millions EUR</b>					
Réduction des dépenses	909	1 337	1 591	1 957	
Augmentation des recettes	5	5			
Assainissement total	914	1 342	1 591	1 957	2 300

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882030>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht) en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal ont été effectuées par le gouvernement. L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de la Slovénie (2012), « Programme de stabilité 2012 » ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

En se fondant sur le Programme de stabilité 2012 de la Slovénie, l'OCDE a intégré dans le tableau 2 certaines des nouvelles mesures adoptées en 2012, dont la quantification n'est toutefois pas complète. Les mesures d'assainissement mises en œuvre pour réduire les dépenses comprennent d'importants gels des salaires, le ralentissement du rythme d'indexation des transferts sociaux et des pensions, et une réduction des dépenses en capital.


En ce qui concerne les recettes, le parlement a déjà adopté des modifications législatives qui consistent à augmenter les crédits d'impôt pour la recherche, le développement et l'investissement et a réduit l'impôt sur le revenu des sociétés, deux initiatives dont les effets l'emportent nettement sur ceux des autres efforts d'augmentation des recettes. Le gouvernement entend également accroître l'efficacité du système de recouvrement de l'impôt grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et créera dans ce but des registres d'impôts.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Slovénie<sup>1</sup>

		Millions EUR				
		2010	2011	2012	2013	2014
<b>I. Réduction des dépenses</b>		<b>908.9</b>	<b>1 372.5</b>	<b>1 310.9</b>	<b>2 045.1</b>	
	<i>% du PIB nominal</i>	2.6 %	3.9 %	3.7 %	5.6 %	
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>302.9</b>	<b>522.8</b>	<b>503.5</b>	<b>957.5</b>	
	<i>% du PIB nominal</i>	0.9 %	1.5 %	1.4 %	2.6 %	
A1. Rémunération du personnel		202.1	296.3			
	Plafonnement du coût des salaires et (à compter de mi-2012) réduction de 8 % des salaires dans l'ensemble du secteur public.		Limite annuelle de 1.2 %	133.0	256.0	204.0
	Réduction du nombre de salariés publics en 2010 et 2011.	-1 %	0 %	-1 %	-1 %	-1 %
A2. Consommation intermédiaire	Achat de biens et de services.	100.8	226.5	370.5	568.5	n.d.
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>606.0</b>	<b>849.7</b>	<b>807.4</b>	<b>1 087.6</b>	
	<i>% du PIB nominal</i>	1.7 %	2.4 %	2.3 %	3.0 %	
B1. Pensions	Réduction des allocations annuelles pour les loisirs en 2012 et 2013.	74.0	73.7	119.2	164.7	n.d.
B2. Transferts sociaux	Réduction des dépenses liées aux programmes du marché du travail, aux soins de santé et aux mesures de protection sociale et, entre autres, modification des allocations de chômage ; réduction des allocations parentales de garde d'enfant ; réduction sélective des allocations familiales et des prestations accordées sous conditions de ressources aux élèves et étudiants et aux travailleurs indépendants du secteur de la culture.	22.0	4.2	31.3	120.6	211.9
B3. Santé	Baisse des prix des médicaments. Restrictions sur les prestations de congés de maladie et la rémunération des heures supplémentaires dans les organismes de santé.	n.d.	n.d.	55.1	169.9	284.7
B4. Éducation	Rationalisation du système d'éducation.			n.d.	n.d.	n.d.
B5. Subventions	Baisse de 19.3 % des subventions accordées aux entreprises privées et publiques en 2012 (principalement dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'alimentation).			50.0	n.d.	n.d.
B6. Investissement	Réduction des dépenses	266.0	482.6	551.8	632.4	n.d.
B7. Autres dépenses	Réduction des dépenses.	244.0	289.2	n.d.	n.d.	n.d.
B8. Redéfinition des normes	Redéfinition des normes du secteur public, réexamen des prix des services et recours accru au paiement par les usagers.	n.d.		n.d.	n.d.	n.d.
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>		<b>5.4</b>	<b>5.4</b>	<b>-135.0</b>	<b>-118.8</b>	
	<i>% du PIB nominal</i>	0.0 %	0.0 %	-0.4 %	-0.3 %	
A. Impôt sur le revenu	Relèvement du niveau de l'abattement pour l'investissement dans le domaine de la recherche-développement, qui est porté à 100 % du montant investi ; l'abattement général pour l'investissement est augmenté à 40 % du montant investi.			-170.0	-202.0	n.d.
	Le taux nominal d'imposition des entreprises sera ramené de 20 % à 18 %. Par la suite, il sera réduit progressivement d'un point de pourcentage à la fois jusqu'à ce qu'il représente 15 % de la base d'imposition.					n.d.
	Nouvelle tranche d'imposition (IRPP) à 50 % pour les revenus supérieurs à EUR 69 313 et relèvement des seuils pour la tranche à 14 %.			-32.0	-64.0	n.d.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Slovénie<sup>1</sup>

		Millions EUR				
		2010	2011	2012	2013	2014
B. Impôt sur le capital/impôt foncier	Augmentation du taux général de l'impôt sur le revenu du capital et sur les bénéfices provenant des cessions de produits dérivés, qui est porté de 20 % à 25 %.					
	Instauration d'un impôt sur les bénéfices tirés de la conversion de terrains en terrains constructibles.					
	Création d'un impôt anticrise temporaire (jusqu'à fin 2014) sur les biens immobiliers dont la valeur est supérieure à EUR 1 million et qui ne sont pas utilisés à des fins commerciales.			40.0	80.0	120.0
C. Véhicules à moteur	Instauration d'une taxe supplémentaire applicable aux véhicules à moteur ayant une cylindrée de 2 500 cc ou plus.					
	Limitation de la fraude fiscale et introduction de critères environnementaux.	19.0	19.0	n.d.	n.d.	n.d.
D. TVA	Réduite.	-100.0	-100.0	-100.0	-100.0	n.d.
E. Droits d'accise	Huiles minérales et gaz.	40.4	40.4			n.d.
	Alcool.	4.0	4.0	127.0	167.2	n.d.
	Tabac.	21.0	21.0			n.d.
	Électricité.	21.0	21.0			n.d.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882049>

1. Le pourcentage du PIB nominal a été calculé par l'OCDE à partir des prévisions de PIB effectuées par gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; ministère des Finances de la Slovénie (2012), « Programme de stabilité 2012 » ; ministère des Finances de la Slovénie (2012), budget révisé de 2012.

## Pensions

La réforme des retraites qui avait été adoptée a été rejetée par référendum en juin 2011 et les modifications nécessaires seront incluses dans la législation en 2013. Entre temps, le gouvernement prévoit de réduire les revenus de retraite qui ne sont pas fondés sur le paiement de cotisations et de transférer l'« allocation de protection » du régime de pensions vers le système de sécurité sociale, en vertu duquel les droits à prestations des bénéficiaires sont soumis à des conditions de ressources. Il est également prévu de réduire temporairement les primes annuelles destinées aux retraités.

Certains des principaux éléments de la réforme qui a été rejetée étaient conçus de manière à avoir un impact direct sur les finances publiques et la viabilité à long terme des dépenses de retraite. Il s'agit notamment du relèvement de l'âge de la retraite, de l'augmentation du nombre d'années de service nécessaire pour le calcul des pensions et de la modification du rythme de l'indexation des pensions. Selon les calculs du gouvernement, la part des dépenses de retraite dans le PIB devrait demeurer aux niveaux actuels au cours des 15 prochaines années et aura diminué d'environ 3 points de pourcentage en 2060.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a introduit des modifications fondamentales dans plusieurs domaines de son cadre budgétaire institutionnel :

- **Règles budgétaires** : règle de dépense à moyen terme ; formule (Programme de stabilité, point 7.3).
- **Cadres de dépenses à moyen terme** : un plafond de dépenses général est fixé sur la base de la formule présentée dans le cadre de dépenses à moyen terme.
- **Plafonds ou prévisions de dépenses** : fixation de plafonds de dépenses à moyen terme (Programme de stabilité, point 7.3).
- **Performance et résultats** : la budgétisation par programmes fondée sur une nouvelle classification des dépenses a été introduite dans le processus d'élaboration du budget.

Le gouvernement a présenté un projet au parlement afin de modifier l'article 148 de la Constitution et d'adopter une règle budgétaire conforme aux exigences du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, mais ce projet n'a pas encore fait l'objet d'un accord politique. La modification proposée dispose que la position budgétaire des administrations publiques doit être à l'équilibre ou excédentaire. Le déficit du solde budgétaire déclaré pour une année donnée doit être compensé par des excédents les années suivantes. La modification proposée autorise une exception en cas de catastrophe naturelle entraînant de graves conséquences budgétaires ou en cas de circonstances exceptionnelles. Les administrations publiques peuvent alors enregistrer un déficit sous réserve d'un vote du parlement à la majorité des deux tiers. Le gouvernement propose que la règle budgétaire nationale concernant le solde budgétaire des administrations publiques soit applicable à compter de 2015. Des dispositions plus détaillées concernant la règle budgétaire seront présentées dans un texte d'application complémentaire qui devra également être adopté par le parlement à la majorité des deux tiers.

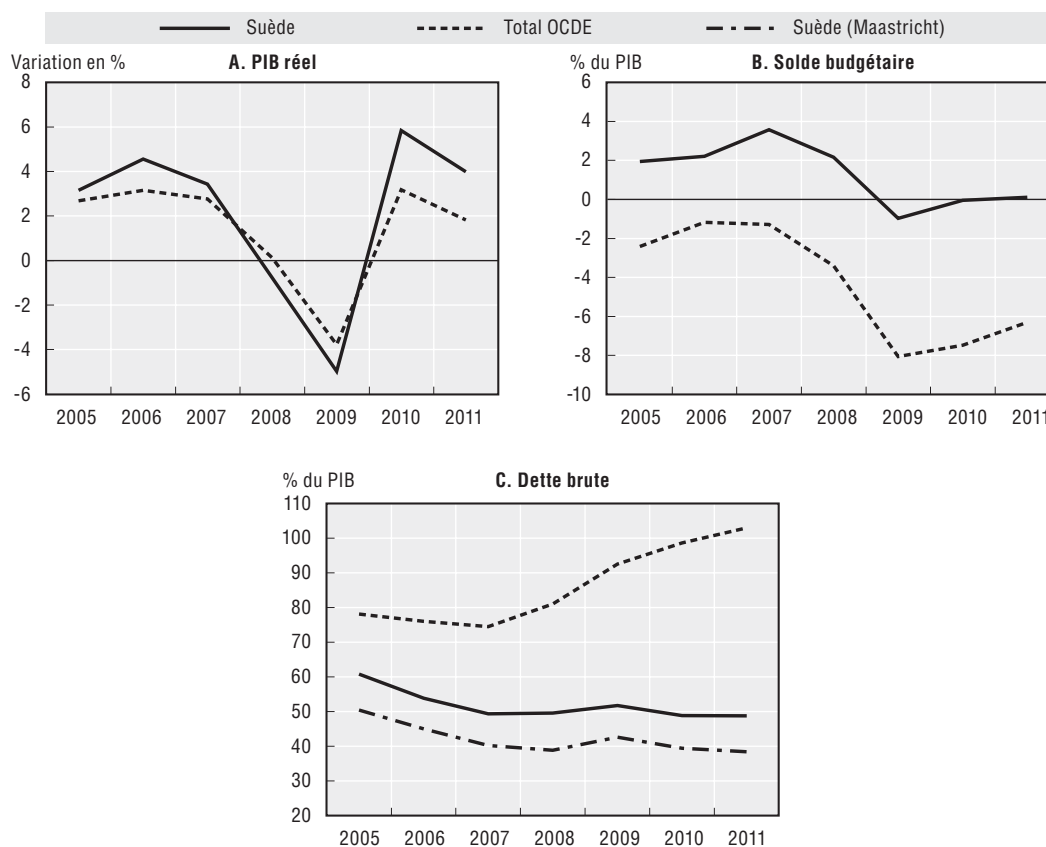
Le texte d'application complémentaire prévu dispose qu'un plafond de dépenses sera fixé en tenant compte de la limite des recettes attendues, à laquelle sera appliqué un coefficient situé entre les niveaux de PIB tendanciel et prévu, afin de permettre aux stabilisateurs automatiques d'agir. Le texte d'application renforcerait également le rôle du conseil budgétaire en tant qu'organisme de conseil indépendant en matière de politique budgétaire. Le conseil budgétaire formulerait, sur le niveau prévu de recettes et de dépenses, un avis *ex ante* qu'il incomberait au gouvernement de prendre en compte lors des délibérations sur le projet de budget.


## Suède

### 1. Situation économique

La Suède a connu une très forte reprise reposant sur une large assise tout au long de 2010 et jusqu'à la mi-2011 mais comme la plupart des autres pays de l'OCDE, a été frappée par le ralentissement économique mondial au troisième trimestre de 2011 (graphique 1A). Le solde budgétaire reste nettement meilleur que celui de la plupart des pays de l'OCDE et le pays a affiché un léger excédent en 2011 après avoir enregistré un déficit en 2009 (graphique 1B). La dette brute a continué à diminuer en 2010 et 2011 après avoir légèrement progressé pendant la récession (graphique 1C). L'OCDE prévoit que la Suède retrouvera son dynamisme lorsque le commerce mondial redémarrera.

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Suède



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880776>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

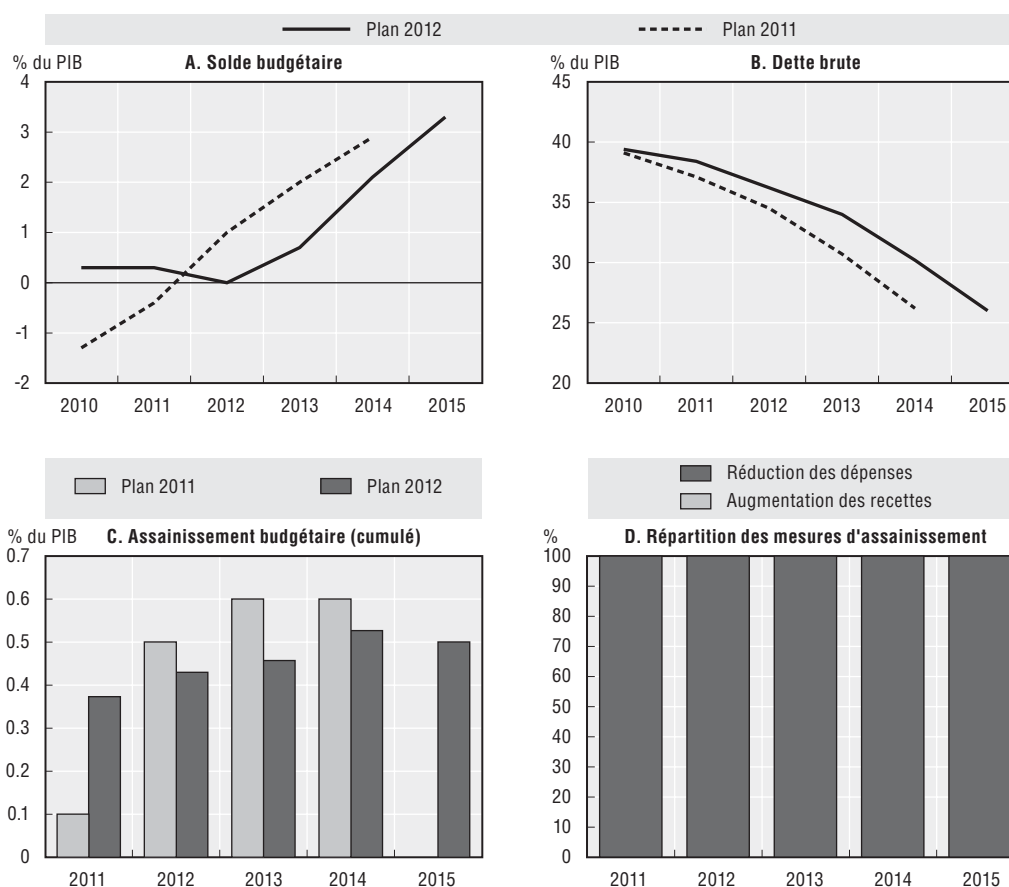
Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

## 2. Effort d'assainissement budgétaire du gouvernement

Pendant de nombreuses années, la Suède a tiré avantage d'un cadre budgétaire institutionnel bien établi et de l'engagement politique solide des autorités, notamment d'un objectif d'excédent de 1 % du PIB. Son excédent structurel au début de la crise lui a permis de réagir à la baisse de l'activité en adoptant des mesures appropriées. Compte tenu de sa position budgétaire actuelle, la Suède n'a pas élaboré de plan d'assainissement budgétaire.

La Suède a toutefois mis en œuvre des mesures temporaires de stimulation budgétaire de 2009 à 2011 et les lèvera progressivement jusqu'en 2014. Le retrait prévu des mesures de stimulation temporaires nécessitera un resserrement de l'action budgétaire représentant jusqu'à 0.5 % du PIB pour chacune des quatre prochaines années, moins que ce qui a été prévu en 2011, à savoir 0.6 % (graphique 2C). L'assainissement consiste donc seulement en réductions de dépenses (graphique 2D). Trois secteurs sont affectés par des mesures

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Suède



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880795>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %).

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

d'assainissement mineures au sein de l'administration centrale, soit la sécurité et l'ordre publics, l'éducation et les affaires économiques. En raison des revers de l'économie internationale fin 2011 et début 2012 (graphiques 2A et 2B), le gouvernement permettra que les objectifs de solde budgétaire et de dette brute soit atteints en 2013, soit un an plus tard qu'indiqué dans OCDE (2011a).

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Suède<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>						
Volume total de l'assainissement		0.4 %	0.4 %	0.5 %	0.5 %	0.5 %
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	0.3 %	0.3 %	0.0 %	0.7 %	2.1 %	3.3 %
Dette brute	39.4 %	38.4 %	36.2 %	34.0 %	30.2 %	26.0 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>						
Prévisions de croissance du PIB nominal	6.9 %	4.5 %	1.7 %	4.6 %	5.4 %	5.2 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>						
Réduction des dépenses		100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %
Augmentation des recettes		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
<b>Assainissement budgétaire en millions SEK</b>						
Réduction des dépenses		12.9	15.1	16.8	20.4	20.4
Augmentation des recettes						
Assainissement total		12.9	15.1	16.8	20.4	20.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882068>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont fondées sur les estimations du gouvernement. L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

La Suède a introduit certaines mesures d'assainissement liées au retrait des mesures de stimulation adoptées précédemment (tableau 2). Le retrait des mesures de stimulation sous forme de transferts aux administrations locales est le principal élément du plan d'assainissement. Aucune mesure d'augmentation des recettes n'est envisagée.



Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Suède<sup>1</sup>

Millions SEK

		2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>12.9</b>	<b>15.1</b>	<b>16.8</b>	<b>20.4</b>	<b>20.4</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	0.4 %	0.4 %	0.5 %	0.5 %	0.5 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>3.9</b>	<b>3.1</b>	<b>4.8</b>	<b>8.4</b>	<b>8.4</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.2 %	0.2 %
B1. Infrastructures	Retrait des programmes temporaires portant sur les infrastructures.	1.6	-0.5	-0.4	2.0	2.0
B2. Marché du travail	Retrait des mesures temporaires concernant le marché du travail.	1.7	0.8	2.4	3.6	3.6
B3. Éducation	Retrait des mesures temporaires en matière d'éducation.	0.6	2.8	2.8	2.8	2.8
<b>C. Autres mesures</b>		<b>9.0</b>	<b>12.0</b>	<b>12.0</b>	<b>12.0</b>	<b>12.0</b>
	<i>% du PIB nominal</i>	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
C1. Administrations locales	Retrait de la mesure de stimulation sous forme de transfert aux administrations locales.	9.0	12.0	12.0	12.0	12.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882087>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE à partir des prévisions de PIB du gouvernement. Les mesures de réduction des dépenses comprennent de nombreux retraits de programmes temporaires. Les chiffres négatifs (positifs) signifient que les dépenses cumulées sont supérieures (inférieures) au niveau de référence (2010).

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le parlement a approuvé une nouvelle loi de finances en 2011. Ce texte codifie de nombreuses pratiques budgétaires adoptées plus tôt et énonce les nouvelles dispositions applicables par l'administration centrale en matière de prêt. L'administration centrale est en outre tenue d'informer annuellement le parlement sur les pertes attendues et les risques importants liés aux prêts et garanties qu'elle accorde. La nouvelle loi de finances comprend également les éléments suivants :

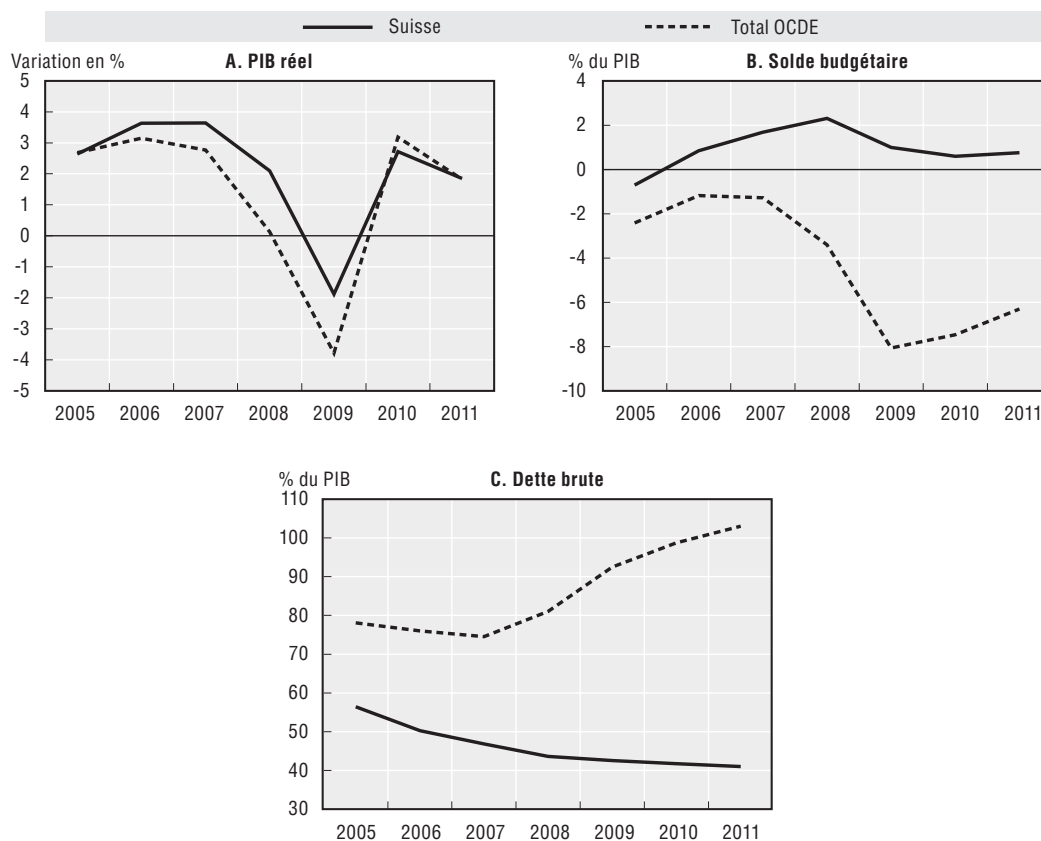
- **Règles budgétaires** : le gouvernement a l'obligation de proposer un objectif d'excédent (prêt net des administrations publiques).
- **Plafonds ou prévisions de dépenses** : le gouvernement a l'obligation de proposer des plafonds de dépenses dans les projets de budget concernant les trois exercices budgétaires consécutifs qui suivent l'exercice en cours.

## Suisse

### 1. Situation économique

En 2010 et pendant les premiers mois de 2011, la Suisse a connu une reprise faisant suite à la légère contraction de l'économie causée par la crise financière des années précédentes. Cependant, comme la plupart des pays de l'OCDE, elle a été affectée par le fléchissement de l'économie mondiale intervenu au dernier trimestre de 2011 et ce, à cause du ralentissement de l'activité sur les marchés d'exportation et de la force du franc suisse (graphique 1A). Son solde budgétaire demeure nettement meilleur que la moyenne de l'OCDE mais son excédent a diminué pendant et après la crise (graphique 1B). La dette brute a continué de se réduire en 2010 et 2011 mais plus lentement qu'avant la crise (graphique 1C). L'OCDE prévoit que l'économie suisse renouera avec la croissance lors de la reprise de l'activité mondiale dans la deuxième moitié de 2012.

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Suisse



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880814>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2012), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.

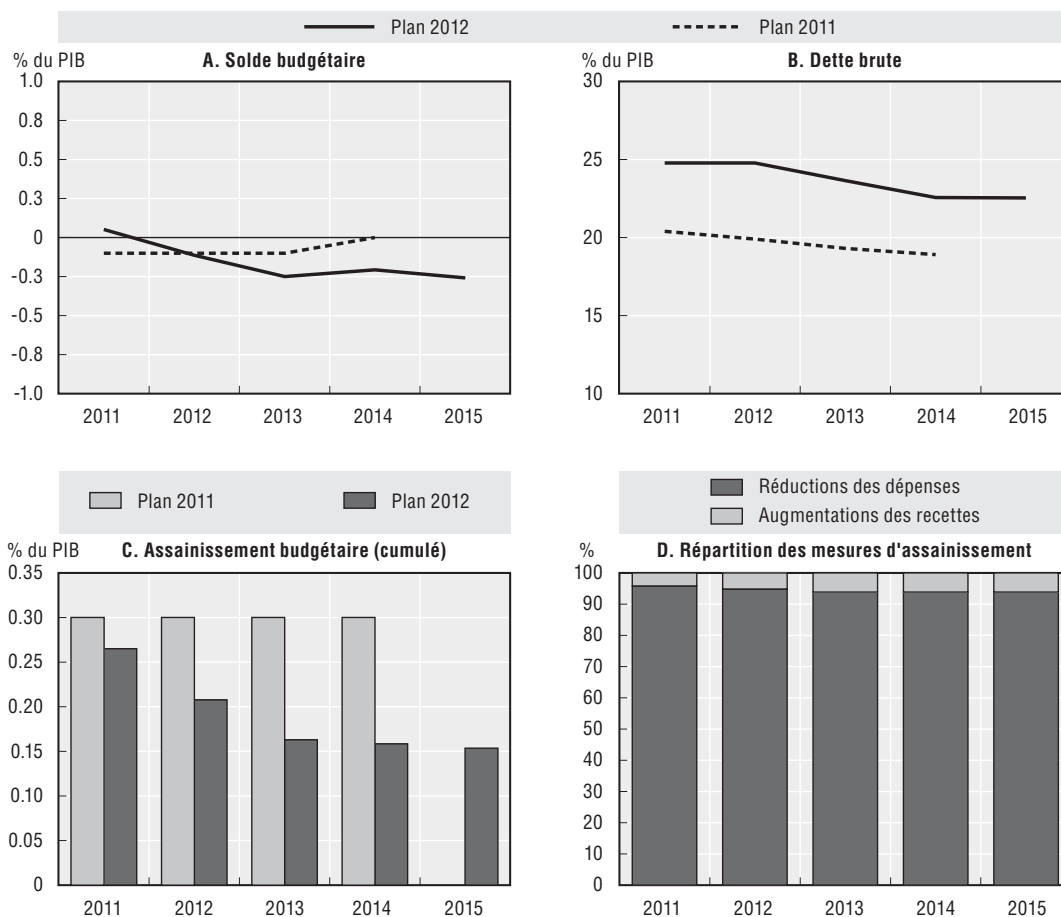
## 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement (administration centrale)

Au vu de la reprise vigoureuse de l'économie helvétique, le parlement a décidé en 2011 de ne pas adopter le programme d'assainissement 2012-13. Cette décision a simplement entraîné la suspension des mesures qui auraient pu être mises en œuvre rapidement pour réduire les dépenses prévues afin d'améliorer l'efficacité ou de classer des dépenses par ordre de priorité. Les autres mesures, qui représentent plus de 80 % du programme d'allégement, demeurent indispensables pour respecter les exigences de la règle du frein à l'endettement à moyen terme (graphique 2C). L'assainissement effectif repose largement sur des réductions de dépenses (graphique 2D). Dans l'ensemble des secteurs de l'administration centrale, les mesures d'assainissement sont très légères.

Selon le plan financier 2012-15 (établi en 2011), la règle du frein à l'endettement sera respectée mais avec une marge très étroite. En cas d'aggravation de la situation macroéconomique et/ou de dépenses supplémentaires (discrétionnaires), par exemple d'augmentation du budget de la défense, comme cela a été soulevé devant le parlement, il faudrait peut-être réactiver les mesures d'assainissement suspendues. Le Conseil fédéral prendra des décisions sur ces questions au cours du deuxième trimestre de 2012 au plus tard, lors de l'approbation du budget de 2013 et du plan financier 2014-16.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement prévoit que le solde budgétaire de l'administration centrale (capacité/besoin [net] de financement) maintiendra un déficit d'environ 0.2 % à 0.3 % du PIB nominal, légèrement en deçà du budget à l'équilibre prévu en 2011 (graphique 2A). Il est prévu que la dette brute de l'administration centrale continuera de diminuer et s'établira à 25.5 % du PIB en 2015, soit environ 3 points de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu en 2011 (graphique 2B).

Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Suisse



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880833>

Notes : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde budgétaire (capacité/besoin [net] de financement) et les engagements financiers bruts de l'administration centrale (selon la définition du *Manuel de statistiques de finances publiques*, 2001) en pourcentage du PIB nominal prévu par les autorités nationales. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les données concernant le programme 2012 prennent en compte les efforts d'assainissement mis en œuvre en 2010 et 2011.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Suisse<sup>1</sup>

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>					
Volume total de l'assainissement	0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent	0.1 %	-0.1 %	-0.3 %	-0.2 %	-0.3 %
Dette brute	24.8 %	24.8 %	23.6 %	22.6 %	22.5 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal	2.5 %	0.8 %	2.4 %	2.8 %	3.3 %
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>					
Réduction des dépenses	96 %	95 %	94 %	94 %	94 %
Augmentation des recettes	4 %	5 %	6 %	6 %	6 %
<b>Assainissement budgétaire en millions CHF</b>					
Réduction des dépenses	1 433	1 120	891	891	891
Augmentation des recettes	62	61	58	58	58
Assainissement total	1 495	1 181	949	949	949

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882106>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde budgétaire (capacité/besoin [net] de financement) et les engagements financiers bruts de l'administration centrale (selon la définition du *Manuel de statistiques de finances publiques*, 2001) en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les mesures d'assainissement budgétaire consistent en réductions de dépenses et en augmentations de recettes pendant l'exercice proprement dit (leur total cumulé correspondant à 100 %). Les prévisions de croissance du PIB nominal sont fondées sur les estimations du gouvernement (pour 2011-13, Groupe d'experts ; pour 2014-15, Département fédéral des finances). L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en ; calculs de l'OCDE.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Les économies proviendront pour l'essentiel de restrictions de dépenses. L'ajustement du plafond budgétaire pour tenir compte d'une inflation réelle plus faible que prévu et d'un allègement du coût du service de la dette devrait permettre le retour du budget à l'équilibre. En outre, le gouvernement fédéral met en œuvre un programme d'examen des dépenses visant à optimiser la structure du budget et à garantir sa viabilité.

Tableau 2. Principales mesures d'assainissement : Suisse<sup>1</sup>

		Millions CHF				
		2011	2012	2013	2014	2015
<b>I. Mesures de réduction des dépenses</b>		<b>1 430</b>	<b>1 117</b>	<b>891</b>	<b>891</b>	<b>891</b>
% du PIB nominal		0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.1 %	0.1 %
<b>A. Mesures opérationnelles</b>		<b>140</b>	<b>178</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>193</b>
% du PIB nominal		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Administration de l'État	Réduction des charges de personnel, compression de 2.4 % en moyenne des dépenses d'informatique et de conseil.	140	163	178	178	178
	Construction et logistique.		15	15	15	15
<b>B. Mesures programmatiques</b>		<b>177</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
% du PIB nominal		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses d'investissement	Réduction des dépenses d'investissement d'environ CHF 180 millions afin d'alléger les mesures de stimulation budgétaire arrêtées en 2009.	177	177			
<b>C. Autres mesures</b>		<b>1 113</b>	<b>762</b>	<b>698</b>	<b>698</b>	<b>698</b>
% du PIB nominal		0.2 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
C1. Ajustement du plafond du budget	Ajustement du plafond du budget en fonction de l'inflation réelle.	383	442	448	448	448
C2. Révision du coût du service de la dette	L'allègement de la charge de la dette future concourt à assainir les finances publiques, compte tenu de la forte résorption de la dette intervenue ces dernières années et du faible niveau des taux d'intérêt.	730	320	250	250	250
<b>II. Total, mesures d'amélioration des recettes</b>		<b>62</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>
% du PIB nominal		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Droit d'accise sur le tabac	Relèvement du taux marginal d'imposition sur le tabac.	62	61	58	58	58

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882125>

1. Le pourcentage du PIB nominal est calculé par l'OCDE, d'après les prévisions de PIB du gouvernement.

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire.

#### 4. Réformes institutionnelles

Le gouvernement a introduit des modifications fondamentales dans plusieurs domaines de son cadre budgétaire institutionnel :

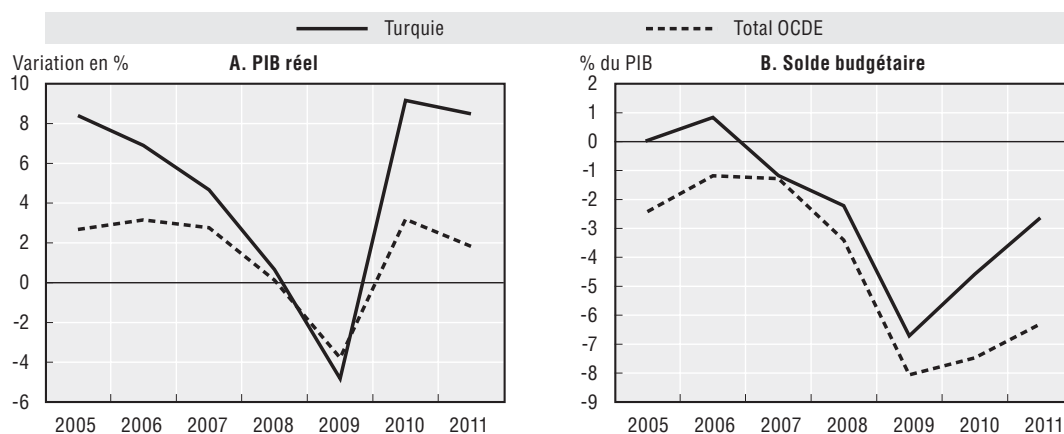
- **Règles budgétaires** : la règle de budget structurel à l'équilibre au niveau fédéral (le « frein à l'endettement ») a été modifiée en 2010 afin d'inclure des dépenses extraordinaires ponctuelles. Ces dépenses sont portées à la charge d'un compte d'amortissement spécial (à ne pas confondre avec le compte de compensation) et doivent en général être compensées pendant les six années suivantes.
- **Plafonds ou prévisions de dépenses** : ces deux dernières années, les recettes ont été sous-estimées à maintes reprises. Par conséquent, les méthodes statistiques utilisées pour effectuer les prévisions de recettes ont été ajustées de manière à ce que les prévisions ne soient pas faussées.

## Turquie

### 1. Situation économique

La crise financière de 2008-09 a frappé durement la Turquie mais en 2010 et au début de 2011, l'économie a rapidement retrouvé son niveau d'avant la crise et a enregistré une très forte croissance tirée par la consommation privée et l'investissement. Fin 2011, la croissance a été bridée par les mesures prises pour maîtriser le crédit et par la détérioration des conditions internationales (graphique 1A). En 2011, sous l'effet de la reprise vigoureuse de l'économie et de l'assainissement budgétaire, le déficit des administrations publiques s'établit, selon les estimations, à 2.6 % du PIB, un résultat nettement meilleur que la plupart des pays de l'OCDE (graphique 1B).

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques : Turquie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880852>

Note : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier et les engagements financiers bruts des administrations publiques, en pourcentage du PIB nominal.

Source : OCDE (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2011/2, n° 90, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2011-2-fr.

### 2. Plan d'assainissement budgétaire du gouvernement

Selon le gouvernement, la mise en œuvre des mesures d'assainissement budgétaire annoncées qui sont décrites dans OCDE (2011a) s'est déroulée conformément aux hypothèses formulées dans le plan. Des stratégies de sortie de crise ont été définies dans le programme économique à moyen terme pour 2010-12 et la plupart des objectifs ont été

atteints. La vigueur de la reprise, qui a commencé plus tôt et plus fortement que prévu au deuxième trimestre de 2009, s'est traduite par une amélioration plus sensible du déficit des administrations publiques, qui a diminué à 2.9 % du PIB en 2010. Toujours en 2010, la dette brute des administrations publiques (définie selon les critères de l'UE) a également reculé à 42.2 % du PIB. En 2011, grâce à la croissance soutenue de l'économie, les recettes publiques ont augmenté mais les dépenses publiques se sont stabilisées et leur part dans le PIB a même diminué. Le gouvernement prévoit donc qu'en 2011, le déficit et la dette brute des administrations publiques (au sens de Maastricht) atteindront respectivement 1 % et 39.8 % du PIB.

Selon le programme économique à moyen terme pour 2012-14 adopté par le Conseil des ministres, l'augmentation nominale des dépenses des administrations publiques sera moins rapide que celle de leurs recettes. Le gouvernement prévoit que la stratégie d'assainissement permettra, en 2014, d'améliorer le déficit des administrations publiques de 0.6 point de pourcentage par rapport à 2011 et de le stabiliser à 0.4 % du PIB (graphique 2A). De même, le gouvernement prévoit que la dette brute des administrations publiques (au sens de Maastricht), qui affiche une tendance à la baisse depuis 2010, diminuera régulièrement pendant la période couverte par le programme pour s'établir à 32 % du PIB en 2014 (graphique 2B).

Le programme économique à moyen terme pour 2012-14 contient certains mécanismes de renforcement des mesures d'assainissement budgétaire :

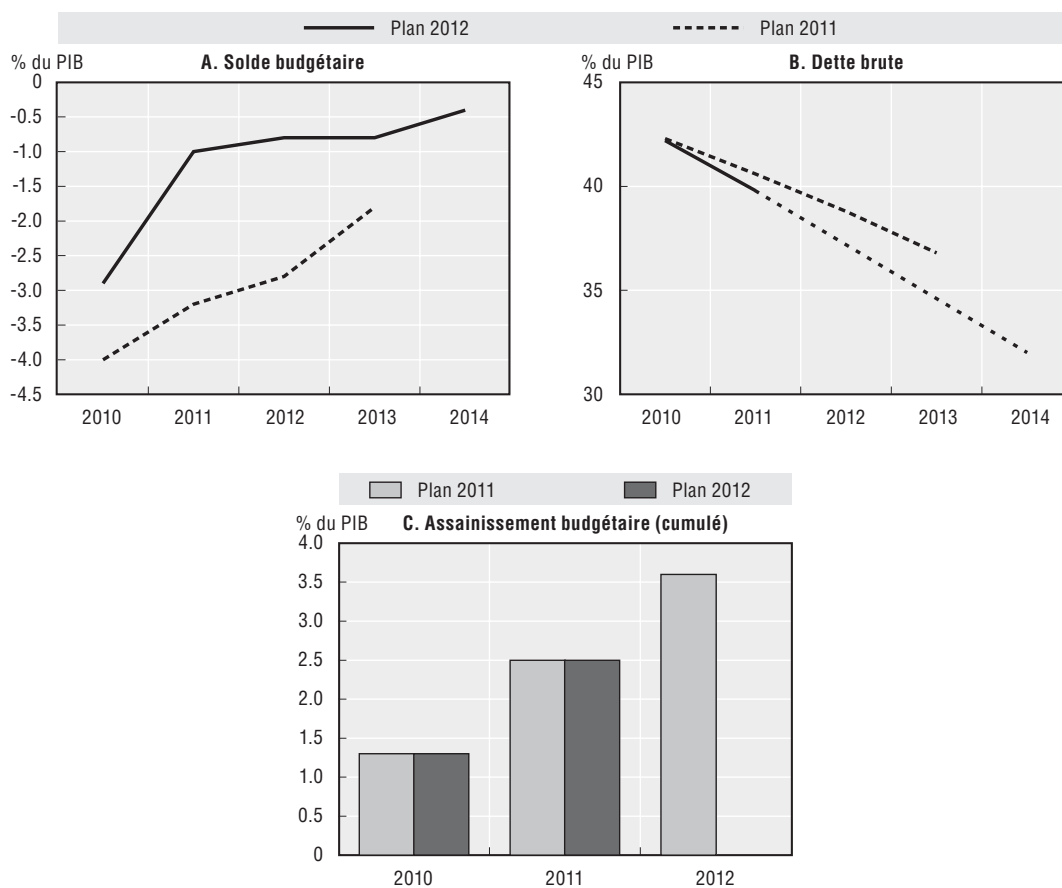
- mise en place d'un mécanisme administratif d'examen des programmes de dépenses ;
- instauration d'une classification des dépenses par programmes afin d'assurer le suivi efficace des programmes de dépenses ;
- prise en compte de l'impact à moyen et à long terme de la politique budgétaire ainsi que de ses aspects à court terme ;
- maintien des mesures visant à limiter le recrutement, maîtriser les coûts de santé, supprimer le double emploi de programmes d'aide sociale et rationaliser les dépenses en biens et services ;
- renforcement de la structure financière des administrations locales.

Le programme économique à moyen terme pour 2012-14 et le plan budgétaire à moyen terme contiennent également des stratégies destinées à accroître les recettes des administrations publiques, et notamment l'actualisation des taxes et redevances forfaitaires, l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la prise de dispositions pour augmenter les recettes des administrations locales.

Le gouvernement prévoit que la stratégie d'assainissement budgétaire n'aura pas d'effet négatif sur la croissance. Dans le programme économique à moyen terme pour 2012-14, la croissance repose sur la consommation privée et les investissements en capital fixe.



Graphique 2. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Turquie




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880871>

*Notes* : le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les données concernant le plan 2012 prennent en compte les efforts d'assainissement mis en œuvre en 2010 et 2011.

*Sources* : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, *doi:10.1787/budget-v11-2-en*.

Tableau 1. L'assainissement budgétaire programmé par le gouvernement : Turquie<sup>1</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Volume et trajectoire de l'assainissement, % du PIB nominal</b>					
Assainissement total en volume	1.3 %	2.5 %			
Solde budgétaire, déficit (-)/ excédent (+)	-2.9 %	-1.0 %	-0.8 %	-0.8 %	-0.4 %
Dette brute	42.2 %	39.8 %			32.0 %
<b>Taux de croissance du PIB en %, en glissement annuel</b>					
Prévisions de croissance du PIB nominal	15.9 %	18.2 %	11.5 %	12.5 %	
<b>Assainissement budgétaire par réduction des dépenses et/ou augmentation des recettes (total = 100 %)</b>					
Réduction des dépenses	19.0 %	21.0 %			
Augmentation des recettes	81.0 %	79.0 %			
<b>Assainissement budgétaire en milliards TRY</b>					
Réduction des dépenses	2.7	6.8			
Augmentation des recettes	11.6	25.8			
Assainissement total	14.3	32.6			

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882144>

1. Le solde budgétaire et la dette brute désignent respectivement le solde financier des administrations publiques et leurs engagements financiers bruts (au sens de Maastricht), en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. L'assainissement budgétaire est le volume de l'assainissement cumulé en pourcentage du PIB nominal prévu par le gouvernement. Les prévisions de croissance du PIB nominal sont effectuées par l'OCDE (2011b). L'assainissement budgétaire exprimé en monnaie nationale est calculé par l'OCDE d'après les estimations du volume de l'assainissement en pourcentage du PIB effectuées par le gouvernement.

Sources : Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire ; OCDE (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2011/2, n° 90, Éditions OCDE, doi: 10.1787/eco\_outlook-v2011-2-fr.

### 3. Principales mesures d'assainissement

Le programme économique à moyen terme pour 2012-14 ne fait pas état d'économies concrètes liées à des mesures de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes.

### 4. Réformes institutionnelles

Dans son cadre budgétaire institutionnel, le gouvernement a fixé un calendrier plus strict pour l'exécution du cycle budgétaire :

- **Fondement juridique du cadre :** le projet de loi de finances de l'administration centrale a été modifié afin de raccourcir le cycle budgétaire. De nouvelles dates butoirs ont été adoptées :
  - Le programme économique à moyen terme sera adopté et publié au *Journal Officiel* à la fin de la première semaine de septembre au plus tard.
  - Le plan budgétaire à moyen terme sera publié au *Journal Officiel* le 15 septembre au plus tard.
  - La circulaire budgétaire, le guide de préparation du budget ainsi que l'annexe à la circulaire budgétaire seront préparés par le ministère des Finances et publiés au *Journal Officiel* le 15 septembre au plus tard.
  - Les budgets des administrations publiques seront soumis au ministère des Finances à la fin de septembre.

## Références

- Eurostat (Office statistique de l'Union européenne) (2012), Communiqué de presse du 23 avril 2012 : *Transmission des données de déficit et de dette pour 2011 – Première notification*, Service de presse d'Eurostat, Luxembourg, [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/2-23042012-AP/FR/2-23042012-AP-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-23042012-AP/FR/2-23042012-AP-FR.PDF).
- OCDE (2010), *SourceOCDE Statistiques : Sources et méthodes*, Éditions OCDE, [www.oecd.org/fr/eco/sourcesmethodesdesperspectiveseconomiquesdelocde.htm](http://www.oecd.org/fr/eco/sourcesmethodesdesperspectiveseconomiquesdelocde.htm).
- OCDE (2011a), « Restoring Public Finances: Fiscal consolidation in OECD countries », Special Issue of the *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2011/2, doi:10.1787/budget-v11-2-en.
- OCDE (2011b), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2011/2, n° 90, Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2011-2-fr.
- OCDE (2011c), « Redresser les finances publiques », GOV/PGC/SBO(2011)2/FINAL, 24 octobre, OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), Enquête 2012 de l'OCDE sur l'assainissement budgétaire, OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), « Perspectives économiques de l'OCDE n° 91 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données)*, Éditions OCDE, doi:10.1787/data-00606-fr.
- OCDE (2012c), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2012/1, n° 91, Éditions OCDE, doi:10.1787/eco\_outlook-v2012-1-fr.



### *Chapitre 3*

## **Participation des administrations infranationales à l'assainissement budgétaire**

*Les finances des administrations infranationales ont été affectées par les crises de 2008 et 2009. À l'heure où elles engagent des initiatives en matière d'assainissement budgétaire, les administrations centrales doivent prendre en compte la situation financière des administrations infranationales et les associer aux stratégies d'assainissement internes, tout en préservant leur capacité de fournir les principaux services publics dont la responsabilité leur incombe. Le présent chapitre apporte des informations concrètes sur la situation financière et les besoins d'assainissement des administrations infranationales des pays de l'OCDE ainsi que sur les mesures adoptées – aux deux niveaux d'administration – pour atteindre les objectifs d'assainissement.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Introduction

Les finances des administrations infranationales<sup>1</sup> ont été affectées par les crises de 2008 et 2009. À l'heure où elles engagent des initiatives en matière d'assainissement budgétaire, les administrations centrales doivent prendre en compte la situation financière des administrations infranationales et les associer aux stratégies d'assainissement internes, tout en préservant leur capacité de fournir les principaux services publics dont la responsabilité leur incombe. Le présent chapitre apporte des informations concrètes sur la situation financière et les besoins d'assainissement des administrations infranationales des pays de l'OCDE ainsi que sur les mesures adoptées – aux deux niveaux d'administration – pour atteindre les objectifs d'assainissement<sup>2</sup>.

### Encadré 3.1. Principales conclusions

Les mesures d'assainissement budgétaire doivent être prises en considérant que les administrations infranationales sont des partenaires essentiels pour la réussite à l'échelon national, attendu qu'elles comptent pour 13 % de la dette publique et 13 % des déficits publics et représentent 30 % des dépenses publiques. La réussite des efforts d'assainissement de l'administration centrale est par conséquent tributaire des résultats obtenus au niveau infranational.

Depuis 2007, la situation financière des administrations infranationales s'est détériorée (bien que dans de nombreux cas, elle demeure meilleure que celle des administrations centrales.) Leur dette crée de nombreux risques potentiels : externalités, contagion ou anticipation d'un sauvetage par l'administration centrale. De plus, leur situation financière peut affecter l'évaluation des possibilités qu'a l'administration centrale d'assainir les finances publiques et, partant, miner la crédibilité des plans d'assainissement qu'elle met en œuvre.

Les administrations infranationales ont souvent des besoins d'assainissement considérables mais disposent en général d'une marge de manœuvre restreinte pour augmenter leurs recettes. Cela a amené certains pays à étudier la possibilité de leur accorder davantage d'autonomie fiscale, de les encourager à rechercher d'autres types de recettes (par exemple, des redevances) et d'accroître l'efficacité des dépenses publiques locales.

Après avoir soutenu les administrations infranationales lors de la crise de 2008-09, les administrations centrales coupent maintenant les transferts aux échelons administratifs inférieurs, que cela soit directement, en réduisant les transferts discrétionnaires, ou indirectement, du fait de la baisse des recettes sur la base desquelles s'effectue le calcul des formules de transfert.

Les mesures que prennent les administrations centrales pour réduire leur déficit et encourager la croissance peuvent aider les finances des administrations infranationales ou leur nuire, volontairement ou non. L'augmentation des taux d'imposition dans le cadre du partage de l'impôt profite aux administrations infranationales alors que les crédits d'impôt destinés à appuyer les entreprises et la consommation privée réduisent les recettes obtenues grâce au partage de l'impôt. On ignore au juste quel est l'effet global de ces mesures.

La plupart des pays demandent aux administrations infranationales de participer aux plans d'assainissement engagés au niveau national en resserrant les règles d'emprunt et de déficit, en imposant des plafonds de dépenses ou en renforçant la mise en œuvre des règles budgétaires existantes.

Pour atteindre leurs objectifs d'assainissement (ceux qu'elles se sont imposés elles-mêmes ou qui leurs sont imposés par l'administration centrale), les administrations infranationales adoptent des mesures consistant à :

- relever leurs propres impôts et/ou redevances (lorsqu'elles ont l'autonomie suffisante pour le faire) ;
- accroître leurs recettes en luttant contre la fraude fiscale ;
- réaliser des gains d'efficacité (par exemple, en partageant des services) ;

### Encadré 3.1. Principales conclusions (suite)

- réduire les dépenses ; en particulier, l'investissement public sert parfois de variable d'ajustement (sachant que dans les pays de l'OCDE, les administrations infranationales sont chargées des deux tiers de l'investissement public, cela peut avoir un impact important sur l'investissement public global.)

Les contraintes exercées par les mesures d'assainissement sur les administrations infranationales peuvent provoquer des effets en cascade sur les marchés du travail locaux, principalement par le biais des marchés publics, et menacer les perspectives de croissance locales. Ces contraintes peuvent également engendrer des inégalités d'accès et de qualité au niveau des services publics locaux ou exacerber celles qui existent déjà.

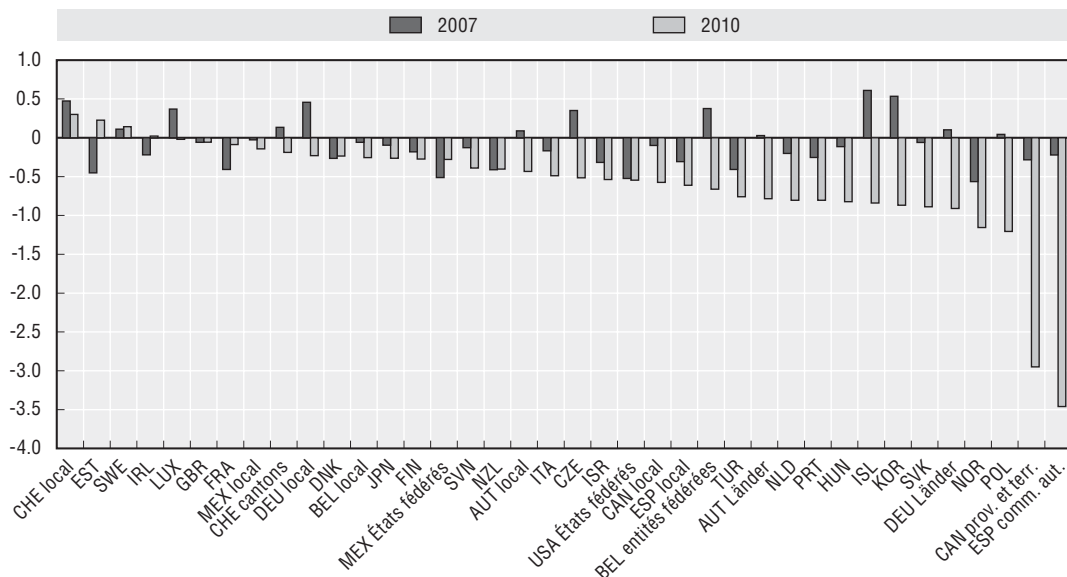
Certains pays protègent les secteurs prioritaires (éducation, santé ou protection sociale) en préservant les crédits affectés pour ces secteurs ou en excluant les dépenses qui s'y rattachent des plafonds de dépenses et des règles budgétaires applicables aux administrations infranationales.

Les réformes structurelles comme le relèvement de l'âge de la retraite ou la réforme du marché du travail profitent aux administrations infranationales. En outre, de nombreux pays examinent ou mettent en œuvre des réformes du cadre des relations budgétaires entre les niveaux d'administration. Ces réformes portent sur des aspects tels que la péréquation, les formules de subventions, la fiscalité et l'autonomie fiscale des administrations infranationales, la répartition des rôles et des responsabilités ou l'organisation territoriale.

## Pourquoi il importe de prendre en compte les administrations infranationales dans le cadre de l'analyse des mesures d'assainissement

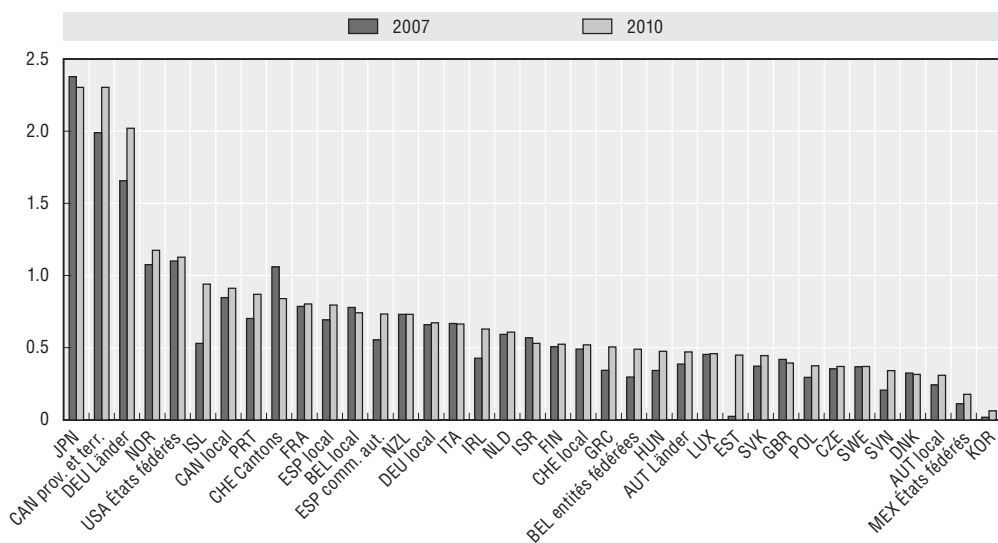
Depuis 2007, la situation financière des administrations infranationales s'est dégradée. En 2010, celles-ci comptaient pour 15 % de la dette publique et presque 13 % des déficits publics dans les pays de l'OCDE (OCDE/KIPF, 2012). Cela signifie qu'elles peuvent contribuer fortement à soutenir – ou freiner – l'assainissement budgétaire. Après avoir mis en œuvre de vastes programmes de stimulation et avoir souvent appuyé les administrations infranationales pendant la crise pour éviter qu'elles adoptent des mesures procycliques, les administrations centrales luttent maintenant pour réduire leur déficit et leur dette. Ce renversement a été particulièrement difficile pour les administrations infranationales, qui ne sont pas encore remises des conséquences de la crise et qui assistent maintenant au retrait des mesures spéciales adoptées par les administrations centrales pour les soutenir. Dans la plupart des pays, le déficit et la dette des administrations infranationales ont augmenté pour atteindre dans de nombreux cas des niveaux dépassant les limites fixées par les règles budgétaires qu'elles-mêmes, ou les administrations centrales, ont fixées (graphiques 3.1 et 3.2).

Dans un tel contexte, les administrations infranationales doivent souvent consacrer des efforts considérables à la stabilisation du ratio dette/PIB. Le Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration a calculé l'écart budgétaire des administrations infranationales (c'est-à-dire l'amélioration immédiate et permanente du solde primaire nécessaire pour que, d'ici 2026, le ratio dette/PIB revienne à son niveau de 2007). La valeur de l'écart budgétaire par rapport au PIB auquel sont confrontées les administrations infranationales est moindre que celle des administrations centrales (graphique 3.3A) mais cette situation doit être considérée au regard du fait que les administrations infranationales ont habituellement une capacité de perception des recettes largement inférieure à celle des administrations centrales. L'écart budgétaire représente dans de nombreux cas une part considérable des recettes fiscales des administrations infranationales (graphique 3.3B). Au Portugal, aux Pays-Bas et au Mexique, cet écart représente plus de la moitié des recettes fiscales des administrations infranationales.

Graphique 3.1. Évolution des soldes budgétaires des administrations infranationales, part du PIB (2007-2010)<sup>1</sup>StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932880890>

1. Les données concernant la Corée, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie datent de 2009.

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, doi:10.1787/na-data-fr.

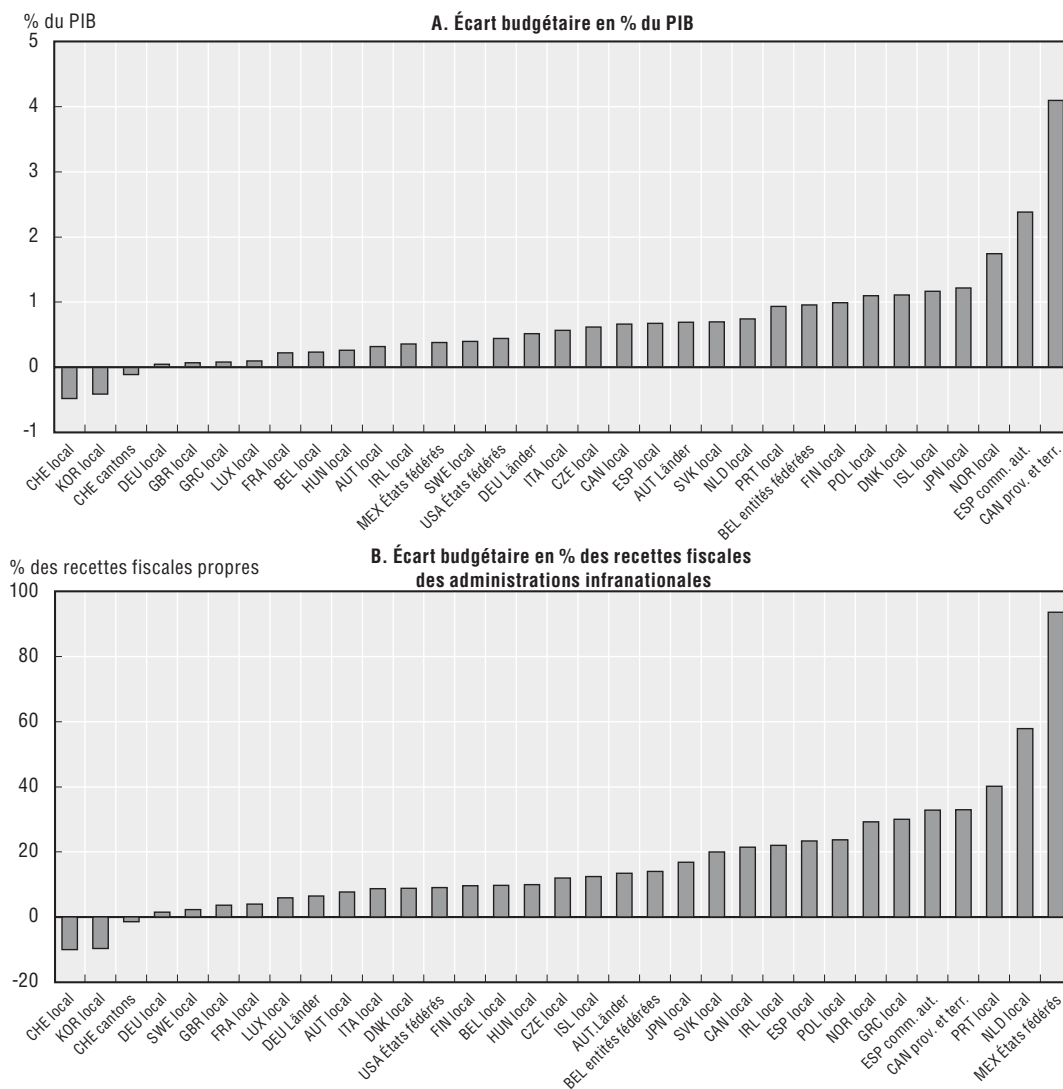
Graphique 3.2. Évolution de la dette des administrations infranationales, part des recettes (2007-2010)<sup>1</sup>StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932880909>

1. Les données concernant l'Australie, Israël et la Nouvelle-Zélande sont consolidées. Les données concernant l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la France, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque datent de 2009 et non de 2010. Les données concernant la Nouvelle-Zélande et la Suisse datent respectivement de 2007 et de 2008.

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, doi:10.1787/na-data-fr.



Graphique 3.3. Écart budgétaire des administrations infranationales (jusqu'en 2007)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932880928>

Source : Blöchliger, H. (2011), « Fiscal consolidation at the sub-central government level », document préparé à l'occasion de la réunion annuelle du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration, COM/CTPA/ECO/GOV(2011)4, novembre, OCDE, Paris.

Par-delà la diversité des risques associés à la dette des administrations infranationales (encadré 3.2), la situation budgétaire de ces dernières peut affecter l'évaluation des possibilités qui s'offrent aux administrations centrales en matière d'assainissement et, partant, miner la crédibilité de leurs plans d'assainissement. En Espagne, le fait que les communautés autonomes<sup>3</sup> aient échoué à respecter leurs objectifs de déficits en 2011 a diminué la crédibilité du pays et a concouru à l'abaissement de la note de la dette du gouvernement espagnol par Moody's, en février 2012. De plus, les difficultés financières des administrations infranationales et les restrictions mises à leur faculté d'emprunter peuvent les inciter à recourir à des mécanismes financiers qui entraînent une accumulation de la dette éventuelle ou cachée. En Espagne, les municipalités et les

communautés autonomes doivent respectivement EUR 30 et 18 milliards à leurs fournisseurs et le délai moyen de paiement est de 500 jours. Il se peut en outre que les entreprises publiques (y compris les entreprises publiques locales) dissimulent une dette supplémentaire de 32 milliards EUR (*Financial Times*, 2012). Il semblerait que les préoccupations suscitées par ces dettes éventuelles ont parfois eu pour effet d'accroître la pression exercée par les marchés de capitaux sur certains pays (l'Italie, par exemple).

### Encadré 3.2. Risques possibles associés à la dette des administrations infranationales

**La dette crée des externalités à tous les niveaux d'administration.** La viabilité budgétaire est déterminée par les actions communes de l'ensemble des administrations. Le fait qu'une administration donnée augmente sa dette – même modérément – accroît la dette des administrations publiques et affecte donc les taux d'intérêt et les soldes budgétaires. Les forces à l'œuvre dans ce problème de dette commune sont encore plus importantes en cas de discontinuités ou d'effets de seuil, c'est-à-dire en cas d'augmentation soudaine des taux d'intérêt ou de baisse des taux de croissance lorsque la dette des administrations publiques dépasse un certain seuil.

**Le risque de contagion peut perturber les marchés de capitaux.** L'existence de préoccupations financières dans quelques administrations infranationales, même de très petite taille, peut avoir de fortes incidences sur le fonctionnement des marchés des obligations municipales et conduire à une hausse des primes de risque. Les difficultés financières éprouvées par quelques administrations infranationales peuvent provoquer un phénomène de contagion et propager une crainte de malaise général au niveau infranational<sup>1</sup>. Le maintien de seuils de dette de l'ensemble des administrations infranationales à des niveaux peu élevés réduit les risques et l'incertitude, et les marchés de capitaux sont ainsi assurés que les administrations locales et régionales ne constituent pas une source de préoccupation générale.

La souplesse (ou l'espace) budgétaire pour adapter la politique budgétaire est en général plus restreinte au niveau infranational qu'au niveau central, ce qui fait qu'il est difficile de réduire la dette. Les administrations infranationales, qui recueillent 17 % seulement des recettes fiscales des administrations publiques, disposent d'un espace budgétaire limité pour augmenter leurs recettes fiscales. La concurrence fiscale peut aussi freiner l'augmentation des recettes. Beaucoup d'administrations centrales imposent d'autres restrictions à l'autonomie fiscale, par exemple en ce qui concerne le droit d'introduire ou de supprimer des impôts ou de modifier les taux d'imposition. Enfin, les dépenses des administrations infranationales portent souvent sur des domaines sensibles de l'action publique comme la santé et l'éducation, dans lesquels il est difficile d'apporter des réformes. L'absence de souplesse budgétaire peut indiquer des niveaux d'endettement prudents, compte tenu du fait que l'augmentation de la dette peut être difficile à inverser.

Les administrations infranationales possèdent souvent des entreprises publiques dont la dette n'est pas prise en compte dans la comptabilité nationale, ce qui crée des dettes éventuelles. Dans la plupart des pays, les administrations infranationales sont propriétaires ou copropriétaires de sociétés d'infrastructures dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et du transport. Dans de nombreux pays, elles possèdent des banques publiques qui fournissent également du crédit aux entreprises publiques et aux municipalités, ce qui a pour effet de concentrer les risques au lieu de les répartir<sup>2</sup>. Les administrations infranationales propriétaires d'entreprises publiques doivent pratiquer une plus grande transparence, en particulier en ce qui concerne les niveaux réels de leur dette.

Enfin, dans la plupart des pays, l'administration centrale est tenue responsable de la dette des administrations infranationales, ce qui s'apparente souvent à une garantie de sauvetage implicite ou explicite<sup>3</sup>. Les administrations infranationales qui tablent sur un sauvetage peuvent alors adopter des mesures non viables en matière d'endettement, au risque d'accroître la dette de l'ensemble des administrations publiques. Les incidences à long terme du comportement des administrations infranationales susceptible de bénéficier d'un sauvetage doivent être sérieusement prises en compte lors de l'évaluation des niveaux d'endettement maximum des administrations infranationales.

### Encadré 3.2. Risques possibles associés à la dette des administrations infranationales (suite)

*Notes :*

1. La Suisse apporte un exemple intéressant de petite cause ayant de grands effets. Vers 2000, le défaut de paiement d'une petite municipalité – moins de 0.05 % du PIB national – a failli entraîner l'effondrement du marché des obligations municipales. L'incertitude sur la situation budgétaire des municipalités non concernées a privé l'ensemble de celles-ci de l'accès à de nouvelles liquidités et placé l'organisme de gestion des obligations municipales en très mauvaise posture. Le marché des obligations municipales a mis plus d'un an et demi à s'en remettre. De même, aux États-Unis, les craintes relatives à la capacité de remboursement des municipalités a conduit, pendant l'été 2011, à une hausse des intérêts sur les obligations municipales.

2. En Allemagne, aux États-Unis et en Suisse, les défauts des banques publiques ont causé des difficultés financières prolongées aux administrations infranationales.

3. Par exemple, les municipalités danoises en difficulté financière reçoivent une aide financière particulière de la part de l'administration centrale et sont placées sous contrôle administratif (Mau, 2011). En Allemagne, le tribunal constitutionnel a décidé que l'administration fédérale devait aider deux *Länder* qui se trouvaient grande difficulté financière.

*Source :* Blöchliger, H. (2011), « Fiscal consolidation at the sub-central government level », document préparé à l'occasion de la réunion annuelle du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration, COM/CTPA/ECO/GOV(2011)4, novembre, OCDE, Paris.

Les administrations infranationales représentent en moyenne 30 % des dépenses publiques et sont souvent les principaux prestataires de services publics majeurs. Elles comptent pour presque 60 % des dépenses d'éducation et plus de 30 % des dépenses de santé. Leurs dépenses de protection sociale (en moyenne, 16 % de leurs dépenses) ont progressé pendant la crise et devraient augmenter au cours des années à venir puisqu'elles couvrent l'assurance maladie, l'assurance invalidité, la retraite, les allocations familiales et les allocations enfants, l'assurance chômage, le logement social et l'exclusion sociale. La crise et les plans d'assainissement qui l'ont suivie pourraient par conséquent réduire la capacité financière des administrations infranationales de fournir des services publics essentiels.

Les administrations infranationales jouent également un rôle très important dans le domaine de l'investissement public. Dans la zone OCDE, 65 % de l'investissement public intervient au niveau infranational (OCDE, 2011). L'investissement public local, après avoir été stimulé en 2008-09, fait maintenant l'objet de coupes dans de nombreuses régions et est l'une des principales variables d'ajustement du budget des administrations infranationales. Jusqu'au début de 2010, les dépenses en capital sont demeurées assez élevées, de nombreuses administrations infranationales ayant adopté des mesures anticycliques souvent appuyées par les administrations centrales (OCDE, 2011). Depuis 2009-10, ce mouvement s'est inversé et dans de nombreux pays, notamment les pays dont la dette est élevée, les administrations infranationales réduisent l'investissement public, ce qui pourrait les empêcher de jouer un rôle plus actif pour soutenir la croissance (Allain-Dupré et al., à paraître).

## **Les plans d'assainissement à l'échelon national peuvent affecter les administrations infranationales directement ou indirectement**


Beaucoup d'administrations centrales procèdent actuellement à la réduction ou au gel de leurs transferts aux administrations infranationales. Dans certains pays (la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède) les transferts ont été réduits de manière discrétionnaire en raison des plans d'assainissement engagés par l'administration centrale (tableau 3.1). L'Irlande a été l'un des premiers pays à réduire ses transferts aux administrations infranationales : ceux-ci ont diminué de 15 % en 2009 et de 18 % en 2010. Les réductions les plus importantes concernaient les subventions aux infrastructures. En 2010, la France a gelé les principaux transferts (les dotations générales de fonctionnement) aux administrations infranationales et ce, jusqu'en 2013. En Grèce, les transferts de l'administration centrale aux administrations infranationales ont augmenté mais dans la foulée, celles-ci se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités, il est de ce fait difficile d'estimer l'augmentation/la réduction nette des transferts. Ailleurs (en Belgique, en Espagne et en Turquie), les transferts ont diminué automatiquement parce que les formules de calcul sont fondées sur les recettes des administrations centrales, qui ont diminué. Enfin, certains transferts temporaires décidés par les administrations centrales pour soutenir les administrations infranationales pendant la crise ont cessé, ce qui a influé défavorablement sur les flux de transferts (Canada).

Certaines des mesures prises par les administrations centrales pour réduire le déficit budgétaire peuvent avoir un effet indirect sur les administrations infranationales. Plusieurs pays (l'Autriche, le Canada, l'Espagne, la République tchèque) ont augmenté le taux des impôts partagés (comme la TVA), ce qui a profité aux administrations infranationales. Dans d'autres pays, l'administration centrale a voulu stimuler l'économie en augmentant les exonérations sur les impôts partagés, ce qui a réduit les recettes des administrations infranationales. Tel a été le cas au Portugal en 2009 et 2010 lorsque l'administration centrale a augmenté le crédit d'impôt de base applicable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et instauré un crédit d'impôt pour les travailleurs. Cela a réduit sensiblement les recettes des administrations locales, auxquelles 93,8 % des recettes de l'IRPP sont transférés. Certaines réformes d'envergure nationale mises en œuvre par les administrations centrales, par exemple celles du marché de l'emploi, des retraites ou de la sécurité sociale, peuvent également se répercuter indirectement sur les administrations infranationales : en République tchèque, la modification apportée au code du travail pour favoriser une plus grande flexibilité de l'emploi bénéficie également aux administrations infranationales. En Espagne, l'administration centrale a mis en œuvre des réductions de dépenses qui sont applicables à tous les échelons de l'administration, la plus importante étant la réduction générale de 5 % des salaires publics. En Grèce, le « nouveau cadre salarial unifié » du secteur public (réduction des salaires, augmentation de la durée du travail, relèvement de l'âge de la retraite) s'applique également aux administrations infranationales. Les réformes des régimes de retraite, et en particulier de l'âge de la retraite, affectent également les administrations infranationales (Australie, Espagne, France et Royaume-Uni).

Certaines administrations centrales tentent de prémunir les secteurs prioritaires (principalement l'éducation, la santé et la protection sociale) contre les réductions de dépenses. L'Estonie et la République slovaque protègent respectivement les subventions sociales et les salaires dans le secteur de l'éducation. Dans le cadre des règles du pacte de stabilité interne, l'Italie exonère de nombreux secteurs comme la santé et les projets cofinancés par l'Union européenne. Le Royaume-Uni a préservé les crédits affectés à la santé et à l'éducation. Cependant, certains pays (l'Espagne) envisagent encore des coupes dans des secteurs sensibles comme l'éducation et la santé, qui représentent l'essentiel des dépenses des administrations infranationales.

Tableau 3.1. Exemples de réductions discrétionnaires des transferts

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Estonie (millions EUR)	-84.11	+2.34	+9.59	0	0	0
Finlande	+7.5%	+6.8%	L'administration centrale a annoncé qu'elle réduirait les subventions de 631 millions EUR pendant son mandat (2011-15).			
France		Gel de la valeur des transferts à leur niveau de 2010.	Gel de la valeur des transferts à leur niveau de 2010.	Gel de la valeur des transferts à leur niveau de 2010.		
Grèce (millions EUR)			3.6 (montant total)	+98 (variation par rapport à l'exercice précédent)	-344	+178
Hongrie (en monnaie nominale) (en % des recettes des administrations infranationales)	113.3 (-3.6%)	-49.1 (-1.5%)	-110.7 (-3.5%)	Planification budgétaire en cours.		
Italie, régions ordinaires (millions EUR)			-4 000	-4 500		
Italie, provinces (millions EUR)			-300	-500		
Italie, municipalités (>5 000 habitants) (millions EUR)			-1 500	-2 500		
Irlande (en % des recettes des administrations infranationales)	-15% (+3%)	-18% (+4%)				
Portugal (millions EUR) (en % des recettes des administrations infranationales)	-22 (-0.2%)	+51 (0.5%)	-146 (-1.4%)	-178 (-1.7%)		
Suède (milliards SEK)		+17	-9	-3		
Royaume-Uni (autorités locales anglaises) (millions GBP)	+3 020	+2 659	-2 259	-1 150	-1 783	-633

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882163>


Source : Questionnaire du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration budgétaire.

## Le rôle des administrations infranationales dans les plans d'assainissement des différents pays

La plupart des pays demandent aux administrations infranationales de participer aux efforts d'assainissement budgétaire national en introduisant des objectifs de déficit budgétaire et/ou des plafonds de dépenses (tableaux 3.2 et 3.3). Fin 2009, l'administration centrale et les administrations infranationales belges sont convenues d'un objectif pour 2009 et 2010 afin de limiter les déficits des différents échelons de l'administration. Pour 2010 et 2012, des objectifs budgétaires cohérents avec le Programme de stabilité ont été évalués mais aucun accord formel n'a été trouvé. Cependant, certaines administrations infranationales se servent de ces objectifs comme repères. Après 2012, aucun objectif budgétaire particulier n'a été arrêté pour les régions et communautés. Le dernier Programme de stabilité de la Belgique (avril 2011) mentionne seulement l'excédent budgétaire global fixé pour les régions et les municipalités afin de compenser un déficit fédéral de même ampleur et, partant, d'assurer l'équilibre budgétaire pour l'ensemble du pays. Au Danemark, un objectif de croissance zéro des dépenses a été fixé aux municipalités en 2011 (niveaux inchangés en termes réels par rapport à 2010). Cet objectif s'applique aux municipalités globalement (la moyenne des municipalités).

Tableau 3.2. Objectifs de déficit des administrations infranationales (en % du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Autriche (niveau des <i>Länder</i> et niveau local)		-0.7 %	-0.5 %	-0.4 %	-0.3 %	-0.1 %	0 %
Belgique	-0.56 %	-0.3 % (repère)	-0.2 % (repère)	+0.2 % (objectif)	+0.8 % (objectif)		
Espagne (niveau des communautés autonomes)	2.4 %	1.3 %	1.3 %	1.1 %	1.0 %		
Espagne (niveau local)	-0.6 %	-0.8 %	-0.3 %	-0.2 %	0 %		
Pologne	-1.1 %						
République tchèque	-0.3 %	-0.5 %	-0.3 %	-0.2 %	0 %		
Slovénie	-4.8 %	-5.2 %	-3.7 %	-2.8 %	-1.9 %		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882182>

Source : Questionnaire du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration.

Tableau 3.3. Objectifs de réduction des dépenses des administrations infranationales

	2010	2011	2012	2013	2014
Italie (% de réduction par rapport à la moyenne 2007-09)		-5 %	-13 %		
République slovaque (millions EUR)	-567.112	-162.164	-76.98	-143.552	-223.986
Royaume-Uni autorités locales anglaises (millions GBP)	28.534	26.145	24.411	24.210	22.860

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882201>

Source : Questionnaire du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration.

Dans les pays très décentralisés (comme l'Allemagne ou la Suisse), l'administration centrale ne peut pas toujours imposer des objectifs de déficit aux administrations infranationales et souvent n'a pas un pouvoir d'action étendu sur les municipalités, qui représentent en général les niveaux régional/provincial d'administration. Néanmoins, l'administration centrale peut tenter d'influer sur les mesures prises par les

administrations infranationales afin des les inciter à revenir à l'équilibre à moyen terme. Tel est le cas au Canada, où l'ensemble des provinces et territoires ont annoncé des plans de retour à l'équilibre ; 12 sur 13 d'entre eux ont pris l'engagement de le faire pour 2014-15 au plus tard. L'Ontario, qui a été fortement affecté par la récession et n'anticipe qu'une croissance modérée, s'attend à un retour à l'équilibre d'ici 2017-18. L'Alberta s'attend un retour à l'équilibre d'ici 2013-14.

La mise en œuvre des règles budgétaires a été renforcée. En Italie, le pacte de stabilité interne prévoit un vaste ensemble de sanctions applicables à compter de 2011. Par exemple, les régions qui ne respectent pas les règles peuvent se voir interdire, l'année suivante : *i*) de prendre des engagements relatifs aux dépenses de fonctionnement (hors santé) au-delà de l'engagement minimum des trois dernières années ; *ii*) d'émettre de la dette à des fins d'investissement ; *iii*) de recruter du personnel ; *iv*) de recruter des cadres à l'extérieur ; ou *v*) d'émettre des obligations et de contracter des emprunts. Les transferts financiers de l'administration centrale aux régions peuvent même être réduits ou suspendus. Les règles de reddition de comptes ont également été resserrées, en particulier avant les élections. Les régions doivent publier leurs états financiers vérifiés sur leur site Internet. En cas de résultats non conformes au pacte de stabilité interne, des sanctions sévères sont prévues à l'encontre des représentants politiques, par exemple la suspension d'office ou l'interdiction d'exercice de leurs fonctions pendant dix ans. En Espagne, les communautés autonomes ont largement manqué leurs objectifs de déficit pour 2011. Le ministre des Finances a donc proposé une mise en œuvre graduelle de sanctions allant du blocage des transferts à l'imposition d'amendes ou, en dernier ressort, d'un plan de restructuration.

Dans les pays où elles jouissent d'un certain degré d'autonomie fiscale, les administrations infranationales procèdent souvent à une augmentation des impôts et/ou de redevances pour atteindre ces objectifs (c'est le cas en Australie, en Belgique, au Canada, au Danemark, en Espagne, en Estonie, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne, en République tchèque et au Royaume-Uni). Bien sûr, cela n'est possible que dans les pays où les administrations infranationales disposent d'un certain degré d'autonomie pour modifier le taux ou l'assiette de certains impôts. En Belgique, les administrations infranationales ont supprimé les allègements fiscaux qui avaient été mis en œuvre les années précédentes. En 2010, la Communauté flamande, en particulier, a supprimé une réduction d'impôts qui avait été introduite en 2009 pour tous les travailleurs (« *job korting* »). En Espagne, les communautés autonomes et, dans une moindre mesure, les administrations locales, augmentent spontanément certains impôts et prennent des mesures concernant les dépenses. Certaines communautés autonomes ont notamment relevé les taux des impôts suivants : impôts sur les mutations ; impôt sur le revenu des personnes physiques (à hauts revenus) ; impôt sur les ventes au détail de produits pétroliers ; et redevances sur certains moyens de transport (taxe d'immatriculation des véhicules, des bateaux et des aéronefs neufs). Certaines communautés autonomes ont également créé de nouvelles taxes environnementales. Le mouvement vers l'augmentation de l'imposition est moins prononcé dans les administrations locales que dans les communautés autonomes. De ce point de vue, l'approbation de nouvelles évaluations immobilières aura son importance puisqu'elle introduira une source de recettes accrues pour le principal impôt local (l'impôt foncier). Certains pays signalent également une augmentation des droits (municipalités australiennes, Grèce, autorités locales anglaises). En Grèce, les administrations locales n'ont pas d'autonomie fiscale et peuvent avoir recours aux redevances pour financer les services qu'elles fournissent.



Lorsque les administrations infranationales n'ont pas d'autonomie fiscale, les administrations centrales compensent souvent leurs exigences plus strictes en matière de déficit en augmentant les taux des impôts alloués aux administrations infranationales ou en donnant à ces dernières davantage d'autonomie pour fixer les taux. En République tchèque, les taux de l'impôt foncier (perçu exclusivement par les municipalités) ont été doublés dans le cadre des mesures d'assainissement approuvées fin 2009. L'exonération de l'impôt foncier pour les constructions neuves a été supprimée en 2010. De plus, depuis 2008, les municipalités sont autorisées à fixer les coefficients locaux pour le calcul de l'impôt foncier (calculé d'après la surface, le taux de l'impôt foncier, un coefficient prévu par la législation et un coefficient établi localement). Les municipalités ont en outre augmenté leurs recettes à la suite de la hausse des taux et de l'élargissement de l'assiette fiscale de leur taxe de séjour.

On examine également la possibilité d'accroître les recettes des administrations infranationales au moyen de la lutte contre la fraude fiscale. C'est ainsi qu'en Irlande les administrations infranationales prennent certaines initiatives pour s'assurer que tous les propriétaires de résidences privées secondaires paient les taxes applicables. En Espagne, les communautés autonomes mettent au point des instruments destinés à renforcer la coopération entre les différentes administrations fiscales afin de réduire la fraude fiscale : échange d'informations entre administrations ; partage d'informations financières afin d'améliorer la vérification des comptes ; enfin, mise au point de logiciels pour améliorer la vérification des comptes de certains contribuables. Les organismes de coordination entre l'administration fiscale centrale et les administrations fiscales infranationales jouent également un rôle très important dans la lutte contre la fraude fiscale, en particulier dans le secteur du bâtiment. En Grèce, en vertu d'un texte de loi adopté en 2010, le contrôle et la mise en œuvre du recouvrement de l'impôt et des taxes ont été transférés à la Cour des comptes, les responsables politiques locaux n'étant pas considérés comme étant à même de s'acquitter de cette tâche. Au Canada, seul le Québec perçoit la totalité de ses propres recettes ; cette province estime que les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales lui permettront de percevoir CAD 1.2 milliard de plus par an d'ici 2012-14. L'administration centrale italienne tente d'améliorer le respect des obligations fiscales en incitant les administrations locales à lutter contre la fraude fiscale, par exemple en leur permettant de conserver jusqu'à 100 % des sommes supplémentaires perçues sur leur territoire.

En plus de tenter d'augmenter leurs recettes, plusieurs administrations infranationales réduisent leurs dépenses et cherchent à réaliser des gains d'efficacité (au Canada, en Estonie et aux États-Unis). Aux États-Unis, les états ont commencé à mettre en œuvre des mesures d'assainissement au tout début de la crise (2008) en raison de leur obligation constitutionnelle d'équilibre budgétaire. Au nombre de ces mesures figurent la diminution des effectifs et la réduction des prestations de santé et d'aide sociale, mais aussi la baisse des transferts aux échelons inférieurs d'administration, qui a eu un effet en cascade dans les administrations locales, les comtés, les villes, etc. (Vammalle et al., 2012). Au Canada, les mesures d'assainissement adoptées dans les provinces consistent principalement en restrictions salariales et gel des salaires dans la fonction publique. Selon les prévisions effectuées en février 2012, les dépenses de programmes augmenteront de 3.1 % en 2011-12, soit largement moins que la croissance moyenne de 6.3 % observée entre 2000-01 et 2010-11. La plupart des provinces prévoient que leurs dépenses de programmes augmenteront de moins de 3 % par an pendant la période couverte par les prévisions. En Estonie, l'administration centrale recommande de geler les coûts de fonctionnement et d'autoriser la progression des dépenses d'investissement, mais



ne peut imposer ce principe aux administrations infranationales. En Italie, l'administration centrale entend réaliser des gains d'efficacité en incitant la coopération des municipalités : elle propose ainsi une récompense financière pour la création d'une « centrale d'achat régionale » chargée des procédures d'appels d'offres de biens et de services.

### Intérêt renouvelé pour les réformes du fédéralisme budgétaire

La crise et les besoins d'assainissement actuels ont conduit la plupart des pays à engager ou planifier des réformes structurelles des relations budgétaires entre les divers niveaux d'administration afin de réaliser des gains d'efficacité et/ou de renforcer le caractère équitable et la prestation harmonieuse des services publics assurés par les administrations infranationales. Ces réformes traitent différents aspects des relations budgétaires entre les niveaux d'administrations.

Réformes du système de financement des administrations infranationales :

- **Réforme de la péréquation.** La crise et les efforts d'assainissement budgétaires qui l'ont suivie pourraient influencer les flux de péréquation s'ils affectent la croissance économique régionale et, partant, la répartition de la richesse au niveau régional. De plus, en période de raréfaction des ressources, il semble que la répartition plus équitable des ressources soit une préoccupation fréquente. En 2009, l'Estonie a réalisé une réforme de la péréquation. La France a renforcé la péréquation : elle a créé le nouveau Fonds de péréquation (2011), mis en place un Fonds de péréquation intercommunal et communal, et consolidé le Fonds de la région de Paris (2012). En Belgique, les négociations institutionnelles modifieront vraisemblablement les relations budgétaires entre les différentes administrations. Il est prévu que la réforme future améliorera le partage des efforts d'assainissement, en particulier pour faire face, à l'avenir, aux coûts du vieillissement de la population, qui sont aujourd'hui principalement assumés par l'administration fédérale. L'un des objectifs de la réforme est d'assurer la viabilité budgétaire de chaque niveau d'administration. En République tchèque, la nouvelle version de la Loi sur l'affectation des recettes fiscales actuellement en cours de modification devrait entrer en vigueur début 2013. Ce texte améliore en principe la situation financière des municipalités qui présentent le plus faible revenu par habitant en mettant à contribution les quatre principales villes et introduit un nouveau critère (le nombre d'élèves) dans la formule de partage des subventions.
- **Réforme du système de subventions.** En plus de procéder à une réforme fiscale (péréquation), la République tchèque a augmenté les contributions destinées aux administrations déléguées par l'administration centrale. Le but recherché était de mettre fin au déséquilibre entre les dépenses assumées au titre des responsabilités déléguées et les subventions de l'administration centrale. Le gouvernement de la Finlande a annoncé son intention de réformer son système de subventions mais n'a pas encore arrêté les détails de cette initiative. En Angleterre (Royaume-Uni), les réductions de dépenses sont allées de pair avec un programme de réforme radical qui a donné aux autorités locales une liberté et une marge de manœuvre sans précédent et davantage de contrôle sur les budgets. L'affectation de subventions a été abandonnée, à l'exception des subventions pour l'éducation et des subventions protégées pour la santé publique. Le financement a également été simplifié par glissement des subventions vers la subvention principale générale

établie d'après une formule. Le nombre de subventions a été réduit, passant de plus de 90 à moins de 10.

- **Réforme du système des impôts locaux.** En 2009, la France a mené une réforme importante de son système de financement des administrations infranationales. L'Irlande augmentera les flux de recettes des administrations infranationales en instaurant en 2012 une taxe sur les ménages et étudie des propositions concernant l'impôt foncier et la taxe sur l'eau pour les ménages. La République slovaque envisage de modifier la composition des impôts partagés : actuellement, seule une part de l'IRPP est transférée aux administrations locales. L'expérience passée a montré qu'en raison du caractère assez procyclique de cet impôt, les recettes qui en découlent varient considérablement. Afin d'augmenter la prévisibilité des recettes des administrations locales, il a été décidé de partager les recettes des quatre principaux impôts (IRPP, impôt sur les sociétés, TVA et droits d'accise).
- **Réforme du fédéralisme budgétaire.** En 2009, l'Italie a entrepris de remodeler le cadre qui régit les relations financières entre les différents niveaux d'administration. Le nouveau cadre vise à donner davantage d'autonomie budgétaire aux administrations infranationales en contrepartie d'une péréquation accrue.

Réforme des règles budgétaires :

- **Nouvelles règles budgétaires.** En 2009, l'Allemagne a introduit un « frein à la dette » dans sa Loi fondamentale (*Grundgesetz*) afin d'assurer que les budgets infranationaux soient financés sans déficit structurel à compter de 2020, seul un léger déficit structurel (0.35 % du PIB) étant autorisé pour le budget fédéral. Elle a aussi créé un nouvel instrument, le Conseil de stabilité, pour examiner tous les budgets publics sur une base annuelle à l'aide de critères communs, de contrôler l'emprunt public et de coordonner la planification financière à moyen terme avec une administration multi-niveaux. En 2011, l'Espagne a modifié sa Constitution afin de renforcer l'objectif d'assainissement budgétaire pour l'ensemble des administrations espagnoles dans le cadre fixé par l'UE. Le principal élément de la réforme est que ni l'administration centrale ni les communautés autonomes ne seront autorisées à enregistrer un déficit supérieur au plafond fixé par l'UE et que les administrations locales devront présenter un budget à l'équilibre. Le déficit structurel maximum sera fixé par une loi organique en pourcentage du PIB (texte en approbation au 30 juin 2012). Le plafond de déficit n'entrera pas en vigueur avant 2020. La République slovaque examine également la possibilité de renforcer ses règles budgétaires.

Réformes organisationnelles :

- **Réaffectation des tâches et des responsabilités.** La Hongrie prépare un nouveau texte de loi sur l'administration locale qui vise à répartir les tâches et les compétences entre les administrations centrale et infranationales, moyennant l'autorisation de l'administration centrale (aide et limites d'emprunt de l'administration centrale, plafonds d'endettement, emprunt limité à l'investissement à des fins de développement). En 2011, la Grèce a mené une réforme importante des relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration dans le cadre de laquelle de nouvelles responsabilités ont été confiées aux administrations locales.

- **Les fusions de municipalités et les réformes de l'organisation territoriale** sont encouragées dans plusieurs pays (la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande et le Royaume-Uni). En 2010, la Grèce a réduit le nombre d'administrations locales, qui est passé de 1 038 à 325. Il est prévu que l'augmentation de la taille des entités renforcera la capacité administrative et, par conséquent, réduira les coûts. L'Irlande a annoncé que de nombreuses fusions d'autorités locales prendront effet à compter de 2014. Pour accroître l'efficacité, des initiatives de partage des services et des domaines administratifs sont à l'étude. En 2010, la France a amorcé une réforme de son organisation territoriale.

Les réformes des relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration rencontrent souvent une forte résistance politique, même si elles visent à améliorer l'efficacité, l'équité et la stabilité des relations budgétaires. L'expérience passée montre que certaines des nécessaires réformes budgétaires envisagées ont été atténuées, reportées ou même abandonnées. Cependant, le besoin de réformes ne disparaîtra pas : il se fera de plus en plus pressant au cours des années à venir alors que les administrations infranationales seront confrontées à la nécessité grandissante d'engager des efforts d'assainissement budgétaire. Il se peut toutefois que les décideurs arrivent à atténuer les oppositions et à susciter l'adhésion de la majorité des acteurs aux réformes en modifiant leur conception, c'est-à-dire en agissant sur le calendrier, l'ampleur et la chronologie du processus (Blöchliger et Vammalle, 2012).

## Notes

1. Dans le présent chapitre, « administration infranationale » désigne l'ensemble des niveaux inférieurs à celui de l'administration centrale. Selon la terminologie du *Système de comptabilité nationale*, « administration d'États fédérés » est le niveau inférieur à celui de l'administration centrale (pour les pays fédéraux, il peut s'agir de « régions », de « Länder », d'« états », de « provinces », de « communautés autonomes », de « cantons », etc.) Dans les pays fédéraux ou quasi-fédéraux, l'administration ou le niveau local est situé en-dessous de celui de l'État fédéré, et dans les pays unitaires, en-dessous de l'administration centrale (municipalités, comtés, communes, etc.).
2. Le présent chapitre a été rédigé à partir d'un questionnaire adressé aux délégués du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration et du Groupe de travail de l'OCDE des Hauts responsables du budget de l'OCDE. Vingt-quatre pays ont répondu au questionnaire et ce, en deux vagues, à savoir, en septembre et octobre 2011 : l'Allemagne (qui a fourni des réponses distinctes pour les *Länder* et les municipalités), l'Australie, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Mexique, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie ; de janvier à avril 2012 : l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Estonie, la France, la Grèce, le Portugal et le Royaume-Uni (qui a fourni des réponses distinctes pour les autorités locales d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande du Nord et les administrations dévolues du Royaume-Uni.).
3. En Espagne, les communautés autonomes correspondent au niveau d'administration d'une région/d'un état.

## Références

- Allain-Dupré, D., C. Hulbert et C. Vammalle (à paraître), « Public investment at central and sub-national levels: An adjustment variable for OECD countries in the present context of austerity? », *Documents de travail de la Division des politiques de développement régional*, Éditions OCDE.
- Blöchliger, H. (2011), « Fiscal consolidation at the sub-central government level », document préparé à l'occasion de la réunion annuelle du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration, COM/CTPA/ECO/GOV(2011)4, novembre, OCDE, Paris.
- Blöchliger, H., C. Charbit, J.-M. Piñero Campos et C. Vammalle (2010), « Sub-central governments and the economic crisis : Impact and policy responses », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 752, Éditions OCDE, doi:10.1787/5kml6xg5bgwc-en.
- Blöchliger, H. et C. Vammalle (2012), *Reforming Fiscal Federalism and Local Government : Beyond the Zero-Sum Game*, OECD Fiscal Federalism Studies, Éditions OCDE, doi:10.1787/9789264119970-en.
- Financial Times* (2012), « Extent of Spain's public debt to be exposed », 27 février.
- Mau, N.-J. (2011), « Prevention of local government unsustainable behaviour : Some Danish experiences », document présenté lors de l'atelier organisé à Copenhague en 2011 sur le thème « Cadres normatifs et décentralisation des relations budgétaires intergouvernementales », Copenhague, 22-23 septembre, [www.im.dk](http://www.im.dk).
- Moody's (2012), « Spanish government's liquidity support to regions is credit positive », *Weekly Credit Outlook*, février, [www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC\\_139325](http://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_139325).
- OCDE (2011), *Making the Most of Public Investment in a Tight Fiscal Environment: Multi-level Governance Lessons from the Crisis*, Éditions OCDE, doi:10.1787/9789264114470-en.
- OCDE/KIPF (Korea Institute of Public Finance) (2012), *Institutional and Financial Relations across Levels of Government*, Éditions OCDE, doi:10.1787/9789264167001-en.
- Vammalle, C. (2011), « Impact of national consolidation strategies on sub-central governments », document préparé à l'occasion de la réunion annuelle du Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration, COM/CTPA/ECO/GOV(2011)5, novembre, OCDE, Paris.
- Vammalle, C. et C. Hulbert (2013), « Sub-national finances and fiscal consolidation : Walking on thin ice », *Documents de travail de la Division des politiques de développement régional*, Éditions OCDE, doi:10.1787/5k49m8cqkcf3-en.
- Vammalle, C., D. Allain-Dupré et N. Gaillard (2012), « A sub-central government perspective on fiscal policy in a tight fiscal environment », in OCDE/KIPF, *Institutional and Financial Relations across Levels of Government*, Éditions OCDE, doi:10.1787/9789264167001-3-en.

## **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Redresser les finances publiques

Ce rapport offre un aperçu des stratégies d'assainissement budgétaire des pays membres de l'OCDE depuis l'année précédente, tant au niveau national qu'infranational. Il contient des notes nationales détaillées pour l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. Ces notes présentent la situation budgétaire actuelle et les trajectoires annoncées, les plans d'assainissement ainsi que le détail des mesures portant sur les dépenses et les recettes.

## Table des matières

Éditorial du Secrétaire général de l'OCDE

Préface du président du Groupe de travail des Hauts responsables du budget de l'OCDE

Résumé

Chapitre 1. Objectifs, plans et mesures d'assainissement budgétaire dans les pays de l'OCDE

Chapitre 2. Assainissement budgétaire : situations des pays de l'OCDE

Chapitre 3. Participation des administrations infranationales à l'assainissement budgétaire

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179608-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

2013

éditionsOCDE  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)

ISBN 978-92-64-17955-4  
42 2012 16 2 P

